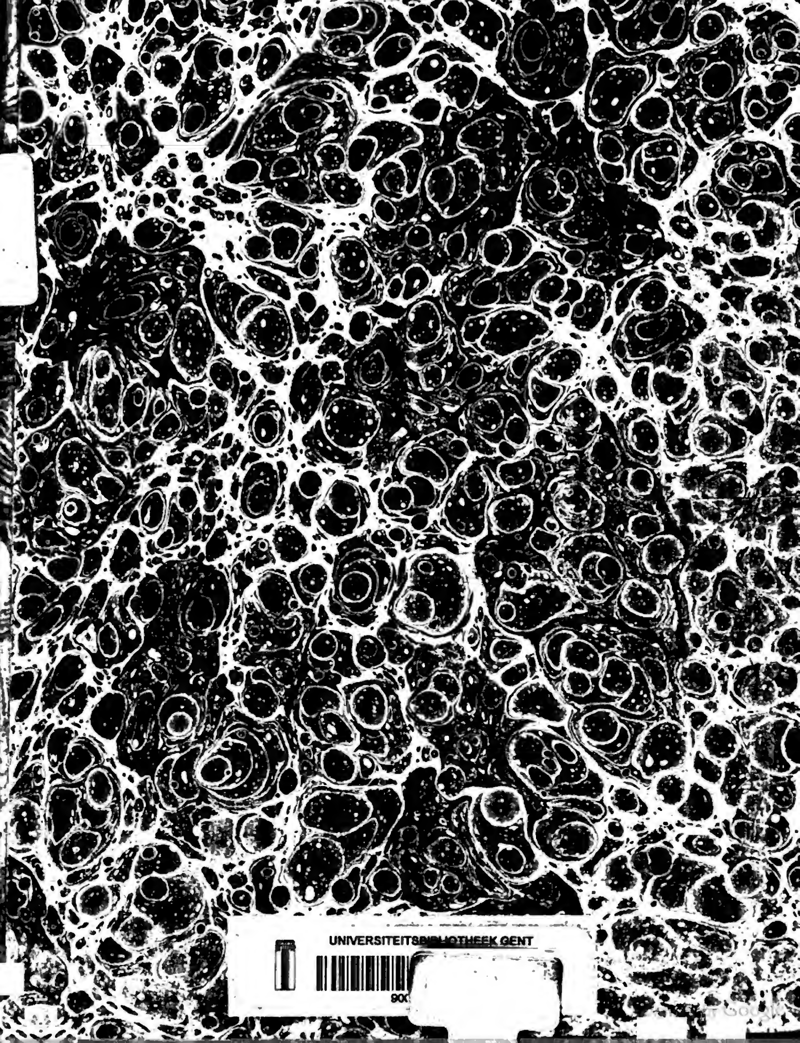
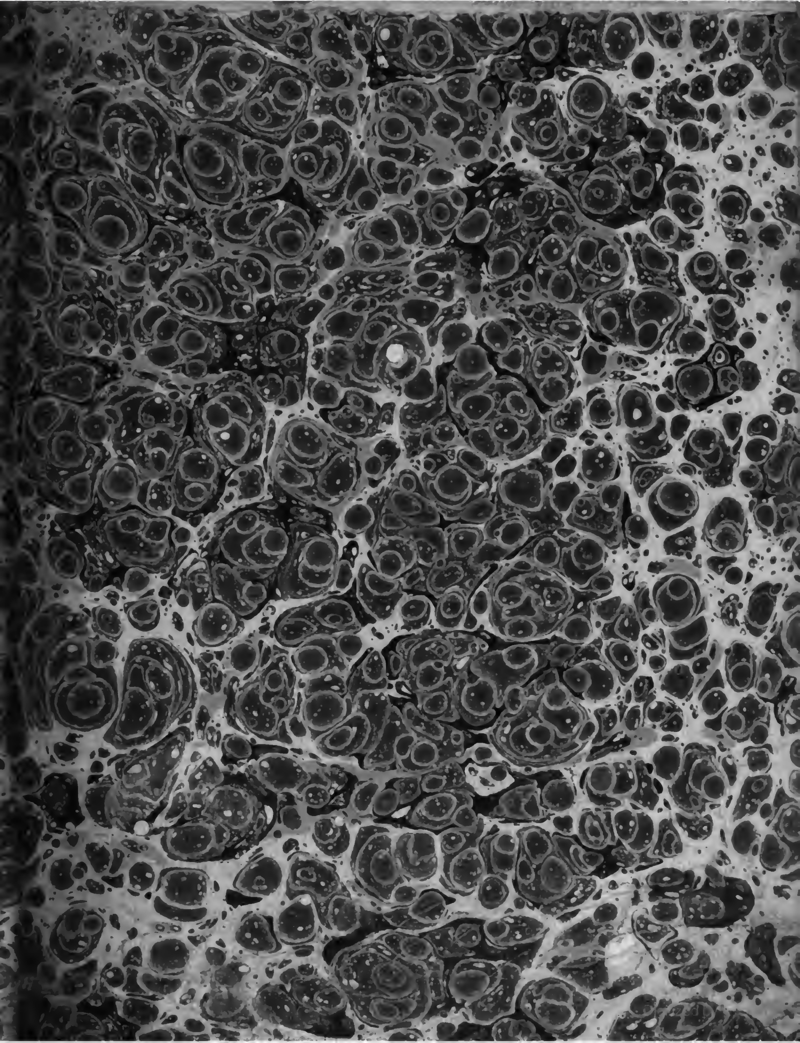

J. Folkema sculp.


UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



HISTOIRE

DES

RELIGIONS ET DES MŒURS

DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

TOME IV.

DE L'IMPRIMERIE DE P. GUEFFIER, RUE GUÉNÉGAUD, N°. 31.

HISTOIRE

DES

RELIGIONS ET DES MŒURS

DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE,

Avec 600 Gravures, représentant toutes les Cérémonies et Coutumes Religieuses, dessinées et gravées par le célèbre B. PICART; Publiées en Hollande par J. F. BERNARD;

Augmentée de l'Histoire des Religions des Peuples découverts depuis 1737; des Sectes religieuses, etc.; des Événemens survenus dans le Clergé et l'Eglise Catholique en France, depuis 1789; la Fête à l'Être-Suprême, et de la Raison, d'après le plan de Robespierre; le Culte des Théophilantropes; l'origine, l'utilité et les abus de la Franc-Maçonnerie; rapprochement des Francs-Maçons avec l'Assemblée Nationale Constituante, etc., etc., et trente gravures nouvelles.

Des Mahométans et sectes Mahométanes; des Sabéens; des Anglicans; Puritains, Quakers; Anabaptistes, Adamites, Hernhutes; des Collégiens, et Rhinsbourgeois; Déistes et Dogmes d'une secte accusée de libertinage, etc. Des Préadamistes, Sectes mystiques modernes, et des Labadistes.

DEUXIÈME ÉDITION.

TOME IV.

PARIS,

Chez { L'ÉDITEUR, rue des Marais, n°. 18, faubourg Saint-Germain.
H. NICOLLE, à la Librairie Stéréotype, rue de Seine, n°. 12.

M. DCCC. XIX.





HISTOIRE

DES

RELIGIONS ET DES MOEURS

DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

RELIGION, MOEURS ET IDOLATRIES

DES MUSULMANS.

Religion des Musulmans.

Pl. 1re. *Généalogie de Mahomet, depuis Ismaël, fils du patriarche Abraham.*

Cette religion, qui, comme le judaïsme, ne diffère de la religion naturelle que dans les pratiques extérieures, s'est assujéti la plus riche, la plus belle et la plus vaste portion de notre hémisphère. Mahomet en est le fondateur : c'est l'un des plus illustres et des plus intrépides sectaires qui aient tourmenté la terre. Il était issu de l'une des principales familles des Arabes ; et, si l'on en croit sa généalogie, il tirait son origine d'Ismaël, fils du patriarche Abraham. Il naquit, dit-on, le 22 avril de l'année 578 de l'ère des chrétiens. Le berceau d'un tel prophète devait être continuellement environné de prodiges ; et, en effet, les docteurs musulmans assurent qu'il s'en opéra un très-grand nombre à sa naissance. Quoi qu'il en soit de ces miracles, qu'on nous permettra de passer sous silence, il paraît certain que Mahomet étant parvenu à l'âge de douze ans, *Abu-Taleb*, son oncle, chargé de son éducation, le mena voyager avec lui dans la Syrie, afin de le perfectionner dans le commerce qu'il voulait lui faire embrasser. Arrivé à *Bosra*, ces deux Arabes allèrent visiter un monastère où ils furent accueillis par un moine

nestorien, qui, dans un siècle où tous les moines croupissaient dans la plus honteuse barbarie, passait pour être éclairé. Ce moine, que les chrétiens des siècles postérieurs ont chargé de tant d'imprécations, s'appelait *Sergius*. L'extrême vivacité de Mahomet, son air spirituel et modeste, frappèrent ce religieux, qui dès-lors s'intéressa à son sort, et lui aida, dit-on, beaucoup dans la suite à la composition de son alcoran.

De retour à la Mecque, Mahomet jugea dès-lors qu'il pourrait rendre un jour son nom mémorable. Frappé des éloges qu'il avait reçus de Sergius, et encouragé par la stupidité de ses compatriotes, il s'efforça de mériter leur bienveillance et de fixer sur lui leurs regards. Toutes ses actions portaient le caractère de la sagesse et de la modestie; il s'étudia à acquérir de la valeur, genre de mérite beaucoup plus estimable qu'aucun autre chez un peuple féroce et indiscipliné; enfin, il affectait un attachement sincère à la religion et aux préjugés des Arabes, pour mériter de plus en plus leur estime. Lorsque Mahomet eut atteint l'âge de vingt-cinq ans, Abu-Taleb le maria à une veuve, l'une des plus riches et des plus belles de sa tribu. Cette veuve, nommée *Khadija*, et dont quelques historiens ont dit, sans aucune preuve, qu'il fut long-temps le valet, exerçait un commerce aussi étendu que pouvait l'être alors celui des Arabes. Cette union ayant mis Mahomet en état de paraître avec éclat dans sa tribu, il fit un second voyage en Syrie, où le moine Sergius l'exhorta de nouveau à mettre en usage les talens qu'il avait reçus du ciel, pour établir une religion nouvelle sur les débris de celle qui subsistait en Arabie. Il revint à la Mecque, la tête pleine de cet important projet. Déterminé à le mettre à exécution, ou à périr dans la peine, il le confia à ceux de ses amis qu'il croyait digne de partager un tel secret. L'approbation qu'ils donnèrent à son dessein, et la docilité qu'il espérait trouver dans les *koreishites*, déjà prévenus fortement en sa faveur, firent naître dans son cœur de grandes espérances. Cependant, persuadé qu'une telle entreprise exigeait les plus mûres réflexions, il employa quinze ans entiers à disposer ses moyens; et ce fut pendant ce long intervalle de temps qu'il étudia les dogmes des Juifs et des Chrétiens, pour réfuter ceux qui ne convenaient pas à son plan de législation, ou pour adopter quelques-unes des idées religieuses de ces deux peuples. De là la bigarrure désagréable, le mélange insipide et indigeste de la religion naturelle, des opinions des Juifs, et des dogmes des Chrétiens, qu'on aperçoit dans tous les chapitres de l'alcoran.

Mahomet commença par subjuguer sa femme: de cette source, que bien d'autres sectaires ont mise utilement en usage, l'islamisme passa dans le cœur de quelques-uns de plusieurs de ses amis, et sur-tout dans celui du fameux Ali, qui contribua tant dans la suite à étendre la nouvelle religion, et que

les Persans considèrent aujourd'hui comme un prophète au moins égal à Mahomet.

Soutenu par un tel lieutenant, le fils d'Abdalla se mit à prêcher en public. Il se déchaîna d'abord contre la corruption des mœurs, l'oubli et le mépris de la religion. Il reprocha ensuite à ses compatriotes leur idolâtrie, leur folie, leur impiété et le goût déplorable qu'ils avaient pour des superstitions aussi sacriléges qu'elles étaient absurdes. Des remontrances aussi vigoureuses irritèrent le peuple ; les chefs des tribus s'indignèrent ; et la plupart des habitans de la Mecque se déclarèrent ouvertement les ennemis du nouveau prophète. Le sage Abu-Taleb alarmé du soulèvement général des koreishites, conseilla sérieusement à son neveu de renoncer à ses projets et de se contenter des prosélytes qu'il avait faits dans sa famille : « Je ne m'en contenterai pas, répondit brusquement Mahomet ; Dieu est pour moi. Je ne crains, ni mes concitoyens, ni les Arabes, ni tous les hommes réunis. Quand ils placeraient contre moi, le soleil à ma droite et la lune à ma gauche, je n'abandonnerai pas la sainte entreprise que j'ai formée. » Abu-Taleb frappé de cette fermeté, ne douta plus que son neveu ne fût inspiré d'en haut ; il crut à ses révélations, et lui promit de le protéger contre quiconque oserait l'inquiéter. Dès-lors le nouvel apôtre ne se contraignit plus ; il bravait le murmure, méprisait les clameurs de ses ennemis, rassemblait presque chaque jour le peuple de la Mecque, et confirmait sa vocation par le récit des visions qu'il prétendait avoir toutes les nuits, et par le compte qu'il rendait de ses conversations avec l'ange Gabriel. La chaleur de ses discours, le zèle qui paroissait l'embraser, la simplicité des dogmes dont il prescrivait la croyance, le penchant si naturel à tous les hommes pour la nouveauté, en entraînèrent plusieurs ; et Mahomet comptait déjà environ cent disciples, lorsque les koreishites et les principaux habitans de la Mecque imaginèrent d'opposer la force et la sévérité des châtimens à la propagation de la nouvelle doctrine. Ils proscrivirent dès-lors tous ceux qui embrasseraient l'islamisme. Ils persécutèrent violemment ses partisans et poursuivirent Mahomet lui-même avec tant d'acharnement, qu'il fut obligé de prendre la fuite, accompagné de quatre-vingt-trois hommes et dix-huit femmes, sans compter les enfans. Cette troupe fugitive alla chercher un asile dans les Etats de *Najaski*, roi d'Ethiopie, qui la reçut avec bonté, refusa de la livrer aux Koreishites, dont il dédaigna les présens et méprisa les menaces.

Mahomet, ainsi outragé, poursuivi par ceux qu'il voulait éclairer, eut recours aux miracles. Il opéra, en effet, dit la légende turque, une multitude de prodiges qui ne contribuèrent pas peu à augmenter la troupe de ses

disciples. Cependant ce moyen n'ayant pas encore suffi pour convertir ceux qui étaient jaloux de sa prospérité, ou qui appréciaient les ressorts qu'il faisait mouvoir pour parvenir à l'apostolat, il se mit à la tête des tribus qu'il avait subjuguées, mit en main de ses disciples les armes du fanatisme et de la révolte, et par cet expédient, qu'une foule d'autres sectaires eussent volontiers employé, il devint bientôt maître des nations qui avaient osé le proscrire. La soif du pillage, l'amour de la religion, l'erreur, la séduction, l'esprit de parti et diverses autres passions, réunirent en peu de temps, sous ses drapeaux, des milliers d'âmes, qui, peu auparavant, vivaient paisiblement dans leurs foyers. Tandis qu'il passait au fil de l'épée ceux qui opposaient la moindre résistance à sa mission, il attirait les autres par les promesses flatteuses d'une éternité toujours renaissante dans le sein des voluptés. Ce prophète parcourant ainsi les diverses provinces de l'Arabie, la torche du fanatisme d'une main, et de l'autre l'arme sanglante des conquérans, parvint en peu de temps à frayer à ses successeurs la route aux plus vastes conquêtes. Il était déjà lui-même arrivé au plus haut degré d'élévation, et la renommée le plaçait au nombre des plus heureux brigands et des plus adroits imposteurs, lorsqu'il mourut à Médine, l'an 632 de notre ère, âgé de 73 ans.

La doctrine que prêchait Mahomet, était, en effet, très-propre à faire une brillante fortune. Ce grand homme ne prescrit d'autre dogme que celui de l'unité de Dieu, de son éternité et de son invisibilité. Hélas! fallait-il donc répandre tant de sang, livrer tant de combats, déshonorer la terre par tant de forfaits, pour tracer aux yeux de l'homme des vérités éternelles que les passions n'avaient que défigurées? Il est vrai que, pour faire entendre à ses compatriotes cette sublime doctrine, quelque simple qu'elle fût, il a mis en œuvre diverses impostures très-propres à décréditer sa mission.

L'ouvrage qui comprend la religion des Turcs, s'appelle alcoran; c'est, à proprement parler, la Bible des Musulmans. Cet ouvrage, fruit des méditations de Mahomet et du moine Sergius, est distribué en 184 chapitres, dont les uns paraissent avoir été écrits à la Mecque, et les autres à Médine, villes d'Arabie, que l'apostolat de Mahomet a rendues si célèbres. Nous n'avons eu jusqu'à présent en français que des versions très-imparfaites de l'alcoran; et, en effet, pour traduire un tel livre, il faut être philosophe; et malheureusement il est rare que les philosophes fassent le métier de traducteurs. On voit cependant, par les morceaux tronqués qui se trouvent dans nos bibliothèques, que jamais homme n'eut une idée plus grande de la Majesté Suprême que ne l'avait Mahomet. Chaque chapitre commence par le nom de Dieu; et jamais l'auteur ne néglige l'occasion de rendre hommage aux attributs ineffables de cet Être souverain: « C'est Dieu, dit-il, cet Être miséri-

» cordieux et ineffable, qui a créé les cieux et la terre, c'est à lui que l'uni-
» vers appartient. Homme, qui que tu sois, il sait tes pensées, il connaît
» tout ce qui se passe dans les profonds replis de ton âme, il n'ignore rien
» de ce qui se passe sur la terre. Grand Dieu! vous êtes le seul à qui ce nom
» ineffable soit dû; et toutes ces idoles, qu'il a plu aux nations d'élever sur
» tes autels, ne sont que des vases d'argile que tu peux briser d'un clin-d'œil. »
Qu'on lise avec impartialité le chapitre de l'alcoran, auquel on a donné pour titre, *de la vache*, et qu'on prononce sur l'importance et l'orthodoxie de la doctrine de Mahomet.

La morale presque inconnue, dit-on, chez les Arabes, au siècle de ce législateur, occupe une place très-distinguée dans son livre. « L'orgueil de Lucifer, » dit-il, « couvrit l'éclat de cet archange de ténèbres épaisses; et ce fut
» cette passion honteuse et avilissante qui occasionna sa chute mémorable.
» Ceux qui se laissent emporter à la vanité du siècle, et qui ne rendent pas
» des actions de grâces à celui qui donne et qui ôte les richesses, deviendront
» semblables à cette puissance proscrite. »

» L'avare emploie tous ses soins, met en œuvre toutes ses facultés, pour
» remplir ses coffres d'or et d'argent; mais cette cupidité meurtrière éloigne
» de son âme la grâce divine, qui doit faire son unique félicité, et le rend
» indigent au milieu même de ses richesses.

» La colère excite dans l'esprit humain les mêmes orages que les vents
» furieux élèvent sur la mer; elle fait faire naufrage à la raison, ouvre la
» porte à la calomnie, aux injures, aux meurtres, et précipite l'homme dans
» l'oubli de soi-même et de la divinité.

» La gourmandise a causé la perte du premier homme; elle privera de
» la gloire céleste ceux de ses descendans qui se plongeront dans le même
» péché.

» L'envie est un feu couvert qui trouble le repos et la tranquillité de celui
» qui s'y livre; elle lui ôte la paix de l'âme, dont elle est le bourreau per-
» pétuel.

» La paresse est une habitude horrible; parce que non-seulement elle nous
» détourne des affaires humaines, mais qu'elle nous fait négliger le culte divin
» et l'observation de nos devoirs.

» L'incontinence est un péché presque irrémissible; et c'est pour ce
» motif que le prophète a prescrit le mariage de bonne heure. »

Mahomet, que l'on accuse avec raison d'avoir trempé l'épée du fanatisme dans le sang d'une multitude de victimes, n'oublia cependant pas la défense de l'homicide. Il inspira à ses sectateurs tant d'horreur pour le meurtre, que les mahométans croient que ce crime ne sera remis, dans l'autre vie, par la

justice de Dieu, qu'autant que dans celle-ci on aura satisfait à celle des hommes. Aussi, chez eux, la loi sévit-elle rigoureusement contre ceux qui s'en rendent coupables.

Il est peu de peuples au monde plus charitables que ne le sont les mahométans. Les plus pauvres se font un devoir de faire l'aumône à ceux qui réclament leurs secours, et cette obligation est fort rigoureusement prescrite par l'alcoran. Chaque musulman s'empresse de visiter les prisons, d'assister et de délivrer les prisonniers, de donner de l'argent aux imans, pour être distribué aux pauvres honteux; ils font des prières pour les morts, lavent leurs corps, leur coupent les ongles, les ensevelissent et les portent à la sépulture. D'autres remettent leurs dettes à un débiteur mort insolvable, et renferment ses billets dans son cercueil pour soulager son âme. Quelques-uns font bâtir des mosquées, où l'on chante continuellement les louanges de Dieu; fondent des colléges pour instruire la jeunesse et des hôpitaux pour les voyageurs, pour les malades et les insensés. Tout le monde, sans aucun égard à la religion ou à la patrie, est reçu avec la plus tendre humanité dans ces asiles respectables de la piété musulmane. Il y en a qui font construire des ponts, des fontaines, des puits, des citernes et des habitations publiques pour les voyageurs. Les pauvres eux-mêmes se font la charité les uns aux autres. On en voit qui, ne pouvant l'exercer autrement, assistent le prochain de leur propre personne; ils s'enchaînent avec des prisonniers pour dettes, demandent l'aumône pour leur élargissement, raccommodent les chemins, servent de guides à ceux qui voyagent, et leur donnent à boire.

Pl. 2. *Dg:-Guerdi albanois, qui porte au bezestein des foies de mouton pour nourrir les chats.*

La charité des mahométans s'étend jusqu'aux animaux. On voit chez eux des fondations dont l'objet est de pourvoir à la nourriture des chiens et des chats, et des hommes entretenus pour leur porter à manger dans les carrefours. Il est des musulmans assez fous ou assez dévots pour porter la charité jusqu'à payer un artisan, afin qu'il ait soin d'arroser chaque jour des arbres stériles, de crainte que la sécheresse ne les fasse mourir. Plusieurs achètent des oiseaux, uniquement dans l'intention de leur donner la liberté.

Les musulmans sont distribués en une multitude de sectes, que l'obscurité de l'alcoran a fait naître. Les quatre principales sont celles d'Abubeker, d'Ali, d'Otman et d'Omar. Les Turcs sont attachés aux opinions d'Abubeker, beau-père de Mahomet; les Persans suivent celles d'Ali; les Tartares se sont

attachés au char d'Otman ; et les Indiens à celui d'Omar. Ces quatre sectes se foudroient réciproquement, et se font la guerre sans relâche.

Le petit nombre d'articles de foi qui divisent ces quatre sectes, font que trois d'entre elles ne seraient peut-être pas éloignées de se réunir. Mais l'animosité la plus vive, la fureur la plus sanguinaire, oppose des barrières insurmontables entre celles d'Abubeker et d'Ali.

Mahomet étant mort couvert de gloire, il fut question de savoir qui serait son successeur au trône qu'il avait eu le courage d'élever. Ali, l'un de ses premiers disciples, son cousin et son gendre, prétendait à cet honneur ; mais il avait un puissant rival dans la personne d'Abubeker, beau-père du prophète. Ce grand différend partagea ce peuple immense, subjugué par Mahomet. Les deux concurrens se firent une guerre sanglante et opiniâtre ; et la superstition venant mêler à la querelle ses sophismes et ses fureurs, servit encore à augmenter l'animosité des deux partis. La doctrine de Mahomet était incontestablement fort simple ; mais les puérilités dégoûtantes dont il avait farci son alcoran, étaient souvent inintelligibles ou susceptibles de plusieurs sens. Ces obscurités sur lesquelles Mahomet n'avait pas daigné s'expliquer, exigeaient une interprétation. Abubeker et Ali, amis et confidens du fils d'Abdallah, étaient seuls en état de jeter quelque jour sur cette matière. Ils s'en chargèrent en effet. Mais opposés sur le droit de la succession, ils ne pouvaient pas manquer de l'être sur l'explication de la nouvelle doctrine. Chacun d'eux substitua ses idées à celle de Mahomet ; et plusieurs passages de son alcoran reçurent de leur part une interprétation diverse. Cette mésintelligence entre les deux théologiens fut la source d'un schisme fameux dans les annales de l'islamisme ; et chacun embrassa le parti qui convenait le mieux à sa conscience, à ses lumières, à ses préjugés, à ses intérêts. Les Turcs choisirent pour chef Abubeker ; et les Persans embrassèrent la doctrine d'Ali.

On a beaucoup écrit sur les divers sujets religieux qui divisent ces deux peuples. Nous épargnerons au lecteur des détails vraiment fatiguans et fort peu instructifs. Nous nous contenterons de rapporter ici une sentence rendue par Mupthi Ezad-Effendi, contre Scha Abbas, gouverneur de Sari Halif, roi de Perse, et contre tous les Persans en général, que Ricaut dit avoir extraite d'un livre autorisé à Constantinople, et qui suffira pour donner une idée de cette controverse.

« Quand vous n'auriez, dit le Muphti, dans cette sentence qu'il adresse » à tous les Persans, quand vous n'auriez pas d'autre hérésie que celle de » mépriser ces illustres amis de Mahomet, Omar, Otman et Abubeker,

» votre crime ne laisserait pas d'être tel, que vous ne pourriez l'expier par » des prières de mille ans, ni par des pélerinages continuels.

» L'une de vos opinions détestables, et qui tient le premier rang parmi » les autres, c'est que vous vous croyez bien obligés de vous rassembler dans » les mosquées, mais non pas d'y prier Dieu ; et vous fondez cette conduite » sacrilége sur ce que, l'ancien ordre des prêtres étant éteint, vous n'avez » personne qu'une vie pieuse et exemplaire rende capable de vous prêcher, » de vous instruire, et de vous conduire aux prières publiques.

» Vous niez que le verset appelé le *couvercle*, qui est dans l'alcoran, soit » authentique.

» Vous rejetez les dix-huit versets qui nous ont été révélés pour l'amour » de sainte Heche, femme de Mahomet.

» Vous ne coupez jamais vos moustaches ; vous vous privez seulement de » la barbe du menton, le plus bel ornement de l'homme ; et, ce qu'il y a » de plus détestable, vous la coupez comme il vous plaît.

» Vous mettez à vos souliers et à vos chausses, en mépris du prophète, la » sainte couleur verte consacrée à la bannière de Mahomet ; et par cet usage » impie et sacrilége vous avez l'audace de profaner une chose qui ne doit » orner que la plus noble partie de l'homme.

» Vous buvez hardiment du vin. A l'égard des viandes, vous ne mettez » pas de différence entre celles qui sont pures et celles qui ne le sont pas ; » vous mangez de tout indifféremment.

» Vous souffrez que plusieurs hommes habitent charnellement avec une » seule femme.

» Abubeker n'a-t-il pas été converti le premier à la foi ? Omar n'était-il » pas le plus vaillant défenseur de la religion mahométane contre les chré- » tiens? n'est-ce pas le chaste Otman, qui a mis en ordre et distingué les » chapitres de l'alcoran ? n'est-ce pas le brave et savant Ali qui portait le » *zulfecar* ou l'épée à deux tranchans ? Iman-Assan et Iman-Huseim n'ont- » ils pas été martyrs pour la foi dans le désert de Kerbel ?

» Vous soutenez dans vos livres qu'il est permis de piller et de ruiner le » pays des musulmans, d'emmener leurs femmes et leurs familles prison- » nières ; et, par ce principe de malice qui vous caractérise, vous osez, » dans le dessein de les couvrir d'opprodre, les promener toutes nues dans » les marchés et les exposer en vente. Les païens même ne tiendraient pas » une pareille conduite ; et ce trait seul suffit pour montrer, d'une manière » évidente, que vous êtes les plus insolens et les plus irréconciliables en- » nemis que nous ayons. Enfin, sachez que vous êtes le cloaque impur où » vont se confondre tous les crimes du genre humain. »

Telle est l'esquisse de cette grande contestation qui règne, depuis tant de siècles, entre les deux plus puissans peuples de l'Asie; telles sont les malédictions scandaleuses qu'ils prononcent l'un contre l'autre. Il semble que les Turcs détestent beaucoup plus les Persans qu'ils n'en sont haïs. Il n'y a pas de genre de mortifications, de vexations même, qu'ils ne leur fassent éprouver lorsque l'occasion s'en présente. Quoique la jeunesse de tous les peuples de la terre puisse être reçue dans les écoles du sérail de Constantinople, ils n'y souffrent pas les jeunes Persans; parce que, telle est l'opinion qu'ils ont de l'hérésie d'Ali, qu'ils croient que le commerce seul de ses sectateurs souille ceux qui se le permettent. Dans la guerre, les Persans ne peuvent jamais attendre de quartier de la part de leurs ennemis. Ceux-ci les considèrent même comme indignes de servir en qualité d'esclaves. Ils leur prodiguent les qualifications les plus odieuses, et ils ne les désignent jamais que par la qualité d'impies ou d'infidèles. La nécessité seule contraint les Turcs à faire la paix avec cette nation proscrite. Lorsque dans ces occasions l'ambassadeur paraît pour la première fois à la Porte, il commence par offrir un alcoran. De son côté, le sultan, dans l'audience qu'il donne à ce ministre, se fait lire le catalogue des présens qu'il apporte, et lorsqu'on vient à nommer l'alcoran, il baise le sien placé à côté de lui sur un coussin; comme si, par cette cérémonie, il voulait faire entendre que l'alcoran orthodoxe est celui des Turcs, et que celui des Persans n'est qu'un livre apocryphe.

La religion musulmane, calquée, comme on l'a dit, sur celle des Juifs, prescrit à-peu-près les mêmes pratiques extérieures. L'ablution, qui fait une partie si essentielle du culte juif, est aussi ordonnée très-strictement par Mahomet; et ce précepte, fort raisonnable en Asie, n'a pas peu contribué à empêcher que l'islamisme ne pénétrât dans les pays froids. Un bon musulman ne peut adresser à Dieu sa prière sans s'être lavé; et c'est pour cette raison qu'il y a des fontaines dans le parvis de toutes les mosquées, qu'on en voit dans tous les carrefours, qu'on en pratique dans les grands chemins, dans les forêts, dans les campagnes; en un mot, dans tous les lieux que les musulmans peuvent avoir occasion de parcourir.

Les mahométans distinguent trois espèces d'ablutions : l'une, qui se fait par immersion; l'autre, qui n'a pour objet que les pieds et les mains; et la troisième où, à défaut d'eau, on emploie du sable ou de la terre. L'alcoran et la *sonna*, loi orale des mahométans, indiquent une multitude d'occasions où les unes et les autres de ces ablutions sont nécessaires. Les Persans, d'ailleurs, diffèrent sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, des mahométans; et les uns et les autres suivent l'usage, la tradition et les mouvemens de leur piété.

Il n'y a pas d'acte de dévotion plus étroitement recommandé dans l'alcoran, après la prière, que le pélerinage de la Mecque, berceau du législateur. Tout musulman doit le faire au moins une fois pendant sa vie : l'indigence ou les infirmités peuvent seules l'en dispenser. Autrefois, lorsqu'une piété fervente animait les sultans et les califes, ces princes remplissaient eux-mêmes ces devoirs de la religion. On observe que Haaron, le justicier, contemporain de Charlemagne, le fit huit fois pendant sa vie. Plusieurs autres princes ont imité depuis cet exemple; et ce fut pendant ce pélerinage que Bajazet II apprit, en 1482, la mort de Mahomet II, son père. Le grand seigneur, et la plupart des autres princes mahométans de l'Asie, ne sont pas aujourd hui si dévots. En rendant hommage à la loi qui veut qu'on visite le tombeau du prophète, ils s'acquittent de ce devoir important par des ambassadeurs.

Les Persans, divisés, comme on l'a dit, depuis long-temps des Turcs par un schisme qui fit autrefois répandre des torrens de sang, ne font que très-rarement le pélerinage de la Mecque. Ils doivent l'indifférence qu'ils témoignent à cet acte de piété, au grand *Abbas*, roi de Perse. Ce prince, aussi habile politique que grand guerrier, voulant décréditer le pélerinage de la Mecque et de Médine, parce qu'il faisait sortir de la Perse beaucoup d'argent qui n'y rentrait plus, imagina d'en établir un autre qui fût du goût des peuples, et qui ne les obligeât pas à sortir du royaume. Dans cette vue, il fit bâtir une superbe mosquée sur le tombeau de Riza, huitième iman, fils d'Ali, qui mourut en Perse près de Mached, et dont le tombeau fut entièrement négligé pendant plusieurs siècles. Abbas attacha de grands revenus à cette mosquée; et, persuadé que l'exemple des souverains détermine aisément les sujets, il voulut faire lui-même ce pélerinage, accompagné de toute sa Cour. Dès-lors les peuples s'empressèrent à porter leurs vœux de ce côté-là; et les successeurs d'Abbas s'étant fait une loi de commencer leur règne par ce pélerinage, le tombeau de Riza devint si célèbre, que l'on se déshabitua presque absolument du voyage de la Mecque.

Les caravanes qui conduisent les pélerins à la Mecque, passent d'abord à Médine. Après avoir demeuré quelques jours en cette ville occupées à des actes de piété relatifs aux circonstances, elles se rendent à *Gibel-Araffà*, ville située à deux journées de la première, où les crédules musulmans croient qu'Adam trouva sa femme Eve, cinq cents ans après en avoir été séparé par l'ange exterminateur. Les pélerins y passent la nuit et le jour suivant en dévotion; le lendemain ils descendent dans la vallée de *Mina*, située au pied des montagnes. Là, ils égorgent un nombre prodigieux de moutons, en mémoire du sacrifice que fit autrefois Abraham de son fils Isaac; et la plus grande partie de ces viandes est distribuée aux pauvres. Ensuite, les hommes se

rasent la tête, et les femmes se coupent les cheveux. Chacun coupe ses ongles, les enterre, et jette sept petites pierres ramassées dans le chemin pour exprimer son détachement des choses de la terre.

Pl. 3. Le temple de la Mecque.

Arrivés à la Mecque, les pélerins font sept fois le tour de la *kaaba*, et on les arrose de l'eau d'un puits miraculeux, celui-là même qu'un ange montra, dit la légende, à Agar, lorsque son fils Ismaël était sur le point de mourir de soif. La kaaba est une maisonnette située dans l'enceinte du temple de la Mecque, et que les musulmans disent avoir été construite par Abraham dans le temps de ses persécutions.

Le dix-septième jour, tous les pélerins s'assemblent devant la tente du *chek*. Ce souverain pontife de la loi musulmane, le plus puissant prêtre du monde, paraît debout à l'entrée de son domicile, élevé sur un escabel, afin d'être vu de tous les assistans. Là, il adresse à Dieu sa prière et donne la bénédiction à tout le peuple. Jusques-là ce grand pontife défraie les pélerins avec les sommes que lui envoient annuellement tous les princes de la croyance musulmane; mais alors le pélerinage est censé terminé; et ceux qui jugent à propos de rester plus long-temps à la Mecque, sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur dépense.

Ces pélerinages sont la source d'un revenu considérable dont jouit le chek. Chaque pélerin fait à ce pontife de grands présens; et il ne pourrait se dispenser de remplir cette obligation sans passer pour un impie. En dédommagement des sommes dont il enrichit ce grand prêtre, chaque pélerin tâche de remporter de la Mecque quelques lambeaux de sa vieille tente, ou quelques morceaux des anciens tapis qui couvraient le tombeau de Mahomet. C'est le chek qui distribue ces précieuses reliques, qui lui sont toujours payées fort cher. Il est inutile d'observer que la légende musulmane attribue les plus grandes vertus à ces reliques, que les disciples de Mahomet vont ainsi chercher en Arabie.

Ce souverain pontife exerce diverses autres concussions sur ses fidèles. Lui seul peut vendre la nourriture des pélerins; et s'ils ont besoin de vêtemens, de montures ou de quelques autres ustensiles, il leur en vend à un prix excessif. Dépositaire des tapis et de la tente qui décorent le tombeau de Mahomet, il en envoie tous les ans des lambeaux aux princes mahométans, qui ne manquent jamais de lui témoigner leur reconnaissance pour un si grand bienfait. Quelquefois il envoie le tapis entier ou la tente entière; mais les plus grands princes sont seuls qui puissent attendre de lui une grâce si signalée.

Mahomet jaloux d'attirer les Juifs sous ses étendards, affecta toujours de marcher sur leurs traces et de s'approcher de leurs opinions. Jérusalem, si chère à cette nation, fut encore un des termes de pélerinage qu'il prescrivit à ses sectateurs. L'objet de cette dévotion est placé aujourd'hui dans une église bâtie par l'empereur Justinien, et dont les Turcs, chronologistes aussi ignorans que leur dévotion est puérile, attribuent faussement la construction à Soliman. C'est, dit la légende, une pierre de trois coudées en carré, suspendue miraculeusement en l'air par Mahomet même. Ce prophète était monté sur son âne, lorsqu'il reçut ordre de l'ange Gabriel de monter au ciel. Il y fut enlevé avec sa monture et la pierre; mais celle-ci, d'un trop pesant aloi pour pénétrer jusqu'aux cieux, fut obligée de s'arrêter en chemin, et elle y est demeurée jusqu'à nos jours, suspendue en l'air.

La circoncision, adoptée par Mahomet, n'est pas découlée de la religion juive. Long-temps avant le fils d'Abdallah, les Arabes, et généralement tous les orientaux, observaient cet usage. Cette opération, que les Juifs et les Turcs eussent dû abandonner en se fixant en Europe, n'est pourtant pas essentielle dans la loi mahométane. Plusieurs Turcs effrayés, sans doute, par les douleurs que ressent celui qui se fait inscrire de cette manière sur le catalogue musulman, évitent de se faire circoncire; tous les docteurs mahométans soutiennent même que les enfans morts incirconcis n'ont pas moins le droit de prétendre à une heureuse éternité. Cependant, ceux des Chrétiens qui abjurent la religion de leurs pères pour prendre le turban, sont obligés de s'assujétir à la circoncision; et cette obligation a peut-être pour objet d'éviter la rechute dans laquelle pourraient tomber les néophites.

Pl. 4. *Enfant turc que l'on mène à la circoncision.*

Pl. 5. *Amant turc qui se cicatrise les bras devant sa maîtresse, pour preuve de son amour.*

Les anciens Arabes et les Sarrasins ne se faisaient circoncire qu'à treize ans, pour marcher sur les traces d'Ismaël, qui ne le fut, dit-on, qu'à cet âge. Les mahométans assujétissent leurs enfans à cette cérémonie, lorsqu'ils ont sept ou huit ans. Quelque douloureuse que soit cette opération à cet âge, cet usage leur paraît d'autant plus sage, que l'enfant peut alors comprendre la profession de foi qu'on lui fait réciter en cette occasion. On pare de beaux habits celui qui doit être circoncis. On décore sa tête d'un beau turban. Accompagné de plusieurs enfans de son âge, et conduit par un iman, il se rend à cheval à la mosquée. Chez les Juifs un rabbin est chargé de cette opé-

ration ; ici c'est un chirurgien. Celui-ci prend le bout du prépuce avec de petites pincettes, en coupe l'extrémité, et bassine la plaie avec quelque eau astringente, afin d'arrêter l'hémorrhagie. Au retour de la mosquée, tous les parens s'assemblent chez le père, distribuent des présens au jeune musulman, et passent le reste de la journée dans le divertissement et dans la joie. Chez les Turcs, les femmes sont exemptes de cette opération gênante. On se contente de leur faire prononcer, le pouce droit élevé, les paroles de la confession de foi. Il n'en est pas ainsi des femmes persannes, auxquelles il en coûte quelques gouttes de sang.

Ceux des Tartares, qui sont musulmans, solennisent tous les ans une fête appelée *suadba*, pendant laquelle on circoncit autant d'enfans qu'il s'en présente, depuis six jusqu'à quatorze ans. La cérémonie commence par un repas où l'*Akhouna*, prélat du pays, tient la première place, et, en son absence, un prêtre d'un ordre inférieur. Les Tartares séculiers s'asseyent près de lui, sur de larges bancs, dont la cour de la maison est ordinairement remplie. Aussitôt après le repas, on prend le thé ; ensuite autant d'hommes qu'il y a d'enfans les présentent à la compagnie, et l'*Abdal*, chargé de l'opération, prie l'akhouna de le bénir avant d'entamer l'ouvrage. Après cette formalité, on conduit les enfans dans un appartement séparé, s'il y en a ; là, on les met sur un banc large, et l'on étend sur eux une couverture légère. La mère seule a communément le droit d'assister à cette cérémonie. L'abdal commence alors l'opération. Il tient une assiette de bois, sur laquelle est une petite aiguille de bois, une pincette de bois, un vieux rasoir, et un peu de coton brûlé. Il se met à genoux devant l'enfant, lui découvre les pieds, et les tient ferme entre ses genoux, tandis que la mère ou quelque sous-ministre lui tient les mains. Il prend ensuite la partie qu'il va circoncire, et repoussant la surpeau, afin qu'elle ne soit pas ridée, il passe avec la main l'aiguille de bois dessous cette surpeau, dont il pince et attire un petit morceau ; puis, prenant de la main droite la pincette de bois, il la passe sous l'aiguille et sur la surpeau ; de manière que l'on ne voit en deçà de la pincette que le petit morceau qu'il a pincé de la main gauche. Alors il prend le rasoir, coupe ce morceau, repousse la surpeau encore plus haut, met sur la place un peu de coton brûlé, qui, à l'instant, arrête le sang. Cela fait, il place l'enfant de sorte qu'il ait les genoux élevés et un peu écartés, afin que la partie blessée soit libre de tous côtés et à l'abri de tout frottement ; ensuite il le couvre et passe à un autre. A chaque enfant, ainsi circoncis, tous les assistans jettent un cri, en témoignage de la joie qu'ils ressentent en voyant ces enfans devenir musulmans. Le petit morceau est triangulaire et d'environ une ligne et demie de chaque côté. L'abdal le donne à la mère, qui le met dans du

coton, et le garde précieusement; mais si les enfans n'ont plus leur mère, il jette ces morceaux. Il visite la plaie pendant huit jours, sans y rien mettre, et fait tous ses efforts pour empêcher que la surpeau ne retombe pas; mais si ce malheur arrive malgré lui, la loi exige qu'il recommence l'opération avec les mêmes cérémonies.

Pl. 6. *Tchingui, ou danseur turc.*
Pl. 7. *Tchingui, ou danseuse turque.*

Les Turcs, comme les Juifs, les Chrétiens et tous les autres peuples de la terre, à l'exception des Perses, ont divers jeûnes pendant l'année, auxquels la loi musulmane les assujétit. Mais ces jeûnes sont beaucoup plus rigoureux que les nôtres. Ils consistent à ne rien manger depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, à ne goûter d'aucune boisson de quelque nature qu'elle soit, à n'avoir aucun commerce avec les femmes. On sent combien ces privations sont gênantes dans les pays chauds, et combien il en coûte aux dévots musulmans pour remplir rigoureusement la loi sur ce sujet.

Les Turcs ont leur *ramadham*, espèce de carême semblable à celui des Chrétiens. Cette abstinence religieuse dure pendant tout le cours de la lune du neuvième mois. Dès qu'on atteint l'âge de raison, c'est un crime de ne pas s'y conformer, quelque prétexte qu'on ait pour réclamer l'indulgence de la loi. Le plus grand nombre des Turcs employent tout ce mois à diverses bonnes œuvres, à la lecture de l'alcoran, à la méditation, à la prière. Les plus libertins suspendent leurs débauches; et les femmes publiques même, chose étonnante! semblent avoir oublié leurs prostitutions. C'est sur-tout un crime abominable de boire du vin; et ceux qui prennent cette liberté dans d'autres temps, ont soin de s'en abstenir pendant quatorze jours avant le grand jeûne pour ne pas scandaliser leurs voisins. Pendant le ramadham, il n'est permis de manger qu'avant le point du jour, et le soir à l'apparition de la première étoile. Mais si l'on en croit les voyageurs chrétiens, les moins scrupuleux se dédommagent avantageusement, durant les ténèbres, de la rigueur du jeûne qu'ils ont observé pendant le jour. Ils font durer leur repas du soir pendant une grande partie de la nuit.

Pl. 8. *Le carnaval des Turcs.*

Le peuple même, considérant ces espèces de fêtes comme un carnaval, épargne sur ses autres dépenses, pour avoir de quoi se régaler pendant les nuits du ramadham. En effet, ces nuits sont d'autant plus agréables que les

boutiques sont alors ouvertes comme en plein jour, et qu'il est également permis aux hommes et aux femmes de se promener dans la rue. Comme les mois des mahométans sont lunaires, leur ramadham vient tous les ans dix jours plutôt que l'année précédente, de manière que tous les trente-sept ans ce jeûne a parcouru tous les mois de l'année.

Pl. 9 *Le bairam, ou la Pâque des Mahométans.*

Ce grand carême est terminé par la fête la plus solennelle du rituel mahométan, et qu'on appelle le *bairam*. Cette solennité dure trois jours, pendant lesquels on s'assemble dans les mosquées où l'on fait les prières publiques plus longues qu'à l'ordinaire. Les imans y lisent plusieurs chapitres de l'alcoran. Ils accompagnent ces lectures de sermons, dont le sujet est toujours l'amitié fraternelle et le pardon des injures. Touchés de ces exhortations, les bons musulmans se souhaitent réciproquement toutes sortes de biens, s'envoyent des présens et s'invitent mutuellement à se réjouir les uns chez les autres. A l'exemple des Juifs, ils tuent dans chaque famille un mouton, qu'ils appellent *l'agneau pascal*, et qu'ils mangent avec beaucoup de solennité, en mémoire du sacrifice d'Abraham. Le Grand-Seigneur prend part à l'allégresse publique. Son palais est alors magnifiquement orné. Assis sur son trône, il reçoit les vœux et les présens des grands de sa Cour; et c'est ordinairement ce jour-là qu'il distribue ses grâces et ses bienfaits. Le principal divertissement que prennent les Turcs en cette occasion, consiste à tendre des escarpolettes dans les rues, sur lesquelles on voltige en l'air avec plus ou moins de violence, selon la volonté de celui qui se fait ainsi bercer. On expose aussi des roues dans les carrefours, sur lesquelles les dévots musulmans tournent en dépit de cette roue de fortune qui a été si peu favorable à leur gouvernement.

Pl. 10. *Le Grand-Seigneur en habit de cérémonie le jour du bairam.*

La fête la plus solennelle chez les Turcs, après le bairam, c'est le *meuloud*, établi pour célébrer la naissance de Mahomet. On honore en ce jour la mémoire de ce prophète par le recueillement, les longues prières et la simplicité des habits. Le Grand-Seigneur donne lui même l'exemple de la modestie. Ce prince se rend, dès le matin, à la mosquée du sultan Sélim, habillé de drap blanc, sans dorure ni pierreries, et suivi seulement de quelques pages.

Il assiste au panégyrique de Mahomet, avec le muphti, le visir et les pachas, tous modestement vêtus. Après la prière, un coup de canon avertit la Cour de se rendre à la circoncision. Cette dernière cérémonie terminée, le Grand-Seigneur rentre dans le sérail par une porte secrète, et passe le reste de la journée dans la retraite.

Pl. 11. *Cavalcade du Grand-Seigneur.*

Souvent il arrive que le sultan des Turcs donne à ses sujets le spectacle pompeux d'une cavalcade; et ce jour-là est chômé dans tout l'empire ottoman. Celle que Thévenot dit avoir vu faire à Constantinople, à l'honneur de l'empereur du Mogol, s'exécuta de cette manière. On commença par couvrir de sable le chemin qui conduit depuis le sérail jusqu'à la mosquée du sultan Mehemet, où devait aller Sa Hautesse. Les janissaires se rangèrent en haie de chaque côté de la rue. La cavalcade commença par le grand sous-bachi, ayant à son côté le commissaire-général, et suivi d'une troupe de janissaires. Après eux venaient les gardiens des chiens courans du Grand-Seigneur, et des grues, tous fort bien montés. Ceux-ci étaient suivis de janissaires, commandés par leur aga, montés sur de beaux chevaux, et la tête décorée d'un bonnet d'argent doré, surmonté de belles plumes. Après eux venaient les spahis, puis environ cinquante chiaoux, tous bien montés, ayant l'épée au côté, et tenant, de la main droite, leurs massues; ensuite venaient les muteferacas, aussi à cheval, et marchant en bon ordre. On voyait après ceux-ci les officiers qui portent les plats du Grand-Seigneur lorsqu'il mange hors du sérail. Ils étaient à cheval, ainsi que les eunuques et les muets qui les suivaient; ensuite les visirs, et le caymacan, lieutenant du grand-visir, dont la place était alors vacante; puis les valets de pied du Grand-Seigneur, portant en tête des bonnets dorés. Ceux-ci étaient à pied; et derrière eux était leur chef à cheval, suivi du porte-valise du Grand-Seigneur, aussi bien monté. Après eux venaient onze chevaux élégamment enharnachés, avec des housses enrichies de pierreries, des étriers d'argent doré, une grosse masse d'argent dorée à l'arçon droit de la selle, de l'autre côté un couteau d'un pied de long; le tout garni de pierreries. Ces chevaux étaient conduits à la main par autant de spahis bien montés. Après ces chevaux, venaient environ cinq cents solaques à pied, ayant le doliman retroussé à la ceinture, avec des manches pendantes, et sur la tête un bonnet garni de plumes; portant l'arc à la main, et derrière le dos le carquois plein de flèches. Au milieu de cette escorte était le Grand-Seigneur, monté sur un beau cheval, couvert de pierreries. Ce prince avait une veste de velours cramoisi; et à son bonnet

étaient deux aigrettes noires, ornées de grosses pierreries jusqu'à la hauteur de plus de deux doigts. A sa droite était le grand écuyer, et à sa gauche le petit, tous deux à pied. Il saluait tout le peuple, ayant toujours sa main droite sur l'estomac, et s'inclinant de côté et d'autre; le peuple, de son côté, lui souhaitait, d'une voix basse et respectueuse, mille bénédictions. Après le Grand-Seigneur venaient à cheval le selictar-aga, portant l'épée, l'arc et le carquois du Grand-Seigneur; et à sa gauche, le grand maître de la garde-robe, portant en sa main le turban du prince; puis le kislar-agasi et le capi-agasi, et deux autres pages aussi à cheval, portant des pots d'argent pleins d'eau, pour donner l'*abdest* au sultan, et à boire, si la soif venait à le prendre. La marche était fermée par un grand nombre d'officiers du sérail, tous bien montés. Le Grand Seigneur entra ainsi dans la mosquée du sultan Mehemet; et, après y avoir fait sa prière, ce prince changea de veste pour en prendre une de satin rouge, et revint au sérail en bon ordre.

Pl. 12. *La fête du poids au Mogol.*

On observe au Mogol un usage dont la pompe et la magnificence peuvent égaler celles qu'on emploie dans cette fête. C'est la fête du souverain de cette belle partie de l'Inde. Pendant cette solennité, qui dure cinq jours, tout l'empire est dans la joie, et s'enivre de plaisirs. Tous les officiers de l'Etat, les gouverneurs des provinces, font de riches présens au monarque. Une ancienne coutume établie dans ces régions, veut qu'alors l'empereur se fasse peser publiquement. La balance où l'on pose ce monarque, dit Thévenot, est fort riche : on dit que les chaînons en sont d'or; les deux bassins, garnis de pierreries, et le fléau, sont aussi d'or massif. Le roi, richement habillé et chargé de joyaux, s'assied sur les talons, dans l'un des bassins de la balance, et l'on met dans l'autre des poids d'or massif. On publie avec soin ce que pèse ce prince; et le procès-verbal que l'on dresse de cette cérémonie ridicule est déposé fort religieusement dans les archives de l'Etat. Lorsque le monarque pèse plus que l'année précédente, le peuple en témoigne sa satisfaction par des acclamations générales, par des feux de joie, par des festins et par d'autres marques de réjouissance.

Les Persans ont, à-peu-près, les mêmes fêtes que les autres musulmans. Ils en célèbrent cependant une qui leur est particulière, et qui tire son origine du schisme scandaleux qui divise les habitans de la Perse moderne, des autres musulmans. Cette fête a pour objet d'honorer la mémoire d'Hussein, fils d'Ali, et de Fatime, fille de Mahomet, et qui périt dans une bataille qu'il perdit en combattant pour le Kalifat. Son frère Hassein fut aussi tué

dans la même guerre ; et c'est à cause de la mort de ces deux héros, que le rituel persan appelle cette solennité, *la fête des enfans d'Ali.* La piété exige que les musulmans témoignent en cette occasion la plus profonde douleur. Les uns paraissent presque nus et barbouillés de sang, pour mieux caractériser la mort tragique de ces héros ; et les autres courent dans les rues, barbouillés de noir, pour représenter l'extrême chaleur et la soif qui dévoraient Hussein. Chacun se livre aux plus affreuses grimaces ; et dans les intervalles de ces pieux exercices, on crie de toutes ses forces : *Hussein, Hussein, Hassein, Hussein.* Si l'on en croit Thévenot, il est quelques dévots, parmi les Persans, qui, pendant cette fête, s'enterrent jusqu'au cou par dévotion ; et l'on en voit qui restent ainsi la tête couverte d'un pot de terre. Mais l'une des plus grandes cérémonies de cette fête consiste en différentes processions mystérieuses Les dévots, couverts de leurs armes, et ayant à leur tête des étendards, des tambours et divers autres instrumens militaires, représentent la guerre où périt les généreux Hussein ; et sur les châsses et les bannières sont tracées les persécutions que souffrit ce martyr de la foi musulmane. Les femmes se signalent sur-tout, comme par-tout ailleurs, par une piété fervente et un zèle apostolique. Elles se frappent la poitrine avec des lamentations épouvantables et des contorsions affreuses. Cette scène, que la superstition la plus ridicule a pu seule imaginer, est terminée par des mascarades, par des festins, par des débauches, et par divers excès, propres à faire repentir un gouvernement éclairé d'avoir autorisé l'établissement d'une telle fête.

Pl. 13. *La fête d'Hussein, fils d'Ali.*

Ces solennités et celle du petit bairam, que l'on célèbre soixante-dix jours après le grand, sont à-peu-près les seules que les musulmans célèbrent avec éclat. On sait qu'ils observent religieusement le vendredi, et que ce jour de repos est pour eux ce que le samedi est aux Juifs et le dimanche aux Chrétiens; mais les cérémonies qu'ils y pratiquent sont trop communes pour mériter de fixer notre attention.

Les temples où les mahométans font leurs prières, s'appellent *mosquées.* Ces lieux sacrés, aussi nus que le sont ceux des Protestans, n'offrent ni autels, ni figures, ni images; et l'alcoran défend expressément ces décorations. Mais on y voit beaucoup de lampes, et plusieurs petits dômes, soutenus par de belles colonnes de marbre et quelquefois de jaspe et de porphyre. Avant d'arriver à chaque mosquée, on entre par une grande cour ombragée de cyprès, de sicomores, de platanes et d'autres arbres touffus.

Au milieu de cette cour est un vestibule sous lequel est une fontaine qui fournit par plusieurs robinets de l'eau nécessaire aux ablutions. Cette cour est environnée de cellules destinées à l'habitation des prêtres attachés à la mosquée. On y trouve aussi des appartemens pour les étudians et les pauvres étrangers, auxquels on distribue tous les jours un potage au riz, des lentilles, de l'orge mondé, et trois fois la semaine du mouton.

Les revenus des mosquées sont immenses, sur-tout ceux des *jamis* ou *mosquées royales*. On assure qu'elles absorbent la troisième partie des revenus de l'empire; profusion extravagante, disposition scandaleuse, qui ne peut servir qu'à entretenir l'indolence des prêtres et la superstition des peuples! Sainte Sophie de Constantinople possède elle seule des biens si prodigieux, qu'un grand nombre de personnes préposées à l'administration de son revenu ne s'occupent que de cet objet. Malgré les aumônes abondantes qu'on y distribue journellement à un grand nombre de pauvres qui se présentent régulièrement à la porte de la mosquée; malgré les honoraires et les pensions considérables dont jouissent les imans, les docteurs et ceux qui sont préposés à l'éducation de la jeunesse, il reste encore tous les ans une somme très-importante, que l'on dépose dans le trésor pour faire face aux réparations qu'un incendie ou tout autre événement pourrait occasionner. Ce que l'on peut dire à la louange de ces institutions, c'est que la loi défend expressément de distribuer aucune portion de ces biens ecclésiastiques, à des prêtres qui ne seraient pas employés au ministère; et le pacha ne négligerait pas de condamner à une vigoureuse bastonnade l'économe d'une église qui ferait part à des êtres inutiles, à des imans sans fonctions, des revenus confiés à sa vigilance.

Lorsqu'un sultan fait construire une mosquée, ce temple porte le nom de son fondateur. Ainsi le grand Jamis, bâti par Mahomet II, est appelé de son nom *Muhammedi*. Mais ce privilége ne s'étend pas aux particuliers, ni même aux princes du sang; et les mosquées, que leur piété les porte à fonder, portent communément le nom du saint musulman auquel elle est dédiée.

Chaque mosquée a ses minarets ou clochers. Ce sont des tours de trois ou quatre toises de diamètre dans leur base, qui se terminent en une aiguille surmontée d'un croissant. Ces tours sont couvertes de plomb comme tout l'édifice, et souvent dorées. Elles ne servent pas comme chez nous à contenir les cloches: les Turcs n'en connaissent pas l'usage. Ce sont des crieurs appelés *Muezins*, qui, uniquement destinés à en remplir les fonctions, prononcent à haute voix, du haut des minarets, les paroles de *salavat*, et annoncent la prière au peuple, en se tournant au midi, au septentrion, à l'orient et à l'occident. Cette invitation se répète cinq fois le jour, pour les prières qui

demandent la présence du peuple dans le temple. Le vendredi on en ajoute une sixième.

Pl. 14. *Le Mufti, ou chef de la loi.*

Les mahométans, comme tous les peuples de la terre, ont un clergé dont les membres sont occupés à prier pour le peuple, à l'instruire et à dévorer une partie de sa subsistance. On a dit que le chek, dont le domicile a été fixé à la Mecque, était le grand pontife de cette religion. Mais son autorité, fort étendue en Arabie, n'a guère d'influence chez les Turcs, ni chez les Persans. Les premiers ne reconnaissent pour souverain pontife que le mufti, qui est, selon eux, l'image vivante du grand prophète. Ce grand-prêtre, chose étonnante! ne jouit d'aucun revenu déterminé; il ne possède ni terres, ni bois, ni maisons, ni aucun autre domaine. La piété musulmane, une pension modique qu'il reçoit du sultan, et certaines places dont il peut disposer dans quelques mosquées, sont ses seules ressources; et ces trois objets suffisent pour le mettre dans l'aisance et lui permettre de tenir un rang analogue à sa dignité. Le sultan, maître absolu de toutes les places de son empire, a seul le droit de nommer le mufti; c'est ce prince lui-même qui l'installe, en lui faisant présent d'une riche veste de martre zibeline et de mille écus d'or.

La puissance du mufti s'étend dans toutes les parties de l'empire musulman; et son autorité est d'autant plus formidable, qu'il tient en main les deux glaives. Comme les lois sont censées avoir été puisées dans l'alcoran, lui et ses délégués en sont seuls interprètes, et un pacha ou tout autre officier turc s'exposerait à de vives réprimandes, s'il ne prononçait pas ses jugemens selon cette loi. Sa juridiction est d'ailleurs partagée entre deux kadisleskers, qui sont comme deux patriarches, dont l'un a dans son département la Turquie européenne, et l'autre la Turquie asiatique.

Pl. 15. *Le Kadislesker, chef des lois : il y en a un d'Europe et un d'Asie.*

Pl. 16. *Emir, homme de loi, de la race de Mahomet.*

Chacun de ces kadisleskers a sous lui plusieurs *mollahs*, que l'on pourrait comparer à nos métropolitains. On distingue ces pontifes par les revenus attachés à leur place. Les uns sont des mollahs à cinq cents aspres, et les autres à trois cents seulement.

Sous les mollahs sont les *cadis*, dont la dignité a beaucoup de rapport avec

celle de nos évêques. Leur juridiction s'étend sur un territoire déterminé ; et ils y exercent, soit par eux-mêmes, soit par les *émaüns*, la double autorité de prêtres et de magistrats. Toutes les affaires, soit civiles, soit religieuses, sont de leur ressort.

Quant aux émaüns ou imans, ce sont des prêtres turcs, attachés aux mosquées, et qui remplissent, dans les districts, les fonctions qu'exercent nos curés dans leurs paroisses. Ces ministres n'ont d'ailleurs aucun caractère bien déterminé. Privé de la place qu'il occupe dans sa mosquée, un émaüns redevient simple laïque et se confond dans la foule des esclaves du Grand-Seigneur. Leur habillement est le même que celui des Turcs. Il n'y a que leur turban qui offre quelque différence propre à les faire distinguer de la multitude. C'est le grand visir qui les place dans les mosquées ; et l'examen que fait le cadi des candidats, est la seule cérémonie de leur ordination.

Pl. 17. *Effendi, homme de loi, dans son étude.*

Pl. 18. *Iman, ministre d'une mosquée.*

Le clergé musulman jouit de plusieurs priviléges très-distingués, et son autorité est d'autant plus étendue, qu'il gouverne un peuple ignare, superstitieux et habitué à l'esclavage dès le berceau. Un prêtre turc ne peut jamais être puni de mort. Le plus grand supplice qu'on puisse lui infliger ne s'étend pas au-delà du bannissement et de la confiscation des biens. Pour éluder cette loi, souvent funeste à la société, les sultans ou les visirs usent quelquefois d'adresse. Ils honorent, en apparence, celui qu'ils veulent punir, d'une place honorable dans la milice. Séduit par cet appât, il dépose la casaque sacerdotale pour endosser la cuirasse ; et, par cette imprudence, que l'ambition ou la cupidité lui fait commettre, il devient justiciable des juges ordinaires, et soumis à toute la rigueur des lois. Ce fut ainsi que le dernier sultan donna une queue de cheval aux cadis soupçonnés d'être les auteurs de la rebellion qui avait coûté la vie à Achmet III. Cette marque de leur nouvelle dignité fut le témoignage de leur dégradation et le signal de leur mort. Le muphti lui-même, malgré les priviléges du corps dont il est le chef, a été quelquefois puni du dernier supplice. Amurat IV le condamna à être broyé vif dans un mortier de marbre ; et ce prince fut le premier des sultans qui ait osé inventer ce genre de supplice. Il disait fort gravement à ce sujet, que *les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée, doivent être brisées par le pilon.*

Indépendamment des prêtres dont nous venons de parler, tous les peuples

mahométans ont chez eux des *émirs*, descendus de Mahomet par sa fille Fatime, et qui appartiennent en quelque sorte au clergé. Long-temps ils ne s'occupèrent que des fonctions religieuses, et le trésor royal leur payait une pension pour leur subsistance et leur entretien. Ils semblent avoir renoncé à cette éminente distinction, et on les voit aujourd'hui exercer tous les emplois de l'empire. Tous portent un turban d'un vert de mer foncé, couleur affectée au prophète dont ils descendent. Les Turcs ont une vénération profonde pour le sang d'un homme qui leur a donné la religion qu'ils professent. Les émirs jouissent, en considération de leur naissance, de plusieurs priviléges, et spécialement de celui de ne pouvoir être insultés ni frappés, qu'il n'en coûte la main droite au coupable; et tout magistrat qui oserait entreprendre d'exercer contre l'un d'eux les rigueurs de la loi, serait sévèrement puni. Cependant, pour que cette liberté dont jouissent les émirs ne dégénère pas en licence, ils ont pour supérieur *l'Emir-Bachi*, qui a pouvoir de vie et de mort sur tous ceux qui lui sont soumis. Mais ce chef de l'une des plus anciennes familles qui soient dans le monde, met toujours dans l'exercice de sa juridiction toute la décence et la circonspection nécessaires, et jamais il ne fait exécuter publiquement aucun de ceux qui lui sont subordonnés. Ce magistrat, jaloux de ménager l'honneur et la réputation du corps auquel il appartient, juge ou fait juger les contestations à l'amiable, étouffe dès leur naissance toutes les aventures scandaleuses, et punit secrètement les plus coupables des émirs.

Pl. 19. *Emir, chef des descendans de Mahomet.*

Les Chrétiens, ennemis jurés des émirs qui s'occupèrent long-temps à les convertir à la foi musulmane, ont publié une foule de calomnies propres à décréditer cette race de Mahomet. Ils ont prétendu que leurs mœurs étaient aussi corrompues que leur esprit était borné et leur fanatisme excessif. Leur généalogie même a été vivement attaquée, et l'on a prétendu que l'émir-bachi, d'autant plus respecté que sa tribu était plus nombreuse, ne se faisait aucun scrupule d'y inscrire ceux qui pouvaient payer son diplôme. Toutes ces accusations, fruit d'un zèle trop amer, sont vraisemblablement exagérées. Les émirs, sans être soumis à la verge du magistrat, n'ont pas moins à craindre celle de leur chef, les réprimandes de leurs parens, la perte de leur honneur, de leur réputation et de leur charge; et le sang de Mahomet est trop respecté chez les Turcs, la tribu qui compose sa famille est trop connue, chacun de ses membres a trop d'intérêt à ménager la conser-

vation de ses priviléges, pour qu'on lui associe, sans discrétion ni pudeur, tous ceux qui auraient envie de s'y faire agréger.

Les Turcs, singes, en matière de religion, des Chrétiens et des Juifs, ont, comme eux, des moines et des anachorètes. Ces religieux musulmans s'appellent *dervis*. Ils font profession d'une vie dure et austère, pleine de bonnes œuvres, et uniquement occupée des choses célestes; mais on les voit, en Turquie, fort peu fidèles à remplir leurs engagemens. Les uns vivent dans une indolence vraiment méprisable; quelques autres passent les jours entiers sur les chemins, ou au coin des rues fréquentées; et courbés vers la terre, marmottant quelques prières, dont ils n'entendent pas même la force, ils reçoivent indignement l'aumône sans la demander. Il en est d'autres, qui, montés sur des échasses, et tenant à la main une demi-pique, courent par la ville nus en chemise, en criant comme des forcenés, et en prononçant quelques sentences de l'alcoran. De tous ces religieux, les uns sont mariés, tiennent des boutiques, exercent des métiers; d'autres, également inutiles à eux-mêmes et à la société dont ils sont membres, vivent dans le célibat, et passent leur vie dans les monastères. Chaque ordre a, comme chez nous, son uniforme, mais tous portent un grand bonnet de feutre pointu; et c'est particulièrement cette marque caractéristique qui les distingue des autres musulmans.

Pl. 20. *Prieur d'un couvent de Dervis.*

Pl. 21. *Déli, espèce de brave qui suit le grand-visir.*

Pl. 22. *Différens habillemens des Dervis.*

Pl. 23. *Santon, autrement Calender et Abdal.*

Les plus célèbres des dervis mahométans sont ceux qu'on appelle *mevelevis*. Ces religieux font profession d'être patiens, humbles, modestes et charitables. Il y en a à Constantinople, qui conduisent dans les rues un cheval chargé d'eau pour la distribuer aux pauvres. Leur soumission à l'égard de leur supérieur est très-édifiante, et ils gardent toujours le plus profond silence en sa présence. La plupart s'habillent d'un gros drap de laine brune; leurs bonnets faits de poil de chameaux blanchâtre, ressemblent à un chapeau haut et large qui n'aurait pas de bord. Ils ont toujours les jambes nues et la poitrine découverte. Quelques-uns, affectant un ton d'austérité au-dessus même de la règle, se brûlent diverses parties du corps avec des fers chauds. Semblables à nos capucins, ils se ceignent les reins avec une ceinture de cuir, et ils jeûnent tous les jeudis de l'année.

Pl. 24. *Dervis, ou moine turc qui tourne par dévotion.*

Pl. 25. *Saka, charitable Dervis, qui porte de l'eau par la ville et la donne par charité.*

Pl. 26. *Turc qui fait sa prière.*

Pl. 27. *Dervis des Indes.*

Les mardis et les vendredis de chaque semaine, le supérieur du couvent fait un sermon à ses religieux. A l'issue de ce discours, tous les dervis tournent en rond avec une vîtesse et une précipitation incroyables. Cette pieuse danse est animée par quelques-uns d'entre eux qui jouent de la flûte. Dès que le son de cet instrument ne se fait plus entendre, chacun s'arrête. Ce singulier exercice auquel ils s'accoutument dès le premier instant du noviciat, se fait en mémoire de *Meveleva*, qui tourna, dit-on, de la sorte pendant quinze jours entiers sans prendre aucune nourriture, tandis que son ami *Haraze* jouait de la flûte. Ce Meveleva est le fondateur de l'ordre.

Le chef-lieu de cet établissement est à Coigni, et le supérieur de ce couvent est le général de tout le régime par un privilége qu'il tient de l'empereur ottoman. Les mevelevis ont beaucoup d'autres monastères dans les provinces les plus considérables de l'empire. Ils en possédaient un autrefois très-opulent dans la ville d'Andrinople; mais il a été détruit de fond en comble, parce qu'il servait de rendez-vous aux femmes débauchées.

Pl. 28. *La danse des Dervis.*

De tous les religieux mahométans, les *santons* (Pl. 23) sont et les plus débauchés, et les plus hypocrites, et les plus grands imposteurs. On trouve de ces fainéans par-tout. Les chemins de la Mecque, de Jérusalem, du Mont-Carmel, de Bagdad, de Damas et de tous les autres lieux où la dévotion attire les musulmans, sont jonchés de santons toujours prêts à dévaliser les pélerins. Aussi prévoyans que l'était autrefois le bonhomme Epicure, ils dévorent tout ce qu'ils ont dans la journée, de crainte de n'être pas en état d'en jouir le lendemain. Le libertinage le plus scandaleux et la plus crapuleuse débauche souillent tous les momens de leur vie. Ce sont des scélérats que la superstition la plus aveugle peut à peine supporter. Cependant on trouve quelquefois de ces brigands dans les places publiques, à la porte des mosquées, au pied des fontaines, invoquant le nom de Dieu et demandant humblement l'aumône. Pour être mieux à portée de tromper les dévots, ils

affectent diverses postures plus extravagantes les unes que les autres. Les uns font les baladins et les charlatans; les autres se vantent de dire la bonne aventure, et de faire des exorcismes pour chasser les démons; leur habillement est toujours aussi bizarre qu'il est indécent. Ceux qui des Indes passent en Turquie, s'habillent sur-tout de la manière du monde la plus ridicule. Leur vêtement est un tissu difforme de diverses pièces de toutes couleurs et de toutes sortes d'étoffes, ramassées sur les fumiers, mises les unes sur les autres et cousues à grands points avec une ficelle. Ces sortes de moines ne font d'ailleurs aucuns vœux. Lorsque la vie de brigand leur déplaît, ils endossent l'habillement ordinaire des Turcs, et ils abdiquent par-là leur ancienne profession.

Pl. 29. *Le grand Emir des Arabes du désert.*
Pl. 30. *Criminel, gardé en Perse au carcan.*

Les musulmans ont aussi leurs religieuses, dont la plupart imitent les santons dans toutes leurs extravagances. Elles dansent comme eux au son du tambour, dans les mosquées qui leur servent d'asiles, et où les hommes n'entrent pas. Elles se mêlent aussi de sortiléges, d'interpréter des songes, de prédire l'avenir, de prier sur les malades et sur les affligés, de dire la bonne aventure et de donner des remèdes. Ces derviches vont de ville en ville pour amuser les gens oisifs et souvent pour faire commerce de leurs appas. L'obéissance de ces religieuses, dit M. de La Croix, d'après M. Guer, consiste à faire leur volonté; leur clôture, à courir toute la journée de maison en maison; leur pauvreté, à prendre de toute main; et leur chasteté, à n'être cruelle à personne.

Les Persans sont beaucoup plus raisonnables que les Turcs sur la plupart des superstitions qui déshonorent les musulmans. On voit moins chez eux de cette engeance monacale. Le gouvernement méprise les dervis, et le peuple a pour eux plus d'humanité que de respect.

Pl. 31. *Espèce de Dervis qui voyage.*
Pl. 32. *Religieux de l'ordre des Edhemites.*

Les femmes des musulmans, comme toutes celles des orientaux, vivent dans la contrainte la plus gênante. Cette captivité, qui déshonore le beau sexe dans ces régions, est une suite des principes religieux qui gouvernent les mahométans. Persuadés que les femmes n'ont été créées que pour leurs

plaisirs, ils prétendent qu'elles ne doivent être occupées que du soin de faire leurs délices. C'est pour cela qu'ils leur accordent tout ce qui peut contribuer à relever l'éclat de leurs charmes. Mais l'oisiveté fait naître chez elles des désirs souvent inconnus aux femmes chrétiennes; et ces désirs sont encore puissamment irrités par l'inquiète jalousie des maris, la rigueur de la captivité et la chaleur du climat. Ces femmes, dit Ricaut, n'ont aucune vertu morale qui les porte à la vertu, à l'honnêteté, et point de principes de religion qui leur fassent espérer, dans une autre vie, des récompenses pour leurs bonnes actions, et qui leur fassent appréhender des châtimens pour les mauvaises. Aussi sont-elles les femmes du monde les plus lubriques et les plus ingénieuses à inventer les moyens de satisfaire leurs désirs. Les Circassiennes surtout sont tout aussi licencieuses qu'elles sont belles. Il n'y a pas de voyageur qui, en traitant de ce pays, ne parle du libertinage des Circassiennes.

Les intrigues des amans sont beaucoup plus nombreuses en Turquie que parmi nous; et autant le mari est absolu dans son ménage quand le mariage est consommé, autant les filles se montrent dédaigneuses et difficiles quand il s'agit de choisir un époux. Lorsqu'un Turc devient amoureux d'une fille turque, il tâche de la voir, soit sur la terrasse de la maison, soit aux fenêtres; il hausse la tête en la regardant et prend la peau de son gosier pour lui apprendre, par ce signal, qu'il est son esclave. Si, après l'avoir aperçu, la jeune personne se tient debout et baisse la main, l'amant espère alors quelques succès dans ses négociations. Cette première entrevue est suivie d'un grand nombre d'autres, autant que les circonstances le peuvent permettre. Souvent, pour faire comprendre à sa maîtresse l'excès de sa passion, l'amant prend un stilet, avec lequel il se darde les bras et le gras des jambes. Cette manière de se déchiqueter ainsi la peau contribue beaucoup à déterminer le cœur même des plus cruelles; et rarement, lorsque les deux amans paraissent ainsi se convenir, se refuse-t-on à leur union.

Quoique le mariage appartienne à la religion, chez les Turcs comme chez les Chrétiens, les prêtres prennent fort peu de part à cette union respectable. Toute l'affaire se traite devant le cadi, comme un contrat purement civil. Le futur époux s'oblige alors, en présence du magistrat, de prendre telle ou telle personne pour sa femme, et de lui donner, en cas de mort ou de divorce, un douaire fixe pour servir à sa subsistance. La future épouse n'assiste pas à cet engagement. Elle est représentée par son père, son frère ou son plus proche parent et, c'est en son nom qu'il signe le contrat de mariage.

Les conditions de cet engagement sont d'abord arrêtées dans une assemblée de parens. Peu de temps après, quatre jours avant le mariage, le futur époux invite ses amis; la veille de la célébration, ses parens, qui sont tou-

jours en petit nombre, chez des peuples où il n'y a presque pas d'affinité, envoyent des présens conformes à leurs facultés. La future épouse, qui, depuis huit jours, se tient plus retirée que jamais, va ce jour-là au bain. On lui peint aussi en rouge les cheveux, le dedans des mains, les ongles des pieds et les talons. Les filles riches sont menées au bain avec une pompe étonnante. Précédées d'une cohorte de janissaires, elle marchent gravement au son des trompettes, des fifres et des tambours. La musique est l'appareil de cette fête; et les plus pauvres veulent en avoir, ne fût-elle composée que de quelques morceaux de pots cassés remués en cadence par quelques misérables artisans. Tandis que la mariée est au bain, on emploie toutes sortes de mascarades pour la réjouir et lui faire perdre de vue les suites du funeste engagement qu'elle va contracter. On l'habille tantôt en juge, tantôt en soldat, quelquefois en paysan, en prince et en visir. On la reconduit ensuite chez elle avec les mêmes cérémonies. Le temps du bain, qui dure cinq ou six heures, est souvent le plus agréable moment que l'épouse ait dans tout le reste de sa vie.

Pl. 33. *Mariages des Turcs.*

C'est le jour même des noces que l'on dresse devant le cadi le contrat de mariage, après avoir envoyé à ce magistrat des présens analogues à la fortune des deux époux. De là on se rend à la mosquée, où l'iman du quartier bénit l'alliance conjugale au son des fanfares. La compagnie se rend ensuite à la maison du père, où elle trouve un repas plus ou moins somptueux, selon les pouvoirs de la famille. A l'issue du dîner, la nouvelle épouse, suivie de tous ses convives, se rend à cheval à la maison de son mari. L'usage veut que, dans cette cavalcade, elle salue ceux qu'elle rencontre en chemin; et cette liberté ne lui est accordée que ce jour-là. Le mari donne alors chez lui le festin des noces qui se termine par la danse. Enfin chacun se retire pour laisser en liberté les nouveaux époux. Le mari se rend à la chambre de sa femme, et souvent il arrive qu'il la voit en cette occasion pour la première fois. Il en est sur-tout ainsi chez les personnes riches, dont les filles sont difficilement accessibles aux hommes. Heureusement la loi vient au secours d'un mari qui aurait été trompé, et elle lui permet de renvoyer aussitôt sa femme à ses parens, s'il s'est aperçu qu'elle ait été déflorée. Le lendemain des noces, il monte à cheval portant un dard à sa main, et va tirer au blanc.

Ricaut rapporte diverses circonstances touchant le mariage des grands seigneurs de l'Etat avec les princesses ottomanes, qui caractérisent assez l'opinion que cette nation a du mariage, et le despotisme qui fait la base de

son gouvernement. Lorsque le sultan, dit ce voyageur, a conçu quelques sentimens de jalousie contre l'élévation d'un pacha, il lui fait épouser une de ses sœurs, ou quelqu'une de ses parentes, sous prétexte de l'attacher plus étroitement à sa personne. Cependant tel est l'orgueil et la morgue que lui fait communément éprouver cette femme, que, loin que ce mariage contribue à son bonheur et à son élévation, il resserre de plus en plus les liens de sa soumission et de son esclavage. Avant d'avoir épousé cette princesse, il doit se résoudre à se livrer tout entier à elle, et à éloigner tout ce qui pourrait lui donner de la jalousie. A-t-il une femme à laquelle il soit attaché, soit à cause de la douceur de ses mœurs, soit pour le nombre des enfans qu'elle lui a donnés, il faut qu'il la chasse de sa maison. Cet officier est obligé de faire, avant les noces, à la sultane, sa prétendue, un présent considérable pour se concilier son estime. L'usage veut aussi qu'il lui assure un douaire tel qu'il est fixé par ceux qui sont nommés par le sultan pour dresser les clauses du mariage. Lorsque l'union conjugale a été prononcée, un eunuque noir mène solennellement le nouveau marié dans la chambre de la sultane, son épouse. Celle-ci tire alors son poignard, et demande impérieusement à son mari qui lui a donné la permission d'approcher d'elle? Celui-ci lui répond en lui montrant respectueusement l'ordre du Grand-Seigneur. Alors la sultane se lève, le reçoit avec plus de douceur, et souffre qu'il l'entretienne avec plus de familiarité. Un eunuque prend en même temps les pantoufles du marié, et les met à la porte de la chambre en témoignage du bon accueil qu'il a reçu. Un peu après, le pacha fait une profonde révérence à la sultane, et lui adresse une harangue, dans laquelle il lui témoigne combien il s'estime heureux d'avoir une telle épouse. Celle-ci lui demande ensuite de l'eau, dont elle boit quelques gouttes. Au même instant ses femmes servent une collation qui ne sert que pour les deux époux. A l'issue de ce repas chacun se retire, et le marié reste seul avec la sultane environ une heure. Ce temps écoulé, les deux époux vont à une espèce de bal qu'on leur a préparé dans leur appartement; et ce n'est qu'au point du jour qu'il leur est permis de se retirer définitivement dans la chambre nuptiale, et de se livrer à la tendresse qui couronne ces sortes de cérémonies.

La loi musulmane, en autorisant la polygamie, a néanmoins fixé le nombre des femmes que chaque mahométan pourrait avoir sans blesser la religion. Ce nombre se réduit à quatre; et tout musulman, sincèrement attaché à ses devoirs, n'en a pas davantage. Les princes et les seigneurs ne sont pas si scrupuleux sur ce point: et la plupart des grands sérails de Turquie, de Perse et du Mogol, servent de retraite à une multitude de femmes de toutes les nations. La religion, en permettant ainsi quatre femmes légitimes, exige même

qu'elles soient dispersées en quatre provinces différentes ; et c'est ce que pratiquent ordinairement ceux des Turcs qui se livrent au commerce. Ceux qui ne sont pas contens du petit nombre de femmes que la loi leur donne, se procurent tout autant de concubines qu'ils le jugent à propos, sans blesser la bienséance. Ce sont communément les esclaves qui sont les malheureuses victimes de la lubricité de ce peuple licencieux. En général, il n'y a qu'une des femmes du Grand-Seigneur qui jouisse du privilége de porter le titre de sultane reine.

Pl. 34. *La sultane Asseki, ou la sultane reine.*

Au reste, quelque qualité qu'ait la mère d'un enfant, qu'elle soit épouse légitime ou simplement concubine, il n'a pas moins le droit de succéder au bien de son père que ses autres frères, à moins que la mère esclave n'ait pas été affranchie par un testament du défunt. Dans ce dernier cas, qui est fort rare, la loi veut que le fils de la femme esclave demeure au pouvoir de l'aîné des enfans de la femme libre.

Lorsqu'un Turc, malgré la multiplicité de ses femmes, ne peut avoir d'enfant, il peut adopter un étranger pour l'attacher à sa famille. Il jette communément les yeux sur ceux de ses esclaves qui lui conviennent le plus. Cet usage est sur-tout fort commun parmi les grands de l'Egypte, qui, pour conserver toujours à leur sang la même supériorité, marient rarement leurs enfans à des personnes d'une condition égale. Ils donnent plutôt à leur fille celui de leurs domestiques qui leur plaît le plus, et achètent pour leurs fils des filles de huit à neuf ans qu'ils leur destinent dès leur enfance. D'ailleurs la cérémonie de l'adoption, chez les mahométans, n'est pas fort compliquée. Elle consiste uniquement à faire passer la personne adoptée dans la chemise de celui qui l'adopte.

La plupart des Turcs, aussi superstitieux et aussi peu éclairés que l'étaient les Grecs et les Romains, craignent beaucoup les charmes et les sortiléges. C'est pour cela qu'ils cachent avec le plus grand soin le moment de la naissance de leurs enfans. Chaque père donne à son fils le nom qu'il lui plaît sans aucune cérémonie ; et en certaines régions il n'est pas censé appartenir à la république, ni même à la religion, jusqu'à ce qu'il ait reçu le sceau sacré de la circoncision. L'usage veut seulement que le père prenne entre ses bras le fils qui vient de lui naître, et qu'il l'offre à Dieu en lui mettant un grain de sel dans la bouche.

Ceux des nègres mahométans qui habitent l'intérieur de la Guinée, donnent un peu plus de solennité à cette cérémonie. Un mois après la naissance

de leurs enfans, ils assemblent tous leurs parens et leurs amis. Les marabous, prêtres de ces régions, ne sont pas non plus oubliés. Alors ils rasent la tête du nouveau né et la frottent d'huile. Ils donnent ensuite un nom à cet enfant et passent le reste de la journée à se réjouir.

Avec autant de facilité qu'en ont les mahométans de se procurer des femmes, il semble que leur mariage devrait au moins être indissoluble. Il n'en est pourtant pas ainsi. La loi permet le divorce pour le moindre prétexte. Si le mari, par exemple, refuse d'instruire sa femme, ses enfans et ses domestiques, des mystères de la religion mahométane; si, à cause de ses folles dépenses et de ses débauches, il ne peut ou ne veut pas subvenir à toutes les nécessités du ménage; s'il refuse à sa femme, pendant trop long-temps, la place que la loi veut qu'elle occupe dans son lit une fois la semaine, elle a le droit de réclamer la loi qui l'autorise à quitter son époux. Le juge en dresse l'acte et l'enregistre lui-même. Le mari, de son côté, jouit du même privilége, sur-tout quand il peut convaincre, qu'il soupçonne même sa femme d'adultère. La loi, fort indulgente sur ce point, permet au Turc de reprendre la femme qu'il a répudiée. Dans ce cas, elle ordonne, pour le punir et l'empêcher de demander légèrement le divorce, que la femme demeure au moins vingt-quatre heures entre les bras d'un autre homme, avant de rentrer avec son premier époux. Ce réglement n'est pas sans mérite chez un peuple naturellement jaloux, et chez lequel le supplice le plus rigoureux que l'on puisse infliger au coupable est de l'obliger à partager avec d'autres l'objet de son amour. Malheureusement la cupidité le rend souvent sans vigueur; et un mari, qui se propose de reprendre la femme qu'il a répudiée, convient avec quelque vieillard indigent d'une somme propre à lui conserver son épouse intacte, et il la lui abandonne ainsi pendant vingt-quatre heures.

Les Turcs observent dans leurs maladies à-peu-près les mêmes usages et les mêmes formalités qu'employent les Chrétiens. Lorsque le malade est en danger, on appelle l'émaum, qui vient aussitôt lui apporter les secours spirituels qui dépendent de son ministère, et l'exhorter à bien mourir. On assemble ensuite les créanciers du moribond, et ceux avec lesquels il ne vivait pas en bonne intelligence. On fait en sorte d'obtenir le pardon de ceux-ci et des quittances générales des autres. Telle est la charité qui règne parmi les musulmans; tels sont leurs sentimens à l'égard des biens injustement acquis, qu'ils sont tous persuadés que Dieu leur fera restituer dans un temps ou dans un autre tout ce qu'ils auront pu dérober à leur prochain. Le moment de la mort est sur-tout celui de la restitution et de la résipiscence. Quiconque ignore alors à qui il doit rendre le bien qu'il a usurpé, en fait

présent aux pauvres, aux infirmes, aux hôpitaux, aux mosquées; et les Turcs sur-tout sont d'autant plus disposés à se dépouiller dans ces derniersinstans de la vie, que leur propriété peut devenir la proie du Grand-Seigneur leur despote.

Aussitôt qu'un musulman a rendu l'âme, on place son cadavre au milieu de la chambre, et l'émaum prononce tristement, avec tous les assistans, certaines formules dans lesquelles on prie Dieu pour le repos du défunt. On lave ensuite son corps avec de l'eau chaude et du savon; et, après avoir brûlé assez d'encens pour chasser tous les esprits infernaux qui voudraient s'emparer de cette proie, on l'enveloppe d'un suaire sans couture, afin que dans l'autre monde il puisse se mettre à genoux lorsque l'Eternel prononcera son arrêt. Ce suaire sans couture fut un objet important de la superstition des Juifs et de la plupart des peuples de l'Orient.

Les Turcs croyent, dit-on, qu'au moment où l'âme quitte le corps, les anges la transportent au lieu où il doit être inhumé, et l'y retiennent, pendant quarante jours, dans l'espérance de la réunir à son cadavre; et c'est pour ne pas faire languir cette substance intelligente, qu'ils portent de fort bonne heure leurs morts au tombeau. Quoi qu'il en soit de ce préjugé ridicule, il est certain que la loi défend à qui que ce soit de garder un corps mort plus d'un jour chez soi.

Autrefois on exposait le mort sur une espèce de lit de parade, décoré de ses plus riches habits et surchargé de diverses fleurs analogues à la saison. On le portait ensuite sur des brancards hors de la ville, dans un lieu destiné à la sépulture des morts. On y emploie beaucoup moins de magnificence aujourd'hui, si ce n'est les grands, pour lesquels on se livre en cette occasion à des profusions très-dispendieuses. On se contente communément de mettre le corps dans une bière couverte d'un poële convenable à sa profession. On répand quelques fleurs sur ce cercueil et aux environs, pour marquer l'innocence et la pureté des mœurs du défunt. On le porte ensuite au cimetière, escorté d'une multitude de pleureuses, qui font un tintamarre épouvantable et que l'on paie à proportion de leurs clameurs.

Pl. 35. *Enterrement des Turcs de Constantinople.*

La loi turque ne permet pas de porter un mort au-delà d'une lieue; et cette sage défense a pour objet les exhalaisons pestilentielles qui s'évaporent des cadavres et qui pourraient infecter toute une province. Si le grand-visir meurt en voyage, ce premier officier de la couronne ottomane ne peut prétendre à la sépulture de ses ancêtres, ni à être porté dans la mosquée qu'il

pourrait avoir choisie pour tombeau, à moins qu'elle ne soit dans l'espace d'une lieue de l'endroit où il est décédé. La loi veut qu'on l'enterre sur le lieu même, ou dans la ville la plus prochaine, pourvu qu'elle soit à la distance prescrite par les réglemens. Quant au sultan, s'il lui arrive de mourir éloigné du lieu qu'il a choisi pour sa sépulture, son successeur le fait embaumer et conduire à son tombeau escorté d'un nombreux convoi.

Les cimetières de Constantinople sont le faubourg de Galata et celui de Pera. C'est là que les imans portent la plupart des corps de mahométans. Ces prêtres ont certaines prières destinées à cette cérémonie lugubre; mais tel est le désintéressement qu'ils montrent en cette occasion, que les pauvres même ont un droit assuré à leurs prières, quelque faible que soit la rétribution qu'ils leur donnent. Les Turcs enterrent leurs morts comme nous, et il ne paraît pas qu'ils aient jamais été en usage de les brûler. La dévotion les porte à placer dans la fosse du mort quelques sentences de l'alcoran. Tel était l'usage des anciens Egyptiens qui mettaient toujours à côté de leurs momies quelques pieuses maximes avec l'effigie du saint auquel le défunt avait eu plus de confiance pendant sa vie.

Les Turcs, pour ne pas gêner ceux qu'ils enterrent, ne jettent pas, comme nous, la terre immédiatement sur leurs cadavres. On forme une espèce de voûte avec des pierres et du bois, et c'est sur cette charpente que l'on jette la terre qui a été tirée de la fosse. Cet usage, que la superstition seule peut autoriser, offre un grand inconvénient; c'est que s'il arrivait, comme il est très-possible, que la personne ainsi enterrée ne fût tombée qu'en léthargie, elle mourrait dans ce caveau de rage, de faim et de désespoir.

Les musulmans ne donnent aucune marque du deuil qu'occasionne parmi nous la mort de nos parens. Un habillement noir et lugubre ne rappelle pas le souvenir de la perte que l'on a faite. La tendresse et la reconnaissance de ces peuples s'expriment d'une manière bien plus pompeuse et plus durable. C'est sur le marbre, l'airain ou la pierre, qu'ils gravent les sentimens de leurs douleurs. Il n'y a pas de Turc, quelque médiocre que soit sa fortune, qui n'élève à ses ancêtres un tombeau sur lequel on peut lire quels furent son état, ses emplois et ses dignités. Souvent on y élève une colonne ouverte par le haut, afin qu'elle puisse ressembler au tombeau de Mahomet, et qu'elle reçoive la pluie qui doit arroser les plantes odoriférantes que l'on sème toujours autour de ces mausolées. Ces monumens sont d'ailleurs plus ou moins décorés, plus ou moins riches, plus ou moins vastes, selon la fortune de ceux auxquels ils appartiennent.

Les funérailles du sultan sont accompagnées d'une pompe aussi majestueuse que lugubre. Des valets de pied conduisent à la main tous ses chevaux avec

les selles renversées et couvertes de housses de velours noir traînantes jusqu'à terre. Ce nombreux convoi est composé de tous les officiers, tant de la garde que du sérail. Le corps est précédé des *mutaferacas*, armés chacun d'une lance, au bout de laquelle est le turban de l'empereur défunt et portant une queue de cheval. On traîne par terre les armes du prince et ses étendards. On donne au cercueil la forme d'un charriot d'armes. Couvert d'un riche poële, il est surmonté d'un beau turban qui enveloppe la tête d'un homme. L'usage veut que l'on distingue dans cette cérémonie ceux des sultans qui sont morts par force d'avec ceux qui sont expirés naturellement. Le turban des premiers est accompagné d'une petite écharpe rouge autour du col, triste symbole de la violence qui leur a arraché la vie. On met le cimeterre sur le tombeau du sultan mort à la guerre. Lorsque le corps a été déposé dans le lieu de la sépulture, on charge un iman de le veiller jour et nuit jusqu'à ce que le successeur de ce prince ait aussi rempli sa carrière. Ce ministre, auquel on accorde une pension considérable, prie Dieu jour et nuit pour le repos de l'âme de l'empereur. L'une de ses principales fonctions consiste à couvrir le cercueil tous les jours, sur-tout le vendredi, d'un tapis de drap noir, et de placer sur ce tapis les vêtemens que le défunt portait pendant sa vie.

Long-temps les Arabes, les plus savans hommes de l'Europe, nous enseignèrent la médecine, l'algèbre, l'arithmétique, quelques portions de la dialectique, et sur-tout l'astrologie judiciaire. Tous ces savans ont disparu depuis plusieurs siècles.

Ces peuples croient que l'alcoran est la source de toutes les sciences, et cette divine rapsodie doit suppléer abondamment à tous les autres livres.

Il paraît que les arts ont fait plus de progrès parmi les Turcs que les sciences spéculatives. Malheureusement les récompenses n'animent point les ouvriers, et l'incertitude qui règne dans les successions ralentit leur ardeur. L'acier que l'on fabrique à Damas, décèle une dextérité, une finesse même susceptible de perfection. La médecine des Turcs, quoique beaucoup plus imparfaite que la nôtre, suit cependant certains procédés par le moyen desquels elle découvre souvent le germe des maladies et les remèdes qu'il faut y appliquer. Six mois leur suffisent pour en apprendre toutes les ressources; et l'on sera d'autant plus surpris de cette rapidité avec laquelle ils s'instruisent dans cette science, qu'elle est réunie avec la chirurgie, la botanique et la pharmacie. Mais ce qui s'opposera toujours à ce qu'ils y fassent de grands progrès, c'est l'opinion où ils sont du fanatisme, qui anime, selon eux, toutes les actions des hommes. Ainsi, loin de porter des secours aux moribonds, lorsque la peste afflige leur empire, ils laissent nonchalamment opérer

le destin pour ne pas se donner de peines inutiles. Cette opinion, qui, dans les temps d'épidémie, précipite des milliers d'âmes dans le tombeau, ne contribue pas peu à entretenir les Turcs dans cette indolence barbare que toutes les nations leur reprochent. D'ailleurs, l'aversion que leur inspire l'alcoran pour les corps morts n'est pas fort propre à les déterminer à s'instruire dans l'anatomie ; et l'on sait que sans cette science, la base et le principe de l'art de guérir, on ne peut jamais devenir qu'un empirique et un charlatan.

Les principes religieux qui animent les Turcs, leur charité pour les pèlerins, leur bienfaisance naturelle, tout cela a donné à l'architecture un degré d'importance dont ne jouissent pas les autres arts. On trouve dans toutes les provinces de l'empire ottoman une multitude de mosquées qui offrent, à bien des égards, l'image de l'opulence et du génie. Constantinople sur-tout comprend plusieursmonumens de ce genre qui excitent l'admiration et l'étonnement des étrangers. L'église de Sainte Sophie commencée par Théodose, bâtie par Justin, dédiée à la sagesse divine par Justinien, et depuis convertie en mosquée par Mahomet II, est l'une des plus riches et des plus considérables. Celle de Soliman occupe le second rang. L'art et l'opulence y ont répandu toutes leurs ressources. Décorée en dehors de quatre minarets, dont deux ont trois galeries, enrichie d'une façade superbe et digne de figurer avec celles de nos plus belles Eglises, elle peut être placée dans la classe des plus superbes monumens. Bajazet, Sélim et Achmet se distinguèrent par ces mosquées magnifiques qu'ils firent construire pendant leur règne. Cent trente-trois colonnes forment le beau péristile de celle du sultan Achmet ; et ce qu'il y a de plus étonnant, elles ont été toutes transportées de la ville de Troyes, où on les a trouvées entières. Mais la mosquée de Mahomet IV l'emporte sur toutes les précédentes par la prodigieuse quantité de marbre dont sa façade est revêtue, par les colonnes de porphyre qui l'embellissent, par ses deux grands cloîtres, et par les fontaines immenses qui fournissent de l'eau pour les ablutions.

Nous ne parlerons ici, ni des caravanserais que la piété des Turcs fait construire dans les grands chemins pour y recevoir les voyageurs, ni des bains publics où les deux sexes vont alternativement remplir les devoirs de la religion, et se délasser des fatigues de la journée, ni des fontaines construites dans les villes et sur les grands chemins pour la commodité des voyageurs, ni enfin des différens hôpitaux dont l'objet est de recevoir les incurables, les insensés, les pauvres et les étrangers. Tous ces monumens publics n'offrent rien de cette noblesse et de cette majesté qu'on pourrait leur donner parmi des nations jalouses de travailler pour la postérité ; et tous sont beaucoup

moins recommandables par leur beauté, que par la charité et la munificence qui les ont élevés.

Nous ne développerons point ici le gouvernement des Turcs. Indépendamment de l'inutilité de ce sujet, dans un ouvrage qui a la religion pour objet, chacun de nos lecteurs sait assez que, soumis à la volonté arbitraire d'un despote, il n'a pour appui que quelques expressions équivoques de l'alcoran. Le grand-visir est le premier ministre du prince, et souvent il arrive que celui-ci, entièrement livré aux voluptés dégradantes du sérail, laisse indolemment les rênes de l'Etat entre les mains de ce grand officier de la couronne ottomane. Le plus puissant officier turc après le grand-visir, est l'aga des janissaires. Chef d'une milice également licencieuse et cupide, il peut, en un moment, précipiter le despote au tombeau et lui donner un successeur. Lorsque les sultans, plus occupés des intérêts de leur Etat que des plaisirs des sens, étaient jaloux d'entretenir une marine formidable, le capitan pacha occupait un rang fort distingué dans l'Etat et pouvait aussi se faire craindre. L'Europe n'oubliera jamais les ravages du fameux Barberousse, dont la principale dignité était celle d'amiral du Grand-Seigneur. Enfin sous ces officiers sont une multitude d'autres subalternes, qui tous sont soumis au grand-visir, et auxquels cet instrument du despote peut faire couper la tête, au premier clin-d'œil, et sans avoir à rendre compte de sa conduite à personne, qu'au maître que lui-même il gouverne.

Pl. 36. *Selictaraga.*
Pl. 37. *L'ibrie dar aga.*
Pl. 38. *Solak.*
Pl. 39. *Peik, ou valet de pied.*
Pl. 40. *La tente du grand-visir.*

Les armées des Turcs, qui, dans le quinzième siècle, ravageaient tout comme autant de torrens, ne sont plus que des armées, sans ordre sans discipline, sans courage et sans intérêt. La foi qui les anime envers Mahomet leur sert beaucoup plus dans les combats que leur valeur; et telle est leur superstition à ce sujet, que chaque soldat commence, en partant pour l'armée, par se munir de quelques reliques propres à le préserver de la mort. La tente du grand-visir est toujours garnie d'amulettes et de divers autres ornemens aussi superstitieux. Ces peuples ont, comme autrefois les Français, une espèce d'oriflamme, sur la protection de laquelle ils comptent

beaucoup dans les batailles : c'est l'enseigne verte de Mahomet, que porte l'un des émirs. D'ailleurs, chaque corps a son drapeau particulier; le grand-visir même a son étendard. L'enseigne de la nation, et dont l'usage paraît remonter à la plus haute antiquité, est une queue de cheval, surmontée d'une houpe artistement travaillée.

Pl. 41. *Drapeau, ou oriflamme des Turcs.*

Les Turcs, les Persans et tous ceux des peuples qui professent la religion musulmane, portent, à-peu-près, le même habillement. Cet habit, qui consiste en des caleçons, une veste et une espèce de simarre, plus ou moins riches, selon les facultés de celui qui les porte, fut celui des Grecs, des Romains et de tous les peuples orientaux. Une longue barbe, un riche cimeterre, et de beaux brodequins ajoutent encore à la majesté d'un tel habillement. Un Turc affublé à la française ne paraîtrait qu'un avorton, qu'un vrai squelette, auprès de son voisin, vêtu à la manière des musulmans. Les femmes ne sont ni moins élégantes, ni moins majestueuses dans leurs habits.

Pl. 42. *Persan.*
Pl. 43. *Femme persanne.*
Pl. 44. *Habillement des principaux barbaresques.*
Pl. 45. *Arabe du désert.*

Tout ce qui sert à leur accoutrement inspire la jouissance et la volupté. Ce que l'injustice de la loi leur a ôté à l'égard des hommes, elles s'efforcent à le recouvrer par la recherche et la délicatesse qu'elles mettent dans leur parure. Dussent-elles ruiner leurs époux par leurs prodigalités, elles ne négligent rien pour se contenter de ce côté-là ; et cette passion, qui les dédommage au moins de la contrainte avilissante qui les opprime, est commune aux Turques, aux Persannes, aux Arabesques, et à toutes les femmes qui vivent sous le joug de l'alcoran.

Pl. 46. *Africaine en habit de cérémonie.*
Pl. 47. *Africaine en deshabiller.*
Pl. 48. *Femme Moresque.*
Pl. 49. *Femme d'Afrique, allant par les rues.*

SECTES REPANDUES
DANS LE MAHOMÉTISME.

On nous parle de deux sortes de théologies établies dans le mahométisme : l'une, scholastique et métaphysique, connue chez les Musulmans sous le nom d'*Al-Kelam*, c'est-à-dire, science de la parole ; l'autre, pratique, est liée étroitement avec la jurisprudence et la connaissance des lois civiles de l'Etat. La première théologie sert à disputer sur les matières de spéculation, tels que sont les attributs de Dieu et leur nature, etc. Elle sert aussi à fournir toutes sortes de subtilités sur la religion, et à la défendre, par les chicanes ordinaires à cette méthode ; mais, aujourd'hui, elle est généralement moins estimée qu'elle ne l'était autrefois. Les ergoteries de la controverse, et toutes les ruses de guerre de nos docteurs ne sont plus le fait des Mahométans. On estimait tout aussi peu cette théologie scholastique dans l'enfance du mahométisme ; jusques-là qu'un Arabe jugea que tout docteur qui abandonnerait le Koran et la Sonna pour s'attacher à l'étude de la scholastique, c'est-à-dire, de la controverse et de la dispute, méritait d'être empalé et promené en cet état par la ville.

Les points qui ont été, et qui sont encore aujourd'hui l'objet de cette théologie scholastique des Mahométans, se réduisent à quatre chefs. Le premier comprend les questions qui concernent la nature et les attributs de Dieu. Ces controverses, et une partie de celles qui renferment les trois autres chefs, ont formé les partis des Aschariens, des Keramiens, des Mogiassemiens et des Motazalites. L'école des Aschariens a eu pour fondateur Aschari, qui mourut au commencement du quatrième siècle de l'hégire ; celle des Keramiens, Mahomet Ben-Keram ; celle des Mogiassemiens....., et celle des Motazalites, ou Motazales, un certain Vassei-Ben-Altha. Le second chef renferme les disputes sur la prédestination et la volonté de l'homme, etc., lesquelles ont produit trois partis, sous les noms de Kalhariens, confondus avec les Motazales ; de Nadhariens, confondus avec les mêmes ; et de Giabariens, qui, à proprement parler, sont des Aschariens rigides. Le troisième chef contient les questions touchant la foi et la

suffisance, la repentance, etc. Ces disputes exercent la subtilité des Motazales, etc., et, outre cela, de certains Morgiens, dont on pourrait traduire le nom par celui d'*espérans*, parce qu'ils espèrent que leur foi toute seule les sauvera. Enfin, le dernier chef roule sur la force de la foi historique, et sur le pouvoir de la raison dans les matières de théologie et de religion. Les questions touchant l'office et la mission des prophètes, la charge d'iman, la beauté morale de la vertu et la turpitude du vice, etc., sont renfermées dans ce dernier chef.

Avant que d'aller plus loin, il faut représenter en peu de mots les sentimens de ces écoles ou de ces partis, dont on a rapporté les noms. Les sentimens des Aschariens sont que Dieu n'agit que par des lois générales qu'il a établies; et, sur cette opinion, ils fondent la liberté de l'homme et le mérite de ses œuvres. Cependant ils ajoutent que Dieu concourt aux actions de l'homme, parce qu'il en est l'auteur et le créateur. Voici une petite explication de cette opinion ténébreuse. « Nos actions sont réellement et effectivement produites par le créateur; mais l'application que nous en faisons, en obéissant ou désobéissant à la loi, est réellement de nous. »

Les Keramiens établissaient la *corporalité* de Dieu; mais ils variaient entr'eux sur cette *corporalité*, et l'on doit regarder les Mogiassemiens comme une branche de ces Keramiens.

Les Motazales soutenaient et soutiennent encore aujourd'hui que les attributs de Dieu ne sont point séparés de son essence. Ils croient que la parole de Dieu a été créée (cette parole c'est le Koran) sur la foi, et ils disent que l'on ne peut pas assurer que les Musulmans, quoiqu'ils commettent de grands péchés, aient perdu la foi; et cependant, ajoutent-ils, on ne peut les appeler fidèles, pendant qu'ils sont dans cet état, la foi ne pouvant véritablement subsister sans les bonnes œuvres. Ils se donnent le titre de défenseurs de la justice et de l'unité de Dieu. Cette secte est fort subdivisée, comme on le verra dans la suite. Indiquons seulement ici les Cadhariens, qui attribuent entièrement les actions de l'homme à son franc arbitre; les Nadhamiens, qui, ne voulant point borner le pouvoir de Dieu du côté du mal, lui laissaient la liberté de le faire. A la vérité, les disciples de Nadham, chef de ce parti, tâchèrent d'adoucir le dogme du maître, en y ajoutant que Dieu pouvait bien faire le mal, mais qu'il ne le faisait pas, à cause de l'imperfection et de la turpitude qui en sont inséparables.

Les Giabariens, autre branche des Motazales, ôtaient toutes sortes de liberté à l'homme, et voulaient que Dieu eût créé et produit toutes les actions bonnes et mauvaises de l'homme.

J'ai dit ce que c'est que les Morgiens. A cela j'ajouterai seulement les

conséquences que l'on tire de leurs dogmes: c'est qu'ils attendent que Dieu fasse en eux toutes choses, qu'ils nient que le péché nuise à celui qui croit, et que les œuvres ne servent en rien au salut de ceux qui les font.

Toutes les sectes du mahométisme se divisent en orthodoxes et en hérétiques. On conçoit assez que ces termes sont équivoques en Orient comme en Occident. Cependant ceux qui sont réputés vrais orthodoxes prennent le nom de Sonnites, ou Traditionnaires. La Sonna est un supplément au Koran, comme la Mischna des Juifs aux livres de l'Ancien Testament. Mischna et Sonna signifient à la lettre *réitération*, et, dans un sens un peu détourné, *seconde loi.* On fait quatre divisions des Sonnites; mais leurs différences étant fort peu importantes, les Musulmans compris sous ces quatre divisions sont également en état de grâce; et comme fidèles à la doctrine de Mahomet, elles ont chacune leur oratoire dans le temple de la Mecque.

La première de ces sectes, ou divisions, est celle des Hannifiens: Hanifa ou Abou-Hanifa, leur chef, vivait dans le second siècle de l'hégire. Sa doctrine est principalement suivie des Turcs, des Tartares et des Mahométans de l'Ierak.

La seconde secte orthodoxe est la Malekienne; elle a pris son nom de Malekben-Ans, c'est-à-dire, fils d'Ans. Ce Malek était contemporain d'Hanifah. Les Maures d'Afrique sont de cette secte.

La troisième est celle des Schaféites, ainsi nommée de Schafei, qui mourut au commencement du troisième siècle de l'hégire. Les Arabes sont de cette secte.

La quatrième secte est celle des Hanbaliens, qui ont pris leur nom d'Anbal. Ce docteur mourut vers le milieu du second siècle de l'hégire. Cette secte, autrefois nombreuse, n'est suivie maintenant que d'un petit nombre d'Arabes.

Les sectes estimées hérétiques chez les Mahométans sont celles qui errent dans les dogmes fondamentaux et dans les matières de foi. L'équivoque des mots subsiste toujours; car, si ces hérétiques avaient eu le bras séculier pour eux, ils auraient pu se faire déclarer orthodoxes. Mais, quoi qu'il en soit, répétons ici que le subtil examen des dogmes contenus dans le Koran a produit ce grand nombre de sectes hérétiques dont le mahométisme fait en quelque manière gloire; puisqu'après avoir compté 70 sectes aux Mages, 71 aux Juifs, et 72 aux Chrétiens, il en trouve 73 chez lui; et, pour augmenter l'honneur qu'il trouve dans cette multiplication de sectes, il débite une prophétie de Mahomet en ces termes: « Mon peuple sera divisé en 73 sectes qui périront par le feu. Il n'y en aura point de sauvé que celle dont je suis le chef. »

Il serait inutile de rapporter les différences de toutes ces sectes. Voici ce qu'on peut en dire de plus remarquable, outre ce qui en a été déjà dit dans la division des écoles du mahométisme.

On peut dater les sectes hérétiques de la séparation de Vassel-ben-Altha, qui se fit de la manière suivante : On proposa cette question dans l'école d'un certain Hasan, ou Hassan de Basra : *Un homme qui a commis des péchés énormes doit-il être jugé et condamné comme infidèle ?* Une partie des disputans prit aussitôt l'affirmative, et l'autre la négative ; mais Vassel, sans attendre la décision de son maître, sortit de l'assemblée, et soutint un sentiment qui n'était conforme ni à l'un ni à l'autre parti. Sur cette retraite, Hassan dit : *Vassel vient de se séparer de nous ;* et cela fit surnommer ceux qui le suivirent *Motazales*, terme qui revient à celui de *séparés*. Le sentiment de Vassal était, qu'un homme *qui a commis des péchés énormes n'est ni fidèle ni infidèle*, c'est-à-dire, qu'il est dans un état mitoyen entre les élus et les réprouvés.

Toutes les sectes qui se sont élevées depuis la séparation de Vassel ne sont que des subdivisions de ces quatre que voici : les Motazales, les Sephatiens, les Kharejites et les Schijtes. Les principales erreurs des Motazales concernent les attributs de Dieu, et sont l'objet de leurs disputes, ainsi qu'on l'a déjà dit. Pour mieux faire comprendre leur sentiment sur cette matière, voici comment ils s'expliquent : Il n'y a point de différence en Dieu entre l'attribut et l'essence. Dieu est éternel, sage et puissant par son essence. « Ils » parlent ainsi, nous dit-on, parce qu'ils craignent d'admettre quelque » multiplicité en Dieu, s'ils s'exprimaient autrement ; » et d'ailleurs par la rejection, s'il faut ainsi dire, des attributs de Dieu, ils prétendent éviter la distinction que font les Chrétiens d'un Dieu en trois personnes. « Les » Chrétiens, continuent-ils, déshonorent l'unité de Dieu par leur trinité... » Or, s'ils sont blâmables en faisant trois Eternels, combien ne blâmera-t-on » pas ceux qui forment autant d'éternels qu'il y a d'attributs en Dieu ? » J'ai rapporté ci-dessus quelques autres dogmes des Motazales.

Ce parti est fort subdivisé. Quelques-uns comptent vingt sectes de sa dépendance, d'autres vingt-deux, qui se rendent mutuellement le change par de fausses imputations dues à une haine et à une animosité réciproques. L'auteur que je cite réduit les différentes branches du Motazalisme à dix : 1. Les Hodhailiens, qui expliquaient la doctrine des attributs de Dieu un peu autrement que Vassel ; de même que 2. Les Jobbaiens ou Jobbaïtes, ou Gebaïtes, qui disaient, outre cela, que l'homme produit les actions par une puissance qui se joint à la vigueur du corps et à la bonne disposition des membres. 3. Les Haschemiens, qui employaient d'autres distinctions plus ou moins subtiles. On assure que quelques-uns d'entr'eux craignaient

tellement de faire Dieu auteur du mal, qu'ils nièrent même qu'il fallût dire que Dieu a créé le méchant. 4. Les Nadhamiens. 5. Les Hajectiens ou Hajectites, qui croyaient que Jésus-Christ était véritablement le Verbe incarné, et qu'au dernier jour il viendra juger le monde : à quoi ils ajoutaient que J.-C. régnera quarante ans sur la terre et détruira l'Antechrist; qu'il y a deux Dieux créateurs, l'un éternel, qui est le Dieu souverain, et l'autre non éternel et créé, qui est J.-C.; que les âmes humaines passent successivement d'un corps dans l'autre, et que le dernier corps dans lequel l'âme habitera, sera seul puni ou récompensé; et qu'enfin, au jour de la résurrection, Dieu ne sera vu des hommes que des yeux de l'entendement. 6. Les Giahedhites enseignent que les damnés ne sont pas destinés à être tourmentés éternellement, et qu'ils seront un jour changés en ce feu qui doit être leur supplice; que le feu attirera ces réprouvés sans qu'il soit nécessaire de les y jeter. Ils ajoutaient que, pour être un vrai fidèle, il suffisait de croire spéculativement un Dieu, et que Mahomet est son apôtre. 7. Les Mozdariens portaient leur impiété jusqu'à croire que Dieu peut être menteur et injuste. A l'égard du Koran, ils n'y reconnaissaient rien de merveilleux du côté de l'éloquence, etc. 8. Les Baschariens portaient la liberté de l'homme à l'excès, et le faisaient presqu'indépendant : cependant ils croyaient que, quoique Dieu puisse damner les enfans, il y aurait de l'injustice à lui de le faire; et la conséquence était donc, que Dieu ne les damnait pas, afin d'éviter de commettre une injustice. 9. Les Thamamiens soutenaient qu'au dernier jour les athées, les idolâtres, les infidèles et les hérétiques seront réduits en poussière; que les actions libres n'ont rien qui les produise; que ceux qui pèchent seront en enfer. 10. Les Kadhariens sont entièrement opposés au décret absolu de Dieu. Le surnom de *Kadharien* est si équivoque, qu'il est également rejeté de deux ou trois sectes qui se le renvoient l'une à l'autre dans leurs controverses, à-peu-près comme on s'attribue chez nous, dans tous les partis, la qualité d'hérétique et de schismatique. Les Mahométans orthodoxes prétendent généralement que les Motazales favorisent les deux principes des Mages et des Manichéens.

L'hérésie des Sefatiens a aussi des subdivisions. En général, cette secte est directement opposée aux Motazales; et pour les mieux distinguer, on pourrait créer en faveur de ces Sefatiens le surnom d'*attributaire*. Ils ne distinguent point en Dieu les attributs essentiels de ceux qui sont des attributs d'opération. Cette opinion toute simple fut d'abord celle de tout le mahométisme; mais les controverses ayant introduit l'art d'y faire des distinctions, et les subtilités s'étant mises de la partie, pour trouver le moyen de prouver la justesse de ces distinctions, il se forma plusieurs branches de Sefatiens,



entre lesquels il y en eut qui attribuèrent à Dieu une manière d'être tout-à-fait semblable au corps humain.

Les subdivisions de cette secte sont : 1. Celle des Aschariens dont il a été parlé ; à quoi il faut ajouter qu'ils prétendent que Dieu a tous les attributs *séparément de son essence*, mais ils n'y admettent aucun rapport avec ceux de ses créatures. 2. Les Moschabeites établissent, au contraire, une parfaite ressemblance entre Dieu et les créatures, et prennent à la lettre tous les mouvemens que l'on attribue figurément à Dieu, tant les corporels, comme l'action de monter, de descendre, d'être assis, etc., que ceux de l'âme, comme les passions, se mettre en colère, être jaloux, etc. 3. Les Keramiens ne s'en tiennent pas à la simple ressemblance : ils veulent que Dieu soit un corps, mais en même temps ils avouent que ce corps est existant par soi-même. Les uns se le représentent fini, palpable, visible ; les autres, si semblable au nôtre, qu'il est même composé de chair et de sang. Il y aurait bien d'autres absurdités à remarquer dans ces dogmes ; mais je les supprime, parce qu'elles ennuieraient sans instruire. 4. Les Giabariens, comme on l'a vu ci-dessus, ôtent toute liberté d'agir à l'homme, et le soumettent à une nécessité inévitable. Cette branche est encore subdivisée en *Giabariens rigides*, et en *Giabariens modérés*. Ceux-ci accordent quelque pouvoir d'agir à l'homme, mais tel cependant qu'il n'ait aucune influence sur l'opération. Les subtilités que l'on avance sur cette matière sont à-peu-près incompréhensibles. La conséquence de la dépendance absolue de l'homme était que Dieu, sans être injuste, pouvait sauver également tous les hommes, les méchans dans leur méchanceté, comme les bons dans leur bonté, et de même les damner également, sans aucun égard pour la vertu des gens de bien. 5. Les Morgiens. Je renvoie à ce qui en a été dit ci-dessus.

Les Charejites, dont on traduit le nom par celui de *rebelle*, *apostat* ou *révolté*, sont en général ceux qui se séparent et renoncent au chef légitime, reconnu tel dans l'Etat. Douze mille hommes qui se révoltèrent contre Ali en l'année 37 de l'hégire, à cause qu'il s'était soumis à être déposé du Califat, furent les premiers qualifiés du surnom de *Charegites :* le motif de leur révolte fut que l'on avait remis à des hommes la décision d'une affaire de religion, qui n'appartenait qu'à Dieu. On voit par-là le premier article de l'hérésie prétendue de ces schismatiques. Il y en avait d'autres qui concernaient les raisons pour lesquelles on pouvait déposer l'iman, celles qui permettaient de lui obéir, celles qui montraient qu'il était possible et permis de se passer d'iman, c'est-à-dire, de chef de la religion, etc. On compte six ou sept sectes ou subdivisions dans ces schismatiques : mais comme leurs noms intéresseraient fort peu nos lecteurs, je ne parlerai que des Waidiens ou

Waidites. On nous dit que le nom de *Waidites* vient du mot arabe *Waid*, par lequel on désigne les *menaces que Dieu fait aux pécheurs*. Ces Waidites sont directement opposés de sentiment aux Morgites ou Morgiens, car ils enseignent que celui qui a commis un grand péché est infidèle et apostat, et qu'un tel pécheur est damné éternellement. Un d'entre eux portait la décision sur les péchés à cet excès que l'on a reproché autrefois aux Stoïciens, en soutenant qu'un homme qui a dérobé un seul grain de blé est un apostat et un réprouvé.

Les Schijtes sont les véritables sectateurs d'Ali. Ce nom odieux, dit un savant, leur a été donné par les Sonnites qui sont leurs ennemis jurés. Tout le mahométisme ancien et moderne forme deux corps irréconciliables, l'un des Sonnites, l'autre des Schijtes. Le premier comprend les Turcs, les Arabes, etc., l'autre les Persans et les Indiens. Ils se détestent, s'anathématisent, se damnent réciproquement, et c'est de quoi je rapporterai un monument remarquable, qui prouve que le défaut de tolérance et de charité est comme essentiel à tous les partis : mais, avant que d'en venir là, rapportons en peu de mots quelques particularités assez curieuses touchant ces Schijtes. Le Schisme a seize branches ou subdivisons, selon le P. Maracci, qui rapporte exactement leurs noms et leurs différens dogmes. Dans les subdivisions de ce savant religieux, on trouve des Schijtes demi-Chrétiens, d'autres athées, d'autres demi-Stoïciens, et Pharisiens. On y trouve aussi des Pythagoriciens, des Sabéens, une secte toute composée de débauchés, une autre composée de Pyrrhoniens, et une autre enfin de contemplatifs et d'illuminés. Cette énumération de dogmes et de sentimens dangereux est exacte ou ne l'est pas. Les mémoires employés par le P. Maracci peuvent avoir été fournis par des ignorans, ou par des gens de mauvaise foi; mais quoi qu'il en soit, j'ai donné au lecteur une idée du catalogue du P. Maracci. Donnons-en une autre de cette secte, selon M. Sale, qui doit ses mémoires à Pocock et à d'Herbelot.

Il y a cinq principales sectes de Schijtes; mais les branches du Schisme sont si nombreuses qu'on peut bien leur appliquer (selon les Sonnites) la prétendue prophétie de Mahomet. Les Schijtes croient que la prophétie et la qualité de calife et de successeur de Mahomet sont tellement attachées à la postérité d'Ali, qu'on ne pourrait sans injustice les leur ôter pour les déférer à un autre. Ils croient aussi que ce chef doit être aussi soigneux d'éviter les péchés les moins importans, qu'il l'est de s'abstenir des plus grands; que cette charge de chef et de successeur doit être regardée comme un des plus fermes appuis de la foi; qu'on doit se déclarer sans aucun déguisement dans les affaires de religion, et témoigner hardiment par ses

paroles et par ses faits, si l'on est pour ou contre un parti, une opinion, etc. Voilà les points les plus généraux du Schisme; mais, dans le détail, il y avait des Schijtes qui soutenaient des opinions très-absurdes, et quelques-uns même en avaient de très-dangereuses : par exemple, certains Khattabiens soutenaient que le paradis et l'enfer n'étaient autre chose que les plaisirs et les peines de ce monde, lequel ne devait jamais périr. Ce principe autorisait chez eux toutes sortes de débauches. J'ai parlé de ces Schijtes de Perse, qui portaient à des excès criminels leur vénération pour Ali. Entre ces Schijtes, ceux qu'on nomme *Gholaïtes* faisaient de leurs imans des êtres supérieurs à la créature, osant même leur attribuer des qualités qui n'étaient dues qu'à Dieu, dont ils faisaient d'autre côté un être absolument corporel. C'est ainsi qu'un de ces Gholaïtes disait d'Ali : *Tu es toi;* ce qui revient presque aux termes que Dieu emploie dans Moïse pour exprimer la *sublimité* de son essence. Ils croyaient une espèce de métempsycose, ou, pour mieux dire, une transmigration du Saint-Esprit d'un prophète à l'autre; outre cela, ils parlaient d'une *descente de Dieu dans toutes les créatures*; par où ils voulaient peut-être exprimer la *toute présence* divine. Certains Nazaréens enseignaient que la divinité s'est unie à quelques-uns de leurs prophètes, et particulièrement à Ali, de la même manière que les Chrétiens l'enseignent de J. C., et que réciproquement les hommes se peuvent unir corporellement à Dieu. On remarque outre cela, dans la manière dont ils parlent de cette union, diverses choses qui approchent du quiétisme; et c'est par-là que ceux qu'on appelle *Soufis*, en Perse, persuadent au peuple crédule leurs idées fanatiques et leurs prétendues révélations.

Après avoir parlé des sectes que les disputes scholastiques et les subtilités de la controverse ont commencées dans les premiers siècles du mahométisme, il faut dire quelque chose de ceux qui ont essayé de se rendre chefs de parti par des voies approchantes de celles que Mahomet a suivies. Le prophète du musulmanisme fut traversé dans sa mission par deux imposteurs arabes qui se qualifièrent aussi prophètes, à savoir, Mosseilama et Al-Asvad, que les Mahométans ont surnommés *les deux menteurs*. Le premier essaya de persuader aux Arabes qu'il était associé par ordre de Dieu à Mahomet dans la mission prophétique; que, comme lui, il était appelé à retirer le genre humain de l'idolâtrie. Il publia des révélations où il imitait le Koran; et quand il se crut assez puissant, au moyen du parti qu'il s'était formé, il écrivit à Mahomet, et lui proposa en ces termes la conversion du genre humain : « Mosseilama, l'apôtre de Dieu, à Mahomet, l'apôtre de » Dieu : que la moitié de la terre soit à moi, et l'autre moitié à toi. » Cet imposteur périt, quelque temps après la mort de Mahomet, dans une bataille, et sa secte fut bientôt éteinte.

Al-Asvad, ou Aihala, qui le suivit, prétendit que deux anges se révélaient à lui. Il se fit d'abord un gros parti qu'il dut à beaucoup d'éloquence et à quelques actions d'éclat; mais il fut tué quelques heures avant la mort de Mahomet, après avoir été quatre mois chef de parti. Un autre prophète et même une prophétesse suivirent ceux-là. Pour mieux établir son crédit, la prophétesse crut devoir se marier avec Mosseilama. Ils eurent une entrevue avant que d'en venir à la conclusion de ce mariage moitié charnel et moitié spirituel, dont on nous donne une idée toute semblable à ces communions de certains mystiques de nos jours, qui, avec le secours de leur prétendu esprit, faisaient opérer efficacement la nature.

Hakem Ben Haschem parut vers le milieu du second siècle de l'hégire. Il portait d'ordinaire un voile ou un masque, à cause de la difformité de son visage; mais ses sectateurs prétendirent que c'était une imitation de Moïse; que, comme lui, il craignait d'éblouir le peuple qui l'écoutait. Cet Hakem se fit d'abord un parti considérable par le moyen de ses tours d'adresse, et par des subtilités de joueur de gobelets qui l'ont fait passer pour un magicien. Il attira même des Juifs et des Chrétiens à son parti. Sa doctrine était que Dieu avait pris une forme humaine depuis qu'il eut commandé aux anges d'adorer Adam; qu'ensuite Dieu était apparu sous la forme de plusieurs prophètes et autres grands hommes, princes, rois, etc. Cet imposteur succomba comme les précédens; et pour faire accroire à ses disciples qu'il n'était pas mort, mais qu'il avait seulement disparu pour leur aller chercher du secours, lorsqu'il se vit réduit à l'extrémité par ses ennemis, il se jeta dans une cuve pleine d'eau-forte, où tout son corps fut consumé, à la réserve des cheveux que l'on trouva nageant sur cette eau. Cet événement est si semblable à ce que l'on a dit d'Empédocles, qu'il semble que l'un a été fait sur le modèle de l'autre; mais, après tout, si dans tous les siècles la sagesse et la vertu ont pu produire les mêmes idées, la folie et l'erreur ont eu le même privilége. On assure que cette secte d'Hakem subsistait plus de cinq cents ans après sa mort. L'imposteur avait si bien persuadé à ses sectateurs qu'ils devaient compter sur la certitude de son retour, par la vertu de cette transmigration dont j'ai parlé, et qu'il reviendrait infailliblement dans le monde sous la forme d'un vieillard monté sur un cheval gris, pour conquérir toute la terre et la soumettre à sa nouvelle religion, qu'il n'est nullement étonnant qu'un tel fanatisme ait duré des siècles. A-t-on vu de moindres prodiges dans la Chrétienté pendant ces siècles que nous appelons ténébreux? et même, depuis ce temps, le fanatisme n'est-il pas ressuscité sous diverses formes en plusieurs endroits de l'Europe?

Un certain Babek, qui vivait au commencement du second siècle de l'hé-

gire, se rend alors chef de parti. « Il faisait profession ouverte d'impiété, » n'étant attaché à aucune religion ou secte de toutes celles qui étaient con» nues alors en Asie. » Mais, comme on ajoute que cet imposteur fut surnommé le *professeur ou l'auteur de la religion joyeuse*, il se peut fort bien que sa religion ait uniquement consisté en un épicurisme grossier et charnel.

Quelque temps après Babek, Mahmoud-ben-Faray, c'est-à-dire, fils de Faray ou Farage, voulut passer pour Moïse ressuscité. Son fanatisme dura fort peu; mais un certain Carmath, qui vint sur les rangs vers la fin du même siècle, attaqua plus subtilement les fondemens du mahométisme. Il commença de s'accréditer par une manière de vivre austère, et par l'exercice presque continuel de la prière; ordonnant à ses sectateurs de prier cinquante fois par jour, au lieu que le musulmanisme réduisait cet exercice à cinq fois. Il y a apparence que la secte de ces Carmathiens avait du rapport avec quelques *contemplatifs* de nos jours, puisqu'ils négligeaient, comme ceux-ci, les occupations ordinaires de la vie, pour ne s'appliquer qu'à prier. Quoi qu'il en soit, de si belles apparences de dévotion firent des sectateurs à Carmath; et, quand il connut que sa doctrine pouvait s'étendre et fructifier, il choisit douze de ses principaux disciples, qu'il appela ses apôtres, auxquels il donna la direction de sa nouvelle religion; mais le gouverneur de la province où Carmath dogmatisait fit emprisonner cet imposteur, dont l'hypocrisie n'avait d'autre but que de débaucher les peuples de leur travail pour s'en faire des sectateurs. Carmath échappa par le moyen d'une jeune fille qui s'intéressa pour lui. De quelque manière que ce soit, n'importe: il suffit que la délivrance passa pour miraculeuse; que les sectateurs de Carmath publièrent que leur maître avait été enlevé au ciel; que, fort peu de temps après, il reparut dans une autre province; et qu'enivré de son bonheur, il osa se vanter qu'aucun homme n'avait le pouvoir de lui nuire. Cependant à la fin le courage lui manqua; il se sauva en Syrie, et l'on n'entendit plus parler de lui; mais la secte se maintint encore. Et comme l'erreur ne manque ni de partisans qui la justifient, ni de raisons spécieuses qui l'appuient, les disciples de l'imposteur publièrent partout qu'en qualité de nouveau prophète, il était venu annoncer une nouvelle loi aux hommes; une loi qui réformait les cérémonies légales du mahométisme, et la manière de prier jusqu'alors chez les Musulmans.

Carmath introduisit aussi parmi ses disciples une nouvelle forme de jeûne, et voulut que l'on observât le silence et le secret à l'égard de sa nouvelle religion, avec ceux qui n'étaient pas de sa secte; il permit l'usage du vin, et dispensa ses sectateurs d'une partie des préceptes recommandés par le Koran. En général, il expliquait allégoriquement les préceptes de ce livre. La prière

était le symbole de l'obéissance due à l'Iman; le jeûne, celui du silence. Les Carmathiens croyaient aussi que leur soumission à l'autorité de cet Iman était figurée par le précepte qui défend la fornication; que ceux qui révélaient les mystères, et n'obéissaient pas aveuglément aux décisions de ce chef spirituel et temporel (car il était l'un et l'autre), tombaient dans le crime d'adultère et de fornication. Cette fornication toute allégorique, et cet adultère spirituel ont quelque conformité avec celui dont il est parlé dans l'Ecriture. A l'égard de l'aveugle soumission de ces fanatiques à leur chef, elle était toute pareille à celle de ces assassins si connus dans l'histoire des Croisades; et l'on ne doit pas douter que les Carmathiens, les Ismaéliens, les Bathéniens, les Druses et les Assassins ne soient une même sorte de fanatiques, sous différens noms, ou des rejetons d'un même tronc. On a très-bien remarqué que les Ismaéliens ont été qualifiés du surnom de Carmathiens, de même que ceux-ci l'ont été du titre de Bathéniens, que l'on peut expliquer par celui de *gens illuminés, et qui possèdent la connaissance intérieure.* J'avoue que cela est obscur et sent le galimatias; mais les mystiques ne s'expriment pas autrement; et il semble que l'obscurité soit essentielle à leur dévotion. Or, s'il est bien permis aux nôtres de ne s'entendre pas eux-mêmes, à plus forte raison le sera-t-il à ceux qui vivent dans le sein du mahométisme.

Un certain Motanabbi, poète enthousiaste, qui vivait au commencement du troisième siècle de l'hégire, essaya aussi de faire une secte, et l'on assure qu'il eut d'abord un grand nombre de sectateurs; mais les progrès de cette secte furent arrêtés à temps. Le poète prophète fut pris, et ensuite forcé de se rétracter de ses chimères.

Baba fera la clôture des sectes anciennes du mahométisme. Il vivait dans le milieu du septième siècle de l'hégire. Ce Baba se fit un gros parti dans la Turcomanie dont il était originaire, et se déclara prophète. Sa mission, soutenue d'un seul apôtre nommé Isac, était indifféremment annoncée, le sabre à la main, aux Chrétiens et aux Mahométans, par cette formule: *Il n'y a qu'un* seul *Dieu, et Baba est son apôtre.* Voilà tout ce qu'on nous en dit; à quoi il faut ajouter que sa secte eut le sort des précédentes.

Sectes modernes du Mahométisme.

J'ai rapporté la division du mahométisme en Sonnites et Schijtes. Les effets de l'intolérance et de la haine mutuelles de ces deux partis, comme on l'a dit, pourraient fort bien être mis en parallèle avec ce qu'elles produisent ailleurs; mais la comparaison serait odieuse. Il faut l'éviter. Arrêtons-nous

seulement à la manière dont elles agissent sur les Musulmans. L'intérêt des princes qui gouvernent dans l'un et dans l'autre parti a fait de ces divisions une affaire de politique et d'Etat. Un Schijte, à Constantinople, est moins l'*ennemi de Dieu et de Mahomet* que celui du Grand-Seigneur et de son gouvernement. L'éducation y forme les hommes sur ce principe; et il y a apparence que le peuple turc, heureusement prévenu par ce mélange d'intérêt d'Etat et de religion, qui est l'ouvrage d'une politique subtile, ne manque guères de regarder un Persan comme on doit regarder un homme qui croit en Dieu autrement que nous. Ensuite, le Sonnite et le Schijte s'attribuent mutuellement les choses les plus odieuses; des crimes, des fourberies, des parjures, des trahisons. On se trouve chargé de dogmes et d'opinions que l'on ne se connaissait pas : du moins on n'avait pas eu l'art d'en tirer de certaines conséquences. On se reproche des altérations de livres et de manuscrits capitaux; et c'est ce que les Turcs reprochent aux Perses au sujet du Koran. Après cela, on ne peut être regardé que comme abandonné de Dieu, abominable, blasphémateur; et c'est ainsi, nous dit-on, que les Turcs appellent les Perses. Sur un tel fondement, la cause du prince devient nécessairement celle de Dieu; et c'est aussi pour ce saint motif que Sélim Ier. fit la guerre aux Perses. Tant de crimes ne permettent plus les liaisons d'amitié et de charité, et c'est pourquoi il n'est pas permis de recevoir de jeunes Persans dans les écoles où l'on élève les enfans Turcs. Il pourra même arriver que l'on craindra que cet homme, que la politique, le préjugé de parti, celui de l'éducation nous forcent de qualifier l'ennemi de Dieu, ne soit devenu l'ami du démon, pour pouvoir nous nuire par des charmes et des sortiléges, ou par certaines impressions magiques que le démon ne manque pas de communiquer à cet hérétique; et ce sera cette crainte, laquelle n'est pas absolument inconnue ailleurs, qui pourra justifier les moyens employés pour repousser ces maléfices, et charger de leurs pernicieux effets ceux qui, conséquemment à leur hérésie, sont réputés capables de les mettre en œuvre. Telle est sans doute l'origine de la pratique observée par les Persans dans leurs mariages, au rapport d'un auteur digne de foi dont je vais citer les paroles : « Pour montrer à quel point ils haïssent les Sonnites turcs, ils ont coutume, lorsqu'ils font quelques mariages, de mettre les statues des trois docteurs (il fallait dire imans), Abu-Beker, Othman et Omar, faites de sucre ou de pâte, à l'entrée de la chambre nuptiale, afin que ceux qui sont conviés aux noces, laissent sur elles, en les regardant, les impressions magiques qui pourraient sortir de leurs yeux et causer quelques désordres ou quelques disgrâces aux nouveaux mariés; car on se persuade dans l'Orient qu'il y a des personnes qui ont je ne sais quelle vertu naturelle d'ensorceler ceux qu'ils

regardent, etc....... C'est pourquoi, lorsque les conviés sont entrés dans la chambre nuptiale, après avoir arrêté leurs yeux sur ces statues, ils les brisent aussitôt, et les mettent en mille pièces. » On ajoute qu'une répétition fréquente des malédictions dues à des hérétiques, fortifie la haine publique et seconde l'intérêt du souverain. On regardera sans doute comme un trait de politique et de religion tout ensemble les malédictions lancées par les Muezins de Perse contre Abu-Beker, Omar et Othman, dans le temps qu'ils appellent le peuple à prier Dieu. Mais, dira-t-on, il n'y a que les Mahométans grossiers qui tombent dans ces excès; les préjugés que les injures et les malédictions font naître, ne s'attachent qu'à des esprits du commun, à *du peuple*, qu'un voyageur turc, qui saura faire usage de sa raison, confondra judicieusement dans la relation de ses voyages, avec cette *populace chrétienne*, qui, en Espagne et en Portugal, se divertit à brûler un Calvin et un Luther de carton déguisés en diables, et en Angleterre, un *Pape de paille*, qui n'est pas moins ridicule. C'est pourtant de ce peuple grossier que sont composés les Etats. Si les souverains ne régnaient que sur ceux qu'on en peut excepter, ou qui s'en exceptent eux-mêmes, leur règne serait resserré dans des bornes bien étroites.

Je vais rapporter ici la sentence prononcée par le muphti des Turcs contre les Persans, afin que l'on voie d'un côté quelles sont ces erreurs capitales que les Sonnites reprochent aux Schijtes, et, de l'autre, combien l'esprit de parti est capable de grossir les objets et de violer les droits naturels. Ricault dit « qu'elle est tirée d'un livre de ce muphti, qui a été mis » au jour à Constantinople, avec la permission et l'approbation nécessaires. »

« Quand il serait vrai que votre hérésie ne consisterait en autre chose qu'à rejeter ces trois excellens amis de Mahomet, Omar, Othman et Abubeker, votre crime néanmoins serait si grand, qu'il ne pourrait être expié par mille années de prières ou de pélerinage pour l'amour de Dieu, et que vous ne laisseriez pas d'être condamnés à être précipités dans l'abîme le plus profond de l'enfer, et à être privés pour toujours des bénédictions du ciel et des délices du paradis. Cette sentence est confirmée par les quatre Imans, à savoir, Iman Azem, Iman Schafii, Iman Melic et Iman Hambeli. C'est pourquoi je vous avertis, en ami, de vous défaire de votre erreur, et de porter votre disciple, le roi Abbas, à faire la même chose.

» C'est trop peu pour vous de cette erreur, qui vous a fait mériter le nom de Kizilbaschs, c'est-à-dire, *hérétiques persans*, vous avez encore voulu devenir plus abominables que les Druzes, vous avez perdu votre réputation, vous vous êtes corrompus dans tous les points de la doctrine et des mœurs; de sorte que je ne puis empêcher de dire contre vous qu'il est

permis de vous tuer et de vous exterminer pour le service de Dieu. Vos opinions sont réfutées par Giafer Effendi, qui a déclaré les Persans infâmes comme les Païens, et qui a fait voir par soixante-dix passages du Koran, et par les véritables paroles de Mahomet, qu'ils sont dans une erreur toute manifeste.

» Si les Chrétiens sont condamnés à perdre les biens et la vie pour dire qu'il y a en Dieu une trinité, pouvez-vous attendre d'être traités avec plus de douceur, vous qui êtes notés d'hérésie en soixante-dix endroits du Koran?

» Une de vos plus détestables opinions est que vous croyez que vous êtes obligés de vous assembler dans les mosquées, mais *non pas pour y faire des prières;* car pourquoi vous assembler dans ces lieux-là, si ce n'est pour y prier? Mahomet, lui-même, dit que celui qui entre dans les lieux d'assemblée sans avoir dessein de prier, est un hypocrite, qu'il est maudit de Dieu, qu'il ne sera béni ni en sa maison, ni en ses biens, qu'il est abandonné des bons anges et accompagné des diables, et qu'il ne prospérera jamais en ce monde, ni en celui qui est à venir.

» Pour vous justifier de cela, vous dites que l'ancien ordre des prêtres est éteint, que vous n'avez personne dont la vie soit assez sainte et assez religieuse pour être capable de vous enseigner et de vous instruire, ou pour vous servir de guide dans les saintes prières qui se font dans les assemblées publiques. Quoi donc! êtes-vous tout-à-fait destitués de saintes personnes de la race de Mahomet? S'il y en a parmi vous, que ne les imitez-vous et que ne suivez-vous leurs bons exemples? Mais vous êtes ennemis déclarés de la race de Mahomet, et vous tâchez de vous excuser de ce que vous ne vous servez point d'Imans, parce que leur innocence n'égale pas celle des enfans. Il est vrai qu'en ce point-là vous avez quelque peu de raison; car vos imans ne sont point seulement infidèles en leur doctrine, ils sont aussi corrompus dans leur conduite. Votre roi, qui est votre souverain pontife, fréquente les b . . d . ls et les autres lieux de débauche, il ravit les belles et les chastes femmes d'entre les bras de leurs maris, il en fait ses concubines, à la vue et au su de tout le monde. Certes, lorsque l'exemple d'un prince autorise ces crimes, ses sujets, de quelque condition qu'ils soient, ne font guère de scrupule de l'imiter.

» Vous rejetez le chapitre de la couverture dans le Koran, comme s'il n'était pas authentique. Vous faites la même chose des versets qui nous ont été révélés à cause de sainte *Aisché.*

» A l'Abdest ou lavement, vous croyez qu'il n'est pas ordonné par la loi de laver le pied nu, mais seulement de l'arroser légèrement par-dessus.

» Vous ne coupez jamais les moustaches de votre barbe, et vous vous

contentez de raser le poil du menton, qui est l'ornement de l'homme et qui lui donne de la majesté; vous lui donnez aussi telle forme qu'il vous plaît.

» Au lieu que vous ne devriez employer le vert, qui est la couleur de la bannière de Mahomet, qu'à parer les plus nobles parties du corps, vous vous en servez à vos souliers et à vos chausses, comme pour témoigner par-là le peu de cas que vous faites du prophète, et le peu de vénération que vous avez pour lui.

» Vous buvez du vin sans aucun scrupule de conscience, quoiqu'il soit en abomination aux véritables observateurs de la loi; et, dans les viandes, vous ne faites aucune distinction du *pur et de l'impur*, et mangez de tout indifféremment. Si je voulais parler des soixante-dix articles dans lesquels vous errez, et sur lesquels vous avez des sentimens tout-à-fait pernicieux, je serais obligé de faire un volume de cet écrit, et je m'écarterais de mon dessein, qui est la brièveté.

» Vous avez une coutume détestable, c'est que vous permettez que plusieurs hommes aient affaire avec une même femme. A qui de tous ceux-là doit appartenir le fruit de ces infâmes embrassemens? Quel livre ou quelle loi avez-vous, ou quel exemple trouvez-vous parmi les autres nations qui autorisent une coutume si abominable et si contraire à la nature? Quelle bonne qualité peuvent avoir des enfans qui tirent leur origine de ces pères? On ne doit pas s'étonner après cela si on ne trouve personne parmi vous qui soit digne du caractère de prêtre ou de juge.

» Mais pouvez-vous être si peu raisonnables que de dire que les prières qui se font en public dans les mosquées ne sont pas nécessaires? Mahomet même priait avec le peuple, et quelquefois il faisait faire le service divin par Abu-Beker, et le suivait comme le reste du peuple.

» Pourquoi ne demandez-vous pas à vos pélerins qui vont à la Mecque ce que signifient les *quatre autels* que l'on a mis dans la mosquée? N'est-ce pas pour faire des prières pour les quatre sectes orthodoxes? Que ne vous conformez-vous à cet exemple? Mais vous continuez toujours dans votre méchanceté et dans votre obstination, et vous êtes ennemis de Dieu et de son prophète. Que pourrez-vous répondre devant Mahomet et ses quatre amis au jour du jugement? Depuis tant de siècles qu'ils sont morts, vous faites revivre leurs cendres pour les outrager, en dressant leurs statues faites de sucre dans vos mariages, pour les abattre ensuite par mépris, afin de donner du divertissement aux nouveaux mariés, et à ceux qui assistent à leur festin.

» Abu-Beker n'a-t-il pas été le premier converti à la foi?

» Omar n'a-t-il pas été le plus vaillant guerrier de la religion mahométane contre les Chrétiens?

» Le chaste Othman n'a-t-il pas mis en ordre et donné la distinction aux chapitres du Coran ?

» Ali, le brave et le savant Ali, n'a-t-il pas porté le Dhul-fecar, ou l'épée à deux pointes ? Et Iman Hassam et Iman Hussein n'ont-ils pas été martyrs pour la foi dans les décrets de Kerbela ?

» Mahomet n'a-t-il pas dit de sa propre bouche : O Ali ! il y a deux sortes de gens prédestinés aux enfers à cause de toi ; les uns qui t'aiment, et les autres qui ne t'aiment point ? Ne portez-vous pas le turban rouge, pour être plus condamnables, puisque votre conduite est mauvaise, et que vous n'aimez pas la maison du prophète, ni la famille des fidèles, comme il est écrit au livre Aadik : Les Chrétiens conservent la corne des pieds de l'âne qui a porté le Messie, et ils la gardent dans des châsses d'or et d'argent. Ils tiennent même à grand honneur de faire toucher leur visage, leurs mains ou leurs têtes à une si sainte relique ; mais vous, qui vous vantez d'être disciples du prophète de Dieu, et d'être sortis du sang et de la famille de ses amis, vous méprisez un titre si glorieux, en ordonnant qu'après la répétition de vos prières, c'est-à-dire, après l'Ezan, on prononce des blasphèmes contre ces saints amis et associés du prophète.

» Outre cela, vos livres soutiennent qu'il est permis de piller, de brûler et de ruiner le pays des Musulmans ; ils permettent encore d'enlever leurs femmes et leurs familles, pour en faire des esclaves. Votre malice est si extrême, que, pour leur faire plus de honte, vous promenez ces misérables personnes toutes nues par vos marchés, pour les exposer en vente au plus offrant. Les Païens même ne trouvent pas cela honnête. Il paraît par-là que vous êtes les plus mortels et les plus irréconciliables ennemis que nous ayons sur toute la terre. Vous êtes plus barbares et plus cruels envers nous que les Sezidites, les Kiafirs, les Zindikites et les Druzes. En deux mots, vous êtes le canal de toutes sortes de souillures. Les Chrétiens et les Juifs peuvent espérer de devenir quelque jour fidèles, mais vous ne le pouvez jamais être.

» C'est ce qui m'oblige, en vertu de l'autorité que j'ai reçue de Mahomet même, à prononcer qu'il est permis aux fidèles, de quelque nation qu'ils puissent être, de vous tuer, de vous détruire et de vous exterminer. S'il y a du mérite devant Dieu à tuer un Chrétien, il y en a soixante-dix fois davantage à massacrer un Persan. J'espère que la majesté de Dieu, au jour du jugement, vous condamnera à être les ânes des Juifs, pour être conduits en enfer par cette détestable nation. J'espère aussi que vous serez exterminés dans peu de temps par nous, par les Tartares, par les Indiens et par les Arabes, nos frères et nos associés en la foi. »

Pour ce qui regarde les sectes modernes du mahométisme, celles sur-tout

dont Ricault, qui écrivait sa relation, il y a environ soixante-dix ans, nous parle comme *s'étant introduites depuis peu*, j'y ajouterai quelques remarques qui serviront, comme les précédentes, à éclaircir et à corriger, autant qu'il se pourra, cet auteur. « Les Zeïdites soutiennent que Dieu doit envoyer un prophète d'entre les Perses, avec une loi qui doit abolir la religion de Mahomet.

» D'autres hérétiques........ nient qu'il y ait personne qui puisse être nommé saint en ce monde, excepté les prophètes, qui ont été sans péché. Ils disent aussi que les fidèles verront Dieu en l'autre monde aussi clairement que la lune se montre à nous dans son plein. Cela est contraire à la doctrine de Mahomet, qui dit que Dieu est invisible en l'autre monde comme en celui-ci.

» Les Malumigistes, dont Bespier explique le nom par celui de *Connaissans*, assurent que l'on peut parfaitement connaître Dieu en ce monde, et que, par la connaissance d'eux-mêmes, les hommes peuvent parvenir à la connaissance parfaite de leur créateur.

» Les Mezzachuliens leur sont opposés. Ils prétendent que ceux qui connaissent Dieu en ce monde par quelques rayons de sa gloire et de son essence, peuvent être sauvés et être rangés au nombre des vrais fidèles.

» Les Jabajahistes disent que la science de Dieu ne s'étend pas à connaître toutes choses, et assurent que Dieu gouverne le monde, selon la rencontre des divers événemens, parce qu'il n'a pas eu de toute éternité, ou au temps de la création, la connaissance parfaite de toutes les particularités qui devaient arriver. Ils disent aussi que la science de Dieu se perfectionne avec le temps par l'expérience, de même que celle des hommes.

» Les Kadezadelites commencèrent à paraître sous l'empire de sultan Morat. Leur premier auteur s'appelait *Birgali-Effendi*. Il inventa quantité de cérémonies qui se pratiquent aux enterremens, lorsqu'on prie pour les âmes des trépassés. Les partisans de cette secte obligent leur Iman à crier à haute voix, aux oreilles d'un corps mort, qu'il se souvienne qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'un prophète. La plupart des dévots de cette secte sont des Russes et d'autres Chrétiens renégats, qui ont retenu quelques idées confuses du purgatoire, et des prières pour les morts.

» Il y a une opinion qui s'est établie depuis peu d'années parmi les Turcs. Elle est suivie par les plus honnêtes gens du sérail, et est assez commune à Constantinople. Ceux qui font profession de la croire sont appelés *Chupmessahites*. Ils soutiennent que le Christ est Dieu, et qu'il est le rédempteur du monde. Les jeunes écoliers de la Cour du Grand-Seigneur sont généralement de cette opinion, particulièrement les plus civils, et ceux qui ont le plus

de politesse et d'autres qualités recommandables; de sorte que c'est une manière de parler extrêmement en usage parmi eux, lorsqu'ils veulent louer quelqu'un, qui se fait remarquer parmi les autres par ses vertus, de lui dire *Chupmessahi-sen*, comme s'ils voulaient dire, vous êtes obligeant et civil, comme le doit être une personne qui fait profession du service du Messie. Il y a un grand nombre de ces gens-là à Constantinople, et il y en a eu qui ont soutenu cette doctrine avec tant de courage, qu'ils ont mieux aimé souffrir le martyre que de la quitter.

» Il y a une secte d'Athées, connue sous le titre de *Muserrins*, qui veut dire à-peu-près, le véritable secret est parmi nous. Ce secret n'est autre chose que de nier absolument la divinité, et de croire que c'est la nature, ou le principe interne de chaque être, qui conduit le cours si réglé des choses que nous considérons tous les jours avec tant d'admiration. C'est de là, disent-ils, que le soleil, la lune et les étoiles tirent leur origine et leur mouvement. C'est ce qui fait que l'homme germe, lève et se flétrit, comme l'herbe et comme les fleurs. Il y a à Constantinople un nombre si prodigieux de gens qui soutiennent ce principe, que cela est capable de donner de l'étonnement. La plupart de ces hommes sont des Cadis et des personnes savantes dans les livres des Arabes. Les autres sont des Chrétiens renégats, qui, pour éviter les remords qu'ils sentent de leur apostasie, s'efforcent de se persuader qu'il n'y a rien à craindre ni à espérer après la mort. Je me souviens qu'un homme de cette secte, nommé *Mahomet-Effendi*, qui était fort riche et fort bien instruit dans les sciences orientales, fut exécuté pendant que j'étais à Constantinople, pour avoir imprudemment parlé contre l'existence de Dieu. Il avait coutume d'employer cet argument pour appuyer son opinion : *Ou il n'y a point de Dieu*, disait-il, *ou il n'est ni si sage, ni si prudent que nos docteurs nous le prêchent; car, autrement, il ne souffrirait pas que je vécusse, moi qui suis le plus grand ennemi qu'il ait au monde, et qui me raille de sa divinité.* C'est une chose remarquable que cet homme, pouvant sauver sa vie en confessant son erreur et en promettant d'y renoncer pour l'avenir, aima mieux persister dans ses blasphèmes, parce que, disait-il, quoiqu'il n'eût aucune récompense à attendre, néanmoins l'amour de la vérité l'obligeait à souffrir le martyre pour la défendre.

» Cette doctrine s'est insinuée jusques dans le sérail, et a infecté l'appartement des femmes et des eunuques. Elle s'est aussi introduite chez les Pachas et dans toute la cour. Les partisans de cette secte ont une amitié extraordinaire les uns pour les autres, et se rendent mutuellement toutes sortes de bons offices. Ils sont civils et hospitaliers, et, si par hasard il leur arrive un hôte qui soit de leur sentiment, ils lui font la meilleure chère qui

leur est possible ; ils parlent à lui avec franchise, et, après lui avoir fait toutes les caresses imaginables, ils le laissent avec une belle personne du sexe qu'il aime le mieux, pour lui faire passer la nuit avec plus de satisfaction. On dit que sultan Morat favorisait fort cette opinion dans sa Cour et dans son armée.

» Les Cadizadelites imitent à-peu-près la manière de vivre mélancolique et austère des Stoïciens. Ils fuient la bonne chère, la musique et les entretiens divertissans, et affectent partout la gravité. Ils parlent incessamment de Dieu en public et en particulier, et répètent éternellement sans se lasser ces paroles : *La Ila ella Allah*, (il n'y a de Dieu que Dieu.) Il s'en trouve quelques-uns parmi eux qui passent les nuits entières assis, et tiennent leur corps penché vers la terre, sans faire autre chose que répéter d'un ton triste et lamentable ces mots dont nous venons de parler. Ils sont extraordinairement exacts et ponctuels à observer les règles de leur religion. Ils s'attachent aussi à l'étude de leur loi civile, et s'exercent avec beaucoup de soin dans la dispute, tant pour opposer que pour répondre, afin de ne laisser aucun point sans être bien examiné et bien éclairci. Enfin, ce sont des hypocrites au suprême degré, dans toute leur conduite. Ils sont grands admirateurs d'eux-mêmes, et traitent avec un extrême mépris ceux qui ne sont pas de leur secte. Ils ne les saluent presque point, et ne souffrent leur entretien qu'avec peine. Ils ne marient leurs enfans que dans des familles qui observent toutes leurs cérémonies. Ils ont une certaine police entre eux, qui fait qu'ils sont en droit de reprendre et de corriger ceux qui se conduisent avec trop peu de retenue ; et lorsqu'ils ne changent pas de vie, après toutes les remontrances qu'ils leur ont faites, ils les excommunient et les bannissent de leur société. Ils sont artisans et marchands pour la plupart ; de sorte que leur vie sédentaire contribue encore à entretenir leur mélancolie, et à fournir matière à leurs rêveries et à leurs extravagances.

» Il y en a plusieurs de cette secte mélancolique, qui font un mélange du Christianisme et de la religion de Mahomet. Ceux-là sont soldats pour la plupart, et vivent sur les limites de la Hongrie et de la Bosnie. Ils lisent l'Évangile en *esclavon*, et se le font apporter de Moravie et de Raguse. Ils s'instruisent aussi des mystères du Koran, et apprennent l'arabe pour cet effet ; et afin de ne point passer pour des personnes grossières et sans étude, ils affectent encore de savoir la langue persanne, qui est fort en usage à la Cour du Grand-Seigneur. Ils boivent du vin pendant le mois de *Ramazan*, qui est le mois où ils jeûnent ; mais, pour ne pas donner de scandale, ils n'y mettent point de canelle ni d'autres drogues, et l'appellent *Hardali*. Alors il passe pour une liqueur permise. Ils aiment les Chrétiens et les défendent,

autant qu'ils peuvent, des violences et des outrages des autres Turcs. Ils croyent que Mahomet est le Saint-Esprit, qui a été promis par J.-C., et que la descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte a été le type et la figure de la venue de Mahomet. Ils assurent aussi que, dans tous les passages où se trouve le mot Παράκλητος, *Paraclète*, il signifie leur prophète, à l'oreille duquel le *pigeon blanc* a si souvent révélé le véritable chemin qui conduit les hommes à la possession du souverain bien. Tous les *Potures* de Bosnïe sont de cette secte, mais ils paient les taxes de même que les Chrétiens. Ils ont les *images en horreur*, aussi bien que le signe de la croix; ils pratiquent la circoncision, et s'autorisent de l'exemple de J.-C.

» Les Bectaschistes ont pris leur nom d'un certain Bectasch; c'est, nous dit Ricault, une secte qui s'est formée dans le corps des Janissaires. » Si le Bectascheuli dont parle d'Herbelot, a été le chef des Bectaschites, ces Bectaschites doivent être des fanatiques. Si c'est le Hagi Bectasch, qui donna lieu à l'institution de la milice des Janissaires, et qui, après avoir béni ces nouveaux soldats, *coiffa* leur chef d'une des manches de sa robe, il a été regardé des Turcs comme un Saint. Quoi qu'il en soit, selon Ricault et selon le P. Maricci, les Bectaschistes dépouillent Dieu de tout attribut.

« On dit qu'ils ont commencé à paraître au temps de Soliman le magni-
» fique. Quelques-uns les appellent *Zeratites*, c'est-à-dire, ceux qui tiennent
» l'inceste permis, et qui se mêlent sans scrupule avec leurs plus proches pa-
» rens. » A cause de cela, sans doute, le vulgaire les appelle *Mum-Sconduren*, ou ceux qui éteignent la chandelle.

» Il y a parmi les Mahométans une espèce de Sabéens, qui imaginent je ne sais quoi de divin dans le soleil et dans la lune, à cause des influences que ces deux astres répandent sur toutes les créatures. Il y a quelques astrologues et des médecins de cette secte à Constantinople, mais dans la Médie et dans la Parthie ils sont en grand nombre. Les hommes adorent ordinairement le soleil, et les femmes la lune; quelques autres ont de la vénération pour l'étoile du pôle arctique. Ces Sabéens ne sont pas très-austères dans leur manière de vivre, ni fort attachés aux cérémonies de leur religion; mais leur conduite est sage et fort réglée. Ils ne sont pas trop persuadés de l'immortalité de l'âme, ni des peines ou des récompenses de l'autre vie. Ils sont peu portés à chercher la vengeance des injures et des outrages qu'on leur peut faire, parce qu'ils regardent tout cela comme des effets naturels des influences célestes, et n'en sont pas plus irrités que nous le sommes, lorsque nous sentons une grosse pluie tomber sur nous, ou lorsque l'ardeur excessive du soleil nous brûle pendant le solstice d'été.

» Les Munasichites font une secte purement pythagoricienne. Ils croient

la métempsycose ou la transmigration des âmes; il s'en trouve quelques-uns à Constantinople.

» La secte des Eschrakites, c'est-à-dire, des Illuminés, est purement Platonicienne. Ceux qui en font profession s'attachent fort à la contemplation de l'idée de la divinité, et des nombres qui sont en Dieu. Car, quoiqu'ils croient à l'unité de Dieu, ils ne laissent pas d'admettre aussi la Trinité, comme un nombre procédant de l'unité. Ils expliquent cette pensée par l'exemple de trois plis dans un mouchoir, qui peut prendre le nom de trois, mais qui ne fait qu'une seule pièce de toile, lorsqu'il est étendu. Ceux-là ne sont pas grands admirateurs du Koran; ils se servent seulement de ce qu'ils y trouvent de conforme à leurs principes, afin de les confirmer par-là; mais ils rejettent le reste, comme s'il était aboli. Comme ils croient que la contemplation de la majesté de Dieu fait le souverain bien de l'homme, ils méprisent les rêveries et les imaginations grossières de Mahomet touchant les délices du Paradis. Tous les Scheics et tous les habiles prédicateurs des mosquées royales sont de cette secte. Ils sont fort assidus dans leurs dévotions, sobres dans leurs repas, de bonne humeur et agréables dans leur conversation. Ils aiment fort la musique, se mêlent un peu de poésie, et composent des poèmes pour instruire leur auditoire. Ils sont aussi très-généreux, et compâtissent extrêmement à la misère des hommes. Ils ne sont ni avares, ni austères, ni admirateurs d'eux-mêmes. C'est pourquoi leur conversation est fort recherchée à Constantinople. Ils prennent grand plaisir à avoir des jeunes gens bien faits et spirituels, et de là ils prennent sujet de s'élever à la contemplation de la beauté et de la perfection de Dieu. Ils ont aussi beaucoup de charité pour leur prochain, parce qu'ils sont, disent-ils, les créatures de Dieu. Ils choisissent autant qu'ils peuvent des écoliers bien faits, qui joignent l'agrément à la majesté et les instruisent à être modérés, sages et graves; en un mot, à s'abstenir de toutes sortes de mauvaises actions, et à pratiquer toutes les vertus. Cette secte de Turcs mérite d'être préférée à toutes les autres.

» Les Hairetites ou *Etonnés*, sont bien différens de ceux-ci. Ils sont appelés de ce nom, parce qu'ils doutent de tout, et qu'ils ne déterminent jamais rien. Ils ne peuvent souffrir que l'on dispute, ni que l'on se mette en peine de chercher la vérité. Ils ne prennent jamais à tâche de persuader aucune chose ni d'en dissuader, et disent, comme les académiciens, que le mensonge peut être fardé et embelli de telle sorte, par l'adresse et par la subtilité de l'esprit des hommes, qu'il passera pour une vérité infaillible, et que la vérité au contraire peut être tellement déguisée et travestie par des sophismes et par de faux raisonnemens, qu'elle paraîtra aussi difforme et aussi

hideuse que le mensonge. C'est pourquoi ils assurent qu'il n'y a rien que de probable, et que c'est inutilement qu'on s'efforce de prouver quelque chose par une démonstration. Aussi, disent-ils ordinairement, lorsqu'il s'agit de quelque point de controverse, *Dieu le sait; cela nous est inconnu*. Cependant il ne laisse pas d'y avoir des prédicateurs de cette secte, qui de là se sont élevés peu à peu à la charge de Muphty, dans l'exercice de laquelle ils se comportent, comme en toute autre chose, avec une extrême négligence; de sorte qu'ils sont toujours prêts à signer des sentences en faveur de ceux qui les consultent, en ajoutant presque toujours au bas, *Dieu connaît ce qui est meilleur*. Pour ce qui regarde leur vie et leur conduite, ils observent ponctuellement les cérémonies de la religion de Mahomet et les ordonnances des lois civiles. Ils retiennent pourtant toujours quelque chose de leurs inclinations naturelles, et se laissent quelquefois aller à l'impétuosité de leurs passions. Ils boivent du vin, pour ne point paraître d'humeur chagrine et insouciable; mais ils prennent ordinairement des sirops où il entre de l'opium, ce qui sert à augmenter leur stupidité naturelle : de sorte que, lorsqu'ils ont le cerveau rempli des vapeurs de cette drogue, ils demeurent d'accord de tout ce qu'on leur propose, quelque contradiction qu'il puisse y avoir dans les choses qu'on leur demande. Ce n'est pas, disent-ils, qu'ils soient persuadés de la vérité d'une proposition plutôt que d'une autre; mais ils le font par complaisance pour leurs amis. Encore qu'ils appellent les *Eschrakites* dogmatistes obstinés et opiniâtres, on remarque néanmoins par expérience que les Muphtys qui ont été instruits dans les écoles des *Eschrakites* ont été beaucoup plus heureux que ceux de la secte des *Hairetites* : parce que les premiers, se réglant sur un principe assuré, ne signaient les *Fetfas* qu'avec bien de la précaution, et qu'en donnant leur sentence sur des matières importantes, qui regardaient le bien de l'Etat, ils aimaient mieux s'exposer au danger de perdre leur office, que de décider quelque chose contre leur conscience; au lieu que les autres, ne faisant presque nulle réflexion sur ce qu'ils signaient, se laissaient plutôt conduire au hasard qu'à la solidité du raisonnement : de sorte que, le succès ne répondant pas toujours aux espérances du prince ou de ses ministres, ils en rejetaient toute la faute sur le conseil du Muphty : et ainsi ils ont été bien plus sujets à être punis de bannissement ou de mort que les *Eschrakites*. »

Je laisse les réflexions que fait Ricault sur le grand nombre de sectes qu'il y a parmi les Mahométans. Il valait mieux, ce me semble, en faire d'autres sur le caractère de ces sectes. Les opinions de plusieurs de ces hérétiques sont pour la plupart équivoques, et peuvent être interprétées en bien comme en mal. Telles sont celles des *Malumigites* et des *Mezzachuliens*. Les opinions

de quelques autres pourraient bien avoir été, ou mal exposées, ou mal entendues ; par exemple celle des *Jabajachites*, qui paraît avoir en vue la manière dont Dieu connaît les événemens contingens, et sa providence particulière. A l'égard des *Muserrins*, etc., si leurs sentimens sont bien rapportés, il est impossible d'en faire l'apologie. Mais sont-ils bien rapportés, et n'a-t-on pas trop affecté de les charger de la malédiction publique ? Les orthodoxes du mahométisme ont leurs faiblesses comme les nôtres.

Si cependant ce qu'on nous dit de ces *Muserrins* était véritable, on pourrait peut-être les regarder comme un reste de la secte d'un certain *Schamalgani*, qui, outre la transmigration des âmes, soutenait que, dès cette vie, il était possible de faire la tranfusion d'une âme dans l'autre, que ces âmes pouvaient se confondre ensemble, etc. En vertu de cette tranfusion, il approuvait et autorisait les commerces les plus incestueux comme un moyen assuré de parvenir à une *transfusion plus parfaite*, dans laquelle, selon le plus ou moins de progrès que l'on avait fait, on communiquait (on *infusait*, si je l'ose dire) ses lumières aux moins parfaits. *Scamalgani* et ses sectateurs, que l'on a surnommés les *illuminés*, portaient l'impudence jusqu'à assurer que les âmes de ceux qui refuseraient la communication de lumière reviendraient expier cette faute après leur mort dans les corps qu'elles occuperaient de nouveau.

A tout ce qui a été dit concernant les sectes, on doit ajouter *Adhem*, un des plus anciens Quiétistes du mahométisme. Dans une de ses visions, il s'était fait écrire par un ange, à ce que dit sa légende, au nombre de ceux qui aiment Dieu : et cet amour ne cédait nullement à celui de nos mystiques outrés ; puisqu'à-peu-près, comme les nôtres, il disait : « Que l'enfer » avec la volonté de Dieu lui était préférable au Paradis sans l'accomplisse» ment de cette volonté divine. J'aime mieux, disait-il dans le même style, » aller en enfer, en faisant la volonté de Dieu, que de jouir du Paradis en » lui désobéissant. » On conçoit assez que tout cela n'est qu'un galimatias contradictoire. Il se trouve encore parmi les Turcs et parmi les Soufis de Perse un grand nombre de Quiétistes de cette force, et qui aiment à parler comme cet *Adhem*. On y en trouve aussi qui, à force de raffiner sur l'étendue, la *toute-présence* et l'immensité de Dieu, qu'ils prétendent rendre infiniment respectable à leurs disciples, le représentent comme l'espace qui contient tout l'univers, un cercle au centre duquel aboutissent toutes les opérations des créatures, etc. D'autres font passer par degrés l'amour de Dieu de l'amitié à l'amour, de l'amour au désir, du désir à l'ardeur, de l'ardeur à l'extase, et même à cette espèce de fureur connue sous le nom d'enthousiasme. Dans cet excès d'amour, on trouve de ces Quiétistes orientaux qui

osent dire : « Que non-seulement il faut sacrifier tout ce qu'on a dans le » monde, mais même ses espérances pour l'autre ; et que c'est le moyen cer- » tain d'arriver à une intime union avec Dieu. » Au reste, il est bon de remarquer ici que les Arabes et les Turcs qualifient du même nom un homme furieux et celui qui se dit transporté de l'amour divin. Il paraît aussi, par ce que rapporte l'auteur cité à la marge, que les mystiques orientaux s'élèvent à la contemplation par les mêmes voies que les nôtres : c'est-à-dire, qu'ils se *spiritualisent* par des *idées charnelles :* il leur faut de l'amour et un langage d'amant, etc. Ajoutons ici, pour dernière remarque sur cette matière, que, comme le terme en question « signifie proprement un homme » possédé par un esprit étranger, soit bon ou mauvais.... les Mahométans » prennent souvent les fous pour des gens agités ou inspirés par l'esprit de » Dieu, et pour des saints. » C'est D'Herbelot qui s'exprime ainsi.

Enfin, pour terminer ce qui regarde le mahométisme et ses sectes, il y a, dans le sein de cette religion, une secte d'*Indifférens*, qui soutiennent que l'on ne doit point préférer les orthodoxes aux Hérétiques, et qu'au contraire il faut les regarder les uns et les autres comme également bons Musulmans : mais ces Mahométans latitudinaires, et peut-être simplement trop tolérans, ont le malheur d'être regardés comme des Gentils ou des Païens par les *Sonnites* et les *Schijtes*, qui partagent entre eux le *monde mahométan.* On suppose assez qu'il en est de même ailleurs. La tolérance étant fondée sur un principe naturel, rien, à ce qu'il semble, n'est plus digne d'un homme raisonnable. Mais, après tout, on n'est que trop souvent forcé de prendre parti, dans l'Orient et dans l'Occident, pour l'amour des hommes : et là, comme ici, la neutralité fait dire de celui qui l'observe trop rigoureusement :

Fenum habet in cornu, longè fuge.

LA RELIGION
DES SABÉENS.

Les Sabéens dont il est ici question, ne sont pas ces Chrétiens de Saint-Jean dont il a été déjà parlé, qui se qualifient eux-mêmes en leur langue *disciples de Saint-Jean*, quoiqu'ils aient conservé beaucoup d'ancien Sabéisme dans leur religion. Il s'agit ici de certains Sabéens, qui peut-être subsistent encore en quelques endroits, et qui professent une religion que Mahomet crut devoir mériter la tolérance, puisque le prophète arabe lui donne une espèce de sauf-conduit dans son Koran, de même qu'au Christianisme et au Judaïsme.

On sait assez que ces trois religions furent respectées de Mahomet, à cause qu'elles reconnaissent toutes les trois des livres écrits par des prophètes. Pour les Juifs et les Chrétiens, la chose est incontestable; mais il y a apparence que, selon Mahomet, cela ne l'était pas moins à l'égard des Sabéens, qui, dit-on, prétendent encore aujourd'hui posséder les livres de quelques patriarches, et entr'autres un livre écrit par Adam, lequel contient toute leur religion, ainsi qu'ils l'assurent. Ce livre, selon d'Herbelot, est presqu'entièrement chaldaïque, quoique les caractères en soient tout-à-fait particuliers.

Cependant, un Arabe, cité par le même auteur, en qualifiant les Sabéens descendans de la plus ancienne nation du monde, ajoute qu'ils tiennent leur religion des patriarches Seth et Enoch; et il est bien vrai que les Sabéens attribuent aussi des livres à ces deux patriarches. Il paraît encore que les Arabes ont donné de grands éloges aux Sabéens; mais, d'un autre côté, il paraît aussi que le nom de Sabéen (*Sabi*) a été regardé chez ces Arabes comme une espèce d'injure, puisque les Coraïschites appelaient Mahomet, leur concitoyen, *Sabéen*, à cause qu'il avait abandonné leur religion. Une autre chose digne d'être remarquée, c'est que les Orientaux Mahométans, Juifs et Chrétiens, ont généralement confondu le Sabéisme et le Paganisme, puisque ceux qui abandonnaient le Paganisme pour se rendre

de leur religion, étaient regardés comme convertis du Sabéisme. Il semble pourtant que l'on pourrait justifier le Sabéisme de la même manière qu'un savant auteur a justifié le magisme.

Mon dessein n'est pas d'entreprendre cette apologie, laquelle ne serait nullement indigne des efforts d'un homme qui aurait la capacité du savant qui a voulu réhabiliter les Mages. Mais cette apologie paraîtrait peut-être *odieuse* à la plupart des Chrétiens, et même à ceux qui pourraient y trouver des raisons assez favorables à quelques pratiques superstitieuses des peuples du Christianisme. Au reste, en parlant ainsi, je distingue deux sortes de Sabéisme : 1. Celui qui, en n'adorant qu'un seul Dieu, rendait à cette intelligence suprême différens hommages, selon ses différentes influences, c'est-à-dire, que les Sabéens de cet ordre l'adoraient dans le soleil, dans la lune, dans les étoiles, etc., et toujours en ne regardant ces corps célestes que comme des temples ou des tabernacles de l'Être-Suprême, ce qui est d'autant plus véritable que David et les autres prophètes de l'Ancien Testament n'ont pu s'empêcher d'employer des idées de ces premiers Sabéens. Je ne considère ce premier Sabéisme que dans sa pureté primitive, et avant que l'on se fût avisé de croire qu'il fallait rendre des hommages aux *tabernacles* (le *Bethelisme*), parce que l'Être-Suprême leur avait communiqué une partie de sa gloire et de sa vertu. C'est là ce que les savans ont appelé *cultus sacellorum*. 2. Celui que la grossièreté des peuples et la superstition introduisirent dans la suite, et qui induisit les hommes à une erreur plus évidente, en leur persuadant d'adorer la divinité par des simulacres: encore est-il vraisemblable que ces simulacres ne furent d'abord établis que comme des mémoriaux et des monumens. Mais, quoi qu'il en soit, ce dernier Sabéisme était une véritable idolâtrie, qu'il a été permis de confondre avec celle des autres Païens.

On peut mettre au nombre des Sabéens du premier ordre plusieurs personnes dont il est parlé avec éloge dans les livres de Moïse, comme un roi d'Égypte, un roi des Philistins, Loth, Jethro, etc.; parmi les Romains, un Numa Pompilius, à qui l'on attribue d'avoir dit: « Que représenter la » Divinité sous la forme d'une statue, ou par une image, était une chose » très-criminelle. » On peut y joindre un Sophocle, qui a formellement condamné ceux qui représentent les dieux en bois ou en pierre; et, parmi les Germains nos ancêtres, ces anciens Saxons qui ne croyaient pas que la majesté de Dieu pût être représentée par des statues, etc. Mettons encore au nombre de ces premiers Sabéens plusieurs philosophes Païens qui ont témoigné l'unité de Dieu, qui l'ont définie par les attributs que nous reconnaissons dans cet Être souverain, tels que l'unité, l'indivisibilité, l'infinité,

l'immutabilité, etc., un Empedocle, qui donne une définition de Dieu supérieure aux idées du Paganisme; Socrate, Pythagore, Cicéron, et plusieurs autres, dont les noms seront toujours respectés de ceux que l'inestimable privilége d'être Chrétiens n'a pas enorgueillis au point de regarder des hommes si sages comme de misérables damnés. Mais ne nous étendons pas davantage sur un sujet si délicat, si opposé aux préjugés ordinaires, et si je l'ose dire, si mortifiant pour un grand nombre de mauvais Chrétiens, qui vaudront sans doute infiniment moins devant Dieu que les Sabéens dont il s'agit.

J'ai insinué qu'il y a beaucoup d'apparence que les premiers Sabéens ont cru que le soleil, la lune, et les autres corps célestes étaient particulièrement la demeure d'une seule intelligence infinie, supérieure à toute la nature. L'idée de cet Être-Suprême était trop récente, et il y avait trop peu de distance, en remontant de ces Sabéens au premier homme, pour perdre sitôt de vue ces belles lumières qui leur montraient l'unité d'un Être souverainement puissant, infini, etc. La longue vie des premiers patriarches ne permit pas que cette tradition se perdît si soudainement. Il resta donc assez long-temps à ces premiers Sabéens une idée raisonnable d'une intelligence suprême, qui animait et dirigeait les corps célestes, selon qu'elle le jugeait à propos, et que cela convenait aux besoins de l'univers; qui se répandait même en différentes manières, et selon son bon plaisir, sur tous les êtres animés et inanimés; qui, pour tout dire, méritait seule les hommages du genre humain par des louanges et des actions de grâces pour ses bienfaits, par des vœux, des prières, des supplications, etc., dans les besoins continuels auxquels la vie de l'homme est exposée. Lorsque la tradition commença de s'obscurcir, la crainte commença la superstition. Celle-ci s'empara bientôt de l'esprit humain, et, en lui inspirant de fausses idées, elle entreprit de changer les bornes que Dieu avait établies entre le Créateur et la créature. Elle forma dans l'homme ce mélange pernicieux d'orgueil et d'humilité qui règne dans les cultes idolâtres. J'ose dire à cette occasion qu'il en est des superstitieux, à l'égard de Dieu, comme des sujets, à l'égard des rois. Les uns et les autres se croient en même temps égaux et inférieurs à ceux qu'il sont forcés de reconnaître par leurs hommages; les uns et les autres croient devoir prendre des *voies médiatrices* pour parvenir à des souverains auxquels ils n'osent se proportionner ouvertement. Les frayeurs et les remords de la conscience, causés par la corruption du siècle, se joignirent à cette superstition; et comme il s'était conservé dans l'esprit de ces premiers Sabéens quelqu'idée de la nécessité d'un médiateur pour réconcilier un jour les hommes à Dieu, ils ne manquèrent pas de faire passer cette idée à leurs enfans; mais ceux-ci, plus ignorans que leurs pères, ne le cherchèrent que parmi les êtres créés et visibles, dont

ils se firent autant de médiateurs qu'ils le jugèrent à propos ; après quoi, ils les adorèrent bientôt comme vicaires de l'Être-Suprême. On croit assez que ces honneurs ne furent pas du premier coup des honneurs divins. Il fallut sans doute quelques visions, des songes extraordinaires, des miracles, etc., avant que d'en venir là ; mais je suis persuadé que l'ignorance des uns, la superstition et la fourberie des autres autorisèrent bien vite l'usurpation de ces droits divins, et la firent valoir aux peuples comme une acquisition légitime. Croyons donc qu'il se passa très-peu de temps entre ces honneurs et l'adoration. Les corps célestes furent les premiers reconnus pour médiateurs ; les âmes des gens de bien et de tous ceux que le Paganisme a mis au rang des grands hommes, furent ensuite reconnues telles. L'honneur rendu à ces âmes paraissait d'autant plus légitime, que rien n'est plus capable de nous approcher de Dieu que le mérite et la vertu. Telle a été, ce me semble, la vraie origine de l'Idolâtrie païenne, qui n'est autre chose qu'un Sabéisme corrompu. Voyons maintenant en quoi consiste cet autre Sabéisme, qui s'est conservé si long-temps dans l'Orient, et qu'on dit y subsister encore sous son premier nom.

Les Sabéens croient qu'il n'y a qu'un Dieu, et l'on assure qu'ils défendent assez vivement l'unité de cet Être souverain, rendant néanmoins des hommages religieux aux étoiles, aux planètes, etc., ou plutôt, comme je viens de le dire, aux anges et à d'autres êtres semblables à ceux que nous appelons de ce nom, de quelque nature qu'ils puissent être. Ces êtres, disent-ils, gouvernent l'univers sous l'autorité de l'Être-Suprême, comme des vice-rois gouvernent les provinces d'un royaume sous le bon plaisir du monarque. La raison humaine, éclairée d'une révélation éclatante, a bien senti depuis plusieurs siècles le ridicule de ce préjugé superstitieux qui mesure le pouvoir du souverain de la nature à celui des rois de la terre ; mais elle n'a pu le détruire entièrement, et le germe en reste toujours dans le cœur des peuples. Ne nous amusons point à des réflexions perdues, et qui, tout au plus, ne paraîtront propres qu'à faire sentir qu'il peut y avoir du Sabéisme ailleurs que dans l'Orient.

Non-seulement les Sabéens rendaient des hommages religieux aux intelligences motrices des planètes, etc ; ils ont même cru, nous dit un savant Anglais, et peut-être croient-ils encore, que ces corps sont vivans et animés comme les nôtres ; que ces intelligences font en eux les fonctions que les âmes font en nous. Et parce que ces corps sont visibles à nos yeux, il fut résolu de les considérer et respecter en qualité de médiateurs visibles entre les hommes et les substances invisibles, qui, comme je viens de le dire, sont les âmes des planètes, et, si j'ose les appeler ainsi, *les médiatrices suprêmes*.

C'est à cette opinion singulière qu'est due sans doute la première origine des horoscopes, des talismans, des amulettes, des charmes. Mais, comme les *médiateurs corporels* se rendaient eux-mêmes souvent invisibles dans leurs mouvemens périodiques, d'autres Sabéens, plus scrupuleux ou plus bigots, essayèrent de remédier à la cause qui obligeait ces médiateurs de s'absenter de leur horison. Pour se les rendre toujours présens, ils inventèrent les statues, les simulacres et les images. Tout cela faisait une espèce *de médiateurs domestiques et familiers*, dont le dévot pouvait disposer plus facilement, et auxquels dans ses besoins il pouvait s'adresser sans peine, croyant apparemment que ses prières montaient successivement d'un médiateur à l'autre, et de là jusqu'au premier être. Je sais que ceci n'est pas ce premier et pur Sabéisme que l'on ne saurait bien caractériser du titre d'Idolâtrie; mais il était nécessaire de donner cette idée aux lecteurs, supposant avec raison qu'il reste de fortes traces du Sabéisme grossier parmi les Sabéens modernes dont il est ici question. Cette supposition ne saurait être blâmée, quand on écrit sur des choses aussi obscures que ce Sabéisme.

Le principal objet des Sabéens en cette vie, s'est de s'attacher à la perfection des quatre vertus intellectuelles. Ils croient bien qu'après la mort les âmes des méchans sont châtiées pendant un grand nombre de siècles; mais ils ajoutent qu'après ce long espace de temps Dieu leur fera grâce. A l'égard de leurs dévotions, ils prient trois fois le jour; la première fois, environ demi-heure avant le lever du soleil; et ils prennent si bien leurs mesures qu'au moment que le soleil paraît, ils ont accompli huit adorations, chacune desquelles consiste en trois profondes inclinations. La prière du second exercice se termine un instant après midi, quand le soleil commence à décliner vers l'occident Cet exercice consiste en cinq adorations, semblables à celles du premier. Le troisième est composé comme les deux autres, et se termine au moment que le soleil se couche. Leur grand jour de fête, et peut-être le seul qu'ils solennisent, c'est lorsque le soleil entre dans le signe du Bélier. Ils jeûnent trois fois l'année. Le premier de ces trois jeûnes est de trente jours, l'autre de neuf, le dernier de sept. Ils font des sacrifices et brûlent ce qui en reste, sans en rien manger. Ils s'abstiennent aussi de toutes sortes de fèves et d'ail, de même que plusieurs autres plantes, etc. Mais, en parlant de la dévotion de ces Sabéens, j'avais presqu'oublié leur Kebla, c'est-à-dire le point du ciel vers lequel ils se tournent quand ils prient. Il est incertain, disent les auteurs qui traitent du Sabéisme, si elle est au nord ou au midi, vers la Mecque ou vers l'Étoile qui est l'objet de leur culte particulier; et peut-être aussi que chaque dévot a sa Kebla propre et privée. A l'égard des pélerinages, ils n'en ont qu'un, et

c'est aux environ de Haran, ville de Mésopotamie, qu'il se termine. C'est là aussi que sont établis quantité de Sabéens. Ils ont cependant beaucoup de vénération pour le temple ou mosquée de la Mecque, et autant encore, ou même plus, pour les pyramides d'Égypte, qu'ils croient avoir été les sépulcres de Seth, d'Enoch, et de Sabi leur fondateur, auquel, selon l'opinion générale, ils sont redevables du nom qu'ils portent. A ces pyramides, ou plutôt à ces patriarches, ou, si l'on veut les sauver d'une idolâtrie grossière, à l'intelligence suprême qui s'est répandue en eux, ils offrent en sacrifice un coq et un veau tout noir avec quelque peu d'encens.

Le nom de Sabéens, qu'ils prétendent devoir à Sabi, ne les empêche pas de reconnaître Seth pour le véritable fondateur de leur religion. Ils appellent Seth *Nebi illah*, ce qui veut dire *prophète de Dieu*. La vénération et le respect que les Sabéens modernes ont encore aujourd'hui pour Seth, sont tels que, chez eux, jurer par son nom est un serment plus solennel que de jurer par le nom de Dieu; et je trouve dans un auteur très-digne de foi, que l'on ne peut guères se fier à un Sabéen qui jure par le nom de Dieu, mais qu'il n'en est pas de même s'il jure par le nom de Seth.

Ils ont des livres sacrés, et ils estiment particulièrement un prétendu livre d'Enoch, écrit en langue chaldéenne, et rempli de moralités, qui leur vaut peut-être autant qu'aux Chrétiens la Bible, et aux Mahométans le Koran; mais ils ne respectent, entre nos livres sacrés, que celui des psaumes, qu'ils lisent entre eux. Ce que j'ai dit du livre d'Enoch, n'empêche pas qu'ils n'en estiment aussi quelques autres; tel est celui d'Adam dont il a été parlé.

Mais, encore un coup, quel est donc le grand objet de leur culte ? Un Dieu suprême, créateur et seigneur de l'Univers, Être des Êtres, appelé par les Arabes le plus grand Dieu, le Très-Haut, qui a sous lui certaines intelligences supérieures à l'humanité, qualifiées simplement par ces Arabes les *Divinités*, logées dans les étoiles fixes et dans les planètes, médiatrices entre Dieu et les hommes, et intercédant pour eux auprès de cet Être-Suprême. Une preuve certaine qu'ils ne reconnaissent que ce Dieu suprême se tire de leur formule de prière que voici: « O Dieu, je me consacre entière-» ment à votre service. Vous n'avez point de compagnon que celui (ou » ceux) dont vous êtes le maître absolu, comme vous l'êtes aussi de tout » ce qui lui (ou leur) appartient. » Par-là, il paraît que ces fausses divinités, ou ces idoles, n'étaient pas (ou ne le sont point encore aujourd'hui) honorées et servies des Sabéens, comme indépendantes; les prières que leur adressaient les dévots, et l'encens qu'ils faisaient brûler devant elles étaient un bien qu'elles recueillaient pour Dieu leur souverain Maitre. C'est ainsi

qu'un intendant de province se fait rendre compte pour le roi, et que les peuples lui apportent avec soumission, toujours relativement au roi, les droits et les deniers qu'il exige d'eux. Mais ne pressons pas trop la comparaison; car, de même qu'il y a des intendans qui se font plus craindre et mieux payer que le roi, il y a des divinités subalternes auxquelles les superstitieux payent beaucoup plus et avec beaucoup plus de crainte que Dieu n'aurait exigé d'eux. C'est là une de ces choses dont on trouve des exemples en tout autre pays que l'Arabie; cependant n'en cherchons que chez les Arabes Sabéens. On y trouve que quand ils plantaient des arbres ou semaient des grains, il tiraient une ligne pour séparer la portion de Dieu de celles des divinités ses ministres; et, s'il arrivait qu'il tombât dans les champs de celles-ci quelques fruits des arbres appartenant à Dieu, ils leur étaient légitimement acquis; au lieu que ce qui tombait dans le champ de Dieu, était aussitôt restitué aux divinités, sans aucun égard à ce que porte si expressément la formule de prière que j'ai citée. De même, si, dans les sacrifices, la portion destinée à Dieu se trouvait en meilleur état que celle qu'on devait offrir à ses vicaires, on faisait l'échange en faveur de ceux-ci; mais on ne bonifiait rien au maître suprême, sous prétexte, disait-on, que le maître de toutes choses n'a besoin de rien. Nous rions de ces idées fausses et bizarres, sans prendre garde à des effets tout pareils qu'elles produisent tous les jours au milieu de nous.

On a suffisamment compris, par ce que j'ai dit au commencement de cette petite dissertation, que la beauté des corps célestes, animés par des intelligences dépendantes du Dieu suprême, leurs révolutions si utiles à l'univers, celle du soleil qui amène tour-à-tour les saisons, celle de la lune qui, dans la nuit, supplée par sa lumière au soleil, quand il s'en va éclairer nos antipodes; que tout cela, considéré d'abord avec beaucoup d'admiration, examiné ensuite superstitieusement, a persuadé aux peuples que ces corps avaient des qualités surnaturelles, et qu'il y résidait un pouvoir fort supérieur au pouvoir humain. Cette idée, en produisant un grand nombre de devoirs auxquels les hommes se sont volontairement assujétis, ou pour obtenir de la pluie, ou pour réclamer le beau temps, etc., a produit aussi l'astrologie. On ne peut douter qu'elle n'ait commencé de la manière qu'il a été rapporté, c'est-à-dire, par la vivification des corps célestes; et sur le même fondement, elle a été cultivée ensuite avec un grand soin par les Chaldéens, les Assyriens et les Égyptiens, et en général par tous les Orientaux. On croit assez que l'astrologie servit très-bien à fortifier le culte que les Orientaux avaient commencé de rendre aux étoiles, et que la politique des souverains fut aussi puissamment étayée par une science qui liait avec

une subtilité extraordinaire la destinée de chaque homme et celle de tout l'État aux variations et aux mouvemens des étoiles; qui savait dériver d'elles des influences bonnes ou mauvaises sur le genre humain; qui, enfin, avait poussé la pénétration jusqu'à connaître de quelle façon elles agissaient sur nos actions les plus cachées, et les rendaient bonnes ou mauvaises à leur volonté. C'est ainsi que s'accrédita cette astrologie dans les cours des princes orientaux, et en particulier chez les peuples qui professaient le Sabéisme; car les plus habiles Sabéens ont été de grands astrologues; et, sans remonter aux plus anciens, je me contenterai d'en nommer un qui peut encore passer pour moderne : c'est Thebit, qui avait écrit un traité touchant les cérémonies et les dogmes de sa religion; ouvrage dont on doit regretter la perte, parce qu'il contenait sans doute des choses très-curieuses sur le Sabéisme.

Je ne dirai rien ici des sept temples dédiés aux sept planètes par les Sabéens, qu'il faut considérer en cette occasion comme véritablement idolâtres. Un de ces temples était celui de la Mecque, dédié alors à Saturne. Je ne parlerai pas non plus des divinités subalternes que chaque tribu de l'Arabie adorait en particulier, comme protectrices de la tribu, et médiatrices pour elle auprès de l'Être-Suprême; ni de quelques anges convertis en divinités femelles par ces Arabes, et appelés en cette qualité les *filles de Dieu*. Ils donnèrent ensuite le même nom aux images de ces anges. Enfin, lorsque ces Arabes se furent persuadés que les images étaient les *tabernacles* ou la demeure des anges, il n'y eut plus qu'un pas à faire vers une autre opinion plus étrange. Ce fut de s'imaginer que l'ange avait imprimé, ou du moins laissé quelque portion de sa vertu dans le tabernacle; ou que Dieu avait communiqué une espèce de vie ou d'action à ce corps déjà sanctifié; et, par conséquent, il fallut un culte à l'image. A tout cela se joignirent les dieux symboliques, hiéroglyphiques, etc. Les Arabes, comme les Egyptiens autrefois, et comme les Indiens anciens et modernes, adoraient des dieux sous la figure d'un lion, d'autres sous celle d'un cheval, d'autres sous celle d'un aigle, etc.; l'énumération de ces différens symboles et hiéroglyphes me paraît ici fort inutile.

Je devrais peut-être remarquer quelques autres usages des Sabéens anciens et modernes dans leurs mariages, leurs divorces, leurs funérailles, leur manière de se purifier, le choix des viandes, etc., mais il suffira d'indiquer les sources. Ce que les savans en ont dit semble n'avoir été recueilli que pour justifier les raisons qu'a eues Moïse de prescrire aux Juifs, sous l'autorité de Dieu, certaines observances entièrement opposées à celles du Sabéisme. C'est ainsi qu'on nous fait remarquer, sur la foi de Moïse Maimonides, qui était un savant Juif, que le cochon fut défendu aux Juifs parce que les Sabéens

en mangeaient en certains jours (apparemment solennels pour eux); que, tout au contraire des Juifs, ils offraient du pain levé avec le miel; qu'ils mangeaient du sang, parce que c'était, disaient-ils, la nourriture des démons, par où ils tâchaient de s'unir étroitement à eux, et de se les rendre entièrement familiers; qu'ils adoraient, la face tournée au soleil levant, parce qu'ils appelaient cet astre le Tabernacle du Dieu suprême; au lieu que, chez les Juifs, le *Saint des Saints* était tourné à l'occident; que les Sabéens ne mangeaient ni ne sacrifiaient certains animaux permis aux Juifs, comme par exemple les bœufs, parce qu'on les emploie à l'agriculture; les brebis, parce qu'elles fournissent la laine dont on s'habille; que, pour opposer les Juifs à ces Sabéens, il fut défendu aux premiers de faire des horoscopes et de pénétrer dans l'avenir par l'astrologie; que, de même, il leur fut défendu de se raser la barbe et de se couper les cheveux à la mode des Sabéens; que, par les mêmes raisons, les incisions que l'on se faisait par forme de deuil pour les morts furent défendues aux Juifs, et de même l'usage des *caractères*, (sous ce terme il faut comprendre les amulettes, les talismans, et toutes les figures magiques); que, pour mieux garantir les Juifs de ces superstitions Sabéennes, le législateur opposa par ordre de Dieu les *phylactères* à ces amulettes: d'où même il résultait un excellent avantage aux Juifs: c'est que ces phylactères étant chargés de passages pris de la loi, les Juifs les avaient toujours devant les yeux, et, par ce moyen, apprenaient à persévérer constamment dans la pratique des préceptes de la loi. Enfin, il était ordonné aux sacrificateurs Juifs de porter des caleçons dans le temps qu'ils offraient les sacrifices, par opposition au culte obscène de *Péor*, que ses prêtres servaient découverts, et peut-être aussi par une opposition plus générale aux Arabes et aux autres voisins des Juifs, qui faisaient leurs processions religieuses en état de pure nature.

Mais des savans révoquent en doute la solidité de ces remarques; Maimonides était Juif, et par conséquent suspect. Supposé que, pour juger de la foi des Catholiques romains ou des Protestans, on n'eût que leurs adversaires pour juges et pour rapporteurs du procès, et que, de plus, toutes les pièces fussent suspectes et équivoques, quelques-unes faussement datées, d'autres dressées par des gens crédules et ignorans, serait-on fondé à décider de la foi des Catholiques ou des Protestans? C'est pour de pareils motifs qu'un des plus judicieux critiques de notre siècle a douté de la fidélité du rapport qu'on nous fait du Sabéisme. Ce trait de prudence est digne d'imitation, et il serait bien à souhaiter que tous ceux qui décrivent les dogmes et les sentimens des sectes et des partis observassent une pareille retenue.

Finissons sur le Sabéisme par ces deux remarques: L'une, qu'on attribue aux Sabéens, d'avoir cru l'éternité du monde; l'autre, d'avoir été Préadamites.

RELIGION
DES
ANGLICANS OU ÉPISCOPAUX.

Je vais donner une idée de l'établissement de la réformation anglicane, c'est-à-dire, d'une de ces révolutions extraordinaires où les commencemens semblent méprisables et n'ont presqu'aucune liaison avec les grandes choses qu'ils produisent; où ceux qui sont les principaux agens paraissent dépouillés de leur liberté, et sont forcés de suivre contre leur gré une direction infiniment supérieure aux forces humaines; où, pour tout dire enfin, le grand moteur de la révolution ruine, malgré lui et sans le prévoir, une religion dont il vient d'être déclaré le défenseur, et qu'il affecte même de maintenir par le fer et par le feu, dans le fort de sa rébellion contre le chef de l'Église, vicaire de J.-C. sur la terre. Telle a été la conduite de Henri VIII, prince violent dans ses désirs, emporté dans ses passions, impétueux dans ses volontés, absolu dans ses projets, inconstant dans ses idées. Ses irrégularités dans le schisme qu'il a commencé, ont fait croire qu'il était entraîné par une espèce de fougue, plutôt que par un zèle éclairé dans les intérêts de sa religion.

Ce fameux schisme, ou pour me servir de termes plus doux et plus agréables aux Protestans, cette réformation célèbre, qui a fait une brèche irréparable à l'Église Catholique, et qui, néanmoins, j'ose le dire sans vouloir choquer celle-ci, a produit cette liberté de penser qui répand aujourd'hui sa lumière sur toute l'Europe, commença par un scrupule de conscience de Henri VIII, sur son mariage avec Catherine d'Arragon, veuve du prince Arthus son frère. Que ce scrupule ait été bien ou mal fondé, c'est ce que je ne veux point examiner: il suffit de remarquer qu'une passion violente du roi d'Angleterre pour Anne de Boulein fit naître, réveilla le scrupule. On veut aussi que les intrigues et quelques mécontentemens particuliers du cardinal Volsey aient aidé à persuader au roi l'*invalidité* de son mariage. Quoi qu'il en soit, on

poursuivit le divorce à Rome; mais, avant que d'en venir là, on prépara les choses par des consultations qu'on fit des évêques d'Angleterre sur cette affaire, et l'on chercha, nous dit-on, des ménagemens pour mettre à couvert l'autorité du Pape dans une circonstance si délicate. On trouva bientôt que la bulle de dispense, en faveur du mariage de Henri VIII, avait été obtenue par surprise: cette découverte ne sembla nullement contraire au respect qu'on doit à l'infaillibilité du Pape, parce que, selon le droit canon, si les Papes ont été surpris en quelque chose, et si l'on obtient des bulles sur quelque faux exposé, la bulle peut être annulée sans choquer l'infaillibilité du pontife. Tels sont les moyens imaginés pour le mettre à couvert des fautes et des abus qu'on a trouvés dans plusieurs bulles; abus qui ont souvent effrayé la conscience des Chrétiens, par exemple, les indulgences.

Les mesures étant prises de la manière que je viens de dire, on s'adressa au Pape (Clément VII), que Charles V retenait en prison, et d'abord l'on en tira ce que la politique et son état pouvaient exiger de lui. Dans les premiers temps du christianisme, où la sincérité toute seule était en droit de plaider pour ou contre les cas douteux, on n'aurait employé ni ruses, ni délais, ni restrictions: mais aussi le christianisme était alors semblable à l'enfance de l'homme, et, comme lui, il a acquis les ruses et l'artifice avec les forces et l'expérience. La faiblesse et la simplicité de l'enfance ayant disparu, il s'est présenté avec une puissance presqu'invincible et un courage presque divin, qui a fait trembler l'infidèle et l'hérétique, et souvent aussi le fidèle et l'orthodoxe. Mais, qu'on ne s'y trompe pas: dans cet état de vigueur, que j'oserais presque appeler la *virilité du christianisme*, les passions ont éclaté toutes seules. La politique a gouverné la religion, et les hommes ont été conduits par d'autres hommes puissans en paroles, subtiles et artificieux, qui leur ont appris à servir Dieu avec adresse, en l'honneur et pour le profit de leurs conducteurs, et qui ont fait valoir leurs intérêts particuliers, comme autant d'actes religieux. Mais revenons de cette petite digression au divorce de Henri VIII. D'abord, l'affaire avait semblé devoir prendre un tour favorable aux vues de ce monarque, quand, après beaucoup de subtilités affectées, et diverses difficultés que la crainte et la ruse mirent en œuvre, Clément se déclara tout d'un coup pour l'Empereur alors maître d'Italie, et garda peu de mesure avec l'Angleterre. Il faut avouer aussi que Charles-Quint effraya le Pape par ses menaces, et que cela contribua beaucoup à cette politique incertaine du Pontife, qui promettait tout, même avec serment, nous dit-on, sans penser à tenir ses engagemens, lorsqu'ils menaçaient son autorité.

L'espérance de réussir auprès du pape étant à-peu-près perdue, le roi, peu satisfait de Sa Sainteté, résolut de pousser son divorce devant les légats

apostoliques, Campegge et Volsey ; mais le pape, livré à l'empereur par la crainte et par des vues intéressées, évoqua la cause de Henri VIII à Rome, annula le pouvoir donné aux légats pour le juger, et cita le roi et la reine (Catherine) à Rome. Anne de Boulein reparut alors à la cour : elle en avait été éloignée pendant la poursuite du divorce devant les légats. Cranmer, qui dans la suite fut un des principaux instrumens de la réformation anglicane, commença aussi à se faire connaître par l'expédient qu'il imagina de consulter les savans et les Universités de l'Europe touchant le divorce. Ce tour fut assez favorable à Henri VIII. Quelques auteurs catholiques ont écrit que les angelots d'Angleterre (c'était une monnaie de ce temps-là) contribuèrent beaucoup à gagner des suffrages à la cause de ce prince. Ces fameuses consultations, où, selon Burnet, les réformateurs d'Allemagne *se déclarèrent contre lui à l'égard du fait, encore qu'ils eussent prononcé en sa faveur à l'égard du droit..... parce qu'ils montraient la franchise, la bonne foi et la conscience des temps apostoliques*; ces consultations, dis-je, furent suivies d'une nouvelle tentative de la part de Henri à la cour de Rome. Il fit écrire au pape en termes très-forts, par lesquels on faisait connaître à S. S. *que, faute d'une prompte satisfaction, l'on chercherait un remède ailleurs, mais qu'on n'en viendrait point aux extrémités, tant que l'on verrait quelque chose à espérer de la justice du pape*. La réponse de Clément ne satisfit point du tout. Henri commença alors à défendre à ses sujets de tirer de la cour de Rome des expéditions contraires à son autorité. Il résolut en même temps de faire écrire en faveur de son divorce : mais, sur les raisons établies pour et contre, il faut renvoyer aux historiens des deux partis, ou du moins à ce que Burnet a recueilli sur cette matière.

Le roi communiqua au parlement ce qui avait été écrit et décidé en sa faveur. Ensuite il s'adressa à l'assemblée du clergé, qui jugea que le mariage du roi avec Catherine n'était pas valable, et que la dispense donnée par Jules II n'avait point de force. Depuis cela, l'autorité du Saint-Siége alla en décadence en Angleterre. Le clergé de la province de Cantorbéry fit le premier pas contre le pape, en reconnaissant le roi *chef souverain et protecteur de l'Eglise et des ecclésiastiques d'Angleterre*. Quelque temps après, le parlement retrancha le droit des annates, tribut odieux établi à toute rigueur sur les bénéfices, dont la cour de Rome ne donnait les expéditions que par le moyen du tribut. En abolissant ces annates, le parlement déclara que, si, faute de payer ce droit, le pape refusait les bulles à ceux qui seraient désignés évêques ou archevêques, « les premiers seraient sacrés » par un archevêque, et les deux autres par deux évêques au choix du roi, » et que cette consécration aurait autant de force que si le pape l'avait

» ordonnée. » Néanmoins, le parlement réserva pour lors au pape le vingtième de la première année du revenu des bénéfices, et fit cependant une clause « qui annulait toutes les censures et toutes les excommunications que la » cour de Rome lancerait contre le roi ou contre ses sujets, et défendait de » les mettre à exécution, ordonnant que, sans y avoir égard, on continuât » toutes les fonctions ecclésiastiques et le service divin. »

Passons ici plusieurs circonstances qui précédèrent d'autres démarches plus éclatantes contre le pouvoir du pape; comme quelques lettres entre le pape et Henri, la citation de ce prince à Rome, le refus d'y envoyer un procureur, l'élévation de Cranmer à l'archevêché de Cantorbéry, etc. Au mois de février 1533, les appels à la cour de Rome furent abrogés. Cranmer cassa le mariage du roi et de Catherine d'Arragon, confirma au contraire celui de ce prince avec Anne de Boulein, et la nouvelle reine fut couronnée peu de jours après. Telle fut la décision d'une affaire qui coupa le nœud de l'union avec Rome; décision fondée au moins en apparence sur des motifs de conscience et de religion, qui servirent si utilement ceux qui penchaient vers une réforme. Le pape ne manqua pas de condamner ce qui s'était fait, et de casser la sentence de l'archevêque. Le roi lui-même fut menacé de l'excommunication; cependant on lui fixa un terme pour se repentir. Au lieu de cela, Henri appela de cet arrêt de la cour de Rome à un Concile général assemblé légitimement: mais cette action d'éclat n'ôta pas encore absolument l'espérance d'une réconciliation, à laquelle même l'inconstance des idées du roi d'Angleterre pouvait donner lieu. La France se portait pour médiatrice entre le pape et le roi. Henri lui-même paraissait vouloir se soumettre au jugement des cardinaux, pourvu que la faction impériale fût exclue du Consistoire. D'autre côté, le pape semblait être disposé à être favorable à Henri. En un mot, tout s'acheminait à une réunion, lorsque le parti impérial rompit toutes ces mesures en pénétrant le projet. Les cardinaux de cette faction animèrent si bien l'esprit du pape, qu'il précipita cette sentence fatale qui confirmait le mariage de Henri et de Catherine, sous peine au roi d'encourir toutes les censures de l'Eglise. Cela se passa deux jours avant l'arrivée d'un courrier qui apportait la soumission du roi d'Angleterre que la médiation de la France avait procurée.

Fixons ici, d'après Burnet, la grande époque de l'abolition du pouvoir du Pape en Angleterre. Henri, joué à la Cour de Rome, ne garda plus de mesure avec elle. Comme depuis quelques années les fondemens de ce pouvoir étaient ébranlés par des disputes réitérées, il n'en trouva que plus de facilité à le détruire. Ce fut en 1534, au mois de mars, que les Anglais

furent dispensés de l'obéissance rendue auparavant au Saint-Siége, et de cette soumission *plus servile que filiale* que le Pape exige. Un chef de l'Eglise est nécessaire, mais son autorité ne doit pas être excessive et dégénérer en despotisme. Si cette autorité s'était contenue dans ses justes bornes; si, dans la pratique, elle n'avait pas souvent combattu la morale de J. C.; si le Père avait ajouté aux bons exemples, l'instruction, avec un peu d'indulgence, et quelque compassion pour ses enfans, au lieu de leur montrer pour la moindre faute contre son autorité le fer et le feu, les roues et les gibets, Luther et Calvin n'auraient jamais troublé l'Eglise, les Pays-Bas lui seraient encore soumis; Henri VIII n'aurait point commencé de schisme, et les enfans qui restent encore au père commun des Chrétiens ne s'élèveraient pas de temps en temps contre lui, à l'imitation de ceux qui se sont révoltés. Après donc qu'on eut résolu de ne plus reconnaître le Pape qu'en qualité de simple évêque, dont le pouvoir devait être renfermé dans son diocèse, et que le parlement se fut déclaré hautement contre sa puissance universelle, la plupart des savans et des docteurs écrivirent sur cette matière, et s'efforcèrent de faire connaître aux peuples la justice et les avantages de cette nouvelle opinion; jusques-là, que l'on affectait de leur annoncer dans les sermons que le Pape n'avait plus de pouvoir dans le royaume, et que son autorité était une véritable tyrannie. En fallait-il davantage pour achever de mettre en mouvement les esprits d'une nation toujours disposée à prendre parti pour ses biens et sa liberté?

Les suites de la résolution du Parlement contre le Pape, et de ses dispositions en faveur du roi, furent que le clergé se soumit à lui, et commença à reconnaître que le droit de le convoquer appartenait au souverain; que les lois ecclésiastiques furent examinées de près; que les Hérétiques commencèrent à jouir du bénéfice qu'on accorde aux accusés en Angleterre, c'est-à-dire, d'être entendus et même élargis en donnant caution, etc.

Il se passa dans le même temps un événement qui fit grand tort à la religion catholique, et rendit encore plus odieux le clergé romain. C'est d'Elisabeth Barton que je veux parler: c'était une religieuse de Kent, appelée communément la *Vierge de Kent*. Quand même on ne croirait pas absolument l'histoire des extases de cette fille, telle que les historiens protestans l'ont racontée, il y resterait en gros assez d'impostures pour nous convaincre qu'elle était également criminelle devant Dieu et devant les hommes. On rapporte que la religieuse de Kent étant sujette à des vapeurs, des moines adroits mirent à profit cette maladie, et la convertirent en inspiration. Ils firent passer les folies de la religieuse pour des révélations du ciel, et l'aidèrent à contrefaire la prophétesse. La fraude se soutint très-bien pen-

dant quelque temps, mais elle fut enfin découverte et finit aux dépens de la religieuse et des moines. Il est bien fâcheux pour les moines qu'on les ait accusés plus d'une fois et en plus d'un lieu de pareilles fraudes. N'oublions pas que les manéges de cette espèce se renouvellent de temps en temps, et ajoutons qu'il est difficile de ne pas chercher à se maintenir par des moyens illégitimes, quand on se défie ou de la force, ou de la justice de sa cause : mais le résultat de ces fraudes est presque toujours d'exciter l'indignation du public, et, pour peu que les peuples penchent vers les révolutions, de les y déterminer entièrement. Je passe ici toutes les oppositions que le clergé faisait encore aux progrès de la nouvelle religion, les controverses qui animaient de plus en plus les esprits, les livres contenant les nouveaux dogmes, et les partisans de ces nouveaux dogmes brûlés par les ordres, ou du moins par la connivence du souverain. On avait insinué à Henri VIII, que, pour mieux justifier sa conduite à l'égard de Rome, il devait redoubler son zèle pour la vieille religion; et d'ailleurs ce prince n'avait pas renoncé à la doctrine de l'Eglise catholique, en renonçant à l'autorité du Pape. Cependant la bible ayant été accordée enfin en langue vulgaire, malgré la résistance des moines et du clergé, on vit la nouvelle religion s'étendre par tout le royaume avec une rapidité étonnante, parce que l'on ne s'étudia plus qu'à mettre en opposition la conduite du vicaire avec la morale et la conduite du maître, la doctrine de la bible avec les pratiques des moines et des ecclésiastiques du temps. La lecture des livres sacrés étant devenue vulgaire, chacun voulut l'examiner et l'interpréter à sa mode. On y chercha avidement la censure de la doctrine qu'on voulait abandonner, et tout ce qui ne se trouvait pas assez clairement dans la bible fut taxé d'erreur : d'où s'ensuivit que la tradition fut condamnée, avec la plupart des décrets et des Conciles. Voilà comment Henri VIII, conduit par des gens qui, avec la *simple parole de Dieu*, ne laissaient pas que d'avoir en partage la politique du monde, et de savoir employer l'adresse du siècle *pour pêcher des hommes*, avança toujours vers cette réformation qu'il ne cherchait pas, dans son divorce avec Catherine.

En l'année 1536, l'assemblée du clergé anglican dressa divers articles sur la religion, qui furent ensuite corrigés par le roi lui-même en qualité de chef de son Eglise. Cette pièce ne fut néanmoins qu'une ébauche de la réformation, à laquelle de nouveaux *ouvriers évangéliques* ne travaillaient que pied à pied, à mesure qu'ils trouvaient quelque terrain à gagner : non qu'ils n'eussent bien résolu de se séparer entièrement des Catholiques; mais il fallait céder encore à la religion du souverain. Si donc, en plusieurs occasions, ils ne se conduisirent pas selon la simplicité de J.-C. et de ses apôtres;

si divers autres défauts sur lesquels je me tairai nous ont prouvé que la nouvelle mission n'était pas une mission divine, on peut dire au moins qu'ils profitèrent habilement de la situation d'Henri VIII, qui, en renversant la puissance du Pape dans ses états, ne prévoyait nullement, ou ne voulait pas prévoir qu'il serait forcé de démentir la protestation solennelle qu'il avait faite auparavant, de conserver la religion catholique dans son entier.

Henri VIII avait appelé du Pape à un concile général. Qui pouvait assembler ce concile? Etait-ce le Pape? On le récusait dans plusieurs Etats de la chrétienté: il était partie de Henri VIII. Etait-ce le corps de l'Eglise, ou un accord général des princes Chrétiens, qui pouvait procurer ce grand avantage? L'Eglise était divisée, les partis étaient liés, les engagemens étaient déjà pris. Les princes se prévalaient de l'état des choses, les intérêts avaient changé, et chez les puissances déclarées en faveur des nouvelles opinions, l'*abaissement du Papisme* commençait d'être regardé comme une chose absolument nécessaire, mais moins pour adhérer au nouveau système de religion, que pour suivre celui de la politique du seizième siècle. L'appel au concile fut donc à-peu-près éludé de cette manière. Le clergé, en se déclarant contre celui de Mantoue, qui fut un préliminaire de celui de Trente, montra les inconvéniens des conciles généraux, et forma des difficultés qui étaient insurmontables dans la conjoncture de ces temps-là. L'intérêt et la politique se mêlèrent aussi à la suppression des couvens, suppression que l'on voulut justifier en étalant aux yeux du public toute la mauvaise conduite des moines et des religieuses. Le prétexte n'était que trop capable d'éblouir, et malheureusement, depuis plusieurs siècles, il y avait peu d'exceptions à faire. Pour gagner la noblesse, et lui mieux faire goûter ces changemens, on lui vendit à bas prix les terres des couvens supprimés: pour appaiser le peuple et sur-tout les pauvres, qui vivaient des distributions que leur faisaient souvent les moines et leurs abbés, on exigea des gentilshommes rendus propriétaires des terres nouvellement confisquées, qu'ils continueraient de faire des libéralités aux pauvres et de régaler le peuple. La suppression ne fut générale qu'en l'année 1539. Ceux qui savent quel est le dévouement des moines à Rome conviendront assez que l'on ne pouvait éviter d'en venir-là, après avoir renoncé à reconnaître le Pape. La suppression fut suivie d'un nouveau réglement sur la religion, *qui fut*, nous dit Burnet, *le premier acte de primauté pur et simple* que Henri VIII *ait jamais fait, ayant auparavant toujours agi de concert avec le clergé du Royaume*. Par le réglement, il était ordonné aux ecclésiastiques ayant charge d'âmes d'annoncer aux peuples tous les dimanches, durant trois mois, comptés depuis le jour de la publication, et ensuite deux fois par quartier,

que l'autorité du Pape était nulle, illégitime, sans fondement dans la parole de Dieu, etc. On y avertissait du retranchement de plusieurs fêtes inutiles, on y attaquait les reliques, les images, les pélerinages, pour substituer à la place de ces pratiques religieuses les aumônes et l'observation des commandemens de Dieu. On exhortait les ecclésiastiques à enseigner au peuple l'oraison dominicale, le symbole, le décalogue, etc., en langue vulgaire. On leur recommandait la résidence dans leur diocèse, de vaquer avec soin aux fonctions d'un véritable pasteur, d'administrer les sacremens avec révérence, de vivre régulièrement, de s'abstenir du cabaret, etc., et de faire part de leurs revenus aux pauvres. Ces réglemens excitèrent quelques révoltes, que fomentèrent les ecclésiastiques et les moines, mécontens de la réforme qu'on leur prescrivait. Henri VIII se tira heureusement de ce mauvais pas, et n'ayant plus rien à ménager avec les ecclésiastiques et les autres partisans de la vieille religion, qui ne pouvaient que le craindre et le haïr, il n'abandonna pas ses premiers desseins. Loin de se désister de sa réforme, il se crut obligé de la poursuivre avec plus de vigueur qu'auparavant, pour abattre tout-à-fait par ce moyen les défenseurs de l'autorité du Pape, qui étaient devenus ses irréconciliables ennemis. Cela acheva la suppression des couvens, et fit découvrir, dit-on, un nombre prodigieux de fourberies dans le culte des reliques et des images. On nous parle sur-tout d'un certain crucifix de Boxley, surnommé la *statue de grâce*. Il se courbait, se haussait, se baissait, branlait la tête, remuait les lèvres, roulait les yeux, fronçait les sourcils, selon les différens mouvemens qui l'agitaient. Les moines, toujours ingénieux, avaient habilement inventé dans leurs cellules tous les ressorts qui faisaient mouvoir le miraculeux crucifix, et cette pieuse industrie avait long-temps édifié les Anglais dévots, et porté de grands profits aux moines. Malheureusement un évêque de la nouvelle religion découvrit toute la mécanique de ces miracles. Une découverte tout aussi fâcheuse pour les moines de Hales mit au jour une charlatanerie un peu moins subtile. Ces bons religieux montraient dans une fiole du sang de canard pour du sang de N. S. : le verre de la fiole était épais d'un côté et fort transparent de l'autre. Quand on voulait tirer de l'argent de quelque dévot, on lui montrait le côté épais de la fiole, et on lui disait que ses péchés rendaient le sang invisible. Le dévot effrayé contribuait aussitôt pour racheter ses péchés, et se procurer ainsi la consolation de voir le prétendu sang de N. S. Nous serions privés de bien des miracles, si l'on avait pu pénétrer dans tous les ressorts de la plus grande partie de ceux des siècles passés ; et vraisemblablement nos légendes diminueraient des trois quarts, si l'on en retranchait ce qu'une espèce de charlatanerie de religion a fait

ajouter aux vrais miracles. Heureusement pour nous, on peut être bon Chrétien sans croire aveuglément aux légendes. Quand on réfléchit sur toutes les supercheries religieuses, on ne peut s'empêcher de dire comme Cicéron : *Serait-il possible qu'un devin ne se moquât pas de l'autre?* En effet, un homme qui démontre gravement à une troupe de spectateurs le mérite et la valeur de quelques pratiques dont il sent l'inutilité, ne saurait guères s'empêcher de rire de la charlatanerie d'un autre homme, qu'il voit se donner comme lui beaucoup de peine, pour faire valoir à une semblable troupe de spectateurs certaines pratiques qui ne valent pas mieux que les siennes. La découverte des fraudes et des supercheries monacales ruina bientôt le culte des images et des reliques : on brûla le corps du saint archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, ce zélé défenseur du privilége que les Papes s'attribuaient autrefois de régner sur les rois et les empereurs. On raya la fête et l'office de ce martyr de l'autorité suprême du Siége romain. On mit sa châsse en pièces, et l'on abattit ses autels. Henri VIII affecta peut-être d'outrager la mémoire de ce Saint, et de venger sur ses cendres la haine qu'il portait au Pape.

La conduite du roi d'Angleterre acheva de le rendre détestable à Rome. On l'accusa de faire la guerre à Dieu et aux Saints, on le compara aux plus méchans princes de l'antiquité. Enfin, le Pape lança contre lui ses foudres, et prononça la terrible sentence de déposition, déclarant les sujets du roi déliés du serment de fidélité, etc.; mais les foudres du Vatican ne servirent qu'à augmenter la colère de Henri VIII contre le pontife qui le foudroyait. Il tira de ses évêques une nouvelle déclaration qui traitait le Pape de tyran et d'usurpateur de la puissance temporelle : il permit la lecture de la Bible à toutes sortes de personnes, et ordonna que les ecclésiastiques eussent des bibles dans les Eglises, qu'ils exhortassent leurs paroissiens à cette lecture et à la pratique des devoirs qu'elle prescrit. On voulut aussi que les ecclésiastiques représentassent les pélerinages, les reliques, les images, les répétitions du chapelet et du rosaire, etc., comme des pratiques inutiles et superstitieuses. Cromwel, revêtu, d'une charge qui le mettait à la tête de la réforme, commanda que l'on abattît les images, défendit de les honorer de cierges ou de chandelles : mais il fut permis d'en faire brûler en l'honneur du Saint-Sacrement et du crucifix. Les suffrages des Saints furent dès-lors attaqués et ébranlés par l'ordre donné aux curés de négliger les *Ora pro nobis*, selon l'expression de Burnet. Néanmoins, Henri VIII continuait de persécuter divers hérétiques, et sur-tout les sacramentaires qu'il haïssait.

Six nouveaux articles sur la religion, et fort opposés aux progrès de la réforme, furent proposés en 1539, ou en 1540, et passèrent enfin au parle-

ment, qui leur donna force de loi, après l'approbation de Henri VIII. Ces articles sont connus dans l'histoire d'Angleterre sous le titre de *Loi pour empêcher la diversité d'opinions en certains articles de la religion chrétienne.* Voici en gros la substance de cette loi, *destinée*, y disait-on, *à rétablir l'union et à prévenir les malheurs de la discorde.* Elle ordonnait de croire et d'enseigner : 1. Qu'après la consécration du pain et du vin, il ne reste dans le Sacrement aucune substance de ce pain et de ce vin, mais seulement le corps et le sang de J.-C. sous ces enveloppes.

2. Que l'Ecriture n'établit pas la nécessité absolue de la communion sous les deux espèces, et qu'on pouvait être sauvé sans la croire, puisque le corps et le sang de J.-C. existent ensemble dans chaque espèce.

3. Que la loi de Dieu ne permet pas qu'on se marie après avoir reçu l'ordre de prêtrise.

4. Que, suivant cette même loi, il fallait garder le vœu de chasteté quand on l'avait fait.

5. Que l'on devait observer l'usage des messes particulières, comme fondé sur l'Ecriture, etc.

6. Que la confession devait être retenue dans l'Eglise, comme étant utile et nécessaire, mais sans la croire pourtant d'une nécessité absolue. On décerna la peine de mort, la confiscation des biens, etc., contre ceux qui combattraient ces articles, principalement le premier, et l'on prit de grandes précautions pour les faire observer exactement. Cette loi intimida pour un temps ceux qui voulaient perfectionner la réforme, et releva le courage des Catholiques romains : mais elle n'empêcha pas que les premiers ne fissent toujours quelques progrès, et que les autres ne reçussent quelques mortifications, telles que furent la continuation des suppressions des abbayes et des couvens, la vente des terres qui avaient appartenu aux abbés et aux communautés religieuses, la suppression des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1540, la permission donnée ou plutôt réitérée aux particuliers de lire la Bible. On voit par-là que les réformateurs perdirent fort peu de terrain ; mais ils eurent d'autre côté le malheur de perdre Cromwel qui avait toujours marqué un zèle extraordinaire pour leur cause. Par la mort de ce ministre de Henri VIII, Cranmer se trouva l'unique appui de la réforme, contre Gardinier qui soutenait les Catholiques, et avait assez d'adresse pour profiter de l'inégalité de son souverain, favorable par intervalles aux Catholiques et aux Protestans. La fermeté que le roi avait témoignée auparavant était due à la force d'esprit de Cromwel.

Je trouve la lecture de la Bible établie dans toutes les églises d'une façon remarquable en l'année 1542 ; et, peu de temps après, je trouve de nou-

veaux efforts, selon Burnet, de la part des Catholiques Romains, pour décréditer cette lecture, sous prétexte d'infidélité dans la version. Je dois remarquer aussi que, par un mandement que donna l'évêque *Bonner* à la fin de 1542, ou au commencement de l'an 1543, la lecture de la Bible était fort recommandée aux gens d'église, avec divers points importans de discipline concernant l'instruction des peuples, l'éducation des enfans, la bonne conduite des prêtres, l'observation des bienséances dans plusieurs pratiques établies depuis long-temps, ou introduites alors dans la religion. Ces bienséances regardaient principalement les sermons, et l'usage de représenter des farces et des comédies dans les églises. Il s'était glissé d'étranges abus dans la manière de prêcher, et l'on ne pouvait guères décider lequel l'emportait, dans les sermons de ce siècle et des précédens, de l'ignorance, du mauvais goût, ou de la superstition. En général, ils ne valaient guères mieux que les ridicules comédies de *la Conception*, de *la Naissance* et de *la Passion de J.-C.*, et les farces composées sur divers événemens de sa vie, plutôt sans doute pour divertir grossièrement nos ancêtres, que pour les familiariser avec les vérités salutaires de l'évangile. Les farces que *Bonner* condamne dans son mandement n'étaient pas tout-à-fait de cet ordre. Burnet dit : « Que le dessein avait été, au commencement (de la » réformation), de jouer les déréglemens des moines.... et des ecclésias- » tiques qui tenaient pour la vieille religion. Ces pièces... étaient en prose, » et ressemblaient à des ballades..... la représentation n'en valait pas mieux » que la matière..... après avoir produit sur le théâtre les vices des moines » et les désordres des couvens, on y fit monter le service superstitieux de » la vieille religion, et ce spectacle plut au peuple, qui, se souvenant de » la cruauté et de la mauvaise vie de quelques ecclésiastiques, se divertit à » leurs dépens, et vit avec joie la superstition exposée à la raillerie pu- » blique....... Le clergé dit que cela ouvrait la porte à toutes sortes d'im- » piétés et à l'athéisme.... Les plus sages d'entre les réformateurs con- » damnaient ce procédé, ne le trouvant point conforme au génie de la vraie » religion. Pour les politiques, ils appuyaient ces représentations de tout » leur pouvoir..... » et l'on croit assez que, joints aux femmes, aux enfans, à la populace et aux dévots indiscrets, ils devaient former un gros parti. A l'égard des sermons, Burnet remarque judicieusement les défauts de ceux qui étaient alors en usage dans son pays, défauts qui ne régnaient pas moins ailleurs. « Avant la réformation, nous dit cet auteur, il y avait eu peu de » sermons, sinon durant le carême. Les prédications des jours de fêtes » étaient plutôt des panégyriques que toute autre chose..... mais, dans le » carême, les moines mendians, qui se faisaient principalement valoir dans

» ce temps de jeûne et d'austérité, mettaient en usage toute leur éloquence » pour émouvoir le peuple. Leurs discours étaient passionnés, mais..... » pleins d'affectation...... ils songeaient presqu'uniquement à faire admirer » quelqu'ordonnance de l'Église, ... et à attirer au couvent les aumônes et » les offrandes du peuple...... On louait les pélerinages et les indulgences, » on parait les châsses et les reliques des Saints ; mais on n'avait guères » soin de représenter au peuple.... l'excellence de la sainteté..... On mêlait » un si grand nombre de fables avec les vérités de la religion, qu'on en » paraissait ridicule. » Ceux qui avaient entrepris la réforme de la religion en Angleterre, travaillèrent à corriger ces défauts : ils s'appliquèrent à donner au peuple la connaissance des principes et des fondemens du christianisme. Ils envoyaient leurs prédicateurs par tout le royaume, sans les fixer à une église particulière. « Ils allaient, dit Burnet, de côté et » d'autre instruire le peuple, étant revêtus pour cela d'une permission du » roi....... mais le royaume étant encore divisé sur les articles de la » croyance......... le roi fit deux choses : 1. Il défendit aux ecclésiastiques » de prêcher sans sa permission ou celle de l'ordinaire. 2. Il fit imprimer » un livre d'homélies, contenant et expliquant les évangiles et les épîtres de » chaque dimanche et de chaque fête. Ce livre était une paraphrase..... de » ces parties de l'Écriture, desquelles on tirait les instructions nécessaires » à la conduite de la vie. On y joignit diverses exhortations, et de légères » explications des difficultés les plus communes.... à quoi l'on joignit aussi » des sermons pour diverses occasions, comme les mariages, les baptêmes, » les enterremens, etc..... et ces sermons étaient lus par des ecclésiastiques » qui n'avaient pas droit de prêcher ;.... et, comme les prédicateurs furent » bientôt accusés de passion et d'emportemens......... le roi, accablé de » plaintes....... de l'un et de l'autre parti, ordonna d'écrire et de lire les » sermons. C'est là l'origine de cette coutume *établie chez les Anglais*, de » lire les prédications. » L'auteur loue beaucoup cet usage, et l'on doit convenir qu'à plusieurs égards il est fort louable. Les discours destinés à être lus dans les églises, et que les Anglais appellent *lectures*, sont généralement plus solides et plus travaillés que les sermons ordinaires, du côté du jugement et de la raison : nous en avons des preuves dans ceux de Tillotson et de Clarck, etc. ; mais ces discours ont quelquefois trop de force pour les auditeurs du commun, et même pour beaucoup de gens élevés par leur éducation au-dessus du peuple, mais qui n'ont pas assez de capacité naturelle pour suivre de longs raisonnemens, ni assez d'exercice et d'habitude pour en pénétrer la justesse. Au contraire, l'éloquence est pour tout le monde ; elle est capable d'émouvoir le savant et l'ignorant. La délicatesse de

son art s'allie très-bien avec la simplicité du christianisme. Ses figures, bien employées, remuent les consciences, et rappellent aux devoirs de la religion. Les prophètes et les apôtres les ont eux-mêmes employées fort à propos. En un mot, le but de la véritable éloquence est d'instruire, de persuader et de réformer. Si la plupart des prédicateurs la détournent vers d'autres objets, comme, par exemple, à des disputes aigres et injurieuses, à des invectives contre les ennemis de leur parti, à de faux raisonnemens où l'on conclut du particulier au général, pour rendre telle et telle communion de Chrétiens plus odieuse, ce sont des sophistes, et non pas des imitateurs des prophètes et des apôtres, qui n'ont jamais employé l'éloquence que pour mieux persuader la vérité au peuple.

La guerre des Ecossais et des Anglais en 1542, et la victoire que remportèrent ceux-ci, donnèrent lieu à des commencemens de réformation en Ecosse. Les prisonniers écossais prirent connaissance en Angleterre des changemens que le roi y faisait dans la religion et dans le clergé. Ils les goûtèrent, nous dit-on ; ils emportèrent avec eux dans leur pays des semences de la nouvelle religion. Dans le même temps, le parlement d'Angleterre fit une loi pour avancer la véritable religion, c'est-à-dire la religion du parti d'alors, et pour abolir celle qui lui était opposée. Il en approuva une autre qui confirmait les six articles dont j'ai parlé ci-devant. Cette loi était une espèce de formulaire de foi, que l'on regardait alors comme conforme à la doctrine des Apôtres. Mais on verra par la suite que cette foi ne fut pas toujours à la mode. La loi disait que les différends de religion autorisaient les séditieux à abuser de l'Ecriture, à la corrompre dans les sermons et dans les livres, à les profaner dans les comédies et les chansons ; que pour prévenir cet inconvénient, il fallait dresser un formulaire de foi *qui fût conforme à la doctrine dee Apôtres*. Pour cet effet, on interdisait une version de la Bible faite par un nommé Tindal, comme fausse, pernicieuse et erronée, etc. On défendit de même tous les livres contraires aux six articles de 1540, sous peine d'amende et de prison pour ceux qui les garderaient. Cependant on y conservait l'usage des Bibles traduites par d'autres que ce Tindal, en retranchant, ajoute Burnet, les notes et les préfaces. Les ordonnances du roi étaient conformes aux catéchismes et autres livres d'instruction imprimés en Angleterre avant l'année 1540. Le parlement y défendit aussi d'imprimer aucun livre de religion sans privilége, de faire des explications de la Bible dans des comédies....... d'expliquer publiquement les écritures sans la permission du roi ou de l'ordinaire. Il permettait aux seigneurs, aux autres gentilshommes, à leurs femmes, et même aux marchands tenant maison et ménage, de lire la Bible. Aux autres, l'usage en

était interdit; mais, pour celui des psaumes, du *Pater*, du *Credo* et de l'*Ave* en anglais, il était également permis à tous. On condamnait la première fois à une rétractation les ecclésiastiques qui enseignaient des choses contraires à cette ordonnance, la seconde fois à l'abjuration et à porter un fagot sur les épaules, pour marquer qu'ils avaient mérité le feu; et même on les condamnait à être brûlés, s'ils refusaient d'abjurer et de subir la peine de l'amende honorable: mais, à la troisième fois, on était brûlé sans miséricorde. A l'égard des séculiers, la peine de leur seconde récidive était la confiscation des biens et la prison perpétuelle. Quoique cette loi, dit Burnet, dût calmer la crainte de ceux qui pouvaient être poursuivis pour les nouvelles opinions, leurs alarmes ne furent pas entièrement dissipées, parce que le roi pouvait la révoquer à toute heure. Ils étaient à sa discrétion: disons mieux, ils dépendaient de son inconstance: aussi furent-ils persécutés en 1543, parce que Henri réconcilié avec l'empereur par une ligue offensive et défensive contre la France, recommençait d'écouter les partisans de la vieille religion. Ceux-ci firent brûler quelques Protestans à Windsor, et s'il en faut croire Burnet, Cranmer lui-même, qui était le chef des *professeurs dans la nouvelle science* (c'est ainsi qu'on appelait par dérision les principaux Protestans), manqua d'être perdu par quelques intrigues de ses ennemis. Cependant Henri ne laissa pas que de favoriser les Protestans en une chose; c'est qu'il engagea le parlement à ordonner « que » les prières usitées dans les processions, et les litanies, fussent traduites en » langue vulgaire. Ce réglement fut envoyé à Cranmer, avec ordre de le » faire recevoir dans sa province. » On vit même, peu de temps après, divers fauteurs de la réforme revêtus des premières dignités de la nouvelle église d'Angleterre, tandis qu'en d'autres occasions les anciens Catholiques continuaient pourtant de se maintenir contre ces réformateurs. Une harangue du roi à son parlement représente naturellement les défauts des deux partis dans les matières de religion, et combien le désordre et le libertinage régnaient, sous le prétexte d'une *réformation évangélique*. A la vérité, les grandes révolutions ne sont jamais exemptes de ces désordres, et il n'y a que celles qui partent véritablement de la main de Dieu qui retiennent les hommes dans leurs devoirs.

On dit qu'à la paix faite entre la France et l'Angleterre, il fut convenu que dans l'un et dans l'autre royaume la messe serait changée en communion. Quoi qu'il en soit, Henri continua *ses saillies* contre les réformateurs et leurs adhérens. Plusieurs d'entre eux furent brûlés. On renouvela le dessein de perdre l'archevêque de Cantorbéry, et, avec lui, on essaya de perdre la reine (Catherine Parr), protectrice des Protestans. Ces desseins man-

quèrent, et attirèrent, nous dit Burnet, l'aversion du roi sur les partisans de la vieille religion; mais peut-être serait-il revenu de cette aversion, s'il avait vécu plus long-temps. Les Protestans, et Burnet en particulier, ont tâché de justifier, ou tout au moins d'excuser la conduite de ce prince; les Catholiques, au contraire, n'ont rien négligé de ce qui pouvait la rendre odieuse. Les uns et les autres ont-ils été exempts de ce qu'on appelle *esprit de parti?* S'il est comme impossible à des écrivains de se dépouiller de cet esprit, c'est certainement dans les affaires de religion, où la coutume, l'éducation et les intérêts temporels dominent presque toujours. Quoi qu'il en soit, le caractère violent et fougueux de Henri VIII, ses variations fréquentes, et quelques autres circonstances de sa vie, dont la principale est la primatie ecclésiastique, ont donné des martyrs à l'une et à l'autre religion. On a débité qu'après la mort de ce prince, son corps s'ouvrit, et que les chiens léchèrent ce qui en sortit. L'accident était trop remarquable pour échapper aux réflexions des Catholiques zélés. Ils le regardèrent comme un accomplissement de la prédiction du moine Payton, qui avait menacé Henri *que les chiens lècheraient son sang, comme ils avaient autrefois léché celui d'Achab.* Qu'on mette un Protestant à la place, il aurait fait le même usage de la prétendue prédiction contre un Catholique persécuteur.

Sous Edouard VI, on vit le comte de Hartfort, oncle du roi, de la maison de *Seymour* ou *Saint-Maur,* élevé à la dignité de *Protecteur* du royaume, pendant la minorité du roi. Il fut le chef du parti qui voulait une réformation complète, et le chancelier celui du parti de la vieille religion. On commença par ordonner aux évêques de prendre de nouvelles commissions du roi. Ce réglement fut donné, dit-on, parce que la plupart des évêques étaient si fort attachés aux anciennes opinions, qu'il fallait nécessairement les dompter par la puissance arbitraire, qui, en cela, les traitait comme ses subdélégués, ne leur laissant leur dignité qu'autant qu'elle le trouverait bon. Dans la suite, on rétablit l'ancien usage de donner les évêchés à vie. Le zèle se ranima contre les images, et les deux partis plaidèrent vivement pour et contre dans leurs écrits; mais il était dit que le parti réformé aurait le dessus. La tolérance de Luther pour ces monumens de religion, qui arrêtent *pieusement* les fidèles du commun, et suppléent au défaut de *spiritualité* qui ne se fait que trop sentir dans le peuple, cette tolérance, dis-je, ne fut pas suivie en Angleterre. Les obsèques de Henri VIII donnèrent lieu à l'examen des messes et des obits, qui ont eu pour première origine l'ancienne commémoration des morts qui se faisait à la communion, et *n'était qu'une simple cérémonie, dans laquelle on célébrait la mémoire de ceux qui étaient morts en la foi.* Selon lui, l'opinion des Millénaires, qui établissaient

le règne temporel de J.-C. sur la terre pendant mille ans, et celle de la résurrection des Saints qui devaient participer à ce règne temporel, donnèrent naissance aux prières que l'on commença de faire pour leur repos et pour leur prompte résurrection. L'opinion des Millénaires ayant perdu son crédit, les prières restèrent pourtant, et l'on trouva qu'elles étaient absolument nécessaires au bonheur des fidèles décédés, parce que l'on découvrit que, malgré la fidélité rendue à Dieu, autant que l'humanité le peut permettre, ils étaient punis après leur mort de plusieurs péchés dont ils ne s'étaient pas bien purifiés par la pénitence durant leur vie. Voilà à-peu-près la substance de ce que nous dit Burnet. Que la superstition se soit glissée dans ces fondations de messes, que l'avidité des moines et des ecclésiastiques y ait introduit beaucoup d'abus qui induisent en erreur les âmes faibles, et que, pour l'ordinaire, on ait fait de ces fondations un commerce auquel les Protestans ont appliqué un passage de Cicéron, voilà ce que les plus zélés des Catholiques éclairés n'ont pu s'empêcher de reconnaître.

Il ne s'agit pas de donner des détails, ni de transcrire servilement tout ce que les deux partis ont écrit sur ces révolutions dans la religion : ainsi je passe rapidement sur les attaques que l'on faisait tous les jours, et coup sur coup, aux commandemens de l'Église et à des points de doctrine moins importans. Tantôt on criait contre l'extérieur du service religieux, et cela dégoûtait tellement les novateurs qu'ils ne pouvaient plus supporter la parole de Dieu revêtue de la pompe mondaine : d'autres fois, on s'élevait contre l'intercession des Saints. On ne les rejetait pas absolument, mais cependant on commençait de régler leur puissance à la calviniste. Le carême fut décrié par un nommé *Glasser*, dans la chaire de Saint-Paul. Trois prélats, *Gardiner, Bonner, Tonstal*, et la princesse Marie à leur tête, faisaient les derniers efforts pour soutenir une religion chancelante, que Cranmer ne doutait pas qu'il ne renversât bientôt, avec le secours du protecteur et l'autorité d'un jeune roi nourri dans les principes de la réforme : mais à cette réforme s'opposait la grande ignorance du clergé, et une basse avarice qui lui faisait favoriser les abus, à cause du profit qu'il en retirait. C'est ainsi que, sans prétendre faire aucune application odieuse, dans certains pays, la bigoterie et la superstition, fondées premièrement sur l'ignorance des peuples, font à leur tour les plus solides fondemens du despotisme ecclésiastique. Si cette réflexion est juste, il n'est nullement surprenant que le clergé d'Angleterre, c'est-à-dire, celui qui s'opposait à la réforme et faisait encore alors la plus considérable partie des ecclésiastiques du royaume, se soit si fort élevé contre le retranchement des abus. Vraisemblablement, s'ils avaient eu la complaisance de céder d'abord en certaines choses qui n'étaient point d'une

nécessité absolue dans la religion ; s'ils eussent souffert de bonne grâce la diminution d'une autorité sans laquelle l'Église de Jésus-Christ peut se soutenir, et qui n'est nullement essentielle au Christianisme, ils auraient empêché les schismes ; et la religion, déchirée par les factions, qui doivent leur accroissement à l'avarice et à l'ambition de quelques hommes, en serait plus respectée et mieux servie. Pour s'opposer donc à ce que l'on craignait de la part de ce *clergé ignorant et superstitieux*, les directeurs de la réforme, c'est-à-dire le conseil d'Edouard VI, ordonnèrent une visite ecclésiastique dans tout le royaume, pendant laquelle la juridiction des prélats fut suspendue ; et, parce que les disputes du temps rendaient le peuple incertain dans sa croyance, parce que la chaire ne servait aux ecclésiastiques qu'à se réfuter les uns les autres, « on défendit..... aux évêques de » prêcher hors de leurs siéges, et aux autres ecclésiastiques de prêcher » ailleurs que dans leurs églises..... c'était là un bon moyen pour distin- » guer les prédicateurs qui appuieraient la réformation, d'avec ceux qui y » seraient opposés, etc. » On fit aussi un nouveau livre d'homélies sur diverses matières, principalement sur le salut, « pour apprendre au peuple » de quelle manière nous sommes sauvés selon la doctrine de l'Évangile, » et lui ôter une confiance excessive qu'il avait aux prêtres, et aux pratiques qu'ils lui prescrivaient pour gagner le ciel. C'est encore ici un de ces excès où les ecclésiastiques se sont oubliés, pour avoir trop écouté leur intérêt temporel ; en quoi ils ont été regardés par les sectateurs des nouvelles opinions comme des charlatans, qui se vantent d'avoir le secret de guérir les maux les plus incurables, moyennant que l'on paie cher leurs recettes. La plus grande partie des réglemens et des changemens faits à la religion sous Henri VIII, conformément aux idées des réformateurs, fut renouvelée en même temps. Images, crucifix dans les églises, jet d'eau bénite dans les maisons et sur les lits, pour se préserver du démon, cierges allumés pour le chasser, son des cloches pour l'éloigner et le renvoyer dans sa véritable demeure, vœux et pélerinages, en un mot, toutes les pratiques que Henri VIII avait ébranlées furent abattues sous Edouard VI. Néanmoins, on en laissa quelques autres que l'on ne voulut, ou qu'on n'osa pas absolument abolir, ou que la réforme ne crut pas devoir trouver mauvaises : telles furent les *prières modifiées* pour les âmes des défunts, « où l'on demandait à Dieu la » grâce que ces âmes, et ceux qui prieraient pour elles, pussent au jour du » jugement entrer ensemble dans le repos éternel en corps et en âme. »

Par les réglemens du même conseil, dont la plus grande partie était dévouée aux desseins de ceux qui voulaient réformer, les évêques eurent ordre de prêcher au moins quatre fois par an dans leur diocèse, en quoi ils

étaient encore bien éloignés des évêques des premiers siècles. Ces réglemens leur recommandaient aussi de ne recevoir pour pasteurs que des personnes vertueuses et capables de bien prêcher; de ne conférer les ordres qu'à des gens de probité, dont les lumières pussent éclairer l'église qu'ils devaient conduire. Mais, dans la suite, la réforme s'est bien relâchée sur cet article, de même que sur plusieurs autres. Elle a eu des pasteurs vicieux, livrés aux passions, ignorans, de mauvais exemple, comme ceux dont elle a prétendu reprocher et dont elle reproche encore tous les jours la conduite aux Catholiques. Le seul moyen de porter quelque remède à ce mal dans toutes les communions chrétiennes, au défaut d'une vraie connaissance de la *vocation intérieure*, connaissance qui n'appartenait qu'à J.-C. et à ses Apôtres, c'est de choisir ceux qui paraissent les meilleurs sujets, et qui semblent appelés à servir l'Église; d'examiner avec jugement les certificats et les recommandations dont ils sont munis, et qu'on accorde trop facilement aux instances des parens et des amis des *candidats*. C'est de commettre l'examen de ces *candidats* à des personnes capables d'examiner : c'est de ne pas faire de la charge pastorale une *batterie* contre les opinions (même contre les plus tolérables) des partis contraires, et c'est enfin de ne pas donner cette charge comme un *gagne-pain* à des personnes mal élevées, de la plus vile extraction, et qui ne savent qu'assembler sans choix un tas de paroles mêlées de quelques figures de rhétorique, au moyen desquelles ils *babillent* deux heures devant deux mille auditeurs, qui reçoivent cela comme la parole de Dieu toute simple. Mais continuons de rapporter les usages corrigés ou établis par la Réforme. Le conseil d'Edouard ordonna la prière générale avant le sermon. Burnet montre qu'elle était en usage *du temps du règne des Papes et sous le roi Henri VII*. « Le *prédicateur* ayant lu son texte, et ayant fait » la division, exhortait ses auditeurs à se jeter à genoux, et leur marquait » ce qu'ils devaient demander à Dieu ou aux Saints; et c'était alors que » chacun disait son chapelet, le pasteur comme le laïque.... Henri VIII » effaça (de la prière) les noms du Pape et des cardinaux.... y fit mettre le » sien avec la qualité de souverain chef, afin que le peuple s'y accoutumât, » et respectât davantage un titre que les conducteurs spirituels avaient » toujours à la bouche. » Cranmer, après avoir fait révoquer les six articles dont on a parlé, et contribué aussi à faire annuler les ordonnances contre les Lollars, c'est-à-dire, contre les précurseurs d'une réformation qui adoptait une bonne partie de leurs opinions, contribua pour lors aussi à faire tomber les messes privées, qui, comme bien d'autres choses, n'avaient que trop dégénéré en pratiques superstitieuses, par l'avarice, et souvent aussi par la pauvreté des prêtres des derniers siècles. Burnet, comme protestant, donne

la généalogie de ces messes à la protestante. Le rétablissement de la communion sous les deux espèces, par une ordonnance du parlement donnée à la fin de l'année 1547, qui voulut aussi que le prêtre et le peuple communiassent également, et que la communion fût accordée à ceux qui la demanderaient avec la dévotion convenable; cette ordonnance, dis-je, causa la chute des messes privées. Le parlement voulut aussi que, la veille de la célébration du mystère, chaque curé fit une exhortation à ses paroissiens, et leur expliquât les avantages du sacrement reçu avec de pieuses dispositions, et le danger auquel s'exposent ceux qui le profanent par l'impénitence. C'est là cette exhortation que les réformés Calvinistes vont entendre le samedi, veille du dimanche de leur communion, et qu'ils appellent *Sermon de préparation.*

Dans ce même temps, le marquis de Northampton se prévalut de l'exemple tout récent de Henri VIII, en se mariant publiquement avec une seconde femme, du vivant d'une autre dont il s'était de lui-même séparé pour adultère. L'affaire avait été examinée auparavant sous Henri VIII, mais elle n'avait pas été décidée. On la remit à l'examen sous le règne d'Édouard, et cependant le marquis impatient se remaria sans attendre la décision. Cette démarche étant faite, il chercha de quoi se justifier, dans la crainte de pécher contre les lois de la chasteté. Il allégua donc pour premier motif le feu de l'incontinence, ce feu qui brûle également le Catholique et le Protestant; car les faibles de l'humanité se trouvent dans toutes les religions. Parlons plus sérieusement : cette raison, qui peut-être n'aurait pas eu toute seule l'approbation du parti, fut heureusement soutenue des preuves que l'on prétendit trouver dans l'antiquité en faveur du second mariage de ce marquis : ainsi la réforme décida pour lui. Une décision si avantageuse à la conscience, ou plutôt si favorable à la plus ingénieuse et la plus impétueuse en même temps de toutes les passions humaines, ne doit nullement surprendre, dans un siècle où prêtres et moines couraient au mariage, pour se délivrer, disaient-ils, du poids d'une continence forcée. Or, dans le besoin que chaque réformateur sentait en lui de se marier, pouvait-on refuser de décider en faveur des besoins des autres ? On avait bien décidé quelques années auparavant de la bigamie d'un prince Allemand.

En l'année 1548, la fête de la Chandeleur, le jour des Cendres, le Carême et les Rameaux, avec quelques cérémonies de la Semaine-Sainte, passèrent par l'examen des réformateurs, et le résultat de l'examen fut la suppression des chandelles à la première, des cendres à l'autre, des rameaux au jour de Pâques fleuries, de l'Adoration de la Croix au vendredi. On porta le dernier coup aux images en achevant de les abolir entièrement. Comme les

dissertations de ce recueil sont principalement destinées à la description des usages et des cérémonies de religion, il est nécessaire de décrire ici ceux dont nous parle Burnet à l'occasion des images, lesquels étaient véritablement superstitieux, pour ne rien dire de pis. « Il est certain, nous dit-il, » que quelques images causaient un véritable scandale, comme, par exemple, » celle de la Sainte-Trinité. La coutume était que, le jour des Innocens, » un enfant, élu pour évêque par ses camarades, faisait brûler de l'encens » devant cette image : ce qui insinue que l'encensement se pratiquait en » d'autres jours d'une manière plus sérieuse, et par l'évêque lui-même, s'il » était présent. C'était déjà un abus grossier que de vouloir représenter un » mystère tout-à-fait incompréhensible : mais la manière... n'était pas moins » condamnable..... à en juger par les estampes qui nous en restent. Dieu le » père y paraissait sous la forme d'un vieillard, avec une triple couronne » et des rayons autour de la tête ; le fils était de l'autre côté, sous la représen- » tation d'un jeune homme, ayant le visage environné de rayons et la tête » ornée d'une simple couronne. La Vierge Marie était assise entre eux deux, et » le Saint-Esprit se déployait au-dessus d'elle sous l'image d'une colombe. » Cette...... représentation subsiste encore dans un livre d'heures....... à » l'usage de Salisbury, imprimé en 1526......... Il semblait qu'en donnant » place à la Sainte Vierge entre les personnes de la T. S. Trinité, on eût » dessein de renouveler son...... Assomption à la nature divine, laquelle a » été crue anciennement par des moines hérétiques...... L'Église n'avait » pas autorisé de si grands abus ; mais un long usage y avait accoutumé le » peuple et les ministres eux-mêmes....... » Et ce sont ces abus autorisés, ou permis, ou tolérés par les ministres, quoique toujours désavoués dans les corps de doctrine dressés sous l'autorité de l'Église après un mûr examen de ses docteurs ; ce sont, dis-je, ces abus qui ont servi de prétexte aux innovateurs pour couper dans la religion jusqu'au vif, quoique véritablement l'Église anglicane l'ait un peu moins *décharnée* que les autres communions protestantes. Les retranchemens dont j'ai parlé au commencement de cet article furent suivis des ordres donnés par le conseil d'Édouard, de *prêcher la parole de Dieu toute pure, et d'exhorter les peuples à renoncer aux superstitions, quelque vieilles qu'elles fussent.* Il est inutile de répéter qu'au rang de ces *vieilles superstitions*, on mettait également les usages respectés dans l'ancienne et primitive Église, ceux qu'elle prit des Païens sous les empereurs, et ceux que l'intérêt des moines et du clergé eut l'adresse de consacrer à la religion, dans ces temps obscurs où l'essence du Christianisme consistait uniquement à respecter ceux qui s'en disaient les ministres. Après les retranchemens, on crut devoir examiner aussi les offices de

l'Église, et la commission en fut donnée à quelques docteurs. Celui de l'Eucharistie fut soumis le premier à l'examen, et on y fit divers changemens, un peu moindres à la vérité que ceux qu'on a faits dans la suite. Dans l'exhortation préparatoire à la communion, on eut encore de l'indulgence pour la confession auriculaire. Le mystère de la Transsubstantiation y fut encore ménagé, puisqu'on y disait « que les prêtres auraient soin » d'apprendre à leurs paroissiens à ne point s'embarrasser s'ils recevaient » une plus grande ou une plus petite portion du pain, parce que le corps » du Seigneur était contenu dans chaque morceau. » Cependant il fut dit qu'on ne ferait plus l'élévation du Sacrement. L'office, ainsi réformé, fut confirmé par la déclaration du parlement et l'autorité du roi; et l'on prit des mesures pour faire en sorte que, le jour de Pâques, d'après cette réformation, la célébration de l'Eucharistie fût uniforme dans tout le royaume. Dans la circonstance des choses, cet office, déjà devenu plus que demi-Protestant, fut assez généralement reçu sans difficulté dans les États du roi d'Angleterre. Au moins, c'est ainsi que Burnet l'assure, en exceptant pourtant Gardiner, qui manqua de complaisance ou de foi, et que l'on punit de sa trop grande fermeté par la prison, pour intimider ceux qui, à son exemple, voudraient résister aux nouvelles lois.

Cranmer, dont le zèle augmentait de jour en jour, composa un catéchisme qui comprenait les principes de la religion chrétienne (réformée ou à-peu-près, puisqu'on avait encore bien des changemens à faire). Mais revenons à la réformation des offices. On prétendait qu'ils étaient remplis de superstitions, dans les consécrations de l'eau, du sel, du pain, de l'encens, des cierges, des cloches, des autels, des images, etc. On supprima donc ces usages: peut-être que ces réformateurs appelaient superstitions beaucoup de cérémonies vétilleuses, beaucoup d'inutilités semblables à des actes de piété, et qui, pour trancher le mot, imitent un peu trop, dans la religion, les arrangemens et le verbiage d'un charlatan. Je prie les lecteurs Catholiques de me passer la comparaison: elle ne touche point à l'essence de la religion, ni à ses dogmes, et l'on peut être très-bon Catholique sans s'embarrasser si les cloches ont été bénites de point en point selon l'ordre des Rituels, et l'encens consacré de telle façon qu'en vertu de l'observation régulière des moindres cérémonies qu'on lit dans ces mêmes Rituels, le diable fuie de l'endroit où cet encens doit brûler. A ces retranchemens, on ajouta la suppression de l'absolution que le prêtre donnait aux pénitens confessés: et, comme cette absolution a quelque chose de particulier, je la mets ici dans les termes du traducteur de Burnet: « Je t'absous, » disait le prêtre à son pénitent, « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et je t'accorde que

» toutes les indulgences que tu as obtenues ou que tu obtiendras de quelque » prélat que ce soit, les bénédictions qui en dépendent, tes dévotions à » prendre de l'eau bénite et à te frapper la poitrine, les contritions de ton » cœur, ta présente confession et toutes tes autres dévotes confessions, tes » jeûnes, tes abstinences, tes aumônes, tes veilles, tes disciplines, tes péle- » rinages, et tous les biens que tu as faits et que tu feras, tous les maux » que tu as déjà endurés et que tu endureras, les souffrances de N. S. J.-C., le » mérite de la glorieuse et bienheureuse Vierge Marie et de tous les autres » Saints, et les prières de toute l'Eglise catholique, te puissent servir pour la » rémission des péchés que tu viens de confesser et de tous les autres péchés, » pour l'accroissement de tes mérites, et pour te procurer des récompenses » éternelles. » On supprima de même les prières de l'Extrême-Onction, et l'absolution que l'on donnait aux morts en les mettant dans le tombeau. « Ces » usages, dit Burnet, avaient accoutumé les gens à s'entêter de la pensée » qu'outre la route naturelle que l'Evangile propose pour parvenir au salut, » il y avait un art caché qui conduisait les hommes; que les prêtres en » étaient les dépositaires, et qu'il ne fallait qu'acheter leur amitié pour s'as- » surer l'entrée du ciel, sans passer toute sa vie sous le joug.... de l'Evan- » gile. » L'office nouveau, d'où l'on retrancha aussi beaucoup de fêtes, dont on nous dit que le nombre était immense, fut donné au peuple en langue vulgaire. Les prières et les litanies furent généralement changées. Il y resta cependant une prière, accompagnée des signes de croix, dans laquelle on demandait à Dieu la bénédiction *des créatures de pain et de vin*, afin d'être ensuite aux communians le corps et le sang de J.-C.; mais, avec le temps, on abolit et la prière, et les signes de croix qui l'accompagnaient. On ôta aussi plusieurs choses au baptême, à la confirmation, à l'office de la communion des malades et à l'office des morts, etc. Enfin l'office, ainsi dépouillé, devint cette liturgie anglicane d'où nous tirerons la description de la religion qui porte aujourd'hui ce nom. Cette liturgie, dressée sous Edouard V, fut pourtant encore changée sous Elisabeth.

Cranmer avait fait venir en Angleterre Pierre Martyr, célèbre réformateur, voulant profiter de ses lumières et agir par ses conseils dans le plan de sa réformation. Calvin proposa aussi ses idées, et comme il avait assorti, si j'ose le dire, la sévérité de ses dogmes et de sa réforme à la sévérité de son humeur, en écrivant au protecteur d'Angleterre, il mêla dans sa lettre une espèce de censure contre la réforme, qu'il trouvait trop lente, trop embarrassée de pratiques condamnables selon lui, et trop retenue par un effet de la politique mondaine, que l'on respectait trop selon lui. Cet apôtre de la rigide réforme qu'en France on appelle *calvinisme*, a donné, parmi des qua-

lités recommandables, beaucoup de marques d'un caractère impatient et impérieux, auquel se mêlait beaucoup d'aigreur dans la controverse, et une sorte de chagrin qui conduit insensiblement à la *haine théologique*. Cette aigreur est restée dans le parti, et, sans faire aucune application odieuse, on peut dire qu'en général ses successeurs ont plus hérité de ses défauts que de ses vertus. Il ne tint pas à ce zélé chef de parti que l'Angleterre ne se réformât selon ses idées.

Presqu'en même temps le célibat des prêtres fut mis sur les rangs dans une assemblée du parlement. Après quelques délibérations, le mariage leur fut permis, et les lois opposées au mariage furent révoquées. La plus forte raison qu'on pût alléguer pour le mariage des gens d'église, fut prise de leur incontinence, qui jusques-là, disait-on, les avait portés à des excès inouis. Il y avait beaucoup moins de peine à prouver la vérité de ces excès, qu'à fixer la croyance sur certains dogmes. Toute l'Europe, et Rome elle-même n'aurait pu s'empêcher alors de reconnaître la justice de ces reproches, sur lesquels on n'a qu'à lire les poésies du *Mantouan*, de *Sannazar*, de *Buchanan*, et de plusieurs autres beaux-esprits de ce siècle-là, sans parler de ce que plusieurs historiens, et même des docteurs de l'Eglise, en ont laissé par écrit.

J'oubliais presque une remarque importante; c'est que, dans une ordonnance donnée par le parlement pour confirmer la nouvelle liturgie, il était dit que les commissaires établis par l'autorité du roi *pour dresser une forme de service qui eût cours par tout le royaume, où l'on conservât la pureté de la doctrine établie dans l'Ecriture, etc., avaient achevé leur ouvrage d'un consentement unanime et par l'assistance du Saint-Esprit.* Comme le Saint-Esprit n'est pas sujet aux variations, il fallut penser à se sauver du reproche qu'on aurait pu faire à l'égard des changemens qui pourraient être nécessaires dans la suite. On dit donc que cette assistance n'était point l'effet d'une inspiration naturelle, et qu'on prétendait seulement « que toutes nos bonnes » pensées et nos saintes résolutions sont produites et fortifiées par l'influence » secrète de l'esprit de Dieu; que cet esprit saint assiste souvent les fidèles » dans leurs actions imparfaites, et qu'alors ce qu'il y a de bon dans ces » actions, est justement attribué à la grâce de Dieu. » Par une telle distinction, on pouvait justifier, 1. tous les changemens faits ou à faire successivement, et selon les temps, dans la réforme. 2. On pouvait excuser ce qu'il y entrait de politique mondaine et de fautes personnelles. 3. On pouvait se persuader aussi la justice de beaucoup d'actions, dont les vues équivoques sont rectifiées, en leur appliquant *l'influence secrète du Saint-Esprit*. C'est donc avec le secours d'une application si favorable, que les cabales et les intrigues de toutes les assemblées ecclésiastiques peuvent infailliblement,

trouver en elles la grâce du Saint-Esprit. Elles peuvent dire hardiment qu'il les assiste dans leurs actions imparfaites, et qu'il forme dans ces actions ce qui s'y trouve de bon.

En 1549, une nouvelle visite dans le royaume fit réformer divers usages, peu importans à la vérité, mais qui, après tout ce qui s'était fait dans la religion, ne pouvaient plus se considérer que comme des restes de superstition. Je parle du baiser donné à l'autel, des signes de croix du prêtre, du changement de la Bible d'un côté de l'autel à l'autre, à la célébration de la messe, ou plutôt à la communion, puisque c'est ainsi qu'il faut parler à présent; de l'usage des chapelets, des répétitions du *Pater* et des *Ave* en latin. Mais il se passa quelque chose de plus essentiel que cela. On disputa vivement sur la manière dont J.-C. est dans le Sacrement: la *présence corporelle* fut très-fortement attaquée, et défendue de même. Cependant cette opinion ne succomba pas encore aux attaques des réformateurs et de leurs théologiens. On entreprit aussi les Anabaptistes et leurs sentimens fanatiques; en quoi ils n'éprouvèrent pas la tolérance des Protestans, puisque ceux-ci les brûlèrent, ne pouvant ni les convaincre, ni les porter du moins à une abjuration simulée. Les Protestans virent aussi naître, du sein des réformes de ce siècle, certains rigides *prédestinateurs*, dont la conduite dégénérait en libertinage ou en désespoir, en conséquence du *décret éternel*, qui était le dogme favori de Calvin et de sa secte. Les suites dangereuses du dogme ne firent aucune impression sur l'inflexible Calvin. Au contraire, pour le justifier, il allégua une raison fort avantageuse aux mystères et à tout ce que l'homme ne peut éclaircir. « C'est qu'il eut la précaution, dit Burnet, » d'avertir les peuples d'y songer peu, puisque c'étaient des secrets que » les hommes ne pouvaient jamais pénétrer. Mais, ajoute l'historien anglais, » il ne prouva pas fort clairement que les conséquences tirées de ce dogme » n'en coulaient pas véritablement. »

Au commencement de l'année 1550, on ordonna de remettre aux commissaires du roi tous les livres à l'usage de la vieille religion, antiphoniers, missels, graduels, processionnaux, etc., sans oublier ceux qui contenaient les ordinations des évêques et des autres ministres de l'Église, parce qu'il avait été arrêté de changer la forme des ordinations, et de les réduire à toute la simplicité possible, c'est-à-dire, à la seule imposition des mains et à la prière. On ne regarda les autres cérémonies des ordinations que comme une broderie éclatante, fort propre à flatter la vanité de ceux qui en sont revêtus, mais qui n'augmente ni la dignité de la religion, ni le mérite de ses ministres. Il n'est que trop vrai que l'appareil de leur réception ne sert qu'à les prévenir en faveur d'eux-mêmes. On a prétendu re-

marquer aussi que l'onction des prêtres ne s'est introduite qu'au temps qu'ils ont pensé tout de bon à se soustraire à la puissance temporelle, et qu'alors ils voulurent persuader que cette onction, par laquelle ils ressemblaient en quelque manière aux rois de la terre, les rendait sacrés et inviolables comme les monarques. Ils s'appliquaient aussi à la lettre ces passages de l'Ecriture où les fidèles sont déclarés rois et sacrificateurs par J.-C. Le changement dans l'ordination n'en apporta point dans le vêtement. Cependant un certain évêque de la réforme, nommé *Hooper*, ne voulut jamais être sacré dans les ornemens pontificaux, qu'il trouvait trop pompeux, disait-il, et contraires à la simplicité du christianisme. On ne put jamais le gagner sur cet article, quelqu'effort qu'on fît pour lui prouver qu'une pratique de cette nature n'était point une erreur dans la religion. Il est à croire que *Hooper* était de ces esprits inflexibles qui ne veulent connaître aucune conséquence de leur opiniâtreté. Lorsqu'il arrive à de tels gens d'être sacrifiés pour leurs opinions, certains dévots ne balancent pas à les respecter comme des martyrs.

Vers la fin de l'année 1550, les réformateurs, nous dit *Burnet*, revirent et corrigèrent leur nouvelle liturgie. *Bucer*, qui donna ses conseils pour la correction de cet ouvrage, jugea qu'on devait changer les habillemens des évêques et des prêtres, pour prévenir les divisions dont *Hooper* venait de fournir un exemple; qu'on devait mettre le pain d'Eucharistie dans la main et non dans la bouche du communiant; qu'on devait retrancher une espèce de prière pour les morts, et corriger celle de la communion, qui, selon lui, *sentait un peu trop la transsubstantiation;* qu'il fallait retrancher le chrême, l'eau bénite et la robe blanche du baptême, et y changer l'exorcisme en une simple prière; qu'il fallait supprimer l'onction des malades, le cierge offert par les femmes qui, après être relevées de leurs couches, se rendaient à l'Église pour y remercier Dieu, etc. Je passe les autres remarques de *Bucer*, qui, en ce temps-là, fit un livre à l'usage du jeune roi, dans lequel il lui proposait un plan de réforme et de discipline bien plus étendu, et que vraisemblablement le jeune monarque aurait mis à exécution, s'il eût vécu plus long-temps. Pour *Bucer*, il mourut à Cambridge au mois de janvier.

La confession de foi des réformés d'Angleterre fut dressée par les nouveaux docteurs. Ils la commencèrent en 1551, et l'achevèrent à la fin de janvier 1552. *Burnet* la rapporte en 42 articles, dont les plus remarquables sont le 3e, où l'on assure la vérité de la descente de J.-C. dans les enfers; le 5e, où l'on ne reconnaît que l'Écriture pour règle de foi; le 7e, où l'on reconnaît les trois symboles, des apôtres, de Nicée, et de saint Athanase;

le 9e, où l'on rejette le franc-arbitre ; le 13e, qui condamne les œuvres de surérogation ; le 15e, où l'on dit que l'on peut pécher, même après avoir reçu la grâce, et qu'alors on se relève de sa chute par la repentance ; le 16e, où le péché contre le Saint-Esprit est défini une malice profonde, une opiniâtreté invincible à déchirer la parole de Dieu et à la persécuter, quoique l'on soit convaincu de sa vérité ; le 17e, sur la prédestination ; le 20e, où l'on donne le caractère de l'Église, et où l'on taxe d'erreur l'Église de Rome ; le 21e, où l'on déclare qu'à l'égard de la foi, l'Église ne peut rien ajouter à l'Écriture ; le 22e, où l'on rejette l'infaillibilité des conciles, etc. ; le 23e, où l'on rejette le purgatoire, les indulgences, les images, les reliques, etc. ; le 25e, qui appuie sur le service en une langue entendue du peuple ; le 26e et le 27e, qui réduisent les sacremens à deux, rejettent l'*Opus operatum*, et maintiennent l'efficacité des sacremens indépendamment des dispositions ou de l'intention des ministres de ces sacremens, etc. ; le 29e, qui rejette la transsubstantiation, et le 30e, qui est une suite du 29e ; le 31e, contre le célibat des ecclésiastiques ; le 35e, qui confirme la nouvelle liturgie ; le 36e, qui est contre le Pape, et maintient aux rois d'Angleterre la qualité de chefs de l'Église ; le 40e, sur l'état des âmes après la mort : on y soutient qu'elles ne s'endorment point, et ne sont point privées de sentiment jusqu'au jugement universel ; le 41e est contre les Millénaires ; le 42e nie que les peines des damnés soient limitées à un certain temps. Revenons à la révision de la liturgie. On nous dit que divers endroits, qui furent retranchés ensuite, n'y avaient été conservés que pour un temps. On abolit donc l'Extrême-Onction et l'huile de la Confirmation, tout ce qui, dans la consécration de l'Eucharistie, semblait encore favoriser la présence corporelle de J.-C., et les signes de croix à la Communion et à la Confirmation. Cependant la génuflexion des communians fut conservée. « Dans l'office » de tous les jours, on inséra, soit pour le matin, soit pour le soir, une » confession générale des péchés....... On y joignit l'absolution générale, » où le prêtre annonce de la part de Dieu la rémission des péchés à tous » ceux qui sont touchés d'une repentance sincère.... On la crut plus utile, » ajoute-t-on, qu'une absolution vague et illimitée, telle que les prêtres » l'avaient donnée jusques-là dans les confessions. » Pour inspirer à l'avenir plus de respect à ceux qui s'approcheraient *de la table* pour communier, « on ordonna de prononcer le décalogue à la tête de l'office de la Com- » munion ; que le peuple l'écouterait à genoux, et qu'à chaque comman- » dement il y aurait une pause pour faciliter la dévotion des auditeurs, » qui, dans cet intervalle, demanderaient pardon à Dieu d'avoir violé le » précepte, et imploreraient.... sa grâce pour l'observer mieux à l'avenir. »

Tels furent donc les changemens les plus importans. « Excepté quelques » légères altérations (c'est toujours *Burnet* qui parle), l'office divin fut mis » dès-lors dans le même état où nous le voyons aujourd'hui. Ces altéra» tions, ou plutôt ces corrections, ne furent faites que pour éclaircir quelques » passages équivoques ou obscurs de la liturgie. »

Après avoir épuré, selon l'expression des réformateurs, la doctrine et le service, on se proposa d'achever de réformer la discipline, de dresser des constitutions ecclésiastiques, de limiter la juridiction et les procédures des tribunaux de l'Église, de régler les fonctions de ceux qui la devaient gouverner. Cela se fit pendant l'année 1552. Pour le détail de ces réglemens, il faut renvoyer aux auteurs anglais, et principalement à *Burnet.*

Il faut rapporter au temps d'Édouard cette manière de créer les évêques qui, avec les retranchemens faits au pontifical romain, a fourni l'occasion d'examiner la validité des ordinations anglicanes. « Les évêques étaient créés par lettres patentes. Ces lettres marquaient d'abord que le siége était vacant par mort, par déposition, ou par translation et par démission. Le roi ajoutait qu'ayant été informé des louables qualités de N...., il le nommait à cet évêché pour tout le temps de sa *vie naturelle*, ou pour tout le temps qu'il se comporterait bien. Après quoi, le roi lui donnait pouvoir d'ordonner et de déposer les ministres, de nommer aux bénéfices de son diocèse, etc.... en un mot, de faire tous les devoirs de sa charge pastorale, *autant que la parole de Dieu les attribue aux évêques :* tout cela au nom du roi, et sous son autorité..... Le jour d'après l'expédition de ces lettres, on en envoyait à l'archevêque un certificat scellé du grand sceau, avec un commandement de sacrer le nouvel évêque...... Barlow, évêque de *S. David*, ensuite de *Bath* et *Well*, fut le premier que le roi créa de la sorte.... en la deuxième année de son règne....... De cette manière de création par lettres-patentes, on peut conclure *pourtant* que les ministres d'État attribuaient à la dignité épiscopale une autorité divine, et qu'un sujet n'était nommé par le roi pour remplir le siége vacant, que comme les particuliers sont nommés aux bénéfices dont les laïques ont le patronage. Ces lettres autorisaient seulement le sujet nommé à exercer....... les fonctions de la charge épiscopale, dont il devait être revêtu par l'imposition des mains...... Ainsi, l'on était bien éloigné de la pensée de ceux qui ont voulu dire que les ecclésiastiques avancés de cette manière à l'épiscopat, n'étaient pas véritablement évêques, ou du moins n'étaient qu'évêques du roi, et non pas évêques de J.C. » Voilà ce que nous dit *Burnet.* Nous en dirons davantage dans la suite.

Edouard mourut en 1553, âgé seulement de seize ans. Les réformateurs sentirent la perte qu'ils faisaient d'un prince en qui les vertus paraissaient

absolument décidées, malgré la faiblesse de son âge. A ne le considérer que comme Chrétien, on ne saurait lui refuser une piété sincère, et qui, par l'ingénuité dont elle se trouvait ornée, donnait plus d'éclat à sa dignité qu'elle n'en pouvait recevoir. C'est encore en le considérant simplement comme Chrétien, que j'ose dire qu'il possédait toutes les qualités essentielles à la religion. Marie, qui lui succéda, renversa tout l'édifice de la réformation. Je passe les controverses des deux partis dans les premières années de son règne, et les supplices qui suivirent les controverses, pour justifier la réponse qu'avait faite peu de temps auparavant un nommé *Weston* à un Protestant. Il est à remarquer ici que, sous le règne de Marie, on ne réordina point ceux qui avaient reçu les ordres conformément au cérémonial d'Edouard : on se contenta de les réconcilier à l'Église, et d'ajouter à l'ordination anglicane les cérémonies omises du pontificat. Néanmoins, *Burnet* nous dit qu'en brûlant les évêques protestans, les catholiques anglais « suivirent la vieille maxime *que les ordres conférés dans le schisme ne sont pas valides*. Hooper et Ridley, n'étant point réputés évêques, furent seulement dégradés de la prêtrise. Cependant l'un et l'autre avaient été ordonnés suivant l'ancien cérémonial, si l'on en excepte le serment prêté au Pape; et pour les autres qui avaient été....... ordonnés suivant le nouveau, on ne les dégrada point du tout, et pour raison de ce procédé on allégua qu'ils n'étaient pas véritablement dans les ordres. »

Les persécutions de Marie enflammèrent le zèle des Protestans au lieu de l'éteindre, et c'est ainsi que dans tous les temps les vues des intolérans ont été trompées. On pardonnerait presqu'aux Païens toutes les cruautés qu'ils ont fait autrefois souffrir aux Chrétiens : mais comment accorder les cruelles persécutions de ceux-ci avec la douceur de la morale évangélique? Je ne trouve que de la contradiction dans cette conduite, et je ne crois pas qu'aucun ecclésiastique puisse la justifier, qu'en se donnant à soi-même le pouvoir qui n'est dû qu'à Dieu. Il est surprenant, après cela, que l'intolérance soit plus ou moins de toutes les sectes, c'est-à-dire, pour m'expliquer mieux, que ceux qui dirigent les maximes et la doctrine de leur parti ne peuvent guère s'empêcher d'en reconnaître l'utilité. A la vérité, ils n'ont pas tous également le pouvoir de faire valoir leur intolérance; mais du moins il leur est permis à tous de haïr les hérétiques et de les *brûler mentalement*.

Cranmer, qu'on pouvait appeler l'apôtre de la réformation anglicane, fut dégradé et brûlé comme plusieurs autres prélats anglicans. A la vérité, il s'était rétracté solennellement, et par cette rétractation il aurait dû sauver sa vie, si la reine l'eût considéré seulement comme hérésiarque : mais elle trouvait toujours dans Cranmer, revenu de ses erreurs, le premier auteur

du divorce de Henri VIII, et c'est ainsi qu'il faut distinguer, dans le zèle des dévots, la gloire de Dieu et les passions de l'humanité. Le prétexte qui masqua celles-ci fut la nécessité de punir un hérésiarque qui avait empoisonné toute l'Angleterre. Si l'extrait que *Burnet* nous donne de la prédication d'un certain *Cole*, qui assista au supplice de l'archevêque hérétique, est bien véritable, on peut dire que la contradiction et la *momerie ecclésiastique* s'y donnaient la main. Il est honteux à notre religion qu'on l'expose à se justifier par des motifs si peu dignes de la droiture évangélique.

Pendant la persécution de Marie, il s'était retiré beaucoup d'Anglais dans les pays étrangers, et particulièrement à Francfort. Ceux-ci se persuadèrent qu'ils pourraient s'accommoder des cérémonies du pays où ils vivaient. Cela fut cause qu'abandonnant la liturgie d'Edouard, ils en dressèrent une autre sur le modèle de Genève et des églises réformées de France. Cette démarche fit murmurer bien des Anglais, qui estimèrent que renoncer à une forme de culte divin, tandis que ceux qui l'avaient ou compilée ou corrigée en célaient la vérité de leur sang, c'était témoigner trop de mépris pour leurs personnes et faire bien peu d'état de leurs souffrances. Sur ce récit, je dois remarquer que, généralement, dans toutes les sectes, on s'attache moins à la doctrine qui doit réunir, qu'à ceux qui forment les liens de l'union par des formulaires et des liturgies, etc., à quoi, avec le temps, on porte un respect sans bornes. Doit-on être surpris, après cela, que la plupart des hommes haïssent les nouveautés; que les éclaircissemens, même sur des points indifférens et qui ne ruinent pas le salut, leur deviennent odieux; que l'excessive vénération qu'ils ont pour les formulaires reviennent toujours tôt ou tard à une espèce de tradition, et à ce mérite de l'antiquité que les *Chrétiens* des premiers siècles ont si bien reproché aux Païens? Reproche d'autant mieux fondé, qu'un des plus grands hommes du Paganisme n'avait pas fait difficulté d'exhorter un de ses amis à respecter même les fables. L'autre chose que je remarque, c'est que ce prétendu mépris des personnes qui avaient contribué à changer la liturgie suffisait seul pour former avec le temps beaucoup d'animosité. « La dispute s'échauffa de plus en plus, » continue l'auteur anglais. Cox.... fit un voyage à Francfort, et.... obtint » un ordre des magistrats que l'église anglaise du lieu n'userait pas d'autre » forme de service que de celle d'Angleterre. Le différend alla plus loin » qu'on ne s'était imaginé. Ceux qui avaient de l'inclination pour la disci- » pline de Genève.... se mirent à censurer divers endroits de la liturgie » anglaise. Un certain Knox, esprit violent et impétueux, poussa chaude- » ment la contestation, et y engagea Calvin, qui écrivit là-dessus quelque » chose de trop outré.... Divers autres incidens rendirent la plaie encore

» plus grande. On se brouilla fortement sur le sujet des censures ecclésias-
» tiques.... Les esprits s'aigrirent si bien de part et d'autre que l'on s'en-
» gagea bientôt dans des combats de plume, où les animosités régnèrent
» de toute leur force..... dans des matières qui..... n'étaient en aucune
» sorte de l'essence du Christianisme, et n'intéressaient point la conscience....
» Telle a été la semence des divisions qui ont depuis ce temps-là troublé
» l'Église anglicane. »

La Bible, traduite en anglais, fut brûlée, je ne dis pas comme hérétique; il n'aurait pas été permis aux Chrétiens de traiter la Sainte-Écriture de cette manière; il y a donc apparence qu'elle fut condamnée au feu comme faussement interprétée, ou comme inutile et dangereuse aux laïques, ou comme un piége capable de précipiter les peuples dans les hérésies. Les *brûleurs* la trouvèrent coupable de ces trois crimes. En France, dans ces derniers temps, on l'a justifiée des deux derniers. Elle a été traduite, interprétée, paraphrasée et commentée plus d'une fois en langue vulgaire à l'usage de tous les laïques; et, quoiqu'il se trouve des gens qui désapprouvent cette absolution, ou plutôt cette réhabilitation accordée à un livre qu'ils regardent pour le moins comme fauteur d'hérésie, principalement chez les ultramontains qui respectent la *Terre-Sainte* d'Italie, comme Pline voulait autrefois que l'on respectât la Grèce, il y a apparence que la Bible se maintiendra jusqu'au dernier siècle du monde, et qu'on ne lui fera d'autres reproches que celui d'être lue sans fruit.

La mort de Marie fut, s'il est permis de parler ainsi, celle de la religion Catholique, et ressuscita la réformation. Elizabeth, qui succédait à Marie, avait été élevée dans une forte aversion pour le Pape et pour la religion dont il est le chef: mais, comme d'autre côté elle aimait les cérémonies et l'éclat dans le culte religieux, cela fixa la réforme de l'extérieur de la religion tel qu'on le conserve jusqu'à présent dans cette partie de la *Communion réformée* qu'on appelle *Eglise Anglicane et haute Eglise*. A peine cette reine fut-elle montée sur le trône, que les Protestans se montrèrent aussi ardens à abattre les images, à insulter les prêtres, à supprimer la messe, etc., que les Catholiques romains l'avaient été à réparer les brèches faites à leur religion. La reine ordonna d'abord la lecture des évangiles et des épîtres, de la prière dominicale, du symbole et du décalogue en anglais. Les litanies furent chantées dans la même langue, les prêtres cessèrent d'élever le sacrement. A la première assemblée du parlement sous son règne, on rendit les dîmes et les annates à la couronne, à la reine la qualité de chef de l'Eglise; au peuple le service en langue vulgaire, la communion sous les deux espèces, etc.

Il y avait eu des conférences de religion entre les Catholiques et les Pro-

testans, dont le résultat avait été de rester de part et d'autre dans ses premières opinions, et de se séparer mécontens les uns les autres, en s'entreprêtant charitablement des faux-fuyans, des calomnies, des chicanes, etc. Quoi qu'il en soit, à la suite de ces conférences, où le parti Protestant fut réputé victorieux, le parlement fit une loi *pour établir l'uniformité dans le service de l'Église*, et des théologiens Protestans furent nommés pour revoir la liturgie d'Édouard. Ici, je crois devoir copier *Burnet*. « Le seul changement » considérable que firent ces théologiens, fut l'article de l'Eucharistie. Le » dessein était de dresser un office pour la Communion, dont les expres- » sions fussent si bien ménagées, qu'en évitant de condamner la présence » corporelle, on réunît tous les Anglais dans une seule et même Église; » la plupart des gens étaient imbus de ce dogme. Ainsi la reine chargea les » théologiens de ne rien dire qui le censurât absolument, mais de le laisser » indécis comme une opinion spéculative, que chacun aurait la liberté » d'embrasser ou de rejeter. Pour cet effet, on retrancha de la liturgie » d'Édouard la rubrique qui expliquait dans quelles vues l'Église anglicane » ordonnait de recevoir la Communion à genoux. Il y avait entre autres » choses ces mots : *Que, par-là, on ne prétendait rendre aucune adoration » à une présence corporelle de la chair et du sang de J.-C., cette chair et » ce sang n'étant point ailleurs que dans le ciel.* Il y eut une autre correction » à-peu-près de même nature. Suivant la première liturgie d'Édouard, le » prêtre, en présentant le pain et le vin aux communians, leur adressait » ces paroles : *Le corps ou le sang de N. S. J.-C. garde ton corps et ton » âme pour la vie éternelle*....... Quand on publia la seconde liturgie » d'Édouard, on retrancha ces mots, qui semblaient trop favoriser la pré- » sence corporelle, et on mit ceux-ci en leur place : *Prends et mange ceci, » en te souvenant que J.-C. est mort pour toi. Repais-toi de lui en ton cœur, » par la foi et avec actions de grâces; ou en prenant le calice, bois ceci en » mémoire que le sang de J.-C. a été répandu pour toi, et lui en rends » grâces.* L'un et l'autre tour d'expression revenant assez à l'intention des » ministres de la reine, ils résolurent de les joindre ensemble. On fit aussi » quelque changement dans certaines oraisons. » Ceux du parti Catholique s'opposèrent le plus fortement qu'ils purent aux nouvelles corrections de la liturgie, sur lesquelles un d'entre eux osa bien dire dans le parlement « que » la nouvelle religion avait eu ses révolutions tous les deux ans, de quoi il » prenait pour témoin le dogme de la présence de J.-C. dans l'Eucharistie. » Ce parti ne s'opposa pas moins à tous les autres changemens, et principalement à la primauté ecclésiastique de la reine, qui coûta aux Catholiques la perte de leurs évêchés. Après cela, cette princesse acheva de rétablir en

son entier l'ouvrage de la réformation, et ajouta même divers nouveaux réglemens à ce qu'avait fait Édouard. Elle s'obstina long-temps encore à demander grâce pour les images; mais rien ne put fléchir la sévérité des évêques Protestans d'alors, et celle de leurs successeurs n'a pas été moindre contre des peintures, qui sont pourtant infiniment moins dangereuses que la licence sans bornes de toutes sortes de libelles contre le Christianisme, dont il ne paraît pas que les Protestans craignent beaucoup le venin. N'y aurait-il pas eu moyen de conserver les images dans les Églises, ou comme de simples ornemens, ou comme des sujets d'édification pour le peuple, et de retenir celui-ci par de bonnes instructions pastorales? Quoi qu'il en soit, revenons aux nouveaux réglemens d'Élisabeth. Voici ceux qui regardent particulièrement les usages et les cérémonies de l'Église Anglicane.

« Elle y disait que, pour prévenir la manière indécente et scandaleuse » dont plusieurs prêtres s'étaient mariés, les ecclésiastiques de l'ordre de » prêtre ou de diacre n'obtiendraient plus cette permission que par le con» sentement de l'évêque diocésain, avec la participation de deux lieutenans » de police, et de l'aveu des parens ou des amis de la femme. Elle ordonnait » aux gens d'Église de s'habiller selon la coutume des deux universités » (Oxford et Cambridge), à proportion des degrés qu'ils y auraient pris.... » Elle interdisait aux cabaretiers et aux traiteurs la vente....... durant le » service divin..... Elle interdisait aussi la chaire aux prédicateurs qui » n'auraient pas pris de l'ordinaire des lieux (de leur résidence) la per» mission de prêcher.... Elle chargeait les évêques de nommer dans chaque » paroisse quelques personnes sages et prudentes, pour obliger les parois» siens d'aller à l'Église les dimanches et les jours de fêtes..... L'on devait » agir selon la rigueur des ordonnances contre ceux qui, malgré les exhor» tations, s'abstiendraient de ce devoir. Elle voulait que les prières marquées » pour le service ordinaire, et les litanies, fussent lues tous les mercredis et » les vendredis; que ceux qui se serviraient des noms odieux de Papiste, » d'Hérétique, de Schismatique, etc., fussent rigoureusement punis; qu'au» cun livre ne s'imprimât sans privilége, ou du moins sans permission » d'un archevêque, ou de l'évêque de Londres, ou de l'un des chanceliers » des deux universités, ou de l'évêque du diocèse, ou de l'archidiacre du » lieu; qu'on se tînt à genoux pendant les prières; qu'on fît une révérence » lorsque le nom de *Jésus* serait prononcé. » Enfin, elle ordonna, touchant le pain de la communion, « qu'il fût simple, de figure ronde, un peu plus » grand et plus épais que la matière des oublies, et qu'on n'y imprimât » aucune figure; et, touchant la forme de la prière qui précède immédia» tement le sermon, que, dans l'endroit où il est parlé des Saints en ces

» termes : *qu'eux avec nous, et nous avec eux, nous puissions tous ressus-*
» *citer glorieusement*, on retranchât ces mots, *eux avec nous*, comme sen-
» tant trop la prière pour les morts. » On commença la lecture de la nouvelle liturgie dans tout le royaume le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, en l'année 1559.

Parker, aussi zélé partisan de la réforme que son prédécesseur Cranmer, fut sacré archevêque de Cantorbéry vers la fin de la même année. Il le fut, nous dit Burnet, suivant le rituel des ordinations dressé du temps d'Édouard VI. Parker, sacré archevêque, sacra ensuite quatorze évêques. Je place ici cet événement à cause de la grande question qui s'est formée de nos jours *sur la validité des ordinations Anglicanes*. On a donc prétendu que la consécration de *Parker* n'avait pas été *valide*, parce que l'essentiel de l'ordination y avait été omis, et que *Barlow*, son consécrateur, n'avait pas été consacré lui-même.

On a aussi débité que cette consécration de Parker s'était faite dans un cabaret, qui avait la tête d'un cheval pour enseigne. C'est là, dit-on, que se rendirent les évêques nommés pour cette cérémonie. Après que l'évêque de Landaff eut reçu défense de *Bonner*, évêque de Londres, de sacrer *Parker*, ce prélat n'osant plus le faire, les évêques désignés (*Barlow*, désigné évêque de Chidester, *Scory*, désigné évêque de Héreford), étourdis de cette défense, s'assemblèrent dans le cabaret que j'ai nommé (avec *Coverdale*, qui avait tenu le siége d'Exceter sous Edouard VI, et *Hodgkins*, suffragant de Bedford); là, *Scory* commanda à ses collégues de se jeter à genoux, et posa la Bible sur la tête ou sur les épaules de chacun d'eux.... quand il eut dit ces paroles *reçois la puissance de prêcher purement la parole de Dieu*, ils se levèrent, comme s'ils eussent été véritablement sacrés évêques. On peut voir dans Burnet comment il justifie la validité de l'ordination de *Parker*, et réfute un conte inventé, dit-il, quarante ans après l'événement, et *dont tous ceux qui avaient assisté à cette cérémonie étaient vraisemblablement morts*. A l'égard de ceux qui ont douté de la validité de l'ordination, « parce que tous les évêques de la province de Cantorbéry
» n'assistèrent pas au sacre de leur primat, et que, des quatre prélats qui
» tinrent leur place, il s'en trouva trois sans diocèse, et l'autre simple
» suffragant; » Burnet prétend la rendre canonique et légitime par des exemples de ce qui s'est passé du temps des évêques Ariens. Il ajoute d'autres raisons qu'on peut voir dans son *Histoire de la réformation d'Angleterre*.

Achevons de rapporter ce qui concerne cette grande révolution. Les évêques d'Élisabeth donnèrent une nouvelle confession de foi, ou du moins ils firent des additions et des changemens à celle qui avait été dressée sous

le règne d'Edouard. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans leurs corrections : 1. ils laissèrent indécise la manière de la descente de J.-C. aux enfers; 2. à l'article de l'*autorité de l'Église*, ils ajoutèrent, *qu'elle a la puissance d'ordonner des cérémonies et des rits, et qu'elle est le juge des controverses, mais un juge qui relève de l'autorité de l'Écriture;* 3. sur l'Eucharistie, on dit, *que le corps de N. S. J.-C. est donné et reçu d'une manière spirituelle, et que le moyen par lequel nous le recevons est la foi.* Je laisse le détail de la version de la Bible et plusieurs autres circonstances moins essentielles. Mais, avant que de finir sur cette matière, je dois apprendre au lecteur que dès le commencement de son règne, Charles II chargea les évêques et les théologiens de revoir la liturgie anglicane, et la forme de l'ordination, abolie avec l'épiscopat en 1646 par Cromwel. Cette liturgie, l'ordination et les changemens qu'on y fit, furent approuvés par le parlement en 1662, et c'est ici l'époque de la dernière variation qu'on a reprochée à l'Église Anglicane sur cet article.

L'abrégé que je viens de donner serait imparfait, si je n'y ajoutais celui de l'histoire de la réformation d'Écosse. Ses motifs ne diffèrent pas de ceux qu'ont donnés les autres réformations. A les entendre, elles ont toujours pour principe le salut des âmes, de même que toutes les autres révolutions des Etats ont toujours pour but le bien du public en ce qui concerne la société civile. Ainsi, les autres Protestans de ce temps-là, et tous ceux qui ont favorisé la réforme des Écossais, commencent par nous assurer que les désordres du clergé n'étaient pas moindres en Écosse qu'en Angleterre et dans les autres États de l'Europe; que les excès de ces désordres donnèrent lieu d'en rechercher l'origine, et de comparer ensuite les pratiques de ces ecclésiastiques, et leurs mœurs, avec celles de J.-C. et de ses Apôtres; que cette recherche produisit celle de la doctrine, laquelle, s'il faut ainsi dire, fonde les mœurs et autorise la conduite; qu'en découvrant dans cette doctrine beaucoup d'altérations et d'additions, *on se crut en droit de la réformer*, d'instruire les peuples de cette réforme, de les y appeler, et de séparer par ce moyen d'une église corrompue un corps de fidèles, digne d'être appelé l'Église de J.-C. Voilà ce que dirent les réformateurs écossais, et ce que diront toujours tous ceux qui porteront le nom de réformateurs, jusqu'à la consommation des siècles; mais, comme il n'appartient qu'à ceux que Dieu autorise, dirige et éclaire immédiatement, d'accomplir une telle œuvre sans faiblesse, sans politique, sans variations et sans les égards qu'exige la prudence du siècle, on ne sera pas surpris de trouver les mêmes défauts dans celle-ci que dans les autres dont j'ai parlé. Il est encore inutile de faire remarquer ici que *Wiclef* et les *Lollars* avaient préparé les voies aux réformateurs

écossais comme aux Anglais, et que les traces ne s'en étaient point encore perdues, lorsque les Luthériens et les autres Protestans voulurent commencer leur schisme. Personne n'ignore que les nouvelles opinions de ceux-ci avaient percé dans le royaume d'Écosse, plusieurs années avant la mort de Henri VIII. Il en avait coûté la vie à *Patrice Hamilton*, distingué par sa naissance, et à plusieurs autres, pour ne les avoir pas voulu abjurer ; mais ces supplices et tous les autres efforts du clergé n'empêchèrent pas les progrès du *protestantisme*. Les peuples furent curieux de connaître une doctrine pour laquelle les gens se faisaient brûler : telle est la suite ordinaire des persécutions qui, avec cela, ne laissent guère aux hommes la liberté de juger et d'examiner. Et, comme nous nous déterminons ordinairement pour les plus faibles, on ne doit pas s'étonner que la compassion nous contraigne presque malgré nous de décider, sans autre examen, que la vérité se trouve du côté des souffrances. C'est là un de ces mouvemens naturels aux hommes, mouvement qui, par son activité, a fait regarder un grand nombre de conversions à la réforme comme des effets de l'opération du Saint-Esprit. Avec toutes ces dispositions, les Écossais écoutèrent facilement la doctrine de la réformation, et suivirent les nouvelles opinions avec la même rapidité qui venait d'entraîner l'Angleterre et une grande partie de la France et de l'Allemagne. D'abord, ils demandèrent la Bible, et le parlement fut obligé, en 1543, d'en accorder la lecture en langue vulgaire. Cette demande, détachée de toutes ses suites, n'avait rien que de juste et de raisonnable. La donner aux Écossais, c'était les délivrer du joug d'un grand nombre d'abus favorables à l'excessive autorité du clergé, et opposés à ce que cette lecture apprend aux Chrétiens ; mais aussi la leur abandonner sans restriction, c'était leur laisser le pouvoir de raisonner à perte de vue, et de la réconcilier trop hardiment avec toutes leurs fantaisies. On la donna pourtant ici, comme ailleurs, sans aucune restriction. Ainsi elle fit le même effet en Écosse qu'elle avait fait en Angleterre et en Allemagne ; qui fut que chacun se donna la liberté d'y chercher la justification des opinions qu'il avait résolu de faire valoir ou d'adopter; que chacun y voulut trouver les moyens de séparer par soi-même *l'ivraie d'avec le bon grain;* enfin, que l'examen particulier fit disparaître chez les Écossais, comme il avait déjà fait ailleurs, toute l'autorité de l'Église. Ce fut en 1547 que Jean Knox reçut sa vocation, *telle quelle*, dirai-je presque, d'un autre *prédicant* écossais, nommé Jean Rough. Knox prêcha publiquement contre le Pape dans l'église paroissiale de Saint-André, le dimanche qui suivit sa vocation au ministère. A son exemple, il s'éleva divers *prédicans* de côté et d'autre contre l'Église romaine. Knox, appuyé de quelques seigneurs écossais, s'en alla prêcher ensuite en divers

endroits du royaume, et donna la cène à la protestante chez divers gentilshommes écossais. Il enseigna même assez publiquement sa doctrine dans Edimbourg. Ce fut en 1556 qu'il écrivit à la reine Marie, régente d'Écosse, une lettre apologétique de sa doctrine, mais si peu respectueuse et si remplie d'invectives contre l'Église romaine, que cette princesse la traita de libelle, en la donnant à lire à Beton, alors évêque de Glasgow. Quelque temps auparavant, les Anglais de Genève, qui suivaient la liturgie de Calvin, l'avaient invité à se rendre auprès d'eux. Après son départ, on le brûla en effigie dans Edimbourg : mais les frères d'Écosse, entre lesquels étaient divers gentilshommes distingués, lui écrivirent de Sterling une lettre si pressante au mois de mars 1556, qu'il ne put se refuser à leurs instances, après avoir consulté Calvin, l'oracle de la réforme, et avec lui les autres *frères* de Genève. Calvin et les *frères* trouvèrent *qu'il serait rebelle à Dieu* s'il ne suivait pas cette nouvelle vocation. Knox se mit donc en chemin au mois de septembre de la même année pour retourner en Ecosse auprès de ses *frères ;* mais il fut retenu à Dieppe par deux lettres *peu agréables à la chair,* qu'il reçut de *deux fidèles* d'Ecosse. Ces lettres marquaient divers contretemps que souffrait la réforme d'Ecosse. Le bilieux apôtre des Puritains écrivit aux *frères* pour se plaindre de ce contre-temps, et les animer à se délivrer de l'oppression. Car, disait-il, vous « devez hasarder votre propre vie, et même contre les rois et les empereurs, pour délivrer les opprimés. C'est pour cela que vous êtes appelés les *princes du peuple*... Vous ne recevez l'hommage et le respect de vos frères, que par rapport aux devoirs de votre charge... *et ce devoir consiste à venger et délivrer vos frères et vos sujets de la violence et de l'oppression.* » Cette lettre et plusieurs autres firent effet sur la noblesse et sur les peuples, dont les dispositions, comme je l'ai déjà dit, étaient généralement favorables à la réformation. La congrégation (c'est le nom que l'on commença de donner alors aux nouveaux fidèles, fit une convention pour se défendre, et promit *devant la majesté de Dieu* qu'elle maintiendrait, au péril même de la vie, la réforme et ses ministres, *contre Satan, et contre tout pouvoir tyrannique qui s'élèverait contre elle.* Cette déclaration, et l'accroissement extraordinaire du parti des Protestans intimidèrent la reine régente : d'abord elle se relâcha. La politique et la force l'emportèrent sur son zèle pour les Catholiques ; et, comme elle tirait quelques services des Protestans, cette même politique lui fit promettre qu'elle ne les inquiéterait point sur la religion. Mais la déférence qu'elle eut ensuite aux remontrances du cardinal de Lorraine son frère, et le crédit de l'archevêque de Saint-André, et des autres prélats catholiques d'Ecosse, la portèrent à violer sa promesse, ou du moins ne lui permirent plus de supposer à cette pré-

tendue fermeté du clergé, disons mieux, à cette invincible obstination qui a toujours exposé l'Eglise. Ne jugeons point d'elle par cette conduite, et croyons que ce n'est pas son esprit, mais celui des ecclésiastiques, qui fait consister la religion *à tout abîmer*, sans aucun égard ni aux circonstances, ni à la disposition des peuples. C'est ce même esprit qui fait violer cette foi, qui, selon les préceptes de J.-C., doit même être gardée aux infidèles. Toujours inspirés de cet esprit, qui n'eut point d'égard aux révolutions que les Etats voisins donnaient pour exemples, les Catholiques d'Ecosse brûlèrent impitoyablement dans Saint-André un vieux prêtre nommé *Gautier Mill*, qui s'était déclaré Protestant; et cette exécution acheva d'irriter les Ecossais.

Au lieu de s'intimider, les Protestans prêchèrent publiquement dans les Églises de S. Jonston, et quand la reine commanda à mylord Rutven, maire de la ville, de faire rentrer ces rebelles dans le devoir, ce seigneur répondit, *qu'il pouvait bien soumettre les corps et les détruire selon le bon plaisir de S. M.*, mais *qu'il n'avait aucune autorité sur les consciences.* Elle répliqua pour lors qu'il s'en repentirait et eux aussi. En même temps plusieurs autres places se déclarèrent pour la réforme, les ministres furent cités à Sterling. Ils se mirent en chemin pour s'y rendre, mais si bien accompagnés, qu'elle crut devoir les contremander, en les faisant assurer que la citation n'aurait point de suite. Cependant, ajoute-t-on, ils furent déclarés rebelles, pour n'avoir pas obéi à la sommation. Cette infidélité, où l'on reconnaît fort bien le caractère des Guise, grossit le parti des Protestans : d'autres mécontens se jetèrent parmi eux. A S. Jonston, le peuple brisa les images, voulut assommer à coups de pierre un prêtre qui disait la messe, sous prétexte *que Dieu ayant défendu l'idolâtrie, il ne pouvait souffrir qu'en dépit de lui elle fût exercée publiquement et en sa présence;* força et pilla les couvens, abattit une maison de Chartreux; et les soulèvemens allèrent si loin, qu'en peu de temps le parti se vit en état de mettre sur pied une armée assez considérable. Alors la régence proposa une amnistie, et consentit de renvoyer au parlement la connaissance des différends qui concernaient la religion. Enfin, pour abréger le détail, on nous assure que les promesses furent encore violées, et que la reine, pour se justifier, répondit *que les princes ne sont point obligés de tenir ce qu'ils promettent aux hérétiques.* « Ma conscience, ajouta-t-elle, m'engage à exterminer les sectaires. » Cette réponse acheva de lui ôter toute la confiance des Écossais. Chacun prit parti pour la réforme protestante, et pour lors on travailla tout de bon à supprimer ces anciens usages que les Protestans regardent comme des abus, et à confirmer tous les changemens qu'on avait commencé de faire dans les dogmes. A l'égard de la reine régente, le résultat de cette révolution de religion fut qu'elle perdit son autorité, les seigneurs d'Écosse l'ayant déclarée déchue

de l'administration du royaume. Elle mourut quelque temps après, dans une espèce de regret de tout ce qu'elle avait fait ; au moins, s'il faut en croire les Protestans, qui ajoutent que la régence de cette princesse fut accompa- » gnée de sagesse, de justice et de douceur, tant qu'elle suivit ses seuls » mouvemens. » Après la mort de la reine, le parlement s'assembla, et fit quatre ordonnances pour la réformation. Elles furent données pour abroger l'autorité du Pape, pour détruire la superstition, pour punir ceux qui diraient ou qui entendraient la messe, et enfin pour ratifier une confession de foi dressée par Knox, sur le modèle de la confession de foi de Calvin.

Si, comme on vient de le voir dans cette révolution de religion, l'on doit reprocher aux ecclésiastiques catholiques, et à tout le parti de la cour, l'intolérance avec beaucoup de mauvaise foi, l'on peut reprocher aussi aux Protestans Écossais, et aux docteurs qui les réformaient, beaucoup de violence et d'emportement, des maximes séditieuses et entièrement opposées à cet Évangile qu'ils voulaient suivre scrupuleusement et sans la moindre altération, une conduite bien différente de cette Église apostolique qu'ils prétendaient rétablir dans leur pays. J'ai cité divers passages qui peuvent donner une idée du caractère de Knox, leur principal prédicant. En voici quelques autres qui représenteront au lecteur l'esprit de tout le parti. En l'année 1559, la Congrégation, *saintement irritée* contre le clergé romain, qui, de son côté, imitait aussi saintement les maximes de J.-C., en attisant, autant qu'il pouvait, le feu de la persécution contre les Écossais Protestans ; cette Congrégation, dis-je, lui adressa une lettre remplie de plaintes et de menaces, avec cette suscription : *A la génération de l'Ante-Christ, aux prélats pestilentieux, et à tous leurs adhérens*, etc. Dans une adresse présentée à la noblesse Écossaise la même année, par la Congrégation de J.-C., après avoir représenté la nécessité d'une conférence publique, où l'on pût décider *si les abominations nommées et qualifiées religion par les pestilentieux Papistes étaient effectivement la véritable religion de J.-C.*, on représentait à cette noblesse qu'il était de son devoir *de mettre un frein à la rage et à la fureur des méchans, fussent-ils des rois et des empereurs*. C'est là cet esprit séditieux, qui, dans le dernier siècle, a donné la hardiesse aux sujets de déposer et de faire mourir leurs souverains, esprit, au reste, que le parti catholique ne doit pas trop reprocher aux Protestans, puisque, sans remonter jusqu'au temps où les empereurs étaient déposés, et leurs sujets absous du crime de désobéissance, nous avons eu chez nous le zèle séditieux des prédicateurs de la Ligue, et des apologies imprimées publiquement des meurtriers des rois.

C'est à l'année 1560 qu'il faut fixer la réformation de l'Écosse, parce que, comme je viens de le dire, ce fut en cette année que le parlement ratifia la

confession de foi dressée par Knox. L'apôtre Écossais établit dans son pays la discipline de Genève, avec les maximes et la doctrine de Calvin. A l'exemple des Églises luthériennes, on élut, outre les ministres, un surintendant. Knox fit le sermon, et la prière pour le recevoir. On fit des anciens et des diacres. Les articles de la police ecclésiastique dressés par le même Knox, furent présentés à l'assemblée qui se tint dans le mois de janvier 1561. L'imposition des mains n'y fut conservée aux ministres que comme une chose qui n'était pas absolument nécessaire. Cependant ces articles ne furent point ratifiés, et ce ne fut que de leur autorité privée que les ministres établirent pour lors leur nouvelle discipline en Écosse. En 1572, on donna une forme plus fixe à la discipline, mais on étendit le pouvoir des évêques au-delà de ce que souhaitaient les Presbytériens. Ces évêques, dont ils étaient désaccoutumés, ne durèrent pas long-temps, puisqu'on ne les toléra que pendant trois ou quatre ans, et que la Congrégation ne voulut point approuver positivement cette discipline. Copions ici le P. le Courrayer, qui a si bien rendu en français le sens des historiens Ecossais : « par le livre de » discipline présenté au parlement d'Ecosse en 1578, on voit que les Ecos- » sais ne conservèrent que le pur presbytérianisme, quoiqu'on retînt encore » le nom d'évêque..... On régla que les évêques seraient soumis au pres- » bytère, et qu'ils ne feraient aucunes fonctions que celles dont ils seraient » chargés par l'Eglise. » Cette discipline fut pleinement établie à Edimbourg, en 1581, et ce fut cette année que s'y forma le premier presbytère sous l'autorité des lois. « A l'ombre de cette discipline s'étendit la maxime qui faisait regarder comme inutile l'imposition des mains pour le ministère... Robert Bruce, qui depuis plusieurs années prêchait à Edimbourg, ayant été choisi pour un des ministres de cette ville, en 1598, et étant pressé de recevoir l'imposition des mains, la refusa, sous prétexte, disait-il, que l'approbation de l'assemblée lui tenait lieu d'ordination. Il la reçut cependant, y étant forcé par les instances de plusieurs personnes, mais en déclarant qu'il.... regardait cette imposition des mains.... comme une destination à un troupeau particulier..... Jacques Ier., qui réunit en sa personne les royaumes d'Angleterre et d'Ecosse, songea à rétablir l'épiscopat en Ecosse..... Il fit venir trois ministres en Angleterre, qu'il fit consacrer en 1610 par les évêques de Londres, d'Ély, de Rochester et de Worcester, et ces évêques en consacrèrent ensuite d'autres... Au temps de la rébellion qui conduisit Charles Ier. sur l'échafaud, on abolit de nouveau l'épiscopat dans les assemblées de Glasgow et d'Édimbourg, pour rétablir le presbytérianisme sur ses ruines. Il resta supprimé jusqu'au retour de Charles II, qui se fit un devoir de rendre aux évêques leur autorité et leur consécration. Ce fut pour cela qu'en 1664

il fit venir quatre ministres Presbytériens à Londres, qui..... furent consacrés évêques par l'évêque de Winchester, assisté de deux autres.... La révolution de 1688 en fit naître encore une nouvelle dans le gouvernement de cette église. Les évêques d'Écosse étaient fort attachés au roi Jacques II. A la nouvelle de l'expédition du prince d'Orange contre son beau-père, ces prélats écrivirent au roi pour l'assurer de leur fidélité. Cette lettre fut fatale... à l'épiscopat..... Les Presbytériens, profitant de l'inclination qu'avait pour eux le roi Guillaume........ firent demander solennellement par les Etats, en 1689, l'abolition de l'épiscopat, et cette demande leur fut accordée en 1695. »

Telles ont été les deux réformations de la Grande-Bretagne : l'une appelée *Episcopale*, et qu'on peut bien regarder comme dominante ; l'autre *Presbytérienne*, maîtresse en Ecosse, et néanmoins aussi très-puissante en Angleterre. J'ai donné en abrégé les raisons et les principaux motifs de la conduite de ces deux réformations ; et, sans affecter d'approuver ni de désapprouver leurs schismes, je n'ai pas craint d'avouer que les vices des moines et du clergé, les fausses dévotions qu'ils introduisirent pour leur intérêt particulier, et le pouvoir effrayant qu'ils s'attribuèrent sur la conscience des Chrétiens, avaient coloré les motifs de séparation, entraîné les peuples accablés sous ce pouvoir, et fortifié les schismes. Conformément à ces idées, j'ai pris la liberté de parler et de juger hardiment pour ou contre, selon que les actions des Catholiques et des Protestans m'en ont offert l'occasion ; et si quelquefois j'ai accompagné de réflexions libres les petits détails que je donne de la conduite des deux partis, je me flatte de ne l'avoir fait qu'en des circonstances où les passions humaines, l'intérêt de certaines personnes, les préjugés de naissance fortifiés par l'habitude, et enfin la politique des souverains s'autorisaient du prétexte de religion, et *jouaient la vérité*. L'expression n'est pas trop forte : la vérité a été souvent *jouée* des uns et des autres, et cela n'est pas surprenant. La réformation n'était pas une *œuvre divine*, comme l'établissement du Christianisme et la fondation de l'Eglise chrétienne. Aucun réformateur, que je sache, ne saurait justifier la divinité de sa vocation, ni que Dieu lui ait donné l'autorité de réformer. Les anges n'ont point accompagné cette vocation, les miracles n'ont point marché devant elle. Les vues des Réformés ont été souvent incertaines, faibles, variables, et quelquefois dépendantes de la volonté des princes. Sur le fait des dogmes, une décision a souvent ruiné l'autre. Concluons donc que ces réformations de l'Eglise ne sont que des ouvrages d'hommes, où les passions éclatèrent assez fréquemment ; et, pour en être convaincu, il ne faut que lire l'histoire du siècle des réformations. Venons ensuite à l'Eglise catho-

lique. J'y vois l'uniformité dans les cultes et dans la doctrine, beaucoup de retenue et de docilité dans les peuples, une discipline et un ordre qui se font craindre et respecter, par où l'on empêche tout au moins que l'Eglise ne soit privée de son *autorité légitime*, et que chacun ne se fasse publiquement *une religion à sa mode*, ou ne dicte un nouveau corps de doctrine à quelques centaines de sectateurs, comme cela s'est pratiqué si souvent depuis la réformation du seizième siècle, à la face des Consistoires et des Synodes.

Je vois enfin que la soumission et la société que l'Eglise catholique exige n'empêchent point la pratique des devoirs, ni la plus exacte observation des préceptes de l'Evangile. En fallait-il davantage pour être Chrétien? Non, sans doute, répondra le Protestant, jusqu'à ces temps où l'ignorance des peuples a commencé de favoriser les excès de ceux qui gouvernaient l'Eglise. Cette ignorance a crû peu-à-peu, les abus ont crû de même, et, lorsqu'ils sont parvenus à une *généralité raisonnable*, on n'a pas voulu distinguer l'autorité de l'Eglise d'avec celle du parti qui maintenait ces abus, et qui était devenu le plus puissant; de la même manière que, dans une société civile, *l'usurpation se rend légitime* par sa force. Je réplique au Protestant, c'est donc à cette usurpation qu'a commencé l'*ouvrage des hommes*? J'avoue de bonne foi que les excès de ceux qui gouvernaient l'Eglise chrétienne n'ayant pour eux, ni la révélation, ni la parole de Dieu, ni celle de l'Eglise primitive, l'on ne peut le justifier que par la *tradition fausse et trompeuse des derniers siècles*, laquelle est certainement l'*ouvrage des hommes*. Mais que me font ces abus, à moi qui sers Dieu dans l'intégrité de mon cœur selon la morale de J.-C.? Quelle est l'autorité *qui m'a remis la coignée en main pour abattre l'arbre?* et, sous prétexte que l'*usurpation s'est rendue légitime*, qui m'a donné le droit de troubler l'Etat, y pouvant vivre dans un *silence respectueux*, et sans participer aux excès de ceux qui gouvernent? Que, d'autre côté, les théologiens disputent sur les dogmes impénétrables, et qu'ils se condamnent les uns les autres, ou comme des idolâtres, ou comme des profanes, ou comme des libertins, je dois les abandonner à leurs disputes; et, sans m'effrayer des excès des uns et des conséquences des autres, si J.-C. est Dieu, je l'adore, et je travaille à imiter sa patience et sa vertu. Voilà le véritable Christianisme. Toutes les disputes de religion ne sont que des ouvrages d'hommes, qui *jouent aux dépens de la vérité, souvent en dupes, souvent aussi comme des filoux*. Le peuple regarde attentivement ces joueurs; mais avec son attention il n'est pas capable de pénétrer les détours du jeu: et, pour ceux qui jouent en dupes, ils n'ont d'autre avantage que leur bonne foi, qui contribue souvent à tromper le peuple.

Liturgie des Anglicans ou Episcopaux.

L'église anglicane admet la cène d'une manière à-peu-près semblable à celle dont Luther prescrivit la croyance à ses disciples : voici comme on célèbre à Londres ce sacrement : La liturgie exige d'abord que l'autel soit couvert d'une belle nappe blanche, comme le sont ceux des catholiques ; le ministre qui doit célébrer ce jour-là, s'y présente avec toute la décence et le recueillement qu'exige une si grande cérémonie ; monté à l'autel, il passe du côté du nord, récite l'oraison dominicale et le décalogue, et à chacun des préceptes de la loi, l'assemblée dit à genoux, *Kyrie eleison ;* après cela vient une collecte pour le roi, que le célébrant récite debout ; ensuite la collecte du jour, l'épître, l'évangile et le symbole de Constantinople. Tandis qu'on chante l'évangile et le symbole, le peuple se tient debout, comme cela se pratique chez les Latins ; après la confession de foi, le prêtre monte en chaire, publie les annonces de mariage, et débite à son auditoire un sermon analogue à la fête que l'on solennise.

Après le sermon, le célébrant retourne à l'autel, et procède à l'offertoire, en disant plusieurs sentences tirées de l'Ecriture sainte ; vient ensuite la prière *pour toute l'église militante*, après laquelle le prêtre invite toute l'assemblée à se confesser à Dieu, avant de s'approcher de la sainte table : cette confession se fait à genoux ; elle est couronnée par une absolution que le prêtre prononce debout, à laquelle il ajoute quelques passages du Nouveau Testament. Pour fixer entièrement l'esprit des communians à l'action importante qu'ils vont faire, le célébrant entonne une préface semblable à celle qui se trouve dans la liturgie catholique ; elle est suivie du *Trisagium* ; et le prêtre prononce la consécration en ces termes : « Ecoute nos prières, ô Père de miséricorde ! et nous fais la grâce que, recevant *ces créatures* de pain et de vin, selon la sainte institution de Jésus-Christ, en commémoration de sa mort et de sa passion, nous puissions être faits participans de son corps et de son sang précieux, qui, en la même nuit qu'il fut livré, prit du pain, et ayant rendu grâce, le rompit, et dit : *Prenez, mangez, ceci est mon corps, qui est rompu pour vous ; faites ceci en mémoire de moi ;* de même, après le souper, il prit la coupe, et ayant rendu grâce, il la leur donna, en leur disant : *Buvez-en tous, ceci est mon sang, le sang du Nouveau Testament qui est répandu pour vous en rémission de vos péchés ; faites ceci toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi.* »

Pl. 50. *La Communion des Anglicans à Saint Paul.*

Le prêtre se communie alors le premier; il communie ensuite les autres prêtres et les diacres, s'il y en a, et enfin le peuple. Tous reçoivent la communion à genoux; *ils la reçoivent dans leur main*, dit expressément la liturgie, parce que l'usage de la recevoir dans la bouche, de la main du prêtre, paraît favoriser le système de la transsubstantiation : en donnant la communion, le célébrant prononce sur chaque espèce une petite prière. La rubrique de la liturgie ajoute que, si le pain et le vin destinés à la communion viennent à manquer, le prêtre doit en consacrer davantage; et qu'au contraire, s'il en reste après la communion, le prêtre retournera à l'autel, y posera respectueusement ce qui reste des *élémens consacrés*, et les couvrira d'un linge blanc. La communion est suivie de l'oraison dominicale et de quelques prières d'actions de grâces; on chante aussi le *Gloria in excelsis*, et cette hymne est couronnée par la bénédiction que donne le célébrant, en congédiant les fidèles.

Chaque paroissien doit communier pour le moins trois fois l'année; la plus solennelle de ces communions est fixée au temps pascal : « Chaque » paroissien, dit la rubrique, paiera alors les droits ecclésiastiques au » recteur, au vicaire, au substitut, ou à ceux qu'ils auront commis à cet » effet. » Dans les églises cathédrales et collégiales où il y a plusieurs prêtres, il est d'usage de communier tous les dimanches, à moins que de justes motifs ne s'opposent à cet acte de dévotion. La liturgie anglicane ne permet pas au prêtre de célébrer la cène, sans qu'il y ait un nombre convenable de personnes pour communier avec lui : cette défense est de rigueur, et les curés doivent s'y assujétir, quelque médiocre que soit le nombre de leurs paroissiens.

La liturgie anglicane est encore surchargée d'un grand nombre de fêtes, que l'Eglise n'a pas cru devoir supprimer, et leur calendrier en comprend presqu'autant que celui des catholiques romains. Le dimanche est sur-tout solennisé en Angleterre, avec une piété et un recueillement qu'on ne trouve en aucun Etat chrétien : en Hollande, on profane ce beau jour par le travail, même par diverses opérations publiques, pourvu qu'on soit muni d'une permission du magistrat; en France, la plupart des gens du monde l'emploient aux spectacles, aux concerts, aux divertissemens; en d'autres pays, on le profane publiquement par divers excès beaucoup plus criminels encore; mais en Angleterre, ce saint jour est entièrement consacré à la piété publique : il n'y est pas permis de jouer dans sa propre

maison, ni de chanter aucune chanson profane ; et si les gens riches se soustraient quelquefois à la règle, ils se cachent ordinairement de leurs domestiques, pour qu'ils ne soient pas scandalisés par ces procédés : il est cependant libre en Angleterre d'aller ou de ne pas aller à l'église, et l'on n'y connaît pas cette espèce d'inquisition, dont on fait usage à Genève et en divers endroits de la Suisse, pour forcer les citoyens à assister à l'office divin.

L'église anglicane a conservé l'usage du jeûne, observé depuis si long-temps dans l'église romaine. La plupart des fêtes ont leurs vigiles, pendant lesquels la liturgie prescrit le jeûne et l'abstinence : le carême est le même chez les Anglais que chez les Latins : ce qui se pratique chez ceux-ci, dans ces temps de mortifications, fait aussi un objet important du rituel anglican. Les rois d'Angleterre pratiquent une cérémonie le Jeudi-saint, qui est manifestement émanée du lavement des pieds qui est demeuré dans l'église romaine : ces monarques font ce jour-là des aumônes à autant de pauvres qu'ils ont d'années : ces pauvres sont conduits dans une salle de Whitecall, où ils trouvent une table très-bien servie : on donne à chacun d'eux un plat de poisson, six petits pains, une bouteille de vin, de la bière, du drap pour un habit, de la toile pour deux chemises, des bas, des souliers et deux bourses de cuir rouge, dont l'une contient autant de petites pièces d'argent, et l'autre autant de schellings que le roi régnant a d'années. Autrefois ce prince lavait lui-même les pieds à ces pauvres ; mais le seul acte d'humilité qu'il fasse aujourd'hui, consiste à leur distribuer lui-même les présens.

On dit que la hiérarchie anglicane était à-peu-près la même que celle des catholiques Romains : elle comprend des archevêques, des évêques, des prêtres et des diacres. Les archevêques sont ceux de Cantorbéry et d'Yorck : l'un porte le titre de *primat de toute l'Angleterre*, et l'autre seulement celui de *primat d'Angleterre*. La juridiction des évêques est la même que celle dont ceux de Rome font usage dans leurs diocèses. Quant aux fonctions des diacres, elles ont été réduites au point où elles étaient dans l'église primitive : elles consistent à pourvoir aux besoins des pauvres, à assister le prêtre dans la célébration de la cène, à bénir ceux qui se destinent au mariage, à baptiser, à faire enterrer, et enfin à prêcher et à lire au peuple l'Ecriture sainte et les homélies.

L'ordination de ces diacres consiste dans une exhortation qui leur est faite, après laquelle un archidiacre les présente à l'évêque : le prélat, après avoir demandé à l'archidiacre s'il les a examinés et trouvés dignes du diaconat, s'adresse au peuple, tant pour savoir s'il n'y a aucun empêchement

canonique à leur élection, que pour les recommander aux prières des fidèles : après ces prières et quelques litanies, on lit au récipiendaire une partie du Chapitre III de la première épître à Timothée : l'évêque reçoit ensuite des ordinans le serment de suprématie, et il leur demande s'ils croient avoir la *vocation intérieure du Saint-Esprit* au diaconat : sur l'affirmative, l'évêque met le Nouveau Testament entre les mains des diacres, leur donne le pouvoir de lire et de prêcher la parole de Dieu ; puis il se communie, et les communie aussi : la cérémonie finit par une prière convenable, et par la bénédiction.

L'ordination des prêtres se fait à-peu-près de la même manière : ce qui la différencie de celle des diacres, c'est l'imposition des mains : l'évêque, en les leur imposant, emploie cette formule, qui fait la consécration chez les Anglicans : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui » vous les remettrez, etc. Soyez fidèles dispensateurs de la parole de Dieu » et des sacremens. »

On a dit que le roi d'Angleterre était le chef de l'église anglicane, et que tous les membres de l'Etat, et spécialement le clergé, sont obligés de lui prêter serment de suprématie : c'est en cette qualité, qu'au jour de son couronnement il est revêtu du surplis, de l'étole, et de la dalmatique. Lorsqu'il vient à vaquer un évêché, les chanoines de la cathédrale en donnent avis au roi, et lui demandent la permission d'élire un autre évêque : ce prince, en la leur accordant, nomme celui qu'il destine à remplir cette dignité ; après quoi le doyen et le chapitre recueillent sérieusement les suffrages, et font l'élection du sujet nommé par le roi : le nouvel évêque rend hommage à ce prince, prête serment, et paie la régale. Le roi d'Angleterre jouit d'ailleurs de plusieurs autres prérogatives, en qualité de chef de l'Église ; c'est à lui qu'il appartient de faire des ordonnances touchant les cérémonies et les rites, de concert avec les commissaires ecclésiastiques et métropolitains ; de permettre la convocation des synodes, et de donner force de lois aux décrets qui y sont publiés.

Le clergé de l'église anglicane pratique l'excommunication comme celui des Latins. Il en distingue deux sortes : la première, appelée mineure, retranche de la communion celui qui, après une citation juridique, refuse de comparaître au tribunal de la cour ecclésiastique ; la seconde, nommée l'excommunication majeure, retranche le coupable, non-seulement de la communion, mais elle l'exclut aussi des affaires civiles : celui qui en a été frappé ne peut être entendu dans aucun tribunal, pas même en qualité de témoin. L'évêque peut donner à un seul prêtre, conjointement avec son official, le pouvoir de lancer l'excommunication mineure ; mais ce prélat

a seul le pouvoir de déployer l'excommunication majeure : cette punition rigoureuse ne s'emploie ordinairement que contre les crimes capitaux et bien prouvés, tels que l'hérésie, l'inceste et l'adultère. Il est une peine spirituelle, dont l'église anglicane fait quelquefois usage, et qui est bien plus terrible encore que l'excommunication majeure : c'est l'anathème ; en lançant cette foudre, l'évêque déclare l'hérétique ennemi de Dieu et abandonné à la damnation éternelle : cette punition est si redoutable, que la loi veut qu'elle ne soit jamais infligée qu'en présence du doyen et du chapitre, ou de douze autres ministres.

Les temples des Anglais, quoique moins dépouillés d'ornemens que ne le sont ceux des Calvinistes, ne sont cependant pas si décorés que ceux des Catholiques romains : ils n'ont proprement que deux parties, la nef et le chœur : la première est celle où se tient le peuple ; et le chœur est destiné aux prêtres et à tous ceux qui appartiennent au clergé. Il est cependant des églises en Angleterre qui retracent encore l'image de leur ancienne destination : telle est celle de Saint Paul à Londres, dont la distribution est la même que celles qui sont en France et dans les autres pays catholiques. D'ailleurs, la dédicace des églises anglaises est fort simple : elle ne consiste qu'à les offrir à Dieu par des prières suivies d'un sermon.

La publication des bans est en usage en Angleterre comme parmi nous : lorsqu'on a rempli cette formalité et plusieurs autres qui tiennent aux intérêts civils, on fixe le jour destiné à la célébration du mariage : les futurs époux, accompagnés de leurs parens et de leurs amis, se rendent dans la nef de l'église, et se présentent au prêtre, l'époux étant à la main droite de l'épouse : celui-ci fait une exhortation générale sur les devoirs du mariage, et engage spécialement les époux à déclarer s'il n'y a pas d'obstacle à leur union ; s'il arrivait que le jour du mariage, quelqu'un se présentât pour y mettre opposition, la loi veut qu'on diffère la cérémonie jusqu'à la preuve du fait qu'on oppose, pourvu que le délateur dépose la valeur des frais que cet incident pourrait occasionner aux futurs conjoints, s'ils sont bien dans l'intention de s'unir par le lien des épousailles ; puis ils se donnent réciproquement la foi, en se prenant tour-à-tour par la main, et en se disant mutuellement : « Je te prends pour ma femme (ou pour mon mari), » et je te promets de te garder depuis ce jour, soit que tu deviennes » meilleure ou pire, plus riche ou plus pauvre, malade ou saine ; de » t'aimer, de te chérir selon les commandemens de Dieu, jusqu'à ce que » la mort nous sépare ; et je t'en donne ma foi. » Le mari donne ensuite à la femme un anneau, qu'il met sur le livre avec les honoraires du prêtre et du clerc : le prêtre prend cet anneau, et le donne à l'époux pour le mettre

au quatrième doigt de la main de sa future ; en le mettant, il répète après le prêtre : « Je t'épouse de cet anneau, je t'honore de mon corps. » L'un et l'autre se mettent à genoux : le prêtre prie, leur joint les deux mains droites après la prière, et leur donne la bénédiction nuptiale : le prêtre et le clerc s'approchent alors de l'autel, et chantent un psaume : les mariés s'approchent enfin et se prosternent à genoux devant l'autel, et le prêtre lit auprès d'eux les litanies.

Pl. 51. *Le Mariage clandestin.*

On sait que les mariages clandestins sont très-fréquens en Angleterre : « La loi veut, dit l'auteur des Mémoires et Observations sur les Anglais, que les annonces soient publiées ; mais l'usage ou la cupidité a mis des bornes à ce sage réglement : on achète ce qui s'appelle des dispenses, et l'on se marie dans son cabinet ou dans un cabaret, en présence de deux amis qui servent de témoins : et voilà qui est conclu pour jamais. Il y a pis : on peut même se marier sans dispense, il y a des chapelles privilégiées pour cela : prenez les deux premières personnes rencontrées au hasard, deux mendians si vous voulez ; allez-vous-en avec eux à l'église privilégiée, si matin qu'il vous plaira : le curé vous y mariera, sans que le roi ni le parlement puissent vous démarier. On en est quitte pour deux écus. »

Le même auteur qui nous a fourni ces détails, va nous tracer la marche observée dans les noces. « Les personnes de qualité, dit-il, et celles qui les imitent, ont la coutume de se marier le soir fort tard dans leur chambre ou à la campagne : on donne les livrées de noces, des nœuds de rubans que les conviés portent attachés sur le bras ; et cela s'appelle des *faveurs* ; non-seulement on en donne à ceux de la noce, mais même à plus de cinq cents personnes : on en envoie, on en distribue de côté et d'autre à ses connaissances. Quand parmi les personnes de médiocre condition, on veut faire la débauche de se marier en public, ce qui arrive rarement, on prie ses parens et ses amis ; chacun s'habille de neuf et plus proprement qu'à l'ordinaire : C'est, nous dit-on, une chose toujours ridicule, que d'aller aux noces sans un habit neuf : les hommes conduisent les dames ; on monte en carrosse, et l'on va ainsi se marier en plein midi à l'église : les divertissemens suivent : c'est là l'extraordinaire ; mais l'ordinaire est *incognito*. Le fiancé et la fiancée, conduits par leurs père et mère ou par ceux qui les représentent, et accompagnés chacun de deux paranymphes, leurs amis, s'en vont, munis de leurs dispenses, faire lever le curé et son clerc, lui disent leurs raisons, se marient à voix basse et à huis clos, donnent la

guinée au ministre, l'écu au curé, échappent ensuite, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et vont se rendre dans un cabaret ou dans la maison de quelques amis; après quoi on se rassemble dans quelque autre lieu marqué; on fait un bon repas, et vers le soir on se rend sans bruit au logis. Si les violons étaient avertis de ce mariage, ils viendraient dès le point du jour faire le vacarme : il faudrait leur donner de l'argent. Avant de se coucher on boit un coup; et quand l'heure est venue, les paranymphes mâles ôtent les jarretières à l'épouse, qui les avait dénouées pour les laisser pendre : les jarretières sont attachées aux chapeaux des galans. Les paranymphes femelles mènent la mariée au lit nuptial : elles la déshabillent et la couchent; il faut qu'elle jette ou perde toutes ses épingles : malheur à la mariée s'il lui en reste une seule! malheur aussi aux jeunes paranymphes si elles en gardent quelques-unes; car elles ne seront pas mariées avant Pâques. Il est inutile d'ajouter que toutes les femmes de la parenté conduisent la nouvelle mariée au lit nuptial : les jeunes hommes, parens ou amis, y accompagnent le marié. Ces jeunes gens prennent les bas de l'épouse, et les filles ceux de l'époux : les uns et les autres s'asseyent au pied du lit, et chacun jette ses bas par-dessus sa tête, en tâchant de les faire tomber sur celles des mariés, si les bas de l'homme jetés par la fille, tombent sur la tête du marié, c'est signe qu'elle sera bientôt mariée elle-même : tel est aussi le pronostic des bas de la femme jetés par les garçons. Souvent il se fait des engagemens fondés sur le présage de la chute des bas, quoiqu'eux-mêmes ne regardent cela que comme un vrai badinage, pendant lequel on va préparer le *posset*. Ce posset est une espèce de chaudau : cette boisson est destinée aux mariés; et l'on sait assez pourquoi on en rapporte une autre le lendemain, que l'on appelle sak-posset. »

Pl. 52. *Le Serment de la Fille qui se trouve enceinte.*

La planche qui porte ici le titre de serment de la fille enceinte, nous oblige à rendre compte d'un usage observé en Angleterre : Si une fille se trouve enceinte, et qu'elle veuille se débarrasser du soin de nourrir l'enfant auquel elle doit donner le jour, elle jette les yeux sur quelque homme riche, et le désigne pour complice de son crime. Souvent elle s'adresse à une personne qu'elle n'a jamais vue; elle se rend ensuite chez un juge-de-paix, devant lequel elle appelle le prétendu père; et en sa présence, elle jure sur la Bible, qu'un clerc lui présente, « qu'elle déclare pour père de » l'enfant qui doit naître, un tel, par elle assigné devant le juge-de-paix. » Cet homme, tout innocent qu'il soit, est déclaré authentiquement père

par cette formalité de justice, et condamné à une amende arbitraire, et au paiement d'une somme d'argent destinée à l'entretien de l'enfant.

Les Anglais n'ont pas de jour déterminé pour conférer le baptême aux enfans. La liturgie désire cependant que ce sacrement soit toujours administré le dimanche et les fêtes; mais les circonstances ne cessent d'apporter des exceptions à cette règle. Les garçons ont deux parrains et une marraine, et les filles n'ont qu'un parrain et deux marraines : ces parrains et ces marraines se rendent auprès des fonts avec les enfans, immédiatement après les dernières leçons du matin et du soir. Là, le prêtre se tenant debout, leur fait les demandes ordinaires : après quoi suivent les prières, une leçon touchant le baptême, l'abjuration du démon, et la confession de foi que le prêtre exige des parrains et des marraines. Le ministre prend ensuite l'enfant entre ses mains, en ordonnant aux parrains et aux marraines de le nommer; et en le nommant après eux, il le plonge doucement dans l'eau. Si la faiblesse de l'enfant ne lui permet pas de supporter l'immersion, la liturgie permet au prêtre de lui verser de l'eau sur le visage. Après avoir prononcé la formule du baptême : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, » il fait le signe de la croix sur l'enfant, et la cérémonie est couronnée par la prière dominicale et une exhortation aux parrains.

Pl. 53. *Le Baptême domestique.*

Souvent il arrive, parmi les Anglais, que l'on confère le baptême chez le père et la mère de l'enfant, et cet usage est hautement condamné par les Presbytériens. Si l'enfant survit au baptême domestique, il doit être présenté à l'église : le prêtre demande alors au parrain et à la marraine, « par qui et de quelle manière cet enfant a été baptisé ? » S'il l'a été par le curé de la paroisse, ce ministre doit en faire sa déclaration publique : cette formalité est suivie de quelques prières. Si l'on doutait du baptême de l'enfant, ou qu'on sût qu'il eût été mal baptisé, le prêtre le rebaptiserait publiquement, comme si l'on n'eût jamais versé sur lui les eaux de la régénération; mais la liturgie exige qu'en pareil cas le ministre emploie un formulaire conditionnel, conçu en ces termes : « Si tu n'es pas déjà baptisé, » je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

L'église anglicane a conservé l'usage de la confirmation, en lui refusant cependant la dignité de sacrement. Ici, comme chez les Catholiques, l'évêque est le seul ministre de cette cérémonie. Après que les enfans ont été suffisamment instruits des principes de leur religion, on les présente à l'évêque, conduits chacun par un parrain et une marraine : tous se placent devant

le prélat, qui lit lui-même ce qu'on appelle la préface de la confirmation, espèce d'exhortation qui comprend l'importance de cette cérémonie; l'évêque fait ensuite réitérer à ceux qu'il va confirmer, tout ce que leurs parrains et marraines ont promis pour eux au baptême : cette déclaration se termine par une prière. Les jeunes candidats se mettent ensuite à genoux devant l'évêque, qui prononce encore une prière en posant les mains sur leurs têtes. Une bénédiction termine cette cérémonie, dont l'église anglicane a écarté le chrême, qu'emploient en pareil cas les évêques de l'église romaine.

Lorsqu'une personne est malade, la liturgie anglicane veut qu'on avertisse le curé de la paroisse. Celui-ci, en entrant dans la maison du moribond, doit dire : « Paix soit sur cette maison et sur tous ceux qui y demeurent; » arrivé au pied du lit, il se met à genoux, adresse à Dieu quelques prières, et récite sur le malade les articles de foi, que celui-ci doit ratifier par sa réponse ou quelque autre signe extérieur. Il examine ensuite le plus attentivement qu'il lui est possible la conscience du malade, et tâche de le rendre digne de paraître devant l'Éternel. La liturgie ajoute même que, « si le malade trouve que sa conscience soit chargée de quelque scrupule important, il sera exhorté de faire une confession particulière de ses péchés, après laquelle le prêtre lui donnera l'absolution. »

Les Anglais n'ont pas l'usage du viatique : il reste cependant dans leur liturgie des vestiges qui retracent encore cet ancien usage de l'église romaine. Lorsqu'un malade, qui ne peut se rendre à l'église pour communier, désire de faire la cène chez lui, il le fait savoir à son curé dès le matin, et même la veille; il l'avertit aussi du nombre de ceux qui se disposent à communier avec lui : on choisit alors un lieu convenable dans la maison pour y administrer ce sacrement avec toute la dignité qu'il exige. Après diverses prières, le prêtre se communie; il communie ensuite les assistans, et après eux le malade. Une circonstance mérite d'être observée : c'est que, dit la liturgie, « si le malade ne se trouve pas en état de communier à cause de la violence du mal, ou pour quelqu'autre empêchement légitime, le prêtre assurera le malade qu'avec le secours d'une repentance sincère à la foi, il mange le corps et boit le sang de Jésus-Christ, pour le salut de son âme, quoiqu'il ne reçoive point le sacrement de sa bouche. »

Pl. 54. *Cérémonies funèbres domestiques chez les Anglais.*

« Dès qu'une personne est morte, dit l'auteur des Mémoires et des Observations sur les Anglais, on est obligé d'en avertir le ministre de la paroisse,

et ceux qui ont la commission de visiter les corps morts. Cet ordre fut établi après la peste qui ravagea Londres en 1665, afin qu'on pût savoir d'abord s'il y aurait des maladies contagieuses, et qu'on y pût remédier. C'est ordinairement deux femmes qui font ces visites. Le clerc de la paroisse reçoit leur certificat, et il s'en fait chaque semaine un abrégé qu'on imprime : on voit par cet abrégé combien de personnes de chaque sexe sont mortes dans la semaine, de quelle maladie ou par quel accident. Par acte de parlement, c'est-à-dire par une loi du pays, les morts doivent être ensevelis dans une étoffe de laine, qu'ils appellent flanelle, sans qu'il soit permis d'y employer seulement une aiguillée de fil de chanvre et de lin ; cette étoffe est toujours blanche, mais il y en a de plus ou de moins fine. Ces *habits de mort* se trouvent tout faits, à tous prix et de toutes grandeurs, chez les lingères et autres personnes qui ne s'occupent qu'à cela. Après qu'on a bien lavé le corps et qu'on l'a rasé, si c'est un homme à qui la barbe soit venue pendant sa maladie, on lui donne une chemise de flanelle, qui a communément une manchette gaudronnée au poignet, et une petite *campane* semblable qui accompagne de chaque côté l'ouverture de la chemise sur l'estomac : la chemise doit être plus longue que le corps étendu, d'un demi-pied pour le moins, afin qu'on y puisse resserrer les pieds du défunt comme dans un sac ; quand on a ainsi plissé le bas de cette chemise, tout joignant la plante du pied, on lie l'endroit plissé avec un fil de laine, de telle manière que le bas ou l'extrémité de la chemise fait une espèce de houppe ; on met sur la tête un bonnet, qu'on attache avec une assez large mentonnière, et on ajoute des gants et une cravatte, le tout de laine. Il y en a qui mettent au fond du cercueil environ quatre doigts de son ; au lieu de bonnet, on donne aux femmes une certaine sorte de coiffure avec un bandeau. La bière dans laquelle le corps est couché est quelquefois magnifique : il est visité une seconde fois, pour voir s'il est enseveli avec de la flanelle, et s'il n'y a rien d'attaché avec du fil ; on le laisse dans cet état trois ou quatre jours, et on a tout ce temps-là pour préparer le deuil et les funérailles ; on envoie inviter par des billets, ou l'on fait une liste de ceux qu'on veut convier à ces funérailles. Avant que l'assemblée se forme pour le convoi funèbre, on pose le corps dans son cercueil sur deux tabourets, dans une chambre où chacun peut l'aller voir, et pour cet effet on lui ôte de dessus le visage un petit carré de flanelle, qui est fait tout exprès pour le couvrir : c'est en cette occasion que la richesse de l'équipage fait honneur aux vivans. Les parens, et particulièrement ceux du grand deuil, sont dans une chambre : le gros des conviés est répandu en divers autres endroits de la maison ; quand on est prêt à partir, on cloue le dessus du cercueil, et des valets ou

des servantes présentent aux conviés des bassins pleins de branches de romarin, et chacun en prend une qu'il porte jusqu'à ce que le corps soit mis dans la fosse : alors chacun y jette aussi sa branche de romarin. Avant qu'on parte et après qu'on est revenu, la pratique commune est de présenter à boire à l'assemblée, et chacun boit deux ou trois coups. Il faut remarquer qu'il ne va point d'hommes aux enterremens de femmes, comme il ne va point de femmes aux enterremens d'hommes. »

Pl. 55. *Convoi funèbre des Anglais.*

« Les paroisses ont toujours des draps mortuaires de différens prix pour en fournir à ceux qui font les frais d'un enterrement : ces draps, qu'ils appellent *pallo*, sont les uns de velours noir, les autres de drap, avec une bordure de toile ou de taffetas blanc, large d'un pied ou environ ; pour un garçon, pour une fille ou pour une femme morte en couches, le drap est blanc ; il se met sur la bière, et il est si ample, que six ou huit hommes vêtus de noir, qui portent le corps sur leurs épaules, sont cachés sous ce drap jusqu'à la ceinture, et que les coins et tous les bords du drap pendent encore assez pour être portés selon l'usage par des amis ou par des amies, selon l'occurrence. On donne ordinairement des gants blancs ou des gants noirs et des crêpes noirs à ceux qui portent les coins du drap ; ils portent aussi quelquefois des écharpes de taffetas blanc. Tout étant prêt à partir, un ou plusieurs bedeaux marchent les premiers, tenant chacun leur long bâton, au bout duquel est une grosse pomme ou masse d'argent. Le ministre de la paroisse, ordinairement accompagné de quelques autres ministres et du clerc, marchent après, et le corps, porté comme je l'ai dit, suit immédiatement. Les parens en grand deuil, et tous les conviés, deux à deux, font le reste du convoi. L'ordinaire est qu'on porte ainsi le corps dans l'église, au milieu de laquelle on le pose sur deux tréteaux pendant qu'on fait, ou un sermon contenant l'éloge du mort, ou son oraison funèbre, ou que l'on dit les prières composées ou ordonnées pour pareille occasion. Si l'on n'enterre pas le corps dans l'église, on le porte au cimetière de la même église ; alors le ministre fait sur le bord de la fosse le service qui, autrement, se fait dans l'église : il est enterré à la vue de tout le convoi, qui environne la fosse, et ne se retire que quand la fosse est recouverte. Le convoi s'en retourne dans le même ordre qu'il est venu, et l'on boit encore chacun deux ou trois coups à la ronde. Parmi les personnes distinguées, on embaume ordinairement les corps, et on les expose pendant quinze jours ou davan-

tage sur un lit de parade ; après quoi on les transporte dans un chariot garni de drap noir et destiné à cet usage, dans le lieu que le défunt s'est choisi : ce chariot est suivi d'un cortége de carrosses drapés. »

Après avoir exposé la croyance et les cérémonies religieuses des Anglais, nous pensons qu'il ne sera pas inutile de placer ici une fête ridicule, que l'on célèbre tous les ans à Coventry, ville de la province de Warwick, et que l'auteur des Mémoires et Observations sur les Anglais a décrite de cette manière : « Sous le règne d'Édouard le Confesseur, dit-il, Geoffroy, seigneur de Coventry, ayant quelque sujet de plainte contre cette ville, la dépouilla de tous les priviléges dont elle jouissait. Les habitans, après avoir mis en œuvre tous les moyens propres à les tirer de l'état d'opprobre et d'humiliation dans lequel ils avaient été plongés, pensèrent enfin que Godiva seule, épouse du prince, pouvait mettre fin à leurs malheurs. Ils allèrent se précipiter à ses pieds, et la conjurèrent d'intercéder pour eux auprès de Geoffroy, son mari : elle promit de le faire : ses premiers soins furent inutiles ; et telle était l'opiniâtreté du seigneur de Coventry, que les larmes de son épouse, ses prières, ses représentations, ne purent l'ébranler. Cependant Godiva ne se rebuta pas ; elle importuna tant son mari, qu'enfin il lui promit de lui accorder sa demande, pourvu qu'elle remplît la condition qu'il allait lui imposer : « Par Saint Mathieu ! répondit la princesse, je ferai jusqu'à l'impossible pour délivrer Coventry de la servitude dans laquelle elle gémit. — Par Saint Thadée ! reprit Geoffroy, vous serez donc mise toute nue sur une haquenée blanche, et promenée ainsi par toutes les rues de la ville. » Godiva balança un peu ; mais comme elle avait juré de faire même l'impossible, pour soustraire ses protégés au joug qui s'appesantissait de jour en jour sur leur tête, elle accepta l'humiliante condition qu'on lui imposait. Cette convention étant faite, elle fit publier à son de trompe, qu'un tel jour et à telle heure, chacun eût à se retirer, et qu'on ne laissât ni portes ni fenêtres ouvertes dans le temps qu'elle passerait, sous peine de mort. Tous obéirent, à l'exception d'un boulanger, dont l'indiscrétion fut punie comme elle le méritait ; et Godiva obtint ainsi la délivrance de Coventry. Une action aussi généreuse lui concilia les cœurs de tous ses sujets ; et, pour immortaliser la procession extraordinaire qui les avait délivrés de la servitude, ils instituèrent une fête en son honneur, et qui se célèbre encore tous les ans. La statue de cette princesse, magnifiquement vêtue et ornée de fleurs, est portée annuellement dans la ville en procession solennelle, au milieu des illuminations et des acclamations publiques : on voit aussi la statue du boulanger à la même fenêtre et dans

la même posture où il était lorsqu'il fut arrêté. Celui qui demeure dans cette maison est obligé de faire peindre tous les ans la statue, et de lui donner une perruque et un chapeau. »

ABRÉGÉ DE LA DISCIPLINE DES PURITAINS.

D'abord, elle établit la nécessité de la vocation au ministère, mais elle défend en même temps d'y entrer par brigue, ou par intrigue, ou par violence. Après que la vocation du sujet a été déterminée d'une façon convenable, et qu'on a fait choix du frère qui doit être ministre d'une congrégation particulière, il ne lui est plus permis de convoler à un autre; il est lié à cette première épouse spirituelle, avec laquelle il peut, à la vérité, faire divorce, moyennant qu'elle y donne son consentement.

Le sujet à qui la vocation est adressée doit souscrire, avant toutes choses, aux dogmes et à la discipline de l'Église, et signer la confession de foi. Avant son élection, il doit produire une attestation de sa vie et de ses mœurs, par où il paraisse qu'il a consenti en tout à la doctrine de l'Église (puritaine), et comment il a été constamment orthodoxe, évitant sur-tout de lire des livres hérétiques, ou de s'amuser à de vaines spéculations, à des paradoxes et à des recherches vétilleuses. Il doit être examiné publiquement sur la discipline, sur les principaux points de la théologie et sur l'Écriture. Les examinateurs y choisissent eux-mêmes les passages sur lesquels ils lui demandent son explication, et cet examen est réitéré plus ou moins souvent, à la volonté des examinateurs. On ne manque pas de lui représenter aussi la charge et les devoirs du ministère, et comment il est obligé d'y préférer à ses intérêts la gloire de Dieu et l'édification de l'Église, y maintenir la sainte doctrine, c'est-à-dire la doctrine reçue et la discipline ecclésiastique. N'oublions pas que l'Église, pour laquelle se fait l'élection, s'y doit préparer par le jeûne et la prière.

Il est bien permis au ministre d'une église ou congrégation, d'aller prêcher dans une autre, pourvu que ce soit du consentement de la première, ou que la nécessité l'exige.

L'ordre du service Puritain est presque le même que celui des Calvinistes. D'abord un psaume, dont on chante une pause, et les psaumes se chantent régulièrement de suite, depuis le premier jusqu'au dernier, pendant l'année. Après le psaume, une petite exhortation, laquelle prépare les fidèles à la prière qui suit, et qui est terminée par l'oraison dominicale. Ensuite un sermon, et enfin une prière qui récapitule quelquefois les principaux points du sermon, et sert toujours à représenter à Dieu les besoins des fidèles, à

lui demander sa bénédiction sur l'Église et sur l'État, etc. Cette prière est aussi terminée par l'oraison dominicale, après quoi une bénédiction finale sert à congédier l'assemblée. A l'égard du sermon, on y recommande la clarté, la solidité, la pureté (dans la doctrine); de bonnes preuves, tirées seulement de l'Écriture, une application convenable de la matière, etc., aux circonstances du temps, ou à l'état de l'Église; point de recherches trop curieuses, trop litigieuses, etc.; que les textes ne soient point pris dans les livres apocryphes, mais seulement dans les canoniques, et principalement dans ceux du Nouveau Testament; que le ministre fuie les nouveautés; que son langage soit simple, que les expressions en soient graves, et toujours à la portée du peuple. Je laisse la voix et le geste, où l'on recommande d'éviter les trop grandes agitations du corps, et ses *conversions* fréquentes et soudaines, c'est-à-dire, de n'être ni bateleur, ni arlequin. Il se peut que, dans quelques assemblées de Calvinistes de notre temps, cette souplesse de corps plaise à certaines coquettes de haute volée, qui se donnent pour dévotes, à quelques petits-maîtres demi-chrétiens et demi-libertins, ou à des personnes qui mettent de niveau le sermon et la comédie, en regardant l'un et l'autre comme des amusemens qui ne diffèrent que dans le sujet; mais, quoi qu'il en soit, elle ne prouvera jamais la dévotion du prédicateur, ni que son âme ait acquis cette flexibilité qui la dispose à recevoir les impressions de ces vérités qu'il doit persuader à ses auditeurs.

On doit prêcher tous les dimanches deux fois, et le sermon ne doit être que d'une heure, s'il est possible. Il est nécessaire aussi de catéchiser dans l'église; mais comme tous les fidèles n'ont pas la même capacité, il doit y avoir deux sortes de catéchismes, l'un plus étendu et plus détaillé, l'autre plus court, et propre à examiner les jeunes catéchumènes avant la cène.

Après le prêche, se fait l'administration des sacremens. Au baptême, le père doit présenter son enfant, ou une autre personne le présentera en son nom; et, à l'égard du nom, il faut prendre garde de n'en point donner de ceux qui sentent le Paganisme ou le Papisme. Il faut choisir les noms dans la Bible, et y chercher sur-tout ceux des prophètes et des saints. Pour la communion, les catéchumènes ne doivent point y être admis au-dessous de l'âge de quatorze ans, à moins que le consistoire ne juge à propos de faire quelque exception, à cause du mérite du sujet. Sept jours avant la cène, ils doivent donner leur nom au ministre, afin que les anciens aient le temps de rechercher les mœurs et la conduite de ces catéchumènes. La discipline ordonne qu'ils seront examinés devant des ministres et des anciens, un mois avant la communion : après quoi, ces catéchumènes et tous ceux qui seront admis pour la première fois à la cène, dans la congrégation puritaine,

feront leur confession de foi, et déclareront qu'ils se soumettent à la discipline de l'Église. Elle ordonne aussi que, dans les sermons du dimanche qui précède la cène, on prêche aux fidèles l'examen de la conscience, la paix et la réconciliation.

Excepté un jour de jeûne annuel, et qui en certaines circonstances peut être réitéré deux ou trois fois l'année, la discipline des Puritains a voulu que toutes les fêtes fussent abolies.

Sur le mariage, elle n'a rien de particulier. On sait que les fiançailles le précèdent toujours chez les Protestans calvinistes, et qu'ils ne permettent point de brusquer la cérémonie. De l'engagement des parties, à la solennité du mariage, il ne doit y avoir tout au plus qu'un intervalle de deux mois. Outre cela le mariage est indissoluble : point de rupture, quand même de part et d'autre on y consentirait, et que la séparation s'offrirait mutuellement. Trois annonces, publiées pendant trois dimanches consécutifs, doivent précéder la cérémonie du mariage, et la solennité s'en peut faire tous les jours d'Église, hors un jour de jeûne.

Pour l'instruction des enfans, cette discipline établit des écoles où l'on doit leur enseigner le catéchisme, des prières, des formulaires de religion. Entre les étudians, ceux qui sont trouvés capables d'étudier pour le ministère, s'exercent à expliquer la Sainte Écriture, et à *proposer*, en présence de quelques ministres, après avoir achevé ce qu'on appelle un cours de théologie. La proposition faite, le proposant se retire pour laisser toute liberté à la censure qui suit; et quand elle est faite, le proposant rentre pour la recevoir en personne du ministre qui est directeur, ou président, ou, comme on l'appelle dans les synodes, modérateur de cet exercice.

Elle veut que tout se fasse à la pluralité des voix dans les consistoires. Comme chez les autres Calvinistes, cette assemblée règle les affaires ecclésiastiques, conserve les registres des baptêmes, des mariages, des morts, des communians, etc., et veille à l'ordre de l'église. Les anciens et les diacres font partie du consistoire. Les premiers sont commis avec les ministres à la garde, à l'entretien et à la sûreté du troupeau ; les diacres ont soin des malades et des pauvres. Les uns et les autres sont révocables; cependant on ne doit pas les révoquer trop légèrement : on doit de même user de prudence et de discrétion dans les censures, tant à l'égard des personnes qui le méritent, que des choses qui en sont l'objet. Les grandes fautes, sur-tout si elles sont publiques, odieuses par leurs circonstances, ou par leurs caractères, accompagnées de mépris et d'obstination, sont du ressort du consistoire. Dans les petites fautes, il faut suivre le précepte de J. C., qui nous exhorte à cacher les fautes de notre prochain, et à les lui représenter sans

témoins. Si celui qui mérite l'excommunication est revêtu de quelque charge ecclésiastique, il faut premièrement le déposer de sa charge. Deux circonstances obligent aussi d'interdire le ministère au ministre, l'ignorance et l'incapacité; une troisième oblige à la même chose, mais sans déshonneur pour le ministre : c'est la maladie ou l'âge. Le soupçon d'hérésie demande un mûr examen, et, en attendant qu'on puisse le faire, une suspension, laquelle est commise à la prudence de quelques ministres éclairés et reconnus gens de bien. L'hérésie est-elle reconnue, l'admonition rejetée, la censure méprisée ? la suspension de la cène, et enfin l'excommunication suivent : tel est aussi l'ordre avec lequel on procède contre tout autre cas où un des frères Puritains mérite d'être censuré. Lorsque l'excommunication ne peut être davantage éludée ni différée, voici comment elle est annoncée : Le premier dimanche de l'Annonce, le crime ou la faute du frère pécheur est déclaré, sans nommer le frère; le dimanche suivant, on le désigne par son nom, et cela pour exciter au jeûne et à la prière, à l'occasion de cette excommunication prochaine; le troisième, on avertit que l'excommunication sera publiée le dimanche ensuite, et ce dimanche, qui est le quatrième, on la prononce solennellement. Il y a des fautes qui sont des crimes; elles outragent le corps de l'Église, souvent aussi elles font brèche aux lois de l'État. Quelle que puisse être la repentance que le pécheur témoigne par ses paroles et par ses larmes, il doit être du moins suspendu pour quelque temps de la communion, pour l'exemple des autres fidèles, et pour réparation de sa faute. La suspension est plus ou moins longue, selon que le consistoire le juge à propos. La suspension étant finie, le frère rétabli doit donner des marques de sa repentance en face d'église. Pour les ministres à qui le malheur arriverait de tomber dans ces fautes capitales, il faudrait les déposer. Les Puritains se plaignent du relâchement des Episcopaux sur cet article : A quoi bon, leur disent-ils, cette excellente morale spéculative qui se prêche parmi vous ? il est bien vrai qu'elle ne vaut guère mieux dans la bouche d'un prédicateur peu réglé dans sa conduite, que dans celle d'un philosophe qui, après avoir déclamé avec force contre la turpitude de l'ivrognerie, s'en irait ensuite, comme Despréaux, s'enivrer avec celui qu'il aurait prêché pendant deux heures.

Sur les assemblées ecclésiastiques et les synodes, il est dit qu'on n'y traitera que des matières qui sont du ressort de ces assemblées, de l'état des églises qui sont de leur corps, de la manière dont la discipline est observée, la doctrine enseignée, le ministère exercé, etc. Pour députés à ces assemblées et aux synodes, on ne choisit que des personnes revêtues de charges ecclésiastiques; en un mot, tout se passe à-peu-près dans les assemblées des

Puritains, comme dans celle des autres Calvinistes. Les assemblées, ou les conférences ecclésiastiques, se doivent tenir de six semaines en six semaines, les synodes tous les six mois : les uns sont provinciaux, les autres nationaux, et il y a aussi, ou plutôt il pourrait y avoir le synode universel, œcuménique. Le provincial se doit tenir trois mois avant le national, afin de pouvoir recueillir et arranger les actes et les matières qui doivent être portés du synode provincial au national. Enfin, pour dernière remarque, on doit lire dans les synodes le traité complet de la discipline (c'est celui d'où je tire cet abrégé), faire la *censure* ou la *mercuriale*, selon le terme usité dans les assemblées séculières, et communier fraternellement ensemble. A l'ouverture du synode, on prêche, on prie, on invoque le Saint-Esprit : cela est dans l'ordre, et se fait de même ailleurs.

LA RELIGION DES QUAKERS.

Les Quakers, que l'on appelle aussi *Trembleurs*, doivent l'origine de leur secte à *George Fox*, et on la fixe communément à l'année 1649 ou 1650. Ils s'attribuent le nom d'*Évangéliques* et d'*Apostoliques*, parce qu'ils se croient les plus parfaits de tous les Chrétiens, et les plus conformes à J. C. et à ses Apôtres, en vertu du témoignage intérieur de l'esprit. Ils prétendent suivre à la lettre les préceptes et la morale de l'Évangile, par la direction de la *lumière intérieure*, qui est leur règle et le guide de leurs actions : et il n'a pas tenu à eux que toute la société civile n'ait été changée selon leur système. Cette *lumière intérieure* étant, suivant les Quakers, J. C. lui-même, il serait peut-être permis de dire d'eux et de leur doctrine comme un bel-esprit de nos jours, « que les *Quakers* datent depuis J. C., et qu'il fut le premier *Quaker*.

George Fox, patriarche, apôtre, ou docteur du *Quakerisme*, a été, disent les *Quakers*, suscité de l'esprit de Dieu pour rendre l'innocence et la pureté au Christianisme, et *allumer le flambeau de la religion*. C'est par lui *que la véritable parole de Dieu a succédé à la corruption qui avait obscurci le Christianisme pendant une longue nuit d'apostasie*, c'est-à-dire, pendant près de seize siècles. Ce Fox naquit en 1624 au village de Dreton, dans le comté de Leicester. On dit de lui que, dès son enfance, il était fort particulier, d'une humeur sombre et mélancolique, et qu'il se plaisait à être seul; qu'il ne jouait point comme les enfans de son âge, et qu'il méprisait tous les amusemens de l'enfance; qu'avec cela il était rêveur et taciturne. Qui pourrait s'empêcher de reconnaître dans ces qualités des préliminaires du fanatisme, ou du moins les conditions nécessaires pour y parvenir? J'ose dire aussi que, souvent, ces qualités peuvent aider à faire les deux extrêmes, le fanatique et le saint. Dans *Fox*, elles firent l'un et manquèrent l'autre. Les *Quakers* ajoutent que, dans le feu de la première jeunesse, les mœurs de Fox furent toujours irréprochables, et sa vertu

exemplaire ; que sa piété l'était à un tel point, qu'elle le portait à se recueillir sans cesse : mais, dans ce recueillement, il s'exerçait à méditer tristement sur la parole de Dieu, tandis que les jeunes gens de son âge ne s'appliquaient qu'au plaisir et à la vanité. Ce fut ainsi que Fox, avant l'âge de vingt-cinq ans, se trouva *un homme saintement fou.* Cependant cet homme savait à peine lire et écrire ; il s'énonçait pesamment et parlait fort mal sa propre langue, il n'avait aucune teinture de science, et ainsi il était bien éloigné d'avoir fait divers livres qu'on a voulu lui attribuer, et qui ont paru sous son nom tant en latin qu'en anglais.

Tels furent donc ces talens qui firent de *Fox* un garçon cordonnier et l'apôtre d'une secte ; mais il se passa quelque temps avant que sa mission devînt publique. Cependant il se voyait tous les jours réduit à ne pouvoir mettre que quelques petits momens à profit ; car tout ce qu'il pouvait faire, c'était de méditer et d'étudier l'Écriture à la dérobée, dans les intervalles que lui laissait son métier. Il n'avait dans ces distractions d'autres secours pour se l'expliquer, que ces fantaisies qu'il eut dans la suite l'adresse de travestir en lumière surnaturelle et divine, comme on le verra bientôt. On dit de lui que, dans ses longues et continuelles méditations, il avait si bien appris la Bible par cœur, que tous ses discours n'étaient que des centons composés des passages et des propres termes de l'Écriture : en sorte, ajoute-t-on, que si la Bible se fût perdue, on aurait pu la retrouver dans la mémoire de *Fox.* Quoi qu'il en soit, jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, son apostolat ne s'étendit pas hors de la boutique, et il n'eut pour auditeurs que les compagnons cordonniers, qui se moquaient de ses exhortations et payaient souvent de mépris et de coups ses remontrances. *Fox*, rebuté, se retirait en gémissant de la perversité de ses camarades, et s'en allait méditer tristement à son ordinaire dans quelque endroit écarté de la maison. Un jour qu'il se promenait seul à la campagne, rêvant à sa manière sur les désordres des hommes, et sur les moyens de les réformer pour la gloire de Dieu et pour leur félicité temporelle et spirituelle, il crut entendre une voix divine, ou plutôt il sentit en lui-même un de ces mouvemens subits qui, selon les *Quakers*, sont l'effet du Saint-Esprit. Cette voix prétendue ou ce mouvement de l'esprit de Dieu, après lui avoir représenté l'extrême corruption de l'homme, depuis son enfance jusqu'à la dernière vieillesse, où, pour tout retour à Dieu, il ne reste que des sens anéantis et une seconde enfance, l'exhortait à vivre dans la retraite, et à se séparer pour jamais de la corruption générale. Ce fut là le véritable commencement de la vocation de *Fox* : depuis cette exhortation céleste, sa retraite fut encore plus grande qu'auparavant. Il fit une nouvelle revue de son état, et y trouvant encore

du superflu, il le retrancha, et n'exerça plus le métier de cordonnier qu'autant qu'il en avait besoin pour vivre. Il allait prêchant de côté et d'autre, et ne craignait pas de disputer contre les théologiens et les ministres, guidé seulement par cette prétendue voix divine, *qui parle intérieurement au cœur, et entraîne l'homme.* Il est à remarquer que, dans le temps de cette inspiration déclarée, la mélancolie de *Fox* avait considérablement augmenté; et, pour juger de la violence de cette mélancolie, il suffit de rapporter les propres paroles de l'auteur qui a écrit en latin l'histoire des Quakers. Il dit que *Fox* se plaignait « que Satan le tourmentait sans relâche; » que cet esprit malin le tentait et le persécutait avec une telle violence, » qu'il se trouvait quelquefois dans une espèce de désespoir qui lui faisait » préférer la mort à la vie. » Le même auteur ajoute qu'il se plaignait aux ministres des attaques de Satan, et qu'il s'en trouvait parmi eux qui disaient, avec raison, qu'il fallait le traiter en hypocondre, c'est-à-dire, appliquer au corps des remèdes capables de guérir l'esprit. Mais laissons les petits détails qu'on nous fait de la mélancolie de cet homme : personne n'ignore les effets d'un mal qui a donné à toutes les nations des fous et des visionnaires; et que prouveraient-ils de plus, ces détails, sinon que les vapeurs de la rate et des hypocondres ont été souvent métamorphosées en oracles, en prédictions et en apparitions ?

Fox, qui n'était encore qu'un fanatique contemplatif dans la retraite et la solitude, où il n'avait d'autre compagnon que la Bible, ni d'autre maître pour l'interpréter que sa *direction intérieure*, reçut donc enfin pour fruit du recueillement des visions, des inspirations, des insomnies toutes divines, de saints pressentimens, quelques prétendues prophéties. Ces tristes accompagnemens de la mélancolie le mirent au jour, et furent capables de lui attirer en peu de temps plusieurs milliers de sectateurs; mais, afin qu'on ne s'imagine pas que la mélancolie de ce visionnaire et ignorant cordonnier a été dépourvue de cette simplicité artificieuse qui a si souvent trompé les peuples, on doit remarquer que ce fut ici une mélancolie réfléchie pendant trois ans, une mélancolie systématique, et travaillée sur les dispositions naturelles. Fox étudia, médita son plan, forma son système, et le corrigea; les trois années qu'il y employa se peuvent appeler les *études académiques* ou le cours de théologie de ce garçon cordonnier, qui cessa tout-à-fait de l'être, dès qu'il se vit un grand nombre de disciples, d'auditeurs et de s ctateurs, au milieu desquels on croit assez qu'il ne pouvait manquer de rien. Cet homme imposait par sa modestie apparente et par sa sobriété; il était vêtu de cuir depuis la tête jusqu'aux pieds, et, dans cet état, il s'en allait déclamant de lieu en lieu contre l'Église et le clergé, avec d'autres

hommes, ses émissaires ou ses collègues, qu'il appelait *enfans de la lumière.* Ils ne parlaient que d'établir un système de religion tout nouveau, de fonder une Église toute nouvelle. Fox, comme séditieux, fut mis en prison à Nottingham en 1649, à l'âge de vingt-cinq ans, et c'est là l'époque véritable du Quakerisme; époque marquée de la guérison d'une femme prétendue démoniaque, et de quelques autres miracles de même espèce qui grossirent le parti des fanatiques, et firent illusion, nous dit-on, à beaucoup d'honnêtes gens, fort opposés en apparence au caractère de fanatique; mais, comme le dit spirituellement l'auteur des *Lettres sur les Anglais, l'enthousiasme est une maladie qui se gagne.* Fox, sorti de prison à Nottingham, continua de prêcher en d'autres endroits, où ses extravagances et sa hardiesse à interrompre les ministres dans leurs sermons le firent maltraiter du peuple. A Darby, il fut enfermé six mois dans une maison de correction, et quand on l'en tira pour subir l'interrogatoire devant *Jérémie Bennet*, le juge-de-paix, il s'attira à lui et à ses disciples le nom de *Quakers* ou *Trembleurs*, parce qu'il répétait fréquemment, dans ses réponses et dans ses exhortations, qu'il fallait trembler à la parole de Dieu; mais, dans la suite, cette secte s'est fait honneur d'un nom qui n'avait été donné à ses fondateurs que pour les rendre ridicules.

Ce ne fut pas seulement à *Darby* que les saillies de *Fox* furent mal payées : ses incivilités selon le monde, ses tutoiemens, ses avis donnés de la part du ciel, et tous ses autres excès, y avaient été punis de la prison et du fouet. Ailleurs ils le furent du pilori et d'autres peines aussi ignominieuses. Il fut battu presqu'à mort en plusieurs endroits, mais il recevait tous ces affronts conformément au précepte littéral de l'Évangile, demandant à ses juges la répétition du châtiment, tendant la joue à ceux qui l'avaient souffleté, et le dos à ceux qui l'avaient fouetté de verges. Souvent aussi, la populace se faisait elle-même justice de ses écarts, et il manqua plus d'une fois d'être lapidé et de périr sous le bâton; mais il pouvait se consoler de ces *afflictions temporelles*, voyant croître tous les jours le nombre de ses sectateurs, entre lesquels on remarque une certaine *Elizabeth Hoton*, comme la première femme qui osa prêcher en public. Après celle-là, une autre, qui avait été la femme d'un nommé *Fell*, converti au Quakerisme par *Fox*, et qui, après la mort de ce *Fell*, épousa l'apôtre des Quakers, se mit aussi à prêcher publiquement.

La réputation de *Fox* et les progrès de sa secte parvinrent bientôt jusqu'à Cromwel, qui, dit-on, méprisa d'abord et les Quakers et leurs principes : car à quoi pouvait servir dans l'État une secte qui prêchait la *patience littérale* de l'Evangile, qui s'offrait aux injures et aux outrages, et où les

gens affectaient de se laisser battre pour l'amour de Dieu ? Cependant ce même Cromwel cessa de mépriser le Quakerisme quand il vit la rapidité avec laquelle il s'étendait par tout le royaume. Il sollicita ces enthousiastes, il leur offrit de l'argent pour les gagner, et ne trouva chez eux qu'une *incorruptibilité* vraiment digne de l'Évangile, laquelle le força de louer *ces gens de nouvelle espèce, qu'il ne pouvait s'attacher ni par des présens, ni par des bienfaits, lui qui, jusques-là, pouvait se vanter d'avoir gagné toutes sortes de partis par ces moyens.*

En 1658, la secte avait si bien provigné, qu'elle crut devoir tenir une assemblée générale dans le comté de Bedfort chez un de ses principaux chefs. Cette convocation dura trois jours : trois ans auparavant, la secte avait pénétré en Irlande, et, presque dans le même temps, un missionnaire boucher la fit connaître en Écosse. Fox lui-même voulut y aller, et fut d'abord assez mal reçu : il s'en vengea pieusement, en décriant autant qu'il put les Presbytériens de ce royaume. Cependant il ne traitait guères mieux les Épiscopaux et les autres Protestans, dont il censurait continuellement la doctrine et la discipline avec cette véhémence, et s'il faut ainsi dire, cet emportement d'esprit, qui avait si bien marqué le commencement de son fanatisme : à quoi, si l'on ajoute la hardiesse des décisions fondées sur l'inspiration, le mépris continuel que les *Quakers* affectaient pour les bienséances et les usages tant civils que religieux, et la distinction présomptueuse qu'ils mettaient entre leur secte et les autres religions, distinction fondée sur une sanctification qu'ils n'attribuaient qu'à leur secte, on ne sera nullement surpris qu'ils aient été traités quelquefois comme des perturbateurs de l'État, et quelquefois aussi comme des fous dignes des petites maisons. Par cette prétendue inspiration, et sous prétexte d'imiter J. C. et ses Apôtres, ils déclamaient contre les prières et les autres exercices de dévotion des Anglicans, ils invectivaient contre les églises et les ministres. S'ils avaient assez de patience pour ne les pas interrompre dans leurs sermons, ils ne manquaient pas de les réfuter après, et ils ajoutaient même l'insulte à ces réfutations sans ordre et sans liaison. Le petit peuple et les femmes de la secte enchérissaient en cette occasion sur les autres, par le ridicule qu'ils donnaient aux communions protestantes; et cela n'est pas surprenant, parce que l'ignorance est presque toujours moqueuse. Ceux que les *Quakers* insultaient de cette manière grossirent à leur tour les objets, et, pour les rendre plus odieux, les accusèrent de libertinage et d'impiété, comme, par exemple, d'écumer et de s'enfler avec des mouvemens convulsifs, à la manière des *Ventriloques* et des démoniaques; de se dire semblables et égaux à Dieu et à J. C.; de soutenir, comme quelques anabaptistes fanatiques l'ont fait

avant eux, que J. C. n'a point eu d'autre corps que l'Église ; d'avoir enseigné que son incarnation ne s'est faite que typiquement, etc. Ces accusations, qui retombaient sur-tout sur Fox et sur les autres chefs du parti, faisaient tellement détester le Quakerisme, qu'il n'y eut sorte d'avanie et de persécution qu'on ne mît en œuvre contre ceux qui étaient reconnus pour Quakers.

Les Quakers se flattèrent d'un peu plus de calme à l'avénement de Charles second au trône, et alors les accès du fanatisme diminuèrent aussi. Les emportemens étaient déjà moins fréquens, les invectives et les déclamations contre les ministres et dans les églises plus rares, et ces pieuses extravagances que les Quakers appelaient des inspirations, ne revenaient plus si souvent : au moins elles ne paraissaient pas tant en public, et les enthousiastes ne répétaient plus devant les juges, lorsqu'on les interrogeait, ces phrases favorites du fanatisme, *que leurs noms étaient inconnus au monde*; qu'ils étaient *originaires de Canaan, et qu'ils ne vivaient qu'en Dieu*, etc. Il y eut aussi plus d'ordre et plus de méthode dans la doctrine, plus de consistance et plus d'uniformité dans la secte : elle commença même de tenir un rang et de se faire reconnaître. *George Keith* et *Robert Barclay*, tous deux Écossais, contribuèrent à augmenter peu à peu sa réputation, et plaidèrent méthodiquement pour elle, principalement le dernier, connu par son apologie des Quakers, qu'il présenta au roi Charles second en 1675. Keith fut dans la suite docteur ou professeur des Quakers à Philadelphie, ville capitale de la Pensilvanie. Il fit aussi quelques traités en anglais, pour mieux expliquer et développer la doctrine du Quakerisme : et ce fut lui enfin qui proposa de choisir des gens capables de dresser une confession de foi au nom de tout le parti, comme un moyen propre à resserrer l'union : ce qui fut pourtant rejeté des Quakers, parce que cela leur semblait un acte de maîtrise et d'autorité, et un engagement qui tenait de la servitude.

Le serment que les *Quakers* refusèrent de prêter au roi, parce que, selon leurs principes, il doit être défendu de jurer, et que la parole toute seule fait l'engagement et vaut un serment, fut encore un prétexte d'intolérance à leur égard : le refus de payer les dîmes en fut un autre. Les mauvais traitemens et les persécutions recommencèrent. *George Fox*, non le fondateur de la secte, mais un autre qui se faisait surnommer *le Jeune*, pour se distinguer du premier, adressa au roi une remontrance en faveur de ses frères, toute pleine de traits hardis et de reproches, à quoi il ajoutait des menaces de la part de Dieu. Il ne tint pas au duc d'Yorck, depuis Jacques II, que cette remontrance ne fît pendre son auteur. Il en vint d'autres après celle-là, qui ne furent pas mieux reçues; et les persécutions qui continuèrent furent autorisées d'un nouveau sujet, aussi odieux pour le moins à la nation

que le fanatisme et le refus de prêter le serment de fidélité. Depuis quelque temps on avait affecté de publier qu'on soupçonnait que la secte recevait des Catholiques Romains travestis en *Quakers*. Dans la suite, on débita ces soupçons comme des vérités constantes : il fut démontré qu'il s'y trouvait des Jésuites, qu'ils allaient prêcher aux *Quakers* après avoir dit la messe aux Catholiques Romains. Si, dans les conventicules des *Quakers*, quelque *Prédicant* parlait avec éloquence, c'était un Jésuite ; et quel pouvait être, au dire des ennemis des Quakers, le motif d'un tel travestissement ? C'est que les Catholiques Romains, ennemis mortels du serment de fidélité, par un autre principe que les *Quakers*, croyaient trouver un peu plus de sûreté parmi ceux-ci. De tous ces bruits de ville, on fit des romans au désavantage des uns et des autres.

Dans le temps que les *Quakers* souffraient des persécutions, dont, à l'imitation des autres sectes et religions, ils donnent un long détail à leur avantage, et que l'historien latin cité déjà plusieurs fois a rapportées d'après les Mémoires de la secte, *Guillaume Penn* commença de se faire connaître : c'était en 1666. Revenu de ses voyages en France et dans les autres pays étrangers, il passa en Irlande, où le *Quakerisme* provignait depuis quelque temps, et où, comme en Angleterre et en Ecosse, il souffrait persécution pour l'amour du refus constant de payer les dîmes, de faire serment, et de céder à plusieurs usages établis dans le gouvernement civil et ecclésiastique. *Penn*, qui était d'un caractère d'esprit et d'un tempérament tout disposé à recevoir les impressions du *Quakerisme*, ayant entendu parler de cette secte en Irlande, se rendit à une de leurs assemblées clandestines, et malheureusement, ou heureusement pour lui, l'assemblée ayant été découverte, il fut saisi et emprisonné avec les autres ; mais cet accident n'effraya point le jeune homme : il se sentait appelé au *Quakerisme*, et il devait être en fort peu de temps un des principaux élus du parti. *Penn* s'instruisit à fond des principes du *Quakerisme*, et se confirma dans la résolution de se convertir à cette secte. De retour en Angleterre, il se présenta en *Quaker* devant son père, c'est-à-dire, le chapeau sur la tête, sans le saluer, en le tutoyant et en l'appelant son ami. Le jeune *Quaker* fut d'abord très-mal reçu, et regardé comme un visionnaire, ou comme un fou. Le père affligé, irrité, employa toutes sortes de moyens pour ramener ce fils égaré ; prières, menaces, raisons, châtiment. Le nouveau *Quaker* fut inflexible, et le père, presque au désespoir de l'obstination d'un fils que rien ne pouvait gagner, le chassa de sa maison. *Penn* supporta patiemment ces afflictions, mais la tendresse paternelle reprit enfin le dessus. *Penn*, réconcilié avec son père, hérita des grands biens de sa maison, et eut la consolation de voir ce père,

auparavant si déclaré contre les *Quakers*, mourir lui-même à-peu-près *Quaker*, à en juger par les dernières paroles que l'historien latin rapporte de lui.

Penn s'acquit bientôt un très-grand crédit parmi les Quakers, tant par ses prédications que par ses écrits; à quoi contribuèrent aussi ses richesses et l'accès qu'il avait à la cour, où son humeur bienfaisante, et la tolérance dont il faisait profession, l'engageaient à intercéder souvent non-seulement pour ses frères, mais même pour les Catholiques Romains. Il poussait cette tolérance à l'excès, et mettait une espèce d'égalité entre toutes les sectes du Christianisme, en ne croyant pas qu'aucune dût être exclue de l'autorité civile : principe faux et dangereux, dit l'historien latin, qui, en étendant les bornes de la liberté, la renversait entièrement. Au reste, il n'en fallait pas davantage pour faire de Penn un *Athée*, un *Jésuite* et un *Papiste* : de n'en faire qu'un *Latitudinaire*, c'eût été trop peu. La tolérance de ce fameux Quaker était fondée sur ce principe que, pour être bon Chrétien, il suffit de s'en tenir aux articles fondamentaux de la religion chrétienne; c'est-à-dire, aux vérités exprimées clairement pour être à portée de l'intelligence de chacun, et qui sont confirmées par l'autorité de l'Écriture. J. C., reconnu Sauveur du monde, était une des vérités essentielles. Outre cela, il recommandait extraordinairement l'étude de la morale et la pratique de ses devoirs. Il faut renvoyer à la suite de cette Dissertation tout ce qu'on a pu recueillir des dogmes des premiers et des derniers Quakers.

A-peu-près dans ce temps-là, les persécutions se ralentirent. Les Quakers profitèrent de ce répit pour se former des règles et une discipline; sur quoi je répéterai en peu de mots ce que l'historien latin rapporte en beaucoup de paroles inutiles et souvent assez embarrassées : Ils s'établirent des ministres ou des pasteurs fixes; c'est-à-dire que, forcés de reconnaître, malgré l'égalité qu'ils affectaient, qu'il y a toujours des personnes supérieures aux autres en mérite et en talens, ils en choisirent parmi celles-ci de propres à diriger leurs assemblées, et à entretenir l'ordre parmi eux. Entre ces pasteurs, ceux qui vont (ou qui allaient au commencement de la secte) de lieu en lieu pour instruire les fidèles, examiner les prosélytes, etc., ont reçu le nom d'*Apôtres*. Ces prérogatives ne sont pas seulement affectées aux hommes, les femmes y ont le même droit. Après ces ministres, ou, pour parler comme les Quakers, ceux qui sont dans le ministère, viennent les anciens et les anciennes, qu'on suppose plus sages que les autres, à cause de l'âge qui donne de l'expérience. Ils veillent avec les ministres à la discipline, et les assistent de leurs conseils. Ils travaillent aussi avec eux à entretenir la concorde et l'union : ils pourvoient aux besoins des pauvres

et des malades. Ils recueillent les deniers, et sont comme les trésoriers de la secte.

Ces ministres et *anciens* ont des assemblées régulières, qui ressemblent à celles que les Protestans appellent des *presbytères* ou des *consistoires*. L'historien latin dit qu'on avait voulu établir, chez les *Quakers* de Hollande, une espèce de sénat ecclésiastique dans chaque église, et que ce sénat aurait été composé de personnes mariées et d'un âge mûr, lesquelles auraient dirigé les assemblées suivant certaines lois arrêtées; mais cela fut rejeté, sous prétexte qu'un tel réglement conduisait à une nouvelle hiérarchie, détruisait l'égalité, et *contraignait ou annulait les dons de l'esprit*.

Ils ont aussi, tant hommes que femmes, des assemblées plus générales, qu'on peut appeler des *classes*, des *colloques*, des *synodes*. Dans ces assemblées, qui sont ou provinciales et convoquées tous les trois mois, ou générales et convoquées tous les ans, on fait les censures, la révision des affaires ecclésiastiques, l'examen des livres, on enregistre les affaires importantes dans les archives. En Angleterre, le synode général des Quakers s'assemble le troisième jour d'après la Pentecôte, non par un principe de superstition, comme si les députés de la secte devaient être plus particulièrement inspirés dans le temps où l'on célèbre la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, mais uniquement par un principe de régularité, parce qu'il fallait déterminer un temps fixe, et s'assembler dans une saison convenable. D'ailleurs, les Quakers n'ont point de fêtes et n'observent aucune solennité : le Saint-Esprit (l'esprit intérieur) ne connaît point ces distinctions. A ces synodes généraux se rendent (ou se rendaient au temps que l'auteur écrivait) les députés de tous les Quakers de l'univers. Le synode a un secrétaire pour enregistrer, ou rapporter, ou copier les matières discutées; mais il n'a point de président visible, parce que c'est le Saint-Esprit qui préside.

Pl. 56. *Assemblée des Quakers à Londres.*

Pl. 57. *Assemblée des Quakers à Amsterdam.*

Sur leurs exercices de dévotion je n'ai autre chose à faire remarquer que les figures qui les représentent ici, les uns dans une rêverie profonde, les autres dans l'extase et la contemplation, pendant qu'un d'entre eux, soit homme, soit femme, se lève quelquefois avec beaucoup de tranquillité et d'un air rassis; d'autres fois avec impétuosité, comme s'il était entraîné par une force invincible; souvent aussi en soupirant, en gémissant, en pleurant. Tous ces différens mouvemens ne sont que des impressions de cet esprit qui dicte

souvent au prêcheur ou à la prêcheuse des sermons de deux ou trois heures, après un silence morne, qui a comme endormi l'assemblée de ces enthousiastes pendant un si long espace de temps. Les Quakers disent que, dans cette léthargie spirituelle, ils sont concentrés en eux-mêmes, absorbés, s'il faut ainsi dire, dans une méditation par laquelle l'esprit se prépare les voies qui le conduisent au cœur des fidèles. Mais l'esprit ne dicte pas toujours des sermons ou des exhortations : quelquefois il inspire des prières aux Quakers; d'autres fois, il leur inspire de psalmodier. Pendant le discours, la prière ou l'exhortation du fidèle que l'esprit a saisi, les autres fidèles se recueillent, s'examinent, soupirent, se font des applications de ce qu'ils entendent, s'agitent aussi dans le combat intérieur de l'esprit contre les passions, et dans les efforts que Satan, à ce qu'ils disent, ne fait que trop souvent pour se maintenir en eux. C'est durant ces agitations et ces combats qu'il prend un tremblement au fidèle; et il est même arrivé, nous dit Croesius, que le tremblement a été si universel dans l'assemblée, qu'on aurait dit qu'il se faisait un tremblement de terre dans le lieu où l'on était assemblé. Il arrive encore, et même plus d'une fois, que l'assemblée se sépare sans que personne y ait prêché ni exhorté, mais enfin on n'en prie pas moins intérieurement. J'ai parlé du chant des Quakers : qu'on ne s'imagine pas qu'il ressemble au nôtre : c'est une manière de bourdonnement digne de l'assoupissement spirituel de la secte.

La méditation, la prière, le recueillement, la contemplation, et enfin la lecture de l'Écriture, voilà leurs occupations domestiques plus ou moins longues, fréquentes, diversifiées, selon que l'esprit l'inspire. C'est à quoi ils appliquent aussi leurs enfans, auxquels ils donnent avec cela une éducation fort simple et fort modeste, sans s'embarrasser de parure ni de beaux habits, ni de ce qu'on appelle les belles manières, ni de plaire aux yeux des autres. L'habit du Quaker est ordinairement noir, tout uni et presque semblable à une veste, sans plis aux côtés, sans boutons sur les poches et sur les manches. Leurs chapeaux sont à grands bords rabattus. Leur politesse se réduit à avoir l'abord franc et la conversation naturelle. « Ils ignorent l'usage de retirer une jambe derrière l'autre, et de porter à la main » ce qui est fait pour couvrir la tête. » Si le Quakerisme n'inspirait rien de plus singulier ni de plus blâmable que ces usages, il serait presque à souhaiter que tous les hommes se fissent Quakers.

J'ai dit qu'ils n'ont point de fêtes; mais comme tout se fait chez eux par inspiration, il leur est permis de s'assembler tous les jours, quoiqu'en Angleterre et en Hollande ils s'assemblent plus régulièrement tous les dimanches. Mais, ni dans le public ni dans le particulier, ils ne prieront

ni ne parleront à haute voix que quand *l'esprit intérieur* leur aura dit de le faire. Si l'esprit se tait, ils se contenteront de *penser*, soit dans l'église, soit à table, soit en se couchant ; et à cause de cela, dit l'historien, leurs ennemis les ont accusés de ne prier jamais Dieu, et de n'agir que par instinct, à la manière des bêtes. De même, à cause qu'en Angleterre ils étaient autrefois contraints, pour se mieux cacher, de s'assembler dans de fort petits endroits, où par conséquent il arrivait souvent que, pour prévenir des défaillances, les gens d'une complexion faible tiraient un petit flacon de leur poche, et se faisaient revenir le cœur avec du vinaigre, ou avec de l'eau de la reine d'Hongrie; il n'en fallut pas davantage pour calomnier les pauvres Quakers, et faire publier partout qu'ils s'inspiraient eux-mêmes et faisaient descendre *l'esprit* par la force d'une certaine liqueur. Les calomnies de cette espèce ne s'usent jamais, et sont toujours mises dans tous les partis : elles vont du peuple aux ecclésiastiques, et par un retour avantageux aux partis, elles sont renvoyées avec adresse de l'ecclésiastique aux laïques.

Ils méprisent assez les langues et les sciences, quoiqu'ils ne prétendent pas que ces connaissances soient absolument inutiles; mais, disent-ils, elles ne sont pas nécessaires au ministère : c'est l'esprit qui parle; et il est bien vrai que, dans leur système, cet esprit n'a besoin ni de philosophie, ni de grec, ni d'hébreu, pour expliquer l'Écriture et la développer au peuple. Ils méprisent sur toutes choses la théologie scolastique et la philosophie, et plus qu'aucune autre celle de l'école, les regardant comme des *inventions de Satan*.

Ils rejettent les titres d'honneur, tant ceux qu'on a dans l'Église que ceux du monde, et n'estiment pas davantage les grades établis dans les académies. Toutes ces distinctions, disent-ils, ne servent qu'à donner des maîtres : or, selon l'Évangile pris à la lettre, nous sommes tous frères égaux. Ils traitent de mercenaires les ecclésiastiques Protestans, à cause de leurs revenus, ou des dîmes qu'ils reçoivent, ou des pensions, ou de leurs autres salaires : et l'on peut bien croire que, dans leur système, ils ne doivent pas approuver non plus que les ministres soient réduits à un certain nombre, et la vocation pastorale fixée à un certain ordre de gens, puisque *l'esprit* n'est point et ne peut être borné. Outre qu'ils croient que le nombre des pasteurs est trop petit pour les besoins de l'Église, et qu'ils voudraient des missionnaires qui travaillassent sans cesse, comme ceux des Catholiques, à la propagation de la foi, il leur paraît que, de la manière dont les Protestans se gouvernent en cette occasion, ils frayent le chemin de l'Antechrist.

Les droits, les impôts, les gains et les salaires excessifs, la plupart des

moyens que l'on emploie dans la société civile pour porter les hommes à faire leur devoir, ou à se rendre utiles, en leur proposant l'espérance d'un gros profit, paraissent aussi aux Quakers des choses odieuses et dangereuses, qui font des mercenaires et non pas des citoyens, et des ouvriers esclaves de l'avarice, plutôt que des Chrétiens qui ont à cœur leur devoir.

Je le répète encore, et je dis en style de Quaker, que dans le Quakerisme l'esprit est libre et ne s'assujétit ni aux synodes, ni aux lumières du siècle, ni à la sagesse du monde : c'est là un des points fondamentaux de la secte. Tous les membres de l'Église peuvent et doivent concourir au bien de ce corps; tous peuvent éprouver le même secours du Saint-Esprit, et ressentir les mêmes effets de sa vertu. Comme les membres de notre corps, ceux de l'Église sont tous nourris et vivifiés par une même vertu et de la même manière; en sorte que, par cette vertu, ils peuvent concourir tous à l'édification du corps mystique, comme les autres, au bien commun du corps humain. Sur ce principe, appliqué du mieux qu'ils peuvent au ministère évangélique, on dit chez les Quakers que l'esprit, en faisant connaître par son impulsion les besoins du corps de l'Église, oblige les membres dans lesquels il fait cette impulsion, à secourir promptement le corps mystique; mais ne peut-il pas arriver que, par paresse, ou par négligence, ou par distraction, on ne sente pas l'impulsion? Souvent nous ne faisons pas attention aux défauts des membres du corps : Il faut se réveiller, répondent les Quakers, et éprouver en soi, par un parfait recueillement, les dons, et la vertu de l'esprit de vie. C'est là toute la vocation pastorale : elle ne demande ni appareil, ni cérémonie, ni culture de l'esprit, ni préparation, ni examen, ni en un mot aucun des moyens usités dans les autres sectes du Christianisme pour donner des pasteurs à leurs églises. Cependant, lorsqu'après l'examen intérieur, il arrive que quelqu'un se sent entraîné par l'esprit vers le ministère, on doit faire la formalité d'examiner dans le conseil ecclésiastique si l'inspiré y est véritablement propre, s'il doit être destiné à cette fonction : après quoi, on lui fait une exhortation qui tend à lui en apprendre l'importance, tant par rapport à lui-même, que par rapport à l'Église : et, de cette manière, il semble que les autres pasteurs et l'assemblée des fidèles Quakers concourent avec l'esprit à l'élection. Il sort ainsi de l'assemblée, et le voilà ministre ou pasteur. A cela s'ajoutent quelquefois des lettres de recommandation des autres églises ou sociétés des Quakers. L'entretien de ces ministres ne consiste qu'en libéralités volontaires, sans convention, sans contrat. Chacun les fait librement selon ses moyens, et le ministre ne les doit accepter qu'autant qu'il en a besoin

pour vivre, c'est-à-dire, pour vivre frugalement. Si, faute d'entretien, le ministre tombe dans la pauvreté, il lui est permis de renoncer à l'église qu'il desservait, et même, dit l'historien latin, *il peut secouer la poudre de ses pieds contre cette église.*

A l'égard des dîmes, qui sont des revenus de l'Église, et des droits ou des impôts qui se lèvent en temps de guerre, voici le parti que prennent aujourd'hui les Quakers, pour éviter les persécutions qu'ils ont souffertes pendant long-temps à cette occasion : c'est de payer ces droits sans vouloir savoir et sans s'informer à quel usage on les lève : et, pour ne pas choquer la discipline de leur secte, laquelle est absolument contraire à ces droits, on fait semblant de ne pas s'apercevoir de cette infraction, et l'on passe là-dessus, comme sur une faute d'infirmité qu'on traite d'inévitable. Autrefois, ils auraient été inflexibles sur cet article : aussi leurs ennemis ne leur passent pas un détour si contraire à la morale évangélique, et qu'on peut bien mettre au rang de ceux que Pascal a censurés dans ses Lettres Provinciales.

Pour peu qu'on ait entendu parler des Quakers, on ne peut guères ignorer qu'ils n'ont ni Baptême, ni Communion : aussi est-on comme forcé de s'écrier avec surprise, à l'imitation de l'auteur des Lettres sur les Anglais (dans l'entretien où il se fait interlocuteur avec un Quaker) : *Comment, morbleu ! vous n'êtes donc pas Chrétiens !* La vérité est qu'ils traitent le Baptême de cérémonie Judaïque ; qu'ils consentent pourtant que les autres Chrétiens le regardent comme un signe de régénération, d'initiation, d'introduction au Christianisme, à condition que, dans une religion toute sainte et toute spirituelle, le signe ne prévaudra pas sur le devoir, et qu'il n'arrivera pas qu'en vertu de ce Baptême un méchant homme soit reconnu pour Chrétien, tandis qu'un homme non baptisé, qui pratiquera tous les devoirs du Christianisme, ne sera pourtant regardé que comme un Gentil. Le véritable Baptême de Christ, disent-ils, c'est le Baptême ou l'ablution de l'âme, et celui-là seul sauve les hommes. On n'est pas moins scandalisé de leur opinion sur le sacrement de la communion : et, après avoir entendu leur confession sur cet article, on ne peut guères s'empêcher d'être encore l'écho de l'auteur des Lettres, et de répéter après lui, *quoi ! point de communion !* mais les Quakers nous répondront de la manière qu'il se fait répondre par l'un d'eux, *nous n'en n'avons point d'autre que celle des cœurs.*

Sans répéter ici ce qu'on a pu remarquer de l'aversion qu'ils ont pour les sermens et les juremens, comme tous les Anabaptistes, il suffira de rapporter les propres paroles de ce même auteur. « Nous ne faisons jamais de

» sermens, pas même en justice ; nous pensons que le nom du Très-Haut » ne doit point être prostitué dans les débats misérables des hommes. » Lorsqu'il faut que nous comparaissions devant les magistrats pour les » affaires des autres (car nous n'avons jamais de procès), nous affirmons » la vérité par un *oui* ou par un *non*, et les juges nous en croient sur notre » simple parole, tandis que tant d'autres Chrétiens se parjurent sur l'Evan- » gile. »

Dans le mariage, même simplicité que dans tout le reste : *Il suffit que la nécessité nous l'ordonne*, disait un Quaker Hollandais à qui l'on faisait un crime de cette simplicité et de la *sainte indifférence* qu'il témoignait dans un acte d'hommage dû à la nature, où le vieillard même s'efforce de fondre les glaçons de l'âge. La nature ne parle pas autrement aux Quakers qu'à toutes les sectes et à toutes les religions ; mais ils tâchent de la corriger, et ils veulent qu'elle s'explique comme parfaitement régénérée. On commence donc par exhorter chrétiennement les jeunes gens sur tout ce qui concerne l'état du mariage, sans oublier de les avertir que le mariage est une affaire délicate, d'un grand examen, qu'on ne doit point entreprendre sans l'aveu et le consentement de ses parens, ni sans choix et sans réflexion. Si, après les exhortations, l'on persiste dans cette résolution de se marier, il faut donner connaissance de son dessein au conseil ecclésiastique, et ici l'on fait ces questions, *si l'on est en état de se marier, si l'on a le consentement de ses parens*, etc. Le conseil s'adresse aussi à tous ceux qui sont présens, pour savoir s'il n'y a point d'opposition au mariage, en suite de quoi l'on publie une espèce de ban, le dimanche d'après la communication donnée au conseil : voilà tout le préliminaire du mariage, et voici ce qui achève de le rendre valable chez les Quakers : Après les bans, les *aspirans au mariage* se rendent à l'assemblée avec les parens et les amis qu'ils jugent à propos d'inviter ; là, en présence de ces parens et amis, on leur demande s'ils s'aiment, s'ils se veulent mutuellement, s'ils sont résolus de se secourir et de s'assister l'un l'autre, et autres choses convenables à la circonstance : sur tout cela, les Quakers répondent comme l'on répond ailleurs, avec les meilleures intentions du monde. La réponse donnée, on enregistre le consentement des futurs conjoints, et ils signent leur nom au bas, de même que les parens et amis témoins de l'engagement ; après quoi l'on envoie ces nouveaux mariés obéir religieusement aux ordres de la nature. Les excès des noces leur sont inconnus, ou doivent l'être. Selon l'esprit de la secte, le corps étant l'*habit de l'âme*, il faut le conserver et l'entretenir, mais dans la simplicité, dans la modestie, sans luxe et sans chercher à flatter les

sens aux dépens de la pureté de l'âme. Autrefois, nous dit l'historien latin, ces mariages des Quakers étaient tenus pour illégitimes, mais, dans la suite, on a bien voulu les permettre en Angleterre, et ils y sont tenus pour valables.

Quatre ou cinq jours après la naissance des enfans, on assemble avec la sage-femme la garde et la *remueuse*, toutes les commères qui ont assisté à l'accouchement, et l'on reçoit leur témoignage que l'on enregistre. En même temps on nomme l'enfant.

Pour les funérailles, ils ne s'embarrassent ni de pompe, ni d'oraisons funèbres. Selon leurs principes, cela n'est pas moins contraire à la simplicité chrétienne que les *folies autorisées* dans les préliminaires des mariages chez tous les Chrétiens. Dans les funérailles, qu'y a-t-il de plus extravagant, disent-ils, que de se mettre plusieurs ensemble, parens, alliés, amis, à suivre tristement un corps mort, et de l'accompagner en habit de deuil au tombeau, pour revenir ensuite dans la maison du défunt boire et s'enivrer en son honneur ? Quel contraste dans cette conduite ! et, d'ailleurs, quelle comédie que cette tristesse si méthodique de quelques parens vêtus de longs manteaux de deuil, et faisant semblant de pleurer un mort, qui les fait rire de bon cœur pour l'amour des biens qu'il leur laisse ? Les Quakers évitent la plupart de ces abus, en faisant porter leurs morts sans appareil et sans deuil au cimetière de la secte; seulement, on se contente en cette occasion de méditer sur la fragilité de la vie humaine, de s'exciter à la vertu, et d'être imitateur du mort, s'il est vraiment digne d'être imité, etc.

Voilà ce que j'ai pu recueillir de leurs usages. Revenons au progrès du Quakerisme. En l'année 1667, Keith étant en prison à Aberdeen en Écosse, écrivit un traité de la révélation immédiate de J. C. dans l'homme. Penn fut aussi emprisonné à l'occasion d'un livre qui, selon les orthodoxes, détruisait la Trinité. Un certain Eccles, de musicien devenu prédicateur Quaker, auteur visionnaire et fanatique déterminé, entreprit une nouvelle manière de convertir. Il entra, lui quatrième, dans un conventicule de Catholiques, portant un réchaud plein de feu sur sa tête, avec lequel il menaça de les brûler (peut-être et en ce monde et en l'autre), s'ils ne renonçaient à leur idolâtrie. Il courut avec la même fougue les rues de Londres, et se fit enfin châtier selon ses mérites en Irlande. En l'année 1670, les Quakers furent extrêmement maltraités. Le détail que l'historien latin donne de cette persécution, supposé qu'il soit exactement vrai, fait plus de tort aux persécuteurs qu'aux persécutés. On remarque de ceux-ci que leur opiniâtreté, presque toujours aussi ridicule que peu chrétienne,

avait pourtant quelque chose de touchant. En voici un exemple : Quand on les chassait avec toutes sortes d'outrages des endroits où on les avait surpris assemblés, au lieu de se dérober aux insultes de la populace, ils se rassemblaient tranquillement devant la porte de la maison, et s'exposaient volontairement à toutes sortes d'outrages. Les commencemens de la guerre de 1672, entre l'Angleterre et la Hollande, leur donnèrent quelque relâche, et l'on peut dire que, depuis ce temps-là, l'Angleterre s'accoutuma insensiblement à voir des Quakers.

Ici, je retrouve Fox, que j'avais presque perdu de vue. En 1671, il passa en Amérique, et alla visiter tout ce qu'il y avait de frères Quakers dans les pays du Nouveau Monde appartenant à l'Angleterre. Revenu de son voyage, il fut encore emprisonné. Enfin mylord Hales, ayant bien voulu intercéder pour la liberté de Fox, celui-ci n'enfouit pas le talent. Il écrivit de tous côtés des lettres de remontrance et des exhortations à la conversion (au Quakerisme). Il prêcha aussi par lettres aux Juifs d'Amsterdam, aux Catholiques Romains et au Pape même. Il écrivit aux princes d'Afrique et au Grand Turc, car c'est de ce titre qu'il qualifiait le Grand-Seigneur. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de suivre cet homme d'année en année jusqu'au bout de sa carrière. Il mourut au commencement de l'année 1691. Cet homme, nous dit-on, avait le corps et l'esprit également infatigables, l'un par la bonté du tempérament, l'autre à force de persévérance et d'ardeur; car, du reste, outre qu'il ne l'avait nullement orné, il manquait de délicatesse, et n'avait qu'une pénétration fort médiocre. Quoiqu'à l'exemple des Anabaptistes ses prédécesseurs, il méprisât généralement toutes sortes d'arts et de sciences, jusqu'à en ignorer les moindres principes, il ne laissait pas que d'employer quelquefois des subtilités capables de le faire passer pour un habile homme. Il était laborieux et infatigable, et ne craignait pas de prendre beaucoup de peine pour peu de chose. Sa fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté et l'ardeur avec lesquelles il soutint sa doctrine et ses disciples, n'eurent point d'exemple qui les surpassât. Avec cela, il était extrêmement patient et d'une sobriété sans pareille : il évitait toutes sortes d'excès avec soin, moins pour l'amour de sa santé, que par devoir et par un principe de religion. A un grand courage il joignait une présomption et une hardiesse extraordinaires, et avait une si haute idée de ses talens, qu'il voulait être partout, se mêler de tout, et ne croyait rien de bien fait que ce qu'il avait exécuté de sa main ou dirigé par ses conseils. Une modestie et une simplicité feintes cachaient cet orgueil, qui, en même temps qu'il lui permettait d'être doux et affable envers ceux qui étaient de son parti,

l'irritait saintement contre les autres. A la vérité, cette colère, toute sainte en apparence, ne lui permettait point de leur nuire autrement que par des paroles; mais ces paroles, pour traduire à la lettre le texte de l'historien latin, ne manquaient quelquefois ni d'imprudence, ni d'impudence. Après la mort de Fox, la division se mit parmi les Quakers. Son autorité avait toujours entretenu l'union et empêché les cabales. On verra dans la suite que les sentimens de Keith, sur l'humanité de J. C., furent l'origine de ces dissensions, qui causèrent une espèce de schisme et pensèrent ruiner la secte.

RELIGION

DES

ANABAPTISTES.

On veut communément que Melchior Hofman, d'abord artisan, et ensuite prédicant dès l'année 1525 ou 1527, soit le Patriarche des Anabaptistes des Pays-Bas et de la Basse Allemagne. Après avoir prêché en Livonie et ailleurs, il alla porter les fruits de son ministère à Emdem, y laissa ensuite son vicaire Trypmaaker, qui de là porta l'Anabaptisme en Hollande; mais on verra bientôt que l'Anabaptisme avait commencé cinq ou six ans avant cette mission de Hofman. Luther lui reprocha ce qu'on lui reprochait à lui-même et aux autres réformateurs, *d'avoir entrepris de prêcher sans vocation.* Renvoyons le lecteur à l'article que Bayle a donné de cet Hofman dans son Dictionnaire, et pour ne pas en faire à deux fois, contentons-nous de rapporter ici ses opinions. Outre qu'il se faisait regarder comme un restaurateur du Christianisme, et comme le fondateur d'un nouveau règne, il prétendait que J. C. n'avait qu'une seule nature, et que, toute chair humaine étant souillée et maudite, il ne pouvait s'être uni à une chair prise de la Sainte-Vierge. Il soutenait que notre salut dépend de notre libre arbitre, et que le Baptême des petits enfans est l'ouvrage de Satan, ennemi de Dieu et des hommes.

Mais, quoi qu'il en soit, tous ces dogmes étaient beaucoup plus anciens que Hofman, et que les autres Patriarches de l'Anabaptisme, et la vérité est qu'il faudrait remonter bien plus haut pour trouver des commencemens d'Anabaptisme.

Les Anabaptistes ont eu leurs prédécesseurs et leurs précurseurs, comme toutes les autres sectes nouvelles. Bayle, Bossuet, et la plupart des auteurs ecclésiastiques, déterminent l'époque de cette secte en l'année 1521, et

lui donnent pour véritables Patriarches Nicolas Storck, Marc Stubner, et Thomas Muntzer. Ils profitèrent des troubles que le Luthéranisme excitait dans l'Empire, et il y a grande apparence que le premier principe de leur réunion fut un rejeton de la doctrine de Luther, et qu'ils le formèrent en poussant à bout les maximes de l'Apôtre des Luthériens : que l'homme Chrétien est le maître de toutes choses, et n'est soumis à personne, comme au contraire celui qui n'est pas Chrétien est parfaitement esclave. Disons en passant qu'un lecteur versé dans l'antiquité ne peut guères s'empêcher de reconnaître le style des Stoïciens dans la manière dont Luther a posé ces deux maximes. J'ajoute qu'il est surprenant que celles de Zénon et de ses disciples n'aient pas fait soulever les hommes chez les Païens, comme celles de Luther l'ont fait chez les Chrétiens. Ces premiers chefs des Anabaptistes s'attachèrent d'abord à gagner l'esprit de la populace ; article essentiel dans tous les commencemens de sectes et de factions, et sans lequel il est bien difficile de parvenir tout d'un coup aux honnêtes gens. Nicolas Storck ou Storch, né dans la Misnie, d'autres disent Saxon, savant selon les uns, très-ignorant selon les autres, et, quoi qu'il en soit, assez adroit pour jouer le rôle de sectaire, débita les plus étranges visions aux Misniens ses compatriotes, et fut secondé bientôt par Stubner, plus subtil et plus habile que lui, et par Muntzer, plus entreprenant et plus har·i. Les auteurs contemporains nous disent que le triumvirat prévint d'abord par un extérieur dévot et mortifié, qu'ils affectaient de pratiquer des jeûnes et des austérités, qu'ils ne s'habillaient que d'étoffes grossières, qu'ils laissaient croître leur barbe, et enfin qu'ils négligeaient entièrement le corps. Ils coururent toute l'Allemagne, prêchant aux peuples leur prétendue liberté évangélique, qui consistait à renoncer à l'autorité des puissances séculières, et, sous prétexte de liberté et d'égalité de condition dans tous les hommes, à soulever les peuples contre ces puissances. Muntzer emporté, et qui avait l'esprit entreprenant et séditieux, forma une armée considérable, presque toute composée de paysans, avec laquelle il ravagea l'Allemagne. C'est cette guer.e que les historiens appellent communément *la guerre des Paysans*.

Muntzer, et les autres que j'ai nommés, laissèrent après eux des disciples, qui travaillèrent avec ardeur à provigner la nouvelle secte. Les uns exercèrent leur mission dans la Pologne, les autres dans la Bohême et la Hongrie. Hofman, comme je l'ai dit, alla du côté des Pays-Bas, et Baltazar Hubmeyer porta l'Anabaptisme en Suisse. Les Anabaptistes s'y multiplièrent bientôt avec une telle rapidité, que les magistrats de Zurich furent obligés enfin de condamner à la mort les docteurs de cette secte. Avant cet édit,

qui est de 1530, on avait employé les écrits et les conférences pour essayer de ramener ces sectaires. Hubmeyer, que le magistrat de Zurich avait chassé de la ville, se retira dans la Moravie, et se fit brûler à Vienne en l'année 1527.

L'Anabaptisme ne fut point éteint dans la Suisse par le bannissement de cet homme : il y restait un certain Blaurock, avec Félix Manzius et Grubelius. Ces trois fanatiques ne cessant point d'exciter le peuple à la sédition, le magistrat eut recours à des peines plus rigoureuses qu'un simple bannissement. Manzius fut noyé par sentence du magistrat; Blaurock fut fouetté publiquement, banni ensuite, et ramené en prison, parce qu'il refusa de garder son ban. Il périt dans le Tyrol.

Schwendfelk, qui se fit d'abord Luthérien, fut le propagateur de l'Anabaptisme dans la Silésie. Il enseignait que la chair de J. C. n'avait point été créée, et qu'elle était déifiée et absorbée dans sa divinité. Toute sa doctrine différait si peu du gros de l'Anabaptisme, que cela ne valait pas la peine de nous parler des Schwenkfeldiens, excepté pour augmenter le nombre des sectes imaginaires. Il est bien vrai que, dans un passage de l'historien Allemand Zeiler, cité par Ott, annaliste des Anabaptistes, il est parlé des Schwenkfeldiens établis dans la Moravie, comme séparés des autres ; mais ce que j'en conclus est que chaque troupeau de ces sectaires était particulièrement désigné par le nom du chef qui le gouvernait, ou qui l'avait assemblé. Hutter, séduit par Hubmeyer, fut le propagateur de l'Anabaptisme dans la Moravie : on donna le nom de frères Huttériens à son troupeau. David George, Hollandais, natif de Delf, prêcha sa doctrine dans son pays, à-peu-près dans le même temps que Hofman. On lui attribue de s'être donné pour le vrai Messie, et de s'être dit envoyé de Dieu pour lui adopter de nouveaux enfans. On ajoute aussi qu'il niait la résurrection et une autre vie ; qu'il établissait la communauté des femmes ; qu'il enseignait que le péché souillait seulement le corps ; qu'il méprisait les Martyrs, soutenant qu'il était inutile de souffrir pour sa religion. On lui attribue encore des opinions qui sont contraires à celles que je viens de rapporter ; comme d'avoir dit que les âmes des infidèles seraient sauvées : opinions directement opposées à celle qui niait la résurrection ; mais ceux qui font des catalogues d'hérésies n'y regardent pas de si près : ils ressemblent aux charlatans, qui ne craignent pas de rassembler les contraires dans l'énumération des propriétés de leurs recettes. Ce David George se sauva à Basle, et y mourut. Un historien dit qu'en 1528 il fut condamné à être fouetté publiquement à Delf, qu'on lui perça la langue, et qu'ensuite on le bannit pour six ans. Il ajoute que sa doctrine parut si infâme et si horrible aux

autres Anabaptistes, qu'ils l'excommunièrent, et qu'il fut obligé de faire une secte à part.

La sévérité des édits que l'on publia en Allemagne et en Suisse contre les Anabaptistes, et divers supplices qui suivirent en vertu de ces édits, contribuèrent beaucoup au débordement du fanatisme dans la Basse Allemagne et la Hollande. Le tempérament de ces peuples naturellement mélancoliques, et l'ignorance qui régnait alors, disposèrent les esprits à favoriser le fanatisme : en sorte que l'on n'y entendit parler alors que de prophéties et de visions, de nouvelles lumières évangéliques, de nouveau règne, de l'établissement d'une loi nouvelle, et autres semblables chimères. Les Anabaptistes publièrent un Livre, intitulé l'*Ouvrage du Rétablissement*, dans lequel ils enseignaient, conformément aux Millénaires, qu'avant le dernier jugement il y aurait un royaume temporel de J. C. sur la terre, et le royaume devait commencer par l'établissement de leur doctrine. Ils étaient les Justes qui devaient régner avec J. C. ; et, comme Justes par excellence, ils se promettaient entre autres félicités la pluralité des femmes. Des promesses si capables de flatter la corruption, la communauté des biens qu'ils ordonnaient, et les mépris qu'ils autorisaient des puissances, leur attirèrent toutes sortes de libertins et de scélérats, avec lesquels ils se rendirent en peu de temps si redoutables, que peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent de plusieurs villes considérables de Hollande : mais l'orage du fanatisme devait tomber sur Munster. Ce fut en l'année 1534 qu'ils commencèrent de se rendre maîtres de la ville, sous la conduite de Jean Mathieu : et celui-ci ayant été tué pendant le siége, Jean Bukold, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, auparavant tailleur, lui succéda, et se fit roi de Munster, par le moyen d'une prétendue révélation de Dieu à l'Anabaptiste Knipperdoling. Il est inutile de représenter ici les désordres du règne de ce tailleur fanatique : trop d'historiens l'ont fait avant moi. Je mets seulement ici quelques monumens de la royauté chimérique de cet homme.

La réduction de Munster au mois de Juin de l'année 1535, que suivit le supplice du roi des Anabaptistes, de ses conseillers et de ses prophètes, attirèrent de nouveaux édits contre ces sectaires. Les résolutions d'une assemblée tenue à Hambourg contre eux sont très-remarquables : on peut les lire dans l'*Histoire des Anabaptistes*.

Une partie des Anabaptistes séditieux de Hollande se retira en Angleterre, et y répandit la doctrine de la secte, après le mauvais succès du projet de se rendre maître d'une grande partie des Pays-Bas. J'ai déjà remarqué que le ministère d'Angleterre punit de mort quelques-uns de ces fugitifs, qui ne pouvaient s'empêcher de dogmatiser.

Pl. 58. *Monnaies et Médailles frappées par les premiers Anabaptistes.*

Je trouve dans quelques auteurs ecclésiastiques du seizième siècle, que les Anabaptistes réduisirent eux-mêmes leur doctrine à sept articles qu'ils publièrent en l'année 1529. Les voici : 1. Qu'il n'est pas permis à un Chrétien de porter les armes, et de reconnaître les magistrats, parce que J. C. a dit : « Les rois des nations les traitent avec empire ; qu'il n'en soit pas » de même parmi vous. » Les prises d'armes réitérées des Anabaptistes, et l'obéissance qu'ils rendirent à *Jean de Leyde* et à plusieurs autres, démentirent un dogme que ces hardis fanatiques ne pouvaient observer dans la pratique. Il est vrai qu'ils voulurent l'adoucir, en y ajoutant cette clause, *qu'on ne doit obéir aux magistrats et aux souverains que dans les choses justes et raisonnables.*

2. Il n'est pas permis de jurer, pas même lorsque les magistrats nous ordonnent de lever la main.

3. Dieu n'appelle point les véritables Chrétiens à rendre la justice, ni à veiller à la tranquillité publique. Ce principe n'aurait pas même été bon à une société de brigands, puisqu'il leur faut un ordre et des règles pour se maintenir.

4. La chaire de Moïse ne se trouve que chez les Anabaptistes, et l'on ne saurait être prédestiné au salut sans être de cette secte.

5. Par conséquent il n'appartient qu'aux Anabaptistes de prêcher l'Évangile et de convertir le genre humain.

6. Ainsi tous ceux qui s'opposent au progrès de l'*Anabaptisme* doivent être regardés comme réprouvés.

7. Cela étant, toute personne qui, au jugement dernier, ne sera pas trouvée Anabaptiste, sera infailliblement mise au côté gauche et au rang des boucs ; tout au contraire, Dieu mettra au rang des brebis, et à sa droite, les véritables et fidèles Anabaptistes.

Dans les différentes manières dont on a jugé des frères de Moravie, croirait-on que ceux de Suisse, ces sectaires accusés d'impureté, de rébellion et de rapine, regardés comme des boute-feux dans leur patrie, chassés, bannis, persécutés, et souvent punis de mort comme tels ; croirait-on, dis-je, que ces *frères de Suisse* eussent dû trouver un apologiste ? Ils en trouvèrent un, et même un apologiste du premier ordre, contemporain des fondateurs de l'*Anabaptisme*, et qui vivait dans le temps que le fana-

tisme avait toute sa vigueur : c'est le grand *Erasme.* « Les Suisses (de » Zurich) font, dit-il, les derniers efforts pour prouver qu'on ne doit » point punir de mort les Hérétiques, et cependant ils font mourir les » *Anabaptistes*......, des gens parmi lesquels il s'en trouve qui se sont » véritablement convertis d'une vie très-déréglée à une manière de vivre » véritablement réformée. Mais, dira-t-on, ils ont des opinions extrava- » gantes? Soit : *ils n'usurpent cependant aucune église ; ils ne s'emparent* » *d'aucune ville* ; ils ne font aucune alliance au préjudice de leurs souve- » rains ; *ils ne s'approprient ni les terres, ni le bien d'autrui.*

LES MENNONITES OU ANABAPTISTES RECTIFIÉS.

Passons à l'*Anabaptisme* rectifié, c'est ainsi qu'il faut regarder les *Mennonites.* Ceux-ci ne se contentent pas de désavouer l'enthousiasme de ces *Anabaptistes* dont j'ai parlé ; ils prétendent être plus anciens : ils sont, disent-ils, les descendans des Vaudois persécutés en France et en Italie, dont une partie se retira en Flandre et s'y établit secrètement. Outre cela, nous dit l'auteur que je cite, « on découvrit en 1500, en Flandre, » un grand nombre de personnes, qui, parce qu'elles condamnaient le » Baptême conféré aux petits enfans, et ne baptisaient que ceux qui étaient » en âge de l'être, et après qu'ils avaient rendu raison de leur foi....... » reçurent le nom d'*Anabaptistes*..... ; mais, lorsque Menno se fut joint » à ces gens-là (en 1536.......), ils furent appelés *Mennonites*, » du nom de ce nouveau réformateur, qui, de prêtre ou curé qu'il avait été jusqu'alors dans la province de Frise, où il était né, fut converti à l'Anabaptisme par deux prédicans de la secte, dans le temps de Munster. Les deux prédicans, ayant trouvé à Menno un génie propre à purger la secte de sa corruption, lui adressèrent la commission de réformer l'Anabaptisme si défiguré par les fanatiques. Menno travailla avec tant d'ardeur à la réforme et à la propagation de la secte, qu'en peu de temps sa doctrine réformée fut reçue par un grand nombre de gens en Frise et en plusieurs autres provinces des Pays-Bas. Les Mennonites sont persuadés que ce qui put contribuer à lui attirer d'abord un si grand nombre de sectateurs fut la douceur de son caractère. On lui doit cette justice, qu'il désavoua la rébellion de Munster et toute secte séditieuse de son temps. Il déclara même dans un de ses écrits, « qu'il y avait plus de différence de sentimens entre les » Munstériens et les autres sectes originaires, qu'entre les Catholiques » Romains et les Luthériens....... Nous ne savons que trop, ajoute-t-il, » que le monde ne le croit pas...... ; mais notre conscience nous rend

» témoignage. » On l'accuse cependant d'avoir donné le nom de *frères* à ceux de Munster : mais on répond en même temps que ce nom ne doit pas se prendre à la rigueur ; que c'est un terme qui marque la charité chrétienne, à-peu-près dans le même sens que les Apôtres traitaient de *frères* les Juifs incrédules.

Cette secte de Mennonites fut troublée par des disputes vétilleuses, qui causèrent à la fin des divisions et même des schismes. Un des plus considérables est celui des Waterlanders. Les sentimens en quoi ils diffèrent des autres sont qu'ils « ne veulent pas qu'on excommunie personne sans lui avoir fait auparavant des exhortations, ni ceux qui témoignent de la repentance, quelque péché qu'ils aient commis. Ils n'admettent néanmoins qui que ce soit sans le rebaptiser ; de sorte qu'il s'est trouvé parmi eux des personnes auxquelles le Baptême a été conféré jusqu'à trois fois. Ils enseignent que J. C. n'a pas pris sa chair de la Sainte Vierge, mais qu'il l'a apportée du Ciel, et qu'il est mort pour le péché originel, et non pas pour les péchés actuels. » Le même auteur dit qu'en 1557 les disputes touchant l'excommunication, lesquelles furent l'origine de ces schismes, s'échauffèrent à un tel point qu'on ne vit bientôt que factions Anabaptistes de côté et d'autre : ce qui, loin de diminuer le mal, ne fit que l'envenimer, et produisit d'autres querelles.

Après la mort de Menno, arrivée en 1561, le schisme alla en augmentant, surtout entre les Anabaptistes Flamands et les Frisons, jusques-là qu'ils regardent comme un crime d'avoir la moindre communication ensemble. Ces Anabaptistes Frisons formèrent ensuite un nouveau parti, qui fut un peu plus indulgent sur l'excommunication et sur la nécessité de se séparer d'une personne excommuniée. En général, il est à remarquer de cette secte, qu'on y faisait profession d'une sensibilité si difficile à contenter que, pour la moindre chose, *on sonnait*, s'il faut ainsi *dire*, *le tocsin* pour appeler au secours de la religion ; et, sur cela, l'on formait aussitôt un schisme. En l'année 1586, une maison achetée par un des principaux de la secte, mais dont l'acquisition parut frauduleuse à quelques rigides, fit naître de si grandes contestations, qu'on en vit éclore trois factions, qui commencèrent autant de schismes. Celle qui approuvait l'achat fut appelée la faction *des acheteurs de maisons* ; on nomma *contre-acheteurs* celle qui blâmait ; et pour la troisième, qui blâmait aussi, sans pourtant se séparer absolument, elle reçut le nom de *neutre*. En voilà autant qu'il en faut pour donner quelque idée des commencemens de cette secte, si bien établie et même si distinguée aujourd'hui dans les Provinces-Unies des Pays-Bas par son commerce et par ses richesses. On l'accuse d'employer les ruses et la subtilité

dans les affaires, et de savoir bien mettre en usage les équivoques, les distinctions, et les restrictions, sous des apparences de candeur et de simplicité, qui trompent ceux qui ne les connaissent pas : mais ne jugeons point d'eux ici avec rigueur. On peut dire tout au moins de cette secte de Mennonites, qu'elle est celle qui pousse le plus loin la délicatesse de conscience et les scrupules de religion, sans perdre de vue les intérêts temporels, et que, revêtue d'une modestie évangélique, qui paraît être l'esprit du vrai Mennonite, elle s'accommode, sans faste extérieur et sans éclat, des plaisirs et des agrémens de la vie ; enfin que, pour ne point scandaliser son prochain, elle les raffine à petit bruit et les concilie assez ingénieusement avec la religion.

Pl. 59. *Anabaptiste de Oost-Frise.*

Pl. 60. *Quakeresse qui prêche.*

Les secours d'argent que les Mennonites fournirent en 1572 à Guillaume I, Prince d'Orange, leur produisirent un commencement de tolérance ; mais les progrès en furent lents, et l'on croit assez qu'une secte, sortie du sein de cet Anabaptiste qui avait causé de si grands désordres, ne pouvait qu'être extrêmement odieuse dans un État. Des villes et des provinces, entr'autres Middelbourg et la Zélande, refusèrent de la tolérer. Les synodes sonnèrent l'alarme, et furent secourus de toute la force du bras séculier, pour empêcher l'accroissement du Mennonisme, qui, dès l'année 1637, s'était non-seulement formé des assemblées très-nombreuses, mais avait même assez ouvertement occupé diverses maisons qui servaient aux dévotions du troupeau. Un Édit de 1651, qui parlait d'arrêter les progrès des sectes, ne lui fut pas favorable ; mais, quoi qu'il en soit, le Mennonisme a surmonté à la fin la répugnance et la haine des magistrats et des synodes, bien qu'il n'ait pas toujours tenu à ceux-ci que les Mennonites n'aient été punis comme déserteurs de la véritable Église.

Toutes les contradictions qu'ils furent obligés de souffrir de la part des Églises réformées du pays et des magistrats, jusques vers le milieu du dernier siècle, et même au-delà, ne les empêchèrent pas de continuer leurs divisions. Ils assemblèrent un synode en 1632 à Dordrecht pour travailler à se réunir, et il s'y fit une espèce de traité de paix qui fut signé de 151 Mennonites ; mais, quelques années après, il s'éleva de nouveaux schismatiques dans la secte de Menno. Un certain Weko Walles soutint dans une assemblée de ses frères, en 1637, que Judas et tous ceux qui avaient participé

à la mort de J. C. étaient sauvés, parce qu'ils avaient accompli le décret de la Providence, et que tous les pécheurs qui reçoivent dans ce monde, conformément aux lois établies, le châtiment de leurs crimes, sont aussi sauvés par la grâce de N. S. Ce Weko Walles eut des sectateurs; mais les assemblées leur furent défendues, et, pour lui, il fut banni de la province de Groningue, où il avait commencé sa secte. Il se retira en Frise, et il en fut encore chassé, après avoir été condamné dans un synode réformé qui se tint à Franeker en 1644.

Pl. 61. *Quaker d'Amsterdam.*
Pl. 62. *Anabaptiste d'Amsterdam.*

Un autre Mennonite, qui s'appelait d'*Outreman*, avait enseigné, en l'année 1605, qu'il y a trois essences dans la divinité, et que celle du Père est si absolument renfermée dans le Ciel, qu'elle ne passe jamais cette borne.

Le Mennonisme a aujourd'hui deux grandes branches en Hollande, sous le nom desquelles tous les *frères* sont compris : l'une des Waterlanders, l'autre des Flamands (Vlaminghen.) Dans ceux-ci, sont renfermés les Mennonites Frisons et les Allemands, qui sont proprement de la secte des anciens Anabaptistes, plus modérés, à la vérité, que leurs prédécesseurs ne le furent en Suisse et en Allemagne. Parmi ces Flamands, il se trouve beaucoup de Sociniens. On les accuse toujours d'aimer les disputes et les subtilités, par où il s'élève souvent des querelles et des brouilleries entre eux. En 1664, l'État fut obligé d'interposer son autorité pour leur défendre de disputer sur la divinité de J. C., etc. On les nomme aussi Galenites, de Galenus, médecin, et en même temps fameux prédicant de la secte; car ces deux fonctions vont assez souvent ensemble chez les Mennonites. Outre ces branches du Mennonisme, il y a à Amsterdam diverses petites assemblées, moins connues des Mennonites, qui diffèrent les unes des autres en divers points de peu d'importance. Ces petites assemblées se forment sans bruit et secrètement dans quelques maisons particulières.

Les disputes que les Galenites eurent entre eux sur la divinité de J. C., en 1664, donnèrent naissance à une nouvelle assemblée de Mennonites, qui se sépara, en protestant contre les opinions Sociniennes. Ceux-ci ont continué de s'assembler depuis ce temps-là dans une Église particulière.

Les principaux articles de la croyance d'une des branches des Mennonites sont bien différens de ce que quelques auteurs leur attribuent. Le lecteur en jugera sur l'extrait que je vais donner de cette croyance. Par

les articles 2 et 3 de leur confession de foi, ils reconnaissent la Trinité; par le 4e, ils rejettent le péché originel; par le 5e et le 7e, ils établissent la liberté et le choix volontaire du bien et du mal dans l'homme, etc.; par le 8e, l'opinion des anciens Anabaptistes sur l'incarnation du Verbe éternel est entièrement rectifiée. L'article 19e est conçu d'une manière assez mystique, selon l'esprit de la secte; mais tout s'y réduit à la nécessité de connaître spirituellement J. C., et il en est de même du 22e, où ils confessent la nécessité de la régénération de l'homme. Par les articles 25e et 26e, ils reconnaissent que l'Église chrétienne doit avoir des Pasteurs et des docteurs (non Laïques), consacrés (ou destinés) expressément à l'instruction des peuples. L'élection de ces pasteurs, dit l'article 27e, se doit faire par des ministres et par d'autres membres de l'Église qui leur sont adjoints, après avoir invoqué le nom de Dieu; ensuite de quoi, selon l'article 28e, les anciens du peuple (de l'Église Mennonite) confirment les nouveaux pasteurs. Par le 29e, ils déclarent que le Nouveau Testament est la véritable règle de foi, et contient tout ce qui est nécessaire au salut, y ajoutant tout ce qui, dans l'Ancien Testament, s'accorde à cette doctrine du Nouveau. Par le 30e, ils confessent deux sacremens. Par le 31e, ils nient que les enfans soient en état d'être baptisés. Le 36e se déclare positivement contre la séparation du fidèle d'avec l'infidèle dans le mariage. Le 37e reconnaît qu'il faut obéir à la puissance temporelle, et la respecter, etc., en ajoutant en même temps qu'il ne doit pas être permis aux fidèles de leur secte de l'exercer, ni d'aller à la guerre, ni d'ôter la vie à un ennemi, etc. Par le 38e, ils se défendent le serment. Par le 39e, ils confirment que le mariage est indissoluble, excepté pour cause d'adultère; mais ils regardent comme un péché de se marier avec une personne infidèle.

Toute cette confession de foi comprend 40 articles, après lesquels l'historien qui les rapporte fait encore remarquer à son lecteur qu'ils sont absolument contraires à la doctrine des Anabaptistes dits *fanatiques*.

Pl. 63. *Le Baptême des Mennonites.*

Les Mennonites de Hambourg ont la même confession de foi que ceux qui se sont séparés des Mennonites Flamands. Je finis cette petite dissertation par l'explication des usages religieux de ces Mennonites, dans l'administration du Baptême et de l'Eucharistie. La cérémonie du Baptême se fait après le sermon. Ceux qui doivent être baptisés se rendent auprès du ministre (ou docteur), qui descend de sa chaire pour faire cette fonction.

D'abord, en s'adressant à eux, il leur demande s'ils veulent être baptisés; à quoi ils répondent par une inclination du corps qui vaut un oui. En même temps, ils se mettent à genoux, et le ministre fait la prière à genoux comme eux. La prière finie, celui qui fait la fonction de lecteur ou de chantre dans l'Église, s'avance avec un bassin plein d'eau, et suit le ministre à mesure qu'il passe de l'un à l'autre de ces *néophytes*, qui restent toujours à genoux. En versant de l'eau sur le sommet de la tête de chacun d'eux, il dit ces paroles : *N. N. je te baptise avec de l'eau; que N. S. J. C. te baptise avec (ou par) son Saint Esprit.* Lorsqu'ils sont tous baptisés, le même ministre les relève l'un après l'autre; et, après leur avoir fait à tous un compliment chrétien sur leur entrée dans l'Église des fidèles, il leur donne le baiser de paix.

Pl. 64. *La Bénédiction qui suit le Baptême.*

La Cène est de même administrée après le sermon. Le ministre prend, dans un des trois corbillons qui sont sur la table de la communion, des pains qu'il rompt et qu'il distribue d'abord à ses collègues, en prononçant ces paroles : *Faites ceci en mémoire de N. S. J. C.* Après cette distribution, deux des collègues se joignent à lui, et tous trois, suivis de trois diacres, qui tiennent chacun un corbillon, ils vont de rang en rang communier tous les fidèles de l'assemblée; mais la communion du pain étant finie, le ministre qui a été le prédicateur du jour, se rend seul à la table de communion; les autres se retirent avec les trois diacres. Deux choses sont dignes de remarque dans cette cérémonie : l'une, que le ministre, qui est debout devant la table, demande tout haut à l'assemblée si tout le monde a été communié; et, supposé que quelque fidèle ne l'ait pas été, le fidèle doit se lever et faire un signe : alors le ministre revient à lui, et le communie; l'autre, que les communians ne mangent point le pain de la communion immédiatement après l'avoir pris. Ils attendent que le ministre soit de retour à la table, où le ministre, en se communiant avec le pain, après une courte prière, invite ses fidèles à participer comme lui à la même communion. Avant cette participation, ils tiennent à la main, ou plient dans un mouchoir, ou mettent simplement dans la poche, le pain que le ministre leur a distribué. Le vin est distribué de même aux fidèles, après qu'il a été béni ou consacré par le ministre, lequel s'en communie premièrement avec ses collègues; ensuite de quoi, quelques diacres vont le pré-

senter d'un fidèle à l'autre, jusqu'à ce que toute l'assemblée soit communiée. Une prière et le chant d'un psaume font chez eux, comme chez les autres Protestans, la clôture de cet acte religieux.

Pl. 65. *La Cène des Anabaptistes, première figure.*

Pl. 66. *La Cène des Anabaptistes, deuxième figure.*

LA RELIGION DES ADAMITES.

On ne dispute point de l'existence des *Adamites*. Il en a existé autrefois, et il en existe encore. Si par Adamite on entend des gens qu'un principe de religion ou de pénitence a portés à se dépouiller nus, sans craindre de blesser sa propre pudeur et celle des autres, nous trouverons dans le Paganisme ancien et moderne, et dans le Christianisme, des exemples de la *nudité religieuse*. Les anciens Romains avaient leurs Lupercales ou fêtes de Pan, pendant lesquelles on courait les rues entièrement nu. Il est vrai que cet excès fut corrigé sous Auguste, et que plusieurs des dévots furent obligés de porter des haut-de-chausses. Chez les Grecs, on trouve la même nudité établie, et dans quelques fêtes, et dans les jeux Olympiques, où, selon une épigramme grecque, un Lacédémonien fut le premier qui s'avisa de combattre, et de se faire couronner nu. Dans le Paganisme moderne, les Faquirs et les pénitens Indiens vivent tout nus, exposés à l'air et au soleil, par un motif de pénitence et d'austérité. Dans l'ancien Christianisme, plusieurs anachorètes et des moines de Palestine ont vécu de même. On ajoute que, pour montrer combien ils étaient maîtres du plus rebelle des sens, ils allaient braver la tentation jusque dans les bains publics, et s'y baignaient avec les femmes, qui, de leur côté, devaient être aussi chastes que ces moines régénérés jusqu'à l'insensibilité, et s'embarrasser peu du *qu'en dira-t-on*, pour oser se baigner sans émotion en si bonne compagnie.

Si par Adamite on prétendait désigner des voluptueux de profession, et des gens qui, chez les anciens et chez les modernes, bien loin de résister à leurs passions, ont travaillé de toutes leurs forces à les retenir et les conserver par toutes sortes de raffinemens, entre lesquels est cette nudité voluptueuse sur laquelle je renvoie à Properce, et à un de ses plus ingénieux commentateurs ; si, dis-je, il s'agissait d'une telle nudité, bien différente de la prétendue apathie des Stoïciens et des moines de Palestine, je ne

crois pas qu'on voulût assurer qu'il n'y a jamais eu, et qu'il n'y aura jamais des Adamites. Ceux dont il est ici question sont des gens qu'on suppose avoir formé autrefois une secte, laquelle a été renouvelée plusieurs fois et sous divers noms. Cette secte a eu des principes et des raisons pour justifier sa nudité, des principes raisonnables en apparence, et qui semblaient tirés du sein du Christianisme, quelque fanatiques et dangereux qu'ils aient pu paraître aux yeux des véritables Chrétiens. Je crois que c'est là tout ce qu'on peut dire pour essayer de justifier ce que Bayle avance, que la raison pour laquelle (selon lui) « les Chrétiens se sont plus souvent » déréglés à cet égard (à l'égard de la nudité), est que les Païens n'avaient » nulle connaissance d'un principe dont les Chrétiens ont pu abuser sous » l'Évangile, à savoir, que le second Adam (J. C.) était venu réparer le » mal que le premier Adam avait introduit dans le monde. De là, ajoute » Bayle, un fanatique se hasarde de conclure que ceux qui sont une fois » participans de la loi de grâce, sont parfaitement réhabilités dans l'état » d'Adam et d'Eve, etc. »

Qu'il y ait eu des sectes entières uniquement composées d'Adamites, c'est ce qui est très-peu vraisemblable, et peut-être presque impossible. Que, dans quelques sectes, il y ait eu un nombre de gens assez fous pour prendre de travers la régénération de l'homme sous la loi de grâce, et la rectification des sens de cet homme régénéré, c'est de quoi il n'est pas raisonnable de douter, et c'est, ce me semble, vouloir pousser trop loin le soupçon de mauvaise foi contre les écrivains anciens et modernes, que de vouloir révoquer totalement en doute ce qu'ils ont écrit touchant les fous de cette espèce. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il y a de plus remarquable à dire d'eux.

Il y a eu des Adamites, ou des Adamiens, qui prétendaient imiter l'innocence et la nudité de nos premiers parens, et vivre dans la même continence qu'ils pratiquèrent dans le Paradis. On leur a donné pour chef *Prodicus*, qui vivait au commencement du second siècle. Les anciens ont parlé fort diversement de cette secte. Les uns ont dit que, pour faire leurs exercices de dévotion, ils se dépouillaient entièrement nus dans l'endroit où ils formaient leurs assemblées; que, là, ils se plaçaient indifféremment sans aucune distinction d'âge, de sexe et de rang; ecclésiastiques et laïques, hommes et femmes, filles et garçons, pêle-mêle; que cependant il ne s'y commettait point d'impureté, point de projet ni d'acte tendant à la génération; qu'en cet état de prétendue innocence, on devait absolument gagner sur soi de n'être pas plus ému qu'à la vue d'une statue de marbre; que si quelqu'un de ces Adamites se laissait aller à quelque faute, et donnait l'essor aux sens, il était chassé de l'assemblée comme ayant mangé (ou voulu

manger) du fruit défendu. Enfin ces Adamites, ajoutent-ils, portaient l'abstinence du fruit jusqu'à se défendre le mariage comme un crime, dont Adam et Eve n'avaient éprouvé les charmes qu'aux dépens de leur innocence et à la sollicitation du Démon. On jugerait presque, par l'idée que ces Adamites se faisaient du mariage, qu'ils devaient être persuadés que toute l'histoire de la tentation d'Adam n'est qu'une allégorie, sous laquelle Moïse a caché la honte du premier péché et toutes ses suites funestes. A examiner l'état de l'homme, avant et après la grande révolution que la nature fait en lui à un certain âge, il serait peut-être permis de déterminer ce qu'était l'*arbre défendu* (Béverland) dont parle Moïse : mais il vaut beaucoup mieux mettre ici le doigt sur la bouche.

Les autres, soit qu'ils fussent moins charitables à l'égard de ces sectaires, ou mieux fondés à les croire criminels, les accusaient de commettre réellement les plus grandes abominations, de *manger charnellement* et sans pudeur le fruit défendu, et en un mot de s'en donner avec une impudence *cynique*. Je laisse les autres erreurs dont on accuse ces Adamites, comme d'avoir attribué de la divinité aux quatre élémens, d'avoir rejeté la prière, et nié qu'il fût nécessaire de confesser J. C., tandis que les Pères de l'Eglise, très-dignes de foi, nous disent formellement que ces Adamites priaient. Mais je n'en dirai pas davantage sur cet article. Il ne s'agit ici que des Adamites modernes, et de ceux des derniers siècles. *Tandeme* ou *Tanchelme*, hérétique du douzième siècle, est un de ceux qu'on accuse d'avoir renouvelé le cynisme des anciens Adamites : et quel était-il ce cynisme ? une débauche outrée, que le libertinage d'un chef aurait sans doute voulu convertir en dogme. Combien ne s'en trouve-t-il pas dans toutes les religions qui feraient volontiers de la débauche un des principaux articles de foi ? Tandeme fut accusé de traîner beaucoup de femmes à sa suite, et de s'abandonner à la débauche avec elles ; mais, comme le remarque Bayle, il ne commandait point à ses disciples d'aller tout nus, non plus que les anciens Adamites ; au lieu que ceux des derniers siècles ne devaient rien avoir sur le corps et étaient obligés, par devoir de religion, de courir les rues dans le pur état de nature. C'est ainsi que parurent à la face de tout le public ces Adamites, mêlés parmi les Anabaptistes des Pays-Bas, vers le milieu du seizième siècle.

Pl. 67. *Assemblées nocturnes des Adamites.*

Les vrais Adamites modernes datent du quinzième siècle. On peut voir dans Bayle l'article qui les concerne. Leur chef s'appelait *Picard*. On peu-

plait dans cette secte comme dans toutes les autres, mais sans se marier dans les règles. L'acte de propagation était si libre, qu'on pouvait changer d'objet nécessaire à cet effet, selon que le désir ou l'inclination le dictait. Il est vrai qu'il fallait amener au chef la femme sur laquelle on avait fixé ses désirs, et la lui annoncer par ces paroles : *Mon esprit s'est échauffé pour celle-ci.* Aussitôt après, le chef leur donnait à tous deux le mot, qui était : *Allez, croissez et multipliez.* Ces fanatiques appelaient les autres hommes des esclaves : peut-être ne devinerait-on pas sitôt en quoi consistait cet esclavage, si des Picardes prisonnières n'eussent déclaré hardiment *que les haut-de-chausses* ôtaient aux hommes la liberté. Je suis persuadé que beaucoup de femmes pensent de même aujourd'hui, et qu'elles s'accommoderaient de cette grande maxime de l'art militaire, *que les véritables guerriers sont toujours prêts*; mais ne badinons pas aux dépens de ces pauvres malheureuses, qui, à ce qu'on assure, souffrirent la mort avec joie et avec constance pour des choses où cette malheureuse irrégularité d'idées, qui vient d'une autorité suivie sans connaissance, et trompe les hommes en matière de religion, avait sans doute bien plus de part que la débauche.

Pl. 68. *Adamites d'Amsterdam.*

Ajoutez ce qui suit au sujet des Adamites. Le motif qui détermina les Adamites d'Amsterdam à une parfaite nudité, fut que l'*homme spirituel doit se dépouiller de tout ce qui est terrestre et corruptible.* Cette raison, que leur dicta de la part du Ciel un prétendu prophète nommé *Théodore*, qui, avant sa mission, exerçait le métier de tailleur, parut si solide et si convaincante, que, sur-le-champ, il fut unanimement résolu de mettre bas ses habits et de les jeter au feu. Les femmes imitèrent les hommes, et tous ensemble coururent par les rues d'Amsterdam en criant *miséricorde ! vengeance !* On les arrêta sans beaucoup de peine; mais, lorsqu'on voulut les contraindre à se couvrir, ils le refusèrent absolument, en disant *qu'ils représentaient la vérité toute nue.* Une femme Adamite répondit hardiment à un magistrat qui lui avait jeté son manteau sur le corps, *qu'elle n'avait point honte d'être l'image de Dieu.* Cette extravagante équipée est de l'année 1535. On remarque de ces Adamites qu'ils moururent avec des dispositions si chrétiennes en apparence, qu'il n'est nullement surprenant que des âmes simples s'y soient laissé prendre. Comment donc pourrait-on distinguer ici le faux martyr du véritable ? On répondra que les motifs en décident.

Ce que je viens de dire supposerait assez la possibilité de la folie de ces femmes. Cependant l'auteur de la *Dissertation sur les Adamites de Bohème*

tâche de la révoquer en doute, et il en donne des raisons assez spécieuses; mais je ne crois pas, comme lui, l'impossibilité de l'extravagance de ces femmes : il s'en voit tant d'autres dans le monde, et même de celles qui ont été regardées comme des actes de religion! L'antiquité n'a-t-elle pas vu des gens se précipiter dans des gouffres, sous prétexte que leurs prêtres leur faisaient accroire que cela sauverait leur patrie? Dans les Indes, la coutume que l'on faisait observer aux femmes de se brûler avec le corps de leurs maris n'est qu'à peine abolie en quelques endroits : coutume que les prêtres Indiens avaient trouvé l'art de dériver d'un principe de religion et de vertu. L'impossibilité que nous trouvons à concilier certaines choses avec la vérité vient souvent des principes dans lesquels nous sommes nés et élevés. Souvent aussi l'incrédulité hausse et baisse, selon les situations où l'étude et le commerce du monde mettent notre esprit : et comme l'esprit de l'homme est rempli d'incertitude et de contradictions, il ne lui est pas moins ordinaire de juger des temps passés par le sien, et de ce qui est arrivé autrefois par ce qui arrive aujourd'hui, que de condamner en d'autres temps tout ce qui se passe hors de sa sphère et au-delà de la portée de son esprit. C'est la dissertation de M. de Beausobre sur les Adamites, qui m'oblige de faire cette réflexion. Elle est remplie de choses curieuses, et l'on y trouve souvent des raisonnemens très-justes : mais il me semble aussi qu'il affecte trop de tourner en fable ce que les historiens ont rapporté des Adamites; non que je ne sois persuadé que la malice et la calomnie ont fait grossir les objets et ajouter au récit : cela est encore de tous les partis et de tous les siècles; mais je suis persuadé aussi que le fond ne peut être faux, et je n'accorderai tout au plus à M. de B...... qu'une broderie maligne des bons orthodoxes aux dépens de ceux qui s'élevaient alors ou contre les dogmes reçus dans l'Église, ou contre la corruption du clergé. Et lui et ses suppôts ont été charmés de trouver des fous, des fanatiques et des débauchés, qui lui semblaient propres à être confondus avec des hérétiques, qu'il était du prétendu intérêt de l'Église de rendre abominables aux orthodoxes.

On pourrait presque regarder comme une espèce d'Adamites les Flagellans qui se fouettaient solennellement en procession et par un principe de dévotion fanatique. La règle était, à la vérité, de n'avoir que les épaules découvertes; mais on en vit aussi qui crurent que la dévotion serait bien plus agréable à Dieu et bien plus digne d'être exposée en exemple, s'ils se fouettaient plus qu'à moitié nus. Je doute que ceux qui entreprendront de comparer fanatisme à fanatisme, puissent trouver que, du côté des flagellations religieuses, les Païens l'ont emporté sur les Chrétiens. Ces Flagellans ont pourtant trouvé un défenseur dans la personne de J. B. Thiers : tant

il est vrai que toute idée religieuse, trop approfondie, peut facilement conduire l'homme à mille extravagances plus absurdes les unes que les autres !

Pl. 69. *Processions des Flagellans.*

Un auteur que j'ai déjà cité plusieurs fois dans la dissertation précédente, nous dit, sur la foi d'un faiseur de catalogues d'hérésies, qu'en l'année 1581 il se trouvait encore des Adamites en Hollande; que l'initiation de ceux qui étaient reçus dans cette prétendue secte consistait à les faire promener tout nus au milieu de l'assemblée (apparemment aussi nue); et que ceux qui, en cet état, ne sentaient aucune tentation, c'est-à-dire, qui ne manifestaient pas la sensibilité de la chair par certains signes évidens, sans lesquels il n'aurait pas été possible de juger de la pensée, étaient admis au nombre des frères Adamites.

Enfin, je terminerai cette petite dissertation par les *Houames*, dont Thévenot nous parle de la manière suivante : « Les Houames sont des gens » vagabonds parmi les Arabes, et logeant sous des pavillons comme eux; » mais ils ont une certaine loi toute particulière; car, toutes les nuits, ils » font leurs cérémonies et leurs prières sous un pavillon sans aucune lu- » mière, et puis ils s'accouplent à la première personne qu'ils rencontrent, » soit père, mère, sœur ou frère; c'est bien pis que la religion des Ada- » mites. Ces sortes de gens se tiennent pourtant secrets dans la ville; car, » quand on les connaît pour Houames, on les brûle tout vifs. »

RELIGION

DES

HERNHUTES.

Les Hernhutes doivent leur naissance au comte de Zinzendorff. Ce seigneur, dont les folies l'ont rendu célèbre dans les annales de son siècle, naquit en Pologne le 29 mai 1700, dans le sein de l'une des plus anciennes familles de la Basse-Autriche. George Louis, comte de Zinzendorff, son père, était conseiller-privé du roi de Pologne. Ce seigneur étant mort six semaines après la naissance de son fils, celui-ci demeura pendant quatre ans entre les mains de la baronne de Gessdorff, sa mère. Celle-ci s'étant remariée, le jeune pupille fut confié au baron de Gessdorff, son aïeul maternel, qui l'envoya, à l'âge de dix ans, à Halle, et confia son éducation au savant Frankes, professeur distingué par son érudition. Le jeune comte eut à peine quitté la maison de son aïeul, qu'oubliant les principes qu'il y avait reçus, il ne songea qu'à profiter de tous les agrémens que lui présentait l'indépendance. Son âme impatiente devançait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les plaisirs que ses sens ne pouvaient encore connaître. Son indocilité, la perversité de ses goûts, son caractère impétueux, firent bientôt repentir M. Frankes d'avoir admis un tel élève au nombre de ses disciples.

Les débauches de l'amour, et toutes les licences qui en sont le triste apanage, achevèrent de corrompre le cœur de Zinzendorff. Il n'avait pas treize ans encore, qu'il connaissait déjà les excès de la volupté et les malheurs qu'entraîne après soi le désordre. Quand la faiblesse de son âge, son inconstance naturelle, ou le désir d'en imposer à ses parens ou à ses maîtres, le forçaient d'interrompre le cours de ses plaisirs, il se livrait sérieusement à l'étude. Extrême dans tout ce qu'il faisait, on ne pouvait alors l'arracher

de ses livres. La lecture des poètes exaltait son imagination ; il aimait infiniment sur-tout la multiplicité des figures, la pompe des expressions, la hardiesse des images : les hyperboles gigantesques, les métaphores outrées l'élevaient au-dessus de lui-même. Le style oriental le faisait tressaillir. Il composa sur ce ton, faussement sublime, des cantiques sacrés, si singuliers et d'une telle extravagance, qu'on soupçonna quelque dérangement dans la tête de l'auteur.

Destiné par sa naissance à remplir une place distinguée dans la magistrature, Zinzendorff se rendit à Wittemberg, et se fit inscrire sur les registres de l'université; mais bientôt la science des lois lui parut aride et rebutante. Il substitua le jeu à cette étude. Pendant une année entière cette passion avilissante lui tint lieu d'université. Son temps, ses revenus, ses meubles, sa santé, tout fut sacrifié à la fureur de ce nouveau penchant. Quand il n'eut plus de livres, il fit des réflexions, et renonça au jeu pour le reste de ses jours. Cependant, à mesure que l'âge et l'expérience développaient les talens et étendaient les connaissances de Zinzendorff, l'orgueil et l'ambition tyrannisaient son âme, et l'excitaient à s'élever au-dessus de ses compatriotes par quelques actions éclatantes. Il se déguisa d'abord sous un extérieur simple et décent, et sous le voile de mœurs austères et pieuses en apparence. Il annonça ensuite à sa famille qu'une vocation irrésistible l'engageait à embrasser l'état ecclésiastique. Déjà il voulut qu'on pensât qu'il était devenu savant controversiste. Il se disposa même à donner publiquement des leçons de théologie ; et après avoir fait afficher l'annonce, il fut très-étonné de n'apercevoir personne dans son auditoire. Il accusa les professeurs de Wittemberg d'avoir cabalé contre lui ; et, quittant cette ville ingrate et trop opiniâtre, il commença le cours de ses voyages.

Il se transporta d'abord à Paris; mais n'ayant trouvé, dans cette ville, personne qui voulût s'associer à ses visions, il en sortit, après quelques mois de séjour, pour passer en Angleterre. Il trouva beaucoup plus de plaisir à Londres, qu'il n'en avait goûté à Paris. Les nombreuses sectes qui règnent dans cette capitale servirent pendant quelque temps d'aliment à ses réflexions et à la réforme qu'il méditait de faire dans la religion. Les Quakers surtout fixèrent son attention ; et il trouva tant d'analogie entre les folies superstitieuses de ses sectaires et les idées qu'il roulait depuis longtemps dans sa tête, qu'il quitta presque toute autre société, pour s'attacher à ces visionnaires.

De retour à Wittemberg, Zinzendorff publia qu'il était venu pour réformer le culte et proscrire les abus qui s'y étaient glissés. L'église de Wittemberg, qui se rappelait encore les orages dont au seizième siècle elle avait

éprouvé les tristes effets, ne voulut pas se laisser réformer. En vain le nouvel apôtre pressa, sollicita, fit sentir la nécessité de passer l'éponge sur les abus qui déshonoraient l'Église, ses efforts demeurèrent impuissans. Ces démarches inutiles ne le déconcertèrent pas. Après avoir séduit quelques femmes de la lie du peuple, il se consola des outrages qu'il avait reçus, en disant que le temps du *triomphe* n'était pas encore venu. D'un autre côté, sa famille désirant fixer cet esprit impétueux par une place propre à lui faire perdre de vue ses anciennes chimères, lui fit obtenir, en 1721, une place de conseiller de cour à Dresde.

Zinzendorff, revêtu de cette charge, n'en remplit qu'imparfaitement les fonctions. Toujours occupé de ses idées de réformation, il se livrait plutôt aux occupations d'un prédicant qu'au ministère important de la magistrature. Étant un jour à l'église, il monta dans la chaire, d'où il fit descendre le prédicateur, et prêcha lui-même avec toute la véhémence d'un énergumène. Son sermon ne convertit personne; mais il fit beaucoup d'éclat. Les pasteurs se scandalisèrent de ce qu'on empiétait ainsi sur leurs fonctions; et la magistrature trouva fort mauvais qu'un conseiller de cour allât prêcher dans les églises. Cette conduite imprudente attira bien des désagrémens au comte, et les reproches amers qu'il en reçut de la part de ses confrères, et les plaisanteries qu'il occasionna à la cour, l'obligèrent à se retirer dans ses terres. Là, toujours dévoré du feu du fanatisme, il appela les frères Moraves, ordre de gens indigens, qui végétaient dans la Bohème en attendant les secours divins que leur avait promis Jean Hus, leur prophète. Non-seulement il leur donna un asile sur ses domaines, mais il leur fit construire, à ses dépens, une église et quelques maisons, où ces malheureux s'empressèrent à venir chercher un asile. Arrivés à Hernhut, ces Hussites furent obligés d'abjurer leur ancienne doctrine; et ce fut alors que Zinzendorff commença à compter des sectateurs. Flatté d'être devenu chef de parti, et de laisser après lui une mémoire aussi éclatante que celle de Mahomet, il pensa à se procurer, comme ce prophète Arabe, une digne compagne de son apostolat. Vivement épris des charmes de la comtesse de Reuss, il l'épousa.

A peine marié, il développa à sa nouvelle épouse le projet de fonder une nouvelle secte. Il alla visiter ses disciples à Berthelsdorff, pour les encourager à persister dans leur croyance. Le concours prodigieux de libertins et de fanatiques qu'attiraient de toutes parts la licence des mœurs et la plus infâme débauche, avait déjà changé le hameau de Berthelsdorff en un bourg très-considérable. On le nomma le bourg d'Hernhute; et ce nom est demeuré à la secte, qui était alors dans son berçeau.

Zinzendorff jugeant, par la rapidité de ces premiers progrès, du degré de puissance où son établissement pourrait un jour parvenir, ne s'occupa plus qu'à dicter des lois propres à y maintenir la subordination. Il publia d'abord un catéchisme, un livre de cantiques, fit imprimer la Bible qu'on nomme d'Ebersdorff, et traduisit en langue allemande le Nouveau Testament. Tous ces écrits, dit l'auteur de l'*Essai sur les erreurs et les superstitions*, portent l'empreinte de la folie outrée de leur auteur. Un style fastueux, inégal, emphatique, des expressions forcées, des principes hardis, des maximes fanatiques, sont les plus légers défauts qu'on trouve dans ces livres.

Impatient d'accroître encore sa puissance, Zinzendorff fit plusieurs voyages en diverses contrées de l'Allemagne, prêcha partout où il passa, et chercha des prosélytes dans les universités, dans les tavernes, dans les places publiques, et partout où il croyait pouvoir séduire quelqu'un par ses discours. Le tableau qu'il représentait à la jeunesse dans ses sermons, était fort propre à se la concilier. Non-seulement ce nouveau Diogène permettait le crime et le libertinage, mais ses lois ecclésiastiques les prescrivaient formellement. Il annonçait à ses disciples que, n'y ayant pas moins de sainteté dans l'acte de la génération, qu'il y en avait dans le sacrement de la communion, ils étaient obligés, pour se rendre agréables à Dieu, d'abandonner leur âme aux voluptés des sens. Il ordonnait aux personnes mariées qui voulaient être reçues dans la classe des *parfaits*, de cohabiter ensemble en présence des anciens des deux sexes. Ce n'est pas Dieu le père, disait-il, qui est notre Dieu, c'est J. C., en qui toute la Trinité est concentrée; de manière qu'il n'y a qu'une seule personne, qui est tout-à-la-fois *mari*, *époux et fils*.

Zinzendorff, jaloux de cimenter de plus en plus l'union entre ses disciples, fit divers réglemens. En 1730, il défendit aux Hernhutes de se donner à l'avenir d'autre nom que ceux de frères et de sœurs; il voulut qu'ils se tutoyassent, et qu'il régnât entre eux la plus intime familiarité. La sagesse, que la multitude croyait apercevoir dans son administration, lui attira successivement un grand nombre de disciples. Sa troupe s'augmenta surtout par la réunion de plusieurs fanatiques de Himbach, qui, guidés par Frédéric Rock, leur chef, le supplièrent de le recevoir dans son bercail. Il prit ensuite le parti de voyager dans diverses cours d'Allemagne. S'étant trouvé à Copenhague, au mois de juin 1731, il assista au couronnement du roi de Danemarck, et fut honoré du collier de l'ordre de Danebrog. Il passa ensuite à Dresde; mais les nouvelles humiliations qu'il y éprouva, l'obligèrent bientôt à abandonner cette capitale de l'élec-

teur de Saxe. Il se détermina alors, en 1732, à abdiquer la charge de conseiller de cour; et laissant à son épouse l'entière administration de ses biens, il ne s'occupa plus que des intérêts de la secte.

Il y avait long-temps que Zinzendorff désirait être élevé à l'épiscopat. Quelque célèbre que fût déjà sa doctrine, il prétendait, sans doute, que cette dignité contribuerait beaucoup à la répandre. Malheureusement il était l'ennemi déclaré du clergé, et aucun des souverains ne voulait permettre qu'il fût sacré dans ses états. Fatigué de tous les refus qu'il avait éprouvés à ce sujet, il conçut le dessein de se sacrer lui-même évêque d'Hernhute et de Berthelsdorff. Mais comme avant d'être évêque il fallait être prêtre, il se rendit à Berlin, où un ecclésiastique peu scrupuleux lui conféra la prêtrise, le 23 mai 1737. Devenu prêtre, et successivement évêque, Zinzendorff s'appliqua à mettre encore beaucoup plus d'ordre qu'auparavant dans son bercail. Il partagea son église d'Hernhute en deux troupeaux : l'un était Luthérien, et avait un temple à Berthelsdorff; et l'autre, Réformé, avait une église dans le bourg d'Hernhute.

La comtesse de Zinzendorff, son épouse, ne s'oubliait pas non plus; elle faisait de son côté des missions, et sa beauté lui faisait beaucoup plus de prosélytes que sa doctrine.

La secte des Hernhutes devenait de jour en jour plus florissante. Protégée par diverses personnes en place, assez aveugles pour ne pas apercevoir le masque qui la couvrait, elle comptait déjà divers établissemens considérables dans les quatre parties du monde, lorsqu'elle fut violemment persécutée en Allemagne. Ses disciples, qui déjà parlaient en maîtres dans les lieux où ils s'étaient multipliés, furent chassés en 1740 de presque tous les asiles qu'on avait eu la faiblesse de leur accorder. On les observa de près; ils furent démasqués et bannis pour toujours du pays d'Hanovre, de Lubeck, de la Poméranie suédoise et du Holstein royal. Ces revers imprévus ne l'étonnèrent pas. Il indiqua une assemblée de frères Hernhutes à Gotha, où il employa toute son éloquence pour les consoler. Ce fut dans cette assemblée qu'il expédia, en qualité d'évêque, un acte d'excommunication lancée contre Vende et son épouse, dont il retint la fille, qui, dit-on, était fort jolie. Cet acte était ainsi conçu :

« A mon cher Vende et à son épouse.

» Quoique je vous tienne pour la proie assurée du diable, et que je vous » croie, vous en particulier, femme de Vende, doublement enfant de » l'enfer, je désire néanmoins que votre condamnation soit aussi douce » qu'il se pourra. Ainsi, comme il est bien certain que tous vos enfans » appartiennent au Sauveur, et qu'il n'y en a point qui m'inquiète autant

» que votre Madeleine, qui fait tant de difficulté de se conformer aux in-
» tentions du Sauveur, et qui ne l'écoute pas, quoiqu'il lui crie : *Qui aime*
» *son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi :* je déclare
» positivement que je souhaite que vous me livriez votre fille ; car, quoique
» vous agissiez contre la loi en la retenant, vous ne laissez pas de tour-
» menter son âme. Les sept diables qui vous obsèdent, vous permettent-ils
» donc de réfléchir ? Pensez-y bien, et laissez votre fille en paix dans la
» société, pour son salut éternel et temporel. Celui qui entend mieux vos
» intérêts que vous-même, *Signé* LOUIS. »

L'année suivante, Zinzendorff renonça à l'épiscopat, et ne voulut désormais d'autres titres que ceux *d'ancien, de tuteur, de serviteur et d'économe du ministère de la croix*. Revêtu de ces titres modestes, il partit pour Genève, parcourut la Hollande et passa en Angleterre, d'où il s'embarqua pour l'Amérique. Il était accompagné dans ce voyage de sa fille, jeune fanatique, digne à tous égards d'un tel père. L'apôtre du Nouveau Monde arriva à New-Yorck le 7 Décembre 1741, et il se mit aussitôt à prêcher. Cependant, comme après avoir abdiqué l'épiscopat il croyait n'avoir plus de caractère, il se fit consacrer de nouveau prêtre Luthérien à Philadelphie. Il se donna alors beaucoup de soins pour attirer les Quakers dans sa croyance ; mais tous ses efforts furent inutiles. Indigné d'éprouver tant de résistance de la part d'un peuple qu'il estimait, il quitta précipitamment l'Amérique, et revint en Europe.

Il essuya à son retour diverses mortifications qui altérèrent beaucoup sa santé. Ayant été se plaindre à la cour de Pétersbourg de l'affront qu'on lui avait fait, en interdisant l'entrée de deux maisons saintes que sa femme avait fait construire, on le fit renfermer dans la citadelle, d'où il sortit quelques jours après, escorté par des gardes jusques sur les frontières de la Russie, avec les ordres les plus sévères de n'y paraître jamais. Cet affront le détermina à ne plus voyager. Livré entièrement aux soins de sa secte et de son ménage, il maria sa fille aînée à un nommé Michel Panggut, jeune homme sans mœurs, sans biens, sans talens et sans nom. Zinzendorff, afin d'arracher son gendre à l'obscurité, le fit adopter par le baron de Wateville, qui lui donna son nom. Ses autres enfans moururent dans leur jeunesse, et quelque temps avant leur mère, qui décéda le 19 juin 1756.

Accablé sous le poids de ses malheurs domestiques, désespéré de voir périr presqu'en même temps sa femme et ses enfans, de voir s'évanouir aussi ses espérances, ses projets, et d'être hors d'état de relever la gloire du Hernhutisme abattue, ou de rassembler ses disciples proscrits et dispersés, le sensible Nicolas-Louis, comte de Zinzendorff, mourut à Hernhute, entre les bras de ses enthousiastes, le 9 mai 1760, âgé de soixante ans.

RELIGION

DES

COLLÉGIENS ET RHINSBOURGEOIS.

Il y a plus de cent-cinquante ans que ces Collégiens sont établis à Rhinsbourg, où ils s'assemblent deux fois l'année : personne ne l'ignore dans le pays, et cependant personne jusqu'à présent n'a eu la curiosité de décrire cette secte, ni de la faire connaître. Il n'est donc pas surprenant que les étrangers n'en connaissent pas même le nom, puisque ceux du pays sont eux-mêmes si peu instruits sur cet article : à quoi il faut ajouter que la rareté des assemblées de ces sectaires contribue sans doute à les faire peu connaître. S'y trouver une fois, deux fois par curiosité, ne suffit pas pour en donner une exacte description. En un mot, tout ce qui s'appelle *secte clandestine* ou *demi-publique* doit être vu de plus près qu'on ne le voit ordinairement.

D'abord, il faut distinguer les Collégiens des Rhinsbourgeois. C'est un abus que de croire que ces deux noms désignent un même parti, une même sorte de croyans. Il est vrai que, dans l'opinion commune, qui dit Collégien, dit Rhinsbourgeois : mais voici de quoi désabuser ceux qui ne sont pas instruits de la différence et des rapports qu'ils peuvent avoir entre eux. Les Collégiens doivent leur nom à la manière dont se sont formées leurs petites sociétés. Je ne saurais mieux faire sentir la nature de ces rendez-vous religieux, qu'en les comparant à ceux de plusieurs amis qui s'assembleraient tour-à-tour, tantôt chez l'un et tantôt chez l'autre, ou plutôt à ceux que les Hollandais appellent Colléges, et les Anglais Clubs. On pourrait aussi les comparer aux écoles mystiques dont j'ai parlé en donnant l'origine du Piétisme. Après cela, je dois avertir ici qu'en parlant des assemblées de cette société, j'emploierai toujours le mot de Collége.

Dans ces Colléges, chacun peut et a droit de parler, de quelque religion

qu'il fasse (extérieurement) profession, quelque système qu'il suive, quelque extraordinaires que puissent être ses idées, pourvu seulement qu'il reconnaisse la divinité de l'Écriture. Ecclésiastique, Laïque, chacun y commente à sa mode cette Écriture, et dit ce qu'il pense sur la religion, soit qu'on prenne ce terme dans sa plus grande généralité, soit qu'on le réduise à la croyance de chaque secte. A l'égard des femmes, il n'en est pas comme chez les Quakers : dans le Collége, elles ne disent mot. Il ne s'agit point non plus ici de l'esprit intérieur du Quakerisme, ni de ses impulsions, etc.; ce que le Collégien dit est le fruit de ses saintes études, ou de ses méditations sur la Bible, ou des découvertes qu'il a faites par la force de son esprit, ou par un bon sens naturel. Autre chose à remarquer, et que toute personne hardie dans ses pensées ne manquera pas d'approuver, c'est que le Collége n'est jamais soumis à l'autorité d'un seul docteur, ni aux décisions de quatre ou cinq personnes qui, dans les assemblées de quelques autres sectes, s'emparent toujours de la parole. Au reste, on ne doit pas s'imaginer que le seul Collége des Collégiens soit à Rhinsbourg. Il y a de ces Colléges dans plusieurs villes et villages de Hollande, de Frise et d'Oost-Frise; principalement à Amsterdam, à Rotterdam, à Harlem, à Leyde, à Groningue, à Lewarde, etc.; mais à quoi servirait-il de faire une plus longue énumération des villes ? et pour les villages, Sardam est celui qui l'emporte sur tous les autres, en ce qu'il s'y trouve plus d'une secte. C'est apparemment à ces Colléges que la Hollande doit la réputation de nourrir autant de religions que d'hommes, comme l'Espagne et l'Italie doivent à un certain excès qu'il n'est pas nécessaire de définir, celle d'avoir plus de chapelles et plus de saints que de dévots : en sorte qu'on peut très-bien appliquer à ces derniers ce que Pétrone a dit de la dévotion de son temps.

Tous ces Colléges ne sont pas uniformes, ni réglés sur les mêmes idées. Ce n'est pas un seul système qui fait l'union : il n'y a unité d'idée que sur la divinité de la Bible; après cela, chacun raisonne à sa mode, propose ou objecte, etc.

Parlons seulement du Collége d'Amsterdam. Ce Collége s'assemble dans une maison d'orphelins qui a l'*Orange* pour enseigne. On s'y assemble le dimanche après midi, environ l'espace d'une heure, depuis deux heures et demie jusqu'à trois heures et demie, et le mercredi au soir, depuis cinq heures jusqu'à sept heures et demie. On y traite et explique les matières contenues dans le Nouveau Testament, et cela de suite et par ordre. Le dimanche, on suit les Evangiles et les Actes des Apôtres; le mercredi, les Epîtres. C'est pour conserver cet ordre, que certaines personnes qui

ont le droit de parler ordinairement dans le Collége (ou qui ont acquis ce droit par la déférence ou par le respect que l'esprit, l'éloquence, ou le savoir ont pu leur gagner) s'assemblent une fois par an, et divisent une partie du Nouveau Testament en autant de textes qu'il peut s'en expliquer dans l'année ; et il est à remarquer qu'on établit deux personnes comme cautions pour chaque texte, lesquelles, au défaut de tout autre, sont obligées de se charger de les expliquer. On use de cette précaution pour prévenir une dissolution infructueuse de l'assemblée ; et c'est ce qui arriverait, si malheureusement personne n'avait rien à proposer sur le texte. Il est à remarquer aussi qu'il y a des listes imprimées, où chacun peut voir l'ordre de ces textes, et par conséquent réfléchir et méditer d'avance sur ce qu'il pourra se proposer de dire dans l'assemblée suivante. Au reste, on n'est pas si scrupuleusement attaché à l'ordre des textes, qu'il ne soit absolument permis de s'en écarter, ni de choisir assez souvent tel autre texte que l'on jugera à propos d'expliquer à l'assemblée.

L'ouverture de la dévotion se fait par la lecture d'un cantique et d'un psaume que l'on chante ensuite ; après quoi, on propose une prière. La prière faite, on lit le texte destiné à être le sujet du discours chrétien, et l'on invite les Frères de l'assemblée à se servir de la liberté accordée à chacun d'eux de proposer ses objections, ses remarques, ses exhortations. Si personne ne se lève de sa place pour parler, les cautions suppléent, et font un discours sur lequel il est permis, comme je l'ai dit, de faire des remarques et des objections, que chacun peut censurer et corriger, auquel enfin chacun a droit de faire un supplément à sa mode ; et, pour donner le temps nécessaire à la révision, à la censure et aux additions, il se fait un silence raisonnablement long après le Sermon. Ces additions et ces réflexions sont plus ou moins étendues, solides, utiles, selon que la personne qui parle a plus ou moins de génie, d'ordre et de justesse. Une application convenable suit, avec une dernière prière, pour terminer cet exercice.

La description que j'ai donnée des exercices de dévotion du Collége prouve assez que, dans ce Collége, il n'y a point de ministre, ni de prédicateur élu solennellement et reconnu tel ; point d'autorité donnée à une personne, vêtue, ornée d'une certaine façon, à qui le saint habillement attire ensuite le respect des dévots et des dévotes ; point enfin d'idée de mérite et de génie distingué attachée à l'ecclésiastique plutôt qu'au laïque. Outre cela, il n'y a dans le Collége ni Conseil ecclésiastique, ni Ancien, ni Diacre. Je dois pourtant avertir qu'il y a une espèce d'exception à faire à l'égard des prédicans du Collége : c'est que ceux des Mennonites y parlent souvent, particulièrement dans les Colléges établis hors d'Amsterdam ;

mais il faut remarquer aussi que ces prédicans Mennonites ne prêchent que comme simples particuliers, sans supériorité, sans distinction. Le Collége ne les écoute et ne les reçoit qu'en qualité de Frères, égaux à tous les autres Frères. Au défaut de discipline et de hiérarchie, défaut qui, chez les Collégiens, passe pour une chose agréable à Dieu, il faut ajouter le mépris de formulaires, de confessions et de catéchismes. L'idée qu'ils ont de ces trois liens, par lesquels les sectes et les religions ont accoutumé d'unir leurs fidèles, convient parfaitement à un corps formé de membres qui ne se rencontrent ensemble que pour être indépendans. « Pourquoi, » dit-on dans le Collége, un Frère sera-t-il obligé de croire à la manière » d'un autre Frère? pourquoi ne serait-il pas permis à l'un d'avoir des » idées différentes de l'autre? Dans la société civile, exige-t-on que la » croyance soit uniforme? N'exigeons dans nos Frères qu'une conduite » convenable à cette Ecriture, que nous devons tous regarder comme la » parole de Dieu et la règle de nos devoirs : que les œuvres ne démentent » point cette foi dont les hommes affectent si généralement de faire parade, » et qui, pour l'ordinaire, ne porte d'autre preuve de religion avec elle » que le mépris, la haine et l'intolérance pour ceux qui n'adoptent pas son » formulaire. »

La fondation ou l'établissement des Colléges est de l'année 1619. L'origine en est due à cet esprit d'intolérance si connu alors chez les Réformés de Hollande; et c'est cet esprit qui a pu conduire les Collégiens à une extrémité tout opposée. Trois frères nommés *Van der Codde* (en latin *Coddeus*, frères d'un autre *Coddeus* qui fut professeur en langue hébraïque dans l'Académie de Leyde) furent les véritables fondateurs des Colléges, et la fondation commença de la manière suivante. Ces trois frères *Van der Codde* étaient villageois, faisant tous les trois profession d'Arminianisme. Ils demeuraient dans trois différens villages, et même l'un d'eux était Ancien de l'église de son village. Un de ces frères faisait sa résidence ordinaire à Rhinsbourg.

Le premier Collége religieux fut établi à Warmond, village où résidait un des Van der Codde. Ce Collége se forma d'un grand nombre de Remontrans, qui n'osant plus s'assembler ni ouvertement, ni en cachette, comme Arminiens, à cause des amendes rigoureuses, se trouvèrent tout consolés d'avoir le prétexte de s'assembler comme amis, sous un nom donné communément dans leur pays à des sociétés où il ne s'agit de rien moins que de religion. Mais qu'arriva-t-il dans la suite? Après que l'orage fut un peu calmé, plusieurs ministres Remontrans revinrent dans leur patrie, et, sans craindre d'essuyer un nouveau danger, se présentèrent à Warmond

pour y être Pasteurs du troupeau. Les Van der Codde les récusèrent, en leur déclarant que la nouvelle institution ne pouvait s'accommoder de l'autorité pastorale; que cette institution était fondée sur le modèle donné par Saint Paul dans le chap. XIV de la première épître aux Corinthiens; et enfin, que leur manière de s'assembler était conforme à la pratique des Apôtres.

Bientôt après, le Collége de Warmond fut transplanté à Rhinsbourg : il s'y multiplia considérablement, et acquit deux célèbres pasteurs Remontrans, non comme pasteurs, mais comme Frères. A l'imitation de ce Collége, il s'en forma insensiblement d'autres en plusieurs endroits de la Hollande. D'abord on rechercha ces assemblées; à la fin on fit semblant d'ignorer ce qui se passait, et l'on usa de connivence.

Pl. 70. *Assemblée de ceux qu'on appelle Collégiens à Amsterdam.*

Voilà ce que l'on m'a communiqué comme certain sur l'origine des Collégiens. D'autres prétendent, au contraire, que l'origine des Colléges est plus ancienne, et qu'avant les Van der Codde il y en avait de pareils dans les Provinces-Unies, fondés sur le même plan, réglés sur les mêmes idées, et en vertu de l'explication qu'ils donnaient, comme les Collégiens de Warmond et de Rhinsbourg, aux paroles de Saint Paul. La différence que je trouve entre ces derniers Colléges et les autres plus anciens, c'est que ceux-ci étaient composés d'Anabaptistes et autres dont il a été parlé ci-dessus. On trouve des Colléges de cette espèce dès l'année 1560, et sans doute qu'en remontant plus haut vers l'antiquité, on en trouverait plusieurs autres, sur-tout en approchant des temps de persécution. Avec cela, les conventicules d'Angleterre et toutes les assemblées clandestines de notre temps ne sont-elles pas à-peu-près de même nature? Ne disputons donc point sur la différence des noms.

On nous parle aussi de certains Colléges établis en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, où cependant il n'était permis qu'aux ecclésiastiques de parler. Le prédicant était nommé ou qualifié *Prophète*, et l'on supposait sans doute que celui qui parlait au troupeau parlait indubitablement à la façon des anciens Prophètes, immédiatement inspiré comme eux. Voici l'ordre que l'on observait dans ces sociétés religieuses, que Grindal, archevêque de Cantorbéry, protégea avec tout le zèle possible. Le plus jeune des ministres, ou, si l'on veut, des Prophètes, montait en chaire, parlait le pre-

mier environ une demi-heure, et selon qu'il se trouvait plus ou moins capable de s'étendre sur un texte pris dans l'Écriture. Un autre, un peu plus âgé, montait immédiatement après lui, et prêchait sur le même sujet : il était suivi de quatre ou cinq autres qui parlaient tous à leur tour, et suivant leur âge, sur le sujet expliqué par ceux qui les avaient précédés. Après eux montait un théologien qui avait vieilli dans l'art de prêcher. Le discours de celui-ci était bien plus long et plus solide sans doute que les précédens. Le vieux ministre, en traitant le même sujet, faisait la censure des discours qui avaient précédé le sien, y remarquait les beaux endroits, relevait les fautes avec douceur. Cette espèce d'exercices de dévotion, qui avait beaucoup de rapport à la manière de recevoir les Proposans dans la réforme de Calvin, commençait et finissait par une prière. On se retirait ensuite avec l'assemblée, pour aller terminer tous ensemble cet acte religieux par un *repas fraternel*. En se séparant, on fixait le temps pour une nouvelle assemblée, on nommait les prédicateurs, et on leur donnait le texte et le sujet du discours.

Pl. 71. *Cène des Collégiens à Rhinsbourg.*

Ces assemblées se formaient une fois le mois, quelquefois deux. On restait assemblé environ deux heures, et cela publiquement dans une église : ainsi, des Colléges de cette nature, autorisés, protégés par un archevêque, n'étaient nullement des assemblées clandestines, comme le nom qu'on leur donne ici le pourrait insinuer. Quoi qu'il en soit, il est, ce me semble, nécessaire de donner une idée de la méthode que devaient observer dans ces discours les prédicateurs qui les prononçaient. D'abord, on recherchait le rapport du texte choisi à d'autres, son vrai sens, le but que s'était proposé l'auteur sacré dans ce texte, ensuite l'exacte signification des termes, les différentes traductions, les passages parallèles, les conséquences que l'on pouvait tirer du texte expliqué, enfin les fausses explications données à ce texte par les faux docteurs, etc. ; et c'était là que brillait sans doute l'esprit de dispute, au moins s'il est permis d'en juger par la circonstance du temps où ces discours étaient à la mode. Il faut remarquer aussi que ceux qui prononçaient ces discours étant libres de choisir le sentiment qui leur paraissait le plus plausible, la différence de systèmes et d'opinions donnait lieu à des disputes dans l'assemblée ; mais la présence de graves théologiens, qui présidaient, par ordre de l'évêque du diocèse, à ces assemblées, contribuait à entretenir la modération et le bon ordre dans les disputes. On nous dit encore que, malgré la longueur de ces exercices mêlés

de théologie et de dévotion, les auditeurs n'avaient pas le temps de s'ennuyer, tant ils étaient occupés agréablement de la diversité des matières traitées dans ces différens discours.

Je dois parler de ce qui concerne l'établissement de Rhinsbourg. Ce village donne le nom à la secte des Rhinsbourgeois. Le nom de Rhinsbourgeois ne désigne pas seulement les habitans du village : sous ce nom l'on comprend aussi des Mennonites, des Remontrans, des Unitaires, des Calvinistes, des Luthériens, etc., qui se rendent de tous côtés à Rhinsbourg, comme autrefois les Juifs se rendaient à Jérusalem pour solenniser leurs Pâques. Ces gens ne s'assemblent que deux fois l'année, à savoir : à la Pentecôte, et le dernier dimanche du mois d'août, pour célébrer fraternellement la Cène ; et, pour y être admis, il suffit de vivre régulièrement selon les devoirs que nous prescrit l'Écriture, quelque opinion qu'ils aient d'ailleurs, chacun selon le préjugé de sa secte, touchant l'essence et la nature de ce sacrement. La veille de cette communion solennelle est destinée à la révision des péchés et à la préparation du cœur. Deux discours précèdent la Cène : l'un sur la Cène en général, et sur la mort de J. C. en particulier ; l'autre, sur les motifs qui portent les fidèles Rhinsbourgeois à s'assembler dans ce village, à s'y réunir chrétiennement sans distinction de parti, sans se déclarer, *les uns pour Paul et les autres pour Apollos* ; à s'y réunir, en un mot, comme les anciens Juifs dans leur temple, ou dans la capitale de leur petit Etat, pour célébrer fraternellement la Pâque ; mettant à quartier dans cette solennité les distinctions de Pharisiens et de Saducéens. Dans ces discours, les Collégiens de Rhinsbourg n'oublient pas, nous dit-on, de déplorer les malheurs du Christianisme, déchiré par les schismes et les hérésies, corrompu par les préjugés des hommes ; par où la religion est exposée tous les jours aux insultes des libertins, à la raillerie des incrédules. « Ne vaut-il pas infiniment mieux, nous dit un docteur de » Rhinsbourg, présenter fraternellement la main à tout Chrétien qui croit » à la Sainte Écriture et s'efforce de vivre en ce monde conformément à » la loi de Christ ? C'est donc en bons frères que nous tendons la main » à toutes sortes de sectaires pour les inviter à prendre la Cène avec nous, » après s'être examinés eux-mêmes sur leur état, sans nous embarrasser des » noms odieux qu'on leur donne, et sans entretenir dans nos âmes ce fiel » que malheureusement la plus grande partie des hommes regarde comme » le zèle selon J. C. » Je ne crois pas que ce petit échantillon de la manière de penser des Collégiens de Rhinsbourg puisse déplaire au lecteur.

Celui qui demande le Baptême commence par faire publiquement sa profession de foi le samedi au matin, devant l'assemblée des Rhinsbour-

geois, formée exprès pour cette cérémonie. Après la profession de foi, et celui qui doit administrer le sacrement, et celui qui doit le recevoir, se rendent à une espèce d'étang qui est derrière une maison appartenant à la secte de Rhinsbourg, laquelle est proprement une manière d'hôpital, puisqu'on y loge *gratis* ceux qui n'ont pas le moyen de loger à l'hôtellerie. C'est dans le réservoir d'eau qui dépend de cette maison, que le *Néophyte*, le *Catéchumène*, ou le *Candidat* du Baptême, doit être baptisé par immersion. Si c'est un homme qui doive recevoir le Baptême, il a sur le corps une chemisette blanche, un caleçon de même; si une femme, une manière de jaquette toute pareille, avec une jupe, à laquelle on attache ordinairement quelques pièces ou morceaux de plomb semblables à ceux que les dames font mettre dans les manches de leurs robes. Cela se pratique, nous dit-on, afin qu'elles plongent mieux, et peut-être aussi pour des raisons de décence. Le *baptisant* est dans le même équipage au milieu de cet étang, où il les attend pour les plonger, en prononçant la formule ordinaire à presque toutes les communions chrétiennes. Etant baptisés, ils vont reprendre leurs habillemens ordinaires pour se rendre ensuite à l'assemblée, où ils sont exhortés à la persévérance et à la pratique des préceptes de J. C.; après qnoi on fait une prière en public, et l'on chante ou des cantiques, ou des psaumes.

Pl. 72. *Le Baptême de Rhinsbourg.*

RELIGION
DES
DÉISTES,
ET DOGMES D'UNE SECTE ACCUSÉE DE LIBERTINAGE, etc.

Le peuple ne distingue pas les Déistes des Athées. Cependant la différence des uns aux autres est fort grande; et d'ailleurs il est, ce me semble, bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il y ait de véritables Athées. L'existence d'un Être Suprême est trop visible, et les caractères du bien et du mal, avec leurs suites, sont peints trop vivement dans la conscience de tous les hommes, pour qu'il soit possible de se dépouiller absolument de l'idée d'un Être souverain de la nature. Il est certain que les plus féroces et les plus barbares de tous les peuples conservent, dans leur barbarie, quelque idée de la Divinité, et que c'est être injuste à leur égard que de les traiter d'Athées. Pour les Chinois et les Japonais, il est de même faux qu'ils le soient. Dire que les Idolâtres sont Athées est un autre excès qui tient de l'invective et de la déclamation : ainsi l'on ne saurait mettre au rang des preuves de cet Athéisme imputé aux anciens Païens, ce qu'a dit contre eux un Père de l'ancienne Eglise, *que s'il n'y a point d'unité de Dieu, il n'y en a point du tout.*

Si le parfait Athéisme est une chimère, il n'en est pas ainsi du Déisme. Le Déisme a cela de commode, qu'il n'empêche pas d'être extérieurement de la religion qui convient le mieux aux intérêts temporels. Reconnaître un seul Dieu et le servir, sans se lier autrement que par politique et par bienséance à telle ou à telle religion qu'il plaît au Souverain de protéger préférablement à toute autre dans ses Etats, est un principe du moins aussi convenable aux inclinations de l'esprit humain, que celui qui ne nous engage à rester sujets de ce Souverain qu'aussi long-temps que nos affaires le demandent, ou que notre humeur nous permet de vivre sous sa

domination. Ceux dont les principes renversent la société civile vont peut-être bien au-delà de ce qu'on doit appeler *Déisme*. Mais y pensent-ils de sang-froid ? Ne seraient-ils pas, comme le reste du genre humain, les victimes du renversement des lois ? Croyons donc que leur conscience ne saurait convenir long-temps de la vérité des systèmes qu'ils veulent défendre pour se faire un nom dans le monde.

Dans la société civile et dans la société ecclésiastique, on met communément au rang des Déistes beaucoup de gens qui ne le sont nullement ; mais à quoi servent les protestations de ces prétendus Déistes, sinon à fortifier les préjugés qu'on a résolu d'avoir contre eux ? C'est ainsi que le vulgaire appelle *Déisme* l'indifférence dans le choix des sectes du Christianisme ; cette opinion trop charitable qui les sauve toutes, et les fait aller au Ciel par des routes différentes ; le sentiment qui réduit le Christianisme à très-peu d'articles fondamentaux ; celui qui réduit la religion à la pratique toute seule de la morale évangélique ; le principe de ces Chrétiens tolérans jusqu'à l'impiété, s'il faut s'en rapporter aux reproches amers de certains théologiens bilieux qui forgèrent, il y a cinquante ans, l'odieuse épithète de *Latitudinaires* en l'honneur de ces prétendus *Déistes*. Les successeurs de ces théologiens ont continué d'appeler de ce même nom tout faux Chrétien de notre temps, qui, bien loin d'excommunier la secte dans laquelle il n'est pas né, ne craint pas de regarder les enfans de cette secte comme ses frères. C'est ce même principe qui fait trouver un *Déisme raffiné* chez les *Anabaptistes*, chez les *Sociniens*, chez les *Remontrans*, et dans les assemblées de ces Collégiens dont j'ai parlé. Enfin, et le vulgaire ignorant, et les théologiens outrés, et les dévots timides et scrupuleux honorent souvent du nom de *Déiste* tout écrivain qui s'émancipe dans la description des défauts des ecclésiastiques, qui méprise leurs subtilités scholastiques, et la malheureuse adresse qu'ils ont montrée pendant tant de siècles à inventer formulaires sur formulaires, etc. De tels écrivains, a-t-on dit plus d'une fois, en insinuant en même temps qu'il s'agissait de défendre l'honneur et la gloire de Dieu, sont les plus détestables de tous les *Déistes*.

La doctrine de la secte dont je vais parler est un Déisme compliqué, à en juger par les reproches qu'on lui fait. Elle reconnaît pour Patriarches un certain *Pontien de Hattem*, et un autre Hollandais nommé *Woutelard*, qui, tous deux, ont, dit-on, renouvelé les idées de *Spinosa*, en y ajoutant du leur, et assorti ce nouveau système au *mystique* de quelques *Piétistes* dont j'ai parlé dans la *Dissertation sur les Mystiques*, dans lesquels on a reconnu aussi des idées prises de *Spinosa*. Cette secte de *Hattem*

s'assemble encore, mais avec tant de secret et de précaution, qu'à moins que de se faire reconnaître pour fidèle membre du corps par les indices les plus convaincans, il est impossible d'être admis dans les assemblées de la secte. Les rigoureux édits des Etats l'obligent à prendre ces précautions, pour se dérober aux peines qui, pour l'ordinaire, consistent en amendes pécuniaires, qui en Hollande font des martyrs, comme ailleurs les roues et les gibets; mais, après tout, qui peut ignorer qu'en quelque pays que ce soit, perdre une somme d'argent est pour des marchands une peine aussi cruelle que les galères et la mort? Quoi qu'il en soit, je rapporte dans la note le dernier Édit qui a été fait contre les *Hattemistes* ou *Woutelars*; car on leur donne également ces deux noms. On y voit en gros les motifs qui font interdire leurs assemblées. Je donnerai leurs dogmes plus en détail, après que j'aurai rapporté quelques particularités touchant *Spinosa* et sa morale, telles que nous les donne un de ses disciples : et c'est là le véritable moyen qui conduit au parallèle de *Pontien de Hattem* avec *Spinosa*.

Baruch, ou Benoît *Spinosa*, né à Amsterdam, le 24 novembre 1632, était né Juif, d'un père de condition médiocre (marchand), et Portugais de nation. On le fit étudier en littérature hébraïque : c'est à cela que se termine ordinairement toute l'érudition des Juifs. Des bornes si étroites n'arrêtèrent point, nous dit-on, l'esprit de cet écolier subtil. *Spinosa* proposait des difficultés, il faisait des objections hardies, et ses maîtres, qui ne pouvaient les résoudre, y trouvèrent un prétexte légitime pour le calomnier et le détruire « Ne lisant que la Bible, il se rendit bientôt capable de n'avoir plus besoin d'interprète. Il faisait des réflexions si justes, que les Rabbins n'y répondaient qu'à la manière des ignorans, qui, voyant leur raison à bout, accusent ceux qui les pressent trop d'avoir des opinions peu conformes à la religion.... Il comprit qu'il était inutile de s'informer (par autrui) de la vérité. *Le peuple ne le connaît point....; en croire aveuglément les livres authentiques, c'est*, ajoutait-il, *trop aimer les vieilles erreurs.* Il se résolut de ne plus consulter que lui-même, et de n'épargner aucun soin pour faire la découverte de la vérité, qu'il prétendit devoir se trouver dans le système qu'il inventait, ou plutôt qu'il renouvelait et perfectionnait. *Spinosa* conçut un si important projet au-dessous de l'âge de vingt ans. » Ainsi l'on pouvait dire de lui, *que la raison et le libertinage mûrissaient en même temps*. Pour venir à son but, et former son plan, il recommença de lire l'Écriture, il en perça l'obscurité, il en développa les mystères, il se fit jour à travers les nuages derrière lesquels on lui avait dit que la vérité était cachée. Après l'examen de la Bible, il fit celui du *Tal-*

mud..... Un certain *Morteira*, Rabbin moins ignorant que les autres, ne put s'empêcher de l'admirer..... ; pour mieux connaître *Spinosa*, il voulut l'éprouver en toutes manières, et il avoua qu'il n'avait jamais rien trouvé à redire, tant à ses mœurs qu'à la beauté de son esprit..... Ces louanges n'augmentèrent point la vanité du disciple..... : la prudence dont il était déjà doué dans cette grande jeunesse lui apprenait à faire peu de fonds sur l'amitié et sur les louanges des hommes.... Avec cela, cet amour qu'avait *Spinosa* pour la vérité était si fort sa passion dominante, qu'il ne voyait presque personne ; mais il y a des rencontres où l'on ne peut honnêtement éviter de se lier, et de se faire connaître, quelque dangereuses qu'elles soient souvent..... Deux jeunes hommes, qui se disaient ses amis intimes, lui arrachèrent ses sentimens...... D'abord il les renvoya à Moïse et aux Prophètes, vrais Israélites qui avaient décidé de tout, et que par conséquent ils étaient obligés de suivre aussi comme vrais Israélites. » Mettons ici toute la suite du dialogue qu'ils eurent entre eux, dans les propres termes de l'auteur de la vie de *Spinosa* : il sera suivi des principales circonstances de sa conduite, de celles du moins qui font connaître sa morale, et dans la pratique et dans la spéculation. « A les en croire, répartit un de ces jeunes hommes, je ne vois point qu'il y ait d'Être immatériel, que Dieu n'ait point de corps, ni que l'âme soit immortelle, ni que les Anges soient une substance réelle. Que vous en semble ? continua-t-il, en s'adressant à notre disciple, Dieu a-t-il un corps ? Y a-t-il des Anges ? l'âme est-elle immortelle ? J'avoue, dit le disciple, que ne trouvant rien d'immatériel ou d'incorporel dans la Bible, il n'y a nul inconvénient de croire que Dieu soit un corps, et d'autant plus que Dieu étant grand, ainsi que parle le roi prophète, il est impossible de comprendre une grandeur sans étendue, et qui, par conséquent, ne soit pas un corps. Pour les Esprits, il est certain que l'Ecriture ne dit point que ce soient des substances réelles et permanentes, mais de simples fantômes nommés Anges, parce que Dieu s'en sert pour déclarer sa volonté : de telle sorte que les Anges, et toute autre espèce d'Esprits, ne sont invisibles qu'à raison de leur matière très-subtile et diaphane, qui ne peut être vue que comme on voit les fantômes dans un miroir, en songe, ou dans la nuit, de même que Jacob vit en dormant des Anges monter sur une échelle et en descendre. C'est pourquoi nous ne lisons point que les Juifs aient excommunié les Saducéens, pour n'avoir pas cru d'Anges, à cause que l'Ancien Testament ne dit rien de leur création. Pour ce qui est de l'âme, partout où l'Écriture en parle, ce mot d'*âme* se prend simplement pour exprimer la *vie*, ou pour tout ce qui est vivant. Il serait inutile d'y chercher de quoi appuyer son immortalité.

Pour le contraire, il est visible en cent endroits, et il n'est rien de plus aisé que de le prouver : mais ce n'est ici ni le temps ni le lieu d'en parler.

» Le peu que vous en dites, répliqua l'un des deux amis, convaincrait les plus incrédules ; mais ce n'est pas assez pour satisfaire vos amis, à qui il faut quelque chose de plus solide, joint que la matière est trop importante pour n'être qu'effleurée. Nous ne vous en quittons à présent qu'à condition de la reprendre une autre fois. »

Le disciple, qui ne cherchait qu'à rompre la conversation, leur promit tout ce qu'ils voulurent. Mais, dans la suite, il évita soigneusement toutes les occasions de renouer avec eux ; et, se ressouvenant que rarement la curiosité de l'homme a bonne intention, il étudia la conduite de ces amis. Il y trouva tant à redire, qu'il rompit avec eux et ne voulut plus leur parler... Cette rupture les irrita : pour se venger, ils commencèrent par décrier *Spinosa* dans l'esprit du peuple. Ils publièrent que ce jeune homme ne serait jamais un des piliers de la synagogue, et qu'il y avait plus d'apparence qu'il en serait le destructeur, n'ayant que haine et mépris pour la loi de Moïse ; qu'ils l'avaient fréquenté sur le témoignage de Morteira ; mais qu'ils avaient enfin reconnu que c'était un véritable impie. » Ces bruits devinrent bientôt publics ; et, quand ces faux amis virent l'occasion propre à les pousser plus vivement, ils firent leur rapport à la synagogue, et l'animèrent de telle manière, que peu s'en fallut qu'elle ne le condamnât sans l'avoir entendu.

Ce premier feu diminua : mais cependant les sacrés ministres du temple le firent sommer de comparaître devant eux. *Spinosa* alla gaiement à la synagogue. Ses juges lui dirent avec un visage consterné, en personnages rongés du zèle de la maison de Dieu, « qu'après les espérances qu'ils avaient conçues de sa piété, il était difficile de croire le mauvais bruit qui courait de lui ; qu'ils l'avaient appelé pour en savoir la vérité, et que, dans l'amertume de leur cœur, ils le citaient pour rendre raison de sa foi ; qu'il était accusé du plus énorme de tous les crimes, qui est le mépris de la loi.... » Ensuite ils le conjurèrent d'avouer de bonne foi s'il était coupable ou non ; et quand ils virent qu'il niait l'être, les faux amis déposèrent qu'ils l'avaient entendu se moquer des Juifs, comme de gens superstitieux, nés et élevés dans l'ignorance, qui ne savent ce que c'est que Dieu, et se disent néanmoins son peuple, au mépris des autres nations ; qu'il avait dit que la loi avait été instituée par un homme, à la vérité, plus fin et plus adroit qu'eux en matière de politique, mais qui n'était guères plus éclairé dans la physique et dans la théologie, etc. » A cela, ils ajoutèrent ce que *Spinosa* leur avait dit de Dieu, des Anges et de l'âme, et que ses accusateurs n'oublièrent

pas de relever. Les esprits des juges furent ébranlés; le zèle leur fit crier anathème. Ils interrogent, pressent, menacent, tâchent d'intimider *Spinosa*. L'accusé répartit à tout cela, « que, sur la déposition de si bons » témoins, il avouerait ce qu'ils disaient, si, pour le soutenir, il ne fallait » que des raisons incontestables. » *Morteira*, averti du danger où était son disciple, courut à la synagogue, prit place parmi les juges, et tâcha de fléchir *Spinosa* par des remontrances et par des exhortations; mais rien ne put ébranler la fermeté du jeune homme. Alors *Morteira*, comme chef de la synagogue, le pressa encore de se déterminer à la repentance ou à la peine, protestant de l'excommunier, s'il ne leur donnait à l'instant des marques de sa conversion.....

L'excommunication suivit d'assez près la menace; mais, bien loin de s'en effrayer: *A la bonne heure*, dit *Spinosa* à celui qui lui en apporta la nouvelle, *on ne me force à rien que je n'eusse fait de moi-même, si je n'avais craint le scandale. Puisqu'on le veut, j'entre avec joie dans le chemin qui m'est ouvert; avec cette consolation que ma sortie sera plus innocente que ne fut celle des premiers Hébreux hors d'Egypte. Je n'emporte rien à personne, et quelque injustice qu'on me fasse, je puis me vanter qu'on n'a rien à me reprocher.*

Spinosa, excommunié, se mit sous la protection des Chrétiens, et ne pensa plus qu'à s'avancer dans les sciences humaines. Il commença par apprendre le latin. *Van den Ende* fut son maître. Peu de temps après, les Rabbins le dénoncèrent au magistrat d'Amsterdam comme un impie, et, comme ils eurent l'adresse d'intéresser les ministres à la même cause, le dénoncé fut enfin banni. Il se retira à Rhinsbourg, d'où, après deux ans de séjour, il passa à Voorbourg, près de la Haye. Enfin il prit la résolution de se retirer à la Haye, et il y finit ses jours le 21 février 1677. Il n'y avait point de savant qui ne lui écrivît pour être éclairci de ses doutes; témoin le grand nombre de lettres qui font partie du livre qu'on a imprimé après sa mort..... Avant lui, continue le disciple de *Spinosa*, l'Écriture Sainte était un Sanctuaire inaccessible. Tous ceux qui en avaient parlé n'en avaient parlé qu'en aveugles. *Spinosa* seul en a parlé comme savant, dans son *Traité de Théologie et de Politique*; et il est certain que jamais homme n'a possédé si bien que lui les Antiquités Judaïques.

Quoiqu'il n'y ait point de blessure plus dangereuse que celle de la médisance, ni moins facile à supporter, *Spinosa* n'a jamais témoigné de ressentiment contre ceux qui le déchiraient. Plusieurs écrivains ont noirci d'injures l'ouvrage dont je viens de parler; d'autres ont essayé de le réfuter avec quelque apparence de modération. *Spinosa* se contenta d'en éclaircir

les endroits auxquels on donnait un faux sens, c'est-à-dire, sans doute contraire à ses intentions, voulant empêcher, autant qu'il était possible, que la malice n'éblouît les personnes de bonne foi..... Il avait si peu d'inclination à se faire estimer et admirer, qu'en mourant il recommanda qu'on ne mît pas son nom à ses ouvrages de morale, prétendant qu'une telle affectation était indigne d'un philosophe...... A cette qualité s'en joignit une autre, moins remarquable à la vérité, mais convenable aux agrémens de la société civile, c'est qu'il était extrêmement propre. *Ce n'est pas*, disait-il, *cet air malpropre et négligé qui nous fait regarder comme savans ; au contraire*, poursuivit-il, *cette négligence affectée est la marque d'une âme basse où la sagesse ne se trouve point, etc.* Non-seulement les richesses ne le tentaient pas, mais même il ne craignait point les suites fâcheuses de la pauvreté......

Il était aussi désintéressé que les dévots qui ont le plus crié contre lui l'étaient peu. Un de ses amis intimes voulant lui faire présent de deux mille florins, pour le mettre en état de vivre commodément, *Spinosa* les refusa avec sa politesse ordinaire, disant qu'il n'en avait pas besoin. En effet, il était si tempérant et si sobre, qu'avec très-peu de bien il ne manquait de quoi que ce fût. *La nature*, disait-il, *est fort contente de peu, et quand elle est satisfaite, je le suis aussi.* On va voir qu'il n'était pas moins équitable que désintéressé. Le même ami, qui lui avait voulu donner deux mille florins, n'ayant ni femme ni enfans, voulut faire un testament en faveur de *Spinosa*. Il lui en parla ; mais *Spinosa* lui représenta si vivement qu'il agirait contre la justice et la nature, si, au préjudice d'un propre frère, il disposait de sa succession en faveur d'un étranger, que le testateur se rendit aux remontrances du philosophe, et laissa tout son bien à celui qui naturellement devait être l'héritier, à condition, toutefois, qu'il ferait une pension viagère de cinq cents florins à notre philosophe. Mais son désintéressement lui fit trouver cette pension encore trop forte, en sorte qu'il la fit réduire à trois cents florins.

Ce que je viens d'extraire de la vie de ce philosophe Déiste semble suffire pour donner l'idée de sa morale, tant dans la spéculation que dans la pratique. A cela on ajoute que sa vertu ne le rendait point ennemi des plaisirs honnêtes. Réduisons plus précisément et en deux mots les principes qu'il appelait *religion*. J'emploierai encore une fois les propres termes de son disciple. « Il était tout-à-fait guéri des idées que les Juifs se font de Dieu ;
» et cependant (nous dit-on) il n'y a point de philosophe qui donne de
» plus belles idées de la Divinité, que celles qu'en donne Spinosa dans ses
» écrits. Plus nous connaissons Dieu, plus nous sommes maîtres de nos

» passions : c'est dans cette connaissance que l'on trouve le parfait acquies-
» cement de l'esprit et le véritable amour de Dieu ; c'est en cela que
» consiste notre salut, qui est la béatitude et la liberté. Tels sont les prin-
» cipaux points que notre philosophe a regardés comme dictés par la raison
» touchant la véritable vie et le souverain bien de l'homme. Comparez ces
» maximes, continue-t-il, avec les dogmes du Nouveau Testament, vous
» verrez que c'est la même chose. La loi de J. C. nous porte à l'amour de
» Dieu et du prochain : c'est là proprement aussi ce que la raison nous
» inspire, au sentiment de Spinosa ; d'où il est aisé d'inférer que la raison,
» par laquelle Saint Paul appelle la religion chrétienne une religion raison-
» nable, c'est que la raison l'a prescrite, et qu'elle en est le fondement. »

Quoique les *Esprits forts*, anciens et modernes, aient diminué autant qu'ils ont pu l'autorité des religions établies, il en est peu cependant qui aient voulu, ou qui aient osé rompre ouvertement avec le reste du genre humain sur cet article. Ils ont tout au moins avoué combien il est important que les hommes soient retenus par quelques liens ; mais j'oserais bien assurer de tous, qu'après avoir consulté la conscience et la raison, chacun d'eux a plus ou moins senti qu'il était impossible que la crainte seule eût forgé les Dieux. Les opinions les plus étranges d'une infinité de *libertins*, et les systèmes les plus absurdes de ceux qu'on appelle *Fanatiques*, *Déistes*, etc., ont été capables de défigurer la Divinité ; mais ces opinions et ces systèmes ne sont jamais parvenus à la ruiner, et l'existence d'un Dieu, quelle qu'elle soit, leur a toujours paru nécessaire. On a tâché d'anéantir l'autorité de ce qu'on appelle *Révélation*, mais on n'a pu entièrement éviter de reconnaître une substance capable de se révéler, sous quelque nom et de quelque manière qu'on la considère. J'avoue qu'on a attaqué cette substance par des objections, jusqu'à présent insolubles à l'esprit humain ; que les uns l'ont comme défiée sur la faiblesse de sa providence ; que d'autres l'ont soumise à une manière de destin, pour la disculper, disaient-ils, de certains défauts qu'ils trouvaient dans la disposition des événemens de cet univers ; que quelques-uns de ces *esprits forts* ont comme exigé d'elle une espèce d'éclaircissement sur l'origine du mal, sous prétexte qu'il est contraire à la bonté d'un Etre Suprême ; que quelques autres, tels que les Manichéens, avec un respect apparent pour cette substance, ont soumis le mal à un Etre aussi essentiellement mauvais que l'Etre Suprême est essentiellement bon. Mais de quelque façon que tous ces philosophes *libertins*, *déistes*, *esprits forts*, etc., aient raisonné, ils ont tous été réduits à reconnaître une autorité suprême. Préexistante ou non avant la matière ; matière elle-même, ou seulement âme de cette matière, *co-existante* ou

co-éternelle, espace qui contient les corps, substance infinie et universelle, dont nous sommes simplement les modes; enfin, de quelque façon qu'ils se soient figuré cette substance, etc., ils n'ont pu éviter de la regarder, malgré les raisonnemens les plus hardis, comme infiniment nécessaire dans la nature, et en particulier au genre humain. Comme tels, ils ont été réduits à reconnaître sa puissance; et, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, ces créatures si audacieuses, si téméraires dans leurs recherches, et qui ne sont, suivant leurs raisonnemens, que des modes et des différentes manières d'être de la substance universelle, ont été forcées de plier sous le poids de son autorité.

On doit mettre tout au plus au rang des *Déistes* ceux qui croient que toutes les religions sont également agréables à l'Etre Suprême, pourvu qu'on ne s'y écarte pas des lois naturelles. Ils s'imaginent que Dieu aime la diversité dans le culte religieux, et qu'elle lui est aussi agréable que le sont à un grand prince les différentes manières de le louer et de lui demander des grâces. On peut mettre encore au rang des *Déistes* ceux qui ont attaqué la religion, sous prétexte d'attaquer la superstition. De ce nombre est *Toland*, ce fameux et hardi libertin, qui faisait profession d'être l'ennemi juré, non pas de l'Église, disait-il, mais de ceux qui la gouvernent, à qui la superstition sera éternellement nécessaire. Il s'est érigé en apologiste de *Tite-Live*, et l'a déclaré ennemi des superstitions romaines, pour mieux faire le procès à toutes les religions, qui, selon lui, sont remplies de vieilles fraudes, et de mensonges qui, à la longue, sont devenus vraisemblables : mais pourquoi, dit-il par la bouche de *Tite-Live*, se mettre en peine si les choses anciennes sont vraies ou fausses, pourvu qu'on les adopte comme vraies ? Les grands de la République romaine les ont estimées utiles et nécessaires, et le peuple s'était si bien accoutumé à les croire telles, qu'il ne pouvait plus s'en passer. Plût à Dieu, s'écrie-t-il ensuite, que la même contagion n'eût jamais gagné les Chrétiens ! Et moi, j'ajouterais volontiers : Plût à Dieu que le faux zèle, qui, dans les uns, est l'effet de la décadence des passions, dans les autres celui de la crainte, dans les grands celui de l'ambition, dans les petits celui de la politique et de l'ignorance, n'eût jamais autorisé l'établissement des fables que l'on n'a pas eu honte de fonder sur les vérités les plus sublimes.

Les différentes manières de penser de l'âme dépendent de l'état des organes du corps qu'elle anime. Un homme, usé par la débauche, sent, à soixante ans, des craintes et des remords qu'il ne se connaissait pas à vingt-cinq. Ceux qu'on appelle des Athées de pratique, et presque tous ceux qui, jusqu'au déclin de l'âge, se sont élevés en général contre les

devoirs de la religion, en les traitant de vaines cérémonies et de pratiques populaires, commencent à penser autrement lorsque la raison diminue, et qu'ils semblent que l'âme et le corps vieillissent en juste proportion. Cette vieillesse de l'âme favorise infiniment la superstition : l'âme la regarde comme une expiation nécessaire des désordres de sa jeunesse, et ne saurait se persuader dans cet état que la simplicité de la religion puisse effacer les outrages qu'elle a faits à Dieu. Alors les prières et les élévations de cœur paraissent sans force à l'âme, si les préservatifs humains ne les accompagnent.

Comparons les superstitieux à ces débauchés que le vin ne réchauffe plus : il faut que les médecins inventent tout exprès des cordiaux pour eux.

Je conclus, en définissant l'homme religieux un homme qui rend à Dieu ce qui lui est dû, et se soumet à lui dans toute l'étendue de sa raison pendant le cours de sa vie ; qui, en l'adorant, ne s'effraie pas comme le vulgaire ; qui se dépouille, en lui rendant ses hommages, de toute crainte servile ; qui, religieux par reconnaissance et par devoir envers Dieu, méprise cette terreur qu'inspire la mort aux superstitieux et aux faux dévots ; qui, enfin, renonce aux fausses idées que beaucoup de Chrétiens osent se faire d'une destinée inexorable.

RELIGION
DES
PRÉADAMITES.

A-peu-près dans le milieu du dix-septième siècle, un auteur, auparavant assez peu connu dans le monde, essaya d'établir un nouveau système sur l'origine du genre humain, et de prouver qu'il y a eu des hommes avant *Adam*. La singularité du système m'oblige de le renfermer un peu en détail dans cette dissertation.

Les difficultés, inconnues pendant seize siècles, que *La Peyrère* se mit en tête de trouver, à ce que dit Saint Paul, sur le commencement de l'imputation du péché d'Adam, etc., le rendirent auteur d'une opinion aussi extraordinaire que l'on puisse l'imaginer : c'est qu'il devait y avoir eu des hommes avant Adam. Sans entrer trop avant dans ses nouvelles discussions, je dirai qu'il pose d'abord que l'imputation du péché a commencé à la transgression de la loi, non de Moïse, mais d'une loi antérieure et plus générale donnée à Adam : transgression qui a répandu la mortalité sur tous les hommes. C'est cette imputation qui a cessé à J. C., second Adam. L'apôtre dit que le péché a existé dans le monde jusqu'à la loi ; cela veut dire jusqu'à la loi donnée à Adam. Cette loi est l'origine, la reine, pour ainsi dire, de toutes les autres, entre lesquelles il s'en trouve plusieurs qui étaient particulières et qui ont précédé celle de Moïse. Ni les ordonnances, ni les lois, ni les cérémonies attribuées à ce législateur, ne sont les premières qu'il y ait eu dans le monde. Les Juifs qui ont précédé (par les Juifs il entend toute la postérité d'Adam jusqu'à Abraham, réputé véritable père des Juifs et des Croyans selon l'idée ordinaire) ont observé le sabbat, la distinction des animaux en mondes et immondes, la précaution de s'abstenir de viandes étouffées les sacrifices, un culte réglé (qui est l'invo-

cation du nom de Dieu) commencé par Enos, quoique, dit-il, Dieu était sans doute invoqué avant ce patriarche ; mais il y a apparence qu'il changea quelque chose au culte, et qu'invoquer le nom de Dieu signifie mot à mot l'invoquer sous un autre nom qu'Adam et Seth ne l'ont invoqué, et, par une supposition un peu hasardée, changer l'ordre ou la manière de l'invocation.

Si, de-là, nous passons à la Circoncision, elle a de même précédé Moïse. Il paraît aussi, par la lecture de la Genèse, qu'avant lui toutes les lois de son décalogue étaient observées. Comment aurait-on vécu sans l'observation de ces lois ? Croit-on de bonne foi, comme le croient, à ce qu'il dit, la plupart des théologiens, que ces lois n'aient commencé qu'à Moïse ? Peut-être qu'il suffirait de répondre que c'étaient des lois naturelles, et telles, qu'il n'est pas possible de naître homme, et avec une raison saine, sans sentir qu'indépendamment de tout autre motif, notre propre intérêt nous force de les observer. Tout ce que nous venons de rapporter étant antérieur aux lois de ce législateur, il ne faut proprement lui attribuer que des lois qui devaient être particulières à un peuple et à un État, des lois cérémonielles contenant certains usages qui devaient être propres aux Juifs, lorsqu'ils seraient devenus une nation, etc., et qu'ensuite J. C. a abrogées. L'imputation du péché ne tombe nullement sur tout le genre humain, pour avoir désobéi à de telles lois usées, abrogées au bout d'un certain nombre de siècles, quoique divines : mais il n'en est pas ainsi de la loi d'Adam, qui est celle de tout le genre humain. Adam l'ayant violée, toute sa postérité s'en est ressentie, et cette violation est devenue devant Dieu le crime de tout le genre humain.

Le péché et la mort étaient donc avant Adam, mais ils ne régnaient point encore sur tous les hommes, et même ils ne *vivaient* pas. Le péché était *mort*, la mort était *morte*, le sépulcre n'avait point d'aiguillon. Ce sont les propres termes de l'auteur. Ce temps-là est exprimé par ces paroles de l'Apôtre : « Jusqu'à la loi, le péché était dans le monde ; mais il n'était » point imputé, parce qu'il n'y avait point encore de loi, » et par conséquent point de droit de la mort sur les hommes. L'autre temps est celui dont parle Saint Paul, quand il dit, « par un homme le péché est entré » dans le monde, et par ce péché la mort s'est étendue sur tous les » hommes. » Ces Préadamites, ces hommes qui ne nous sont pas mieux connus qu'à l'auteur qui les introduit, n'avaient point péché à la façon du péché d'Adam ; ils avaient péché d'un péché matériel, c'est-à-dire, pour parler, s'il se peut, d'une manière intelligible, d'un péché adhérant à la nature humaine, à la matière, à la chair, aux sens. Adam pécha d'un

péché formel : c'est ainsi que l'auteur appelle la transgression de la loi. Ce qu'il y a de plaisant dans ce système, aussi paradoxal qu'il soit possible d'en inventer, est qu'il semble supposer qu'avant cette loi donnée à Adam, les hommes étaient comme des bêtes.

De là il résulte aussi que ces Préadamites ne péchaient qu'à la façon dont pèchent les bêtes, lorsqu'elles tombent dans les excès qui sont devenus des péchés formels par la transgression de la loi donnée à Adam, etc.

Après cela, il introduit un Préadamite, parlant à la postérité d'Adam en homme qui connaît à fond l'état de la nature, et voit, ou prévoit celui des *Postadamites* sous la loi : le lecteur voudra bien me passer ce terme. La harangue du Préadamite est trop singulière pour n'en pas rapporter ici la substance. « O vous, leur dit-il, qui vivez sous la loi, voyez, considérez » en ma personne quelle est la différence entre un homme créé avant cette » loi, et vous qui l'avez été depuis que Dieu l'a donnée à Adam, votre pré- » tendu premier père. J'ai vécu dans l'état de nature sans connaître la loi de » Dieu. Je vivais alors de la vie naturelle, de la vie animale, et j'avais cela de » commun avec tous les autres animaux. Je vivais enfin sans connaître Dieu, ni » sa volonté: tout ce que je pouvais sentir en moi qui pût me faire supposer l'exis- » tence de cet Être suprême était l'effet d'une lumière innée, d'un rayon de rai- » son dû à la nature. Je voyais les merveilles de l'univers, et, par une sagacité » naturelle, je présumais (je me doutais) qu'il devait y avoir un Dieu, » mais je ne le connaissais point........ il ne s'était point donné à connaître » à moi de la façon qu'il s'est manifesté ensuite à Adam, à cet homme » formé exprès pour cette manifestation, et pour faire connaître en lui et » par lui à tout le genre humain ses lois et sa volonté. J'avoue que la pre- » mière connaissance du vrai Dieu, et la première connaissance de sa » volonté et de ses lois, commencent ensemble à Adam ; que, de cette ma- » nifestation de Dieu, il suit nécessairement que ses lois doivent être obser- » vées, et que ceux qui les violent sont pécheurs formels. Mais moi, qui » péchais sans loi, et avant qu'il y eût une loi, je ne péchais point contre » Dieu, puisque je ne connaissais point de loi qui eût défendu le péché. » Le seul remords intérieur que je fusse capable de sentir de mon péché, » consistait à sentir, je ne sais comment, qu'il me dégradait de mon état, » et me mettait au-dessous des bêtes. J'avais honte de mon péché avant » cette loi, qui m'était entièrement inconnue, comme un Socrate et un » Caton pouvaient avoir honte des leurs après cette même loi, qui leur » était aussi inconnue que s'ils étaient nés Préadamites. Cependant la » nature m'accusait, et j'étais moi-même le juge qui me condamnais. Com- » ment cela ? c'est que j'étais, en quelque façon, ma loi naturelle.

» Ce n'est pas tout : je me déplaisais encore à moi-même dans mon péché , » en vertu de certaines lois qui m'étaient prescrites......., semblables à » celles qui l'ont été dans la suite à ceux que vous appelez Gentils, et qui, » comme moi, ont ignoré la loi de Dieu. En les violant, je péchais comme » ces Gentils, lorsqu'ils violaient, par exemple, les lois de Dracon ou de » Lycurgue. Ces lois condamnaient et punissaient l'infraction que je leur » faisais; cependant l'infraction, quoique punie par de telles lois, *données » pour servir de frein aux peuples et de règle à la société civile*, ne pou- » vait encore m'être imputée de la part de Dieu, parce que je ne le recon- » naissais nullement pour législateur. Je savais très-bien ce que pouvait » être un péché contre des lois humaines, mais j'ignorais absolument ce » qu'était pécher contre la loi de Dieu. Comme son infraction ne pouvait » être imputée à un Préadamite, le péché que je commettais contre elle » *ne me tuait pas* de la manière *qu'il a tué Adam transgresseur*. Je ne » mourais point de la même mort que lui, de cette mort qui a suivi sa » transgression et l'imputation qui lui a été faite de son péché. Ma mort » était simplement la mort naturelle....., une mort qui n'était pas suivie » d'une mort attribuée comme châtiment à sa transgression, d'une mort » qui était la conséquence de l'imputation.

» Telle a été ma situation avant la loi et sous l'état de nature. Il n'en » est pas ainsi de vous, qui vivez sous la domination de la loi de Dieu, qui » êtes la postérité d'Adam, et regardés, traités comme tels. Aux Préada- » mites, le péché était une chose toute simple, toute naturelle ; aux Post- » adamites le péché a dû être imputé. De notre temps, le péché n'était » point encore né (à savoir le péché formel) ; il ne nous tuait point, il » n'était point la cause de notre mort : mais, depuis la loi, et par la » désobéissance d'Adam, le péché (le péché formel) étant entré dans le » monde, la mort a régné sur vous, et par l'imputation du péché elle est » devenue une peine........ »

Je devrais m'étendre davantage sur le reste de cette dissertation de l'auteur du Préadamisme ; mais, excepté quelques lecteurs qui aiment des matières approfondies, les autres se contentent d'une idée générale des systèmes de cette espèce : encore se plaignent-ils de l'auteur qui la leur donne, lorsqu'ils ne l'entendent pas.

Les hommes, dit l'auteur du Préadamisme, ont été créés à l'image de Dieu, parfaits, excellens même, et ils seraient restés tels, si la matière dans laquelle Dieu a logé l'âme, et dont il a fait le corps humain, ne s'était trouvée naturellement corruptible. On doit comparer l'homme à une hor-

loge qui sortirait absolument parfaite des mains de l'ouvrier, mais qui, étant composée de matière corruptible, ou abandonnée à une personne qui la négligerait, ne manquerait pas de déchoir de sa perfection, malgré l'art et l'habileté de l'ouvrier. A quoi était due la corruption de la matière, pourquoi Dieu l'avait-il créée corruptible, et comment cette matière pouvait-elle corrompre l'âme ? c'est là ce qu'il faudrait savoir. Contentons-nous d'apprendre que par une seconde création les hommes ont, pour ainsi dire, été retirés de l'ordure de cette matière. Par cette seconde création, qui est due à la force de l'esprit divin, les hommes ont acquis une sainteté véritablement surnaturelle, puisque la première création n'avait pu la leur donner; et par la même voie, ils ont été rachetés de la mort qui leur était naturelle, par une immortalité surnaturelle.

La manière dont cet auteur s'explique sur l'élection, et tout ce qu'il dit sur le choix que Dieu avait fait des Juifs en particulier, n'est, à proprement parler, qu'une dépendance du système. Leur élection a commencé à Adam, il est leur véritable père. Dieu est aussi le père des Juifs, il s'est marié à l'Eglise Judaïque. Il lui parle en tendre époux, elle lui repond de même : il a toute la tendresse d'un père pour les Juifs, qui sont les fruits de ce mariage. Enfin un passage d'Isaïe, cité à propos par La Peyrère, montre que Dieu a pour les Juifs une tendresse de mère; et c'est aussi pour cela que, dans le sommaire du chapitre, La Peyrère appelle Dieu *la mère des Juifs*. Pour les Gentils, ils ne sont qu'enfans adoptifs, sans doute comme descendus des anciens Préadamites. L'Ecriture les appelle toujours les hommes tout court, ou les fils des hommes, ou les insensés, ou les pécheurs; quelquefois même, elle les appelle bêtes et animaux immondes. Les Juifs, au contraire, sont appelés les fils de Dieu, etc., comme ayant été formés de la main de Dieu en Adam, et c'est aussi pour cela que Dieu dit lui-même qu'il a fait les Juifs beaucoup plus excellens que les nations qu'il avait pourtant aussi créées lui-même. Mais que cette contradiction apparente n'effraie pas le lecteur. Dieu avait créé d'abord les Gentils; ces hommes étaient de la première création, et peut-être que La Peyrère pensait, sans oser le dire, que ces Préadamites étaient le coup d'essai de la puissance divine.

On prouve qu'il y avait des Préadamites, par la crainte que témoigna Caïn, après avoir commis un fratricide en la personne d'Abel. Autre chose : Caïn persévéra dans le crime, et devint un parfait scélérat; brigand et chef de brigands. Quelle apparence que cela eût pu être, s'il n'y avait eu des voleurs Préadamites ? Caïn épousa une femme Préadamite, et cela se prouve, parce que, quand il se maria, Adam n'avait point encore de fille,

Il bâtit une ville ; où prit-il des architectes et des charpentiers, des maçons et plusieurs autres sortes d'ouvriers ? chez les Préadamites.

Les antiquités prodigieuses des Chaldéens, des Égyptiens, des Chinois, prouvent aussi qu'il y a eu des Préadamites. Trente dynasties de rois en Egypte ont régné pendant trois *myriades*, et une myriade fait dix mille ans : et que dirons-nous du règne du Soleil, fils de Vulcain, pendant six cent mille six cent soixante et seize ans en Egypte ? Je passe les antiquités des autres peuples.

La grande antiquité de plusieurs sciences prouve aussi la vérité du Préadamisme. L'astrologie et l'astronomie ont été cultivées de trop bonne heure et avec trop de soin, pour qu'on ne soit pas forcé à faire remonter les élémens et l'origine de ces sciences plus haut qu'Adam. La théologie et la magie ont de même je ne sais quel air d'antiquité, qu'on ne peut pas mieux fixer au temps d'Adam ; et c'est vouloir trop rajeunir ces sciences que de ne pas dater leur naissance du vivant des Préadamites, et peut-être même du temps que le Soleil commença de régner en Egypte.

Je ne suivrai pas l'auteur dans les idées qu'il donne de l'éternité par rapport à Dieu et par rapport à l'univers, et je ne toucherai pas non plus à ce qu'il dit pour expliquer l'imputation du péché aux enfans d'Adam, et leur condamnation en lui ; la propagation spirituelle du péché originel, la rétrogradation de l'imputation du péché d'Adam aux Préadamites, etc. Toutes ces matières sont trop abstraites et hors de la compétence des dissertations de cet ouvrage, qui doivent rarement s'étendre au-delà des matières historiques.

SECTES MYSTIQUES MODERNES.

Il n'est nullement question de remonter ici jusqu'au commencement du Christianisme pour trouver l'origine de ceux qu'on appelle aujourd'hui Mystiques, et il ne s'agit pas non plus de prouver que le langage et les idées de ceux qu'on appelle ainsi, leurs contemplations, leurs maximes et leur enthousiasme, etc., n'ont pas été des choses inconnues aux premiers siècles du Christianisme; ni qu'un grand nombre d'écrivains chrétiens, entre lesquels il s'en trouve même d'honorés du titre de Saints, ont été comme emportés, soit dans leur conduite, soit dans leurs écrits, au-delà de ce que le Christianisme exige de l'homme. Ceux qui nous paraissent avoir passé de cette manière les bornes de la raison, pouvaient avoir devant Dieu des priviléges que tous les hommes n'ont pas obtenus dans la suite, et que nous n'avons pas mieux aujourd'hui. Dans cette élévation, qui ne peut passer que pour fantastique, lorsque les hommes ordinaires prétendent se l'attribuer, il pouvait bien être permis à des Saints de parler un langage extraordinaire et surnaturel : mais que des sectes entières prétendent ne parler jamais autrement, et dirigent leurs dévots d'une façon toute contraire à ce que la société civile exige, et que le Christianisme n'a jamais blâmé, c'est là, ce me semble, ne vouloir ni vivre, ni converser avec les hommes. Après cela, tout ce qu'on peut faire encore, c'est d'excuser les Mystiques anciens et modernes, qui l'ont été de bonne foi, et de plaindre ceux que le tempérament a emportés; mais il est bien permis aussi de blâmer un ordre de Chrétiens qui semblent s'être donné généralement pour règle de parler pour n'être pas entendus, et peut-être pour ne pas s'entendre eux-mêmes, comme on peut très-bien le reprocher à tous les Mystiques modernes, sans vouloir examiner de trop près ce qu'on pourrait trouver à redire aux anciens, qui sont moins à craindre, à cause de l'éloignement. Il semble à nos Piétistes et Quiétistes modernes que, dans l'état de contemplation qui leur paraît si recommandable, il ne soit permis ni de penser ni de parler juste, et que l'enthousiasme du Mystique doive être comme une

fièvre violente qui ôte la raison et le bon sens au malade. Plaisante idée de croire que, pour se rendre agréable à Dieu, et digne de son amour, il faille se mettre hors des sens et de la raison, et que la dévotion raffinée, subtilisée dans une méditation continuellement abstraite, soit capable de frapper et de convertir les hommes en leur offrant des chimères dans un jargon aussi obscur que celui des Alchimistes !

Ce que j'ai dit de l'Anabaptisme, qu'on en voit des traces remarquables dans l'antiquité, et qu'il est inutile de vouloir prouver une chose si commune, je le répète ici du Mystique ; non de ce Mystique des livres sacrés, que les Piétistes et les Quiétistes prétendent être semblable au leur, mais de celui qui rend le dévot tout extraordinaire et tout singulier ; en un mot, qui en fait, en quelque manière, un être différent du reste du genre humain, et l'entretient dans une misanthropie spirituelle, qui peut se trouver dans tous les hommes, et qui est de tout siècle et de tout pays. Le tempérament a tant de part à ce Mystique, il en a tant à tout ce qui s'appelle fanatisme ; certaines vapeurs qui s'élèvent dans le cerveau ont tant de rapports avec les prétendues élévations de l'âme et du cœur, et l'on peut si bien se tromper dans ces mouvemens de rate, qui excitent des gémissemens et des soupirs, et font accroire aux mélancoliques qu'ils aiment Dieu, que Dieu parle, et qu'il les distingue du reste des hommes, que nous pouvons bien affirmer que le Mystique de cette espèce est aussi ancien que le genre humain. En ce sens-là, un auteur allemand (Arnold) a raison de le faire remonter jusqu'à Adam. Il est vrai que cet auteur prétend parler de la véritable théologie mystique ; mais, par cette véritable théologie mystique, les Mystiques entendent celles qu'ils proposent aux Chrétiens, et ces termes ne sont pas moins équivoques dans leurs bouches, que l'est celui de religion et d'orthodoxie dans la bouche de tous les Chrétiens.

Pour ne pas remonter plus haut que les trois ou quatre derniers siècles, considérons, comme chefs et fondateurs de la Mysticité moderne, et de la Quiétude de l'âme, portée ensuite si fort à l'excès, Saint Bonaventure, Jean Tauler, Rusbroch, Denys le Chartreux, Sainte Brigitte, la bienheureuse Angélique de Foligny, etc. ; et si l'on croit que ce soit les outrager que de les regarder comme chefs de ces Mystiques, disons du moins que leurs écrits ont servi de règle ; que ces pieux auteurs ont, en quelque manière, autorisé, par leur vie et par les exagérations qui se trouvent dans leur doctrine, cette Mysticité que les modernes contemplatifs ont outrée. Cependant, ceux dont je viens de parler ne sont point accusés d'avoir fait ni secte, ni schisme, non plus qu'un grand nombre de Mystiques venus après eux, qui se sont contentés aussi de vivre et d'écrire mystiquement,

Entre ces derniers, les Piétistes et les Quiétistes distinguent sur-tout un Jean de la Croix, un Louis de Grenade, deux Sainte Catherine de Sienne et de Gènes, Sainte Thérèse, Rodriguez, Eusèbe de Niéremberg, Saint François de Sales même, et le cardinal de Bona; enfin Barbanson, Horstius, Bernières de Louvigny et tant d'autres, qui, pour être moins connus, ne sont pas moins dignes d'attention, parce qu'ils ont tous travaillé à l'avancement de la doctrine mystique; mais ils n'ont fait que des imitateurs et des émules. A-peu-près de notre temps, le Quiétiste Molinos et les disciples qu'il se fit de son vivant, réduisirent en secte ce Quiétisme. Mademoiselle Bourignon, et après elle plusieurs autres, entre autres Poiret, ministre en France avant la révocation de l'Édit, ensuite réfugié en Hollande, travaillèrent vigoureusement, par leur exemple et par leurs écrits, à la propagation de la doctrine Quiétiste dans les Pays-Bas. Madame Guyon, et Dom François La Combe, religieux Barnabite, son directeur et son maître, etc., le portèrent en France. A la vérité, il y avait eu, quelques années avant eux, divers prétendus Illuminés dans le royaume : tels furent Des-Marets de Saint-Sorlin, auteur, entre autres ouvrages, des *Délices de l'esprit*, que les rieurs appelaient alors *Délires*, et le Père Guilloré, dont on assure que les excès méritaient d'être qualifiés de monstrueux, et qu'ils auraient été jugés dignes d'un châtiment exemplaire, si la qualité de l'auteur n'eût obligé de l'épargner, et si l'on n'eût jugé nécessaire de ménager la société dont il était membre. Outre cela, on ne trouvait pas à propos de faire connaître par des censures des maximes très-corrompues qu'il convenait beaucoup mieux de supprimer aux yeux du public.

L'Angleterre et l'Allemagne ont eu aussi leurs Quiétistes; à propos de quoi il est bon de remarquer qu'on doit regarder ici le nom de Quiétiste comme affecté aux Mystiques Catholiques, et celui de Piétiste aux Protestans; car, du reste, il faut convenir qu'il y a quelques différences, et souvent même entre ceux qui portent en commun le nom de Piétiste ou de Quiétiste. Les Piétistes, en renonçant à la vanité du monde, en s'abîmant dans la contemplation, en se détachant des sens, et de tout ce qu'on peut appeler *désir terrestre*, renoncent aussi aux assemblées des autres Chrétiens, à cause des scandales et des abus qu'ils croient y voir. Disons encore une fois que les gens de cet ordre ressemblent aux misanthropes. Ils se plaignent toujours du siècle, et le siècle ne cesse point de se plaindre d'eux. On prétend aussi que les Piétistes sont Latitudinaires, et qu'ils croient que chacun peut demeurer dans la religion où il est né, pourvu qu'il en conserve tout l'essentiel dans le cœur.

Il parut, il y a plusieurs années, un certain Catéchisme des Piétistes,

où l'on trouve des idées assez singulières. Peut-être que l'auteur de ce Catéchisme n'est pas un de ces Piétistes qui rejettent les assemblées des Chrétiens dans les églises, et qui n'admettent, à la façon des Quakers, que les Sacremens intérieurs. Au moins il ne paraît pas, à juger de la manière dont il s'exprime sur cet article, que ce soit là son sentiment. Il est aussi nécessaire de remarquer qu'il y a plus d'une espèce de Piétistes. Les plus outrés ont, à fort peu de chose près, les mêmes idées que les Quiétistes. Après ceux-là, on en trouve en Allemagne, en Suisse et ailleurs, qui ne veulent, ou qui n'osent pas se déclarer si ouvertement pour la mysticité outrée. Cette grande spiritualité que le Piétisme exige, ils la réservent chez eux, et ils affectent moins au-dehors une conduite différente des autres Chrétiens. On pourrait regarder aussi comme une troisième sorte de Piétistes, ces dévots qui, dans toutes les communions, triplent et quadruplent toutes les pratiques extérieures, et sont beaucoup moins connus dans le monde que dans les églises, qu'ils visitent régulièrement tous les jours. Le raffinement de ces dévots, que l'on trouve en aussi grand nombre dans les Provinces-Unies qu'ailleurs, leur a attiré le surnom de *raffinés* chez les Hollandais. Ils renoncent généralement à tous les plaisirs de la vie, et quoique pour l'ordinaire les dévots et les prudes ne congédient leurs passions qu'alors qu'elles ne veulent plus les servir, on trouve, au contraire, à ce qu'on nous dit, plusieurs de ces raffinés qui les expédient de bonne heure; et l'on en trouve aussi qui se contentent de les troquer contre d'autres. Quoi qu'il en soit, ces dévots se font connaître par un extérieur composé, qui n'a rien de réjouissant pour le reste du genre humain, et il est bien vrai que, dans les principes de ces raffinés, la joie ne doit pas être en ce monde le partage de la religion. Enfin, on pourrait presque les comparer, pour l'extérieur, à ces Piétistes, sectateurs d'un certain docteur Franck : on nous les décrit comme affectant un air contrit et humble, avec des yeux baissés, et portant la tête fort négligemment, ou même penchée sur les épaules.

Entre les Piétistes, les plus modérés étaient ceux qui suivaient Spener. En faisant profession d'être entièrement attachés à la doctrine de Luther, ils prétendaient qu'on devait travailler avec plus de force que le commun des Luthériens au parfait renoncement de soi-même, à la perfection chrétienne, à l'union de l'âme fidèle avec J. C. Ils censuraient le relâchement dans la pratique des vertus chrétiennes et dans la discipline de l'Église, et ils ne craignaient pas même de censurer celui des pasteurs dans leurs fonctions. Ils méprisaient les études et les sciences humaines, et sur-tout l'éloquence de la chaire, qu'ils ne regardaient que comme une vaine criaillerie.

Mais cet attachement dont ils se vantaient pour la doctrine ne put les garantir de la haine des synodes et des Pasteurs, dont ils attaquaient la négligence dans les devoirs, et qu'ils accusaient de ne penser qu'à se procurer les aises et les commodités de la vie. Les chaires tonnèrent contre ces Mystiques; il partit des académies une grêle d'écrits contre eux. On fit des catalogues fort amples des hérésies du Piétisme, et ce fut, nous dit-on, alors seulement que l'on donna comme par injure et par mépris le nom de *Piétisme* et de *Piétiste* à la secte et à ses illuminés.

J'ai dit que ce Piétisme ne fut dans ses commencemens que le Quakerisme transplanté; mais il semble qu'on voudrait nous persuader le contraire, parce que la plupart de ces nouveaux Mystiques ne connaissaient qu'à peine le nom de *Quaker*, et que Spener, le principal auteur du Piétisme de Saxe, n'entendait rien aux principes du Quakerisme. Que le lecteur juge de la solidité de ces raisons. Je laisse le détail des persécutions qu'on fit à ces gens, pour venir à Horbius, qui, s'étant retiré à Hambourg, y fut établi pasteur d'une église Luthérienne. Cet Horbius ne manqua pas d'y former des assemblées, telles qu'il en avait faites à Trarbach; et, comme les principes qu'il enseignait parvinrent bientôt aux oreilles de ses collègues, il ne put échapper à leur zèle, et il fut aussitôt traduit devant le Consistoire comme Quaker et Enthousiaste, sur-tout après qu'il eut distribué à ses disciples un petit livre contenant les élémens du Christianisme, que les orthodoxes de Hambourg trouvèrent entièrement Piétiste. Un des plus zélés pasteurs déploya aussitôt son éloquence contre l'hérésie, qualifia le docteur Horbius de Quaker et d'hérétique; et, toujours avec la même éloquence, insista fortement sur la nécessité de chasser cet homme. Le zèle des orthodoxes eut tout le succès possible: Horbius fut si bien décrié comme Quaker, qu'il prit le parti de se retirer et de céder la victoire à l'orthodoxie Luthérienne. Mais, malgré la fuite de Horbius, il resta dans Hambourg des semences de Piétisme.

Peut-être n'y aurait-il pas de mal de rassembler ici, en peu de mots, quelques sentimens que l'on attribue au Piétisme pris en gros. On accuse les Piétistes d'indifférence dans la religion, et de mépris (en Allemagne) pour les livres symboliques du Luthéranisme. On prétend que leurs idées sur la Trinité ne sont nullement orthodoxes; qu'ils regardent la création et la providence comme des écoulemens de la divinité; qu'ils sont Millénaires; qu'ils font consister la religion dans la contemplation et la quiétude, et croient qu'en cet état l'esprit ne participe point aux déréglemens des sens; que toutes les actions sont nécessairement bonnes ou mauvaises. En vertu de ce dernier principe, ils condamnent la danse, le jeu, etc., parce

que, n'admettant point d'indifférence dans les actions, et celles-ci ne pouvant être mises au rang de celles qui sont bonnes et utiles dans la religion, il faut nécessairement les mettre au rang des mauvaises. Je passe ce qu'on leur reproche touchant la réformation nécessaire au Luthéranisme, les abus qu'ils trouvent à la confession des Luthériens, leur indifférence pour la controverse, leur indulgence pour le fanatisme, etc. Voyons pourtant s'il n'y aurait pas moyen de mettre quelque distinction entre Piétiste et Piétiste.

L'auteur qui me fournit une partie des particularités que j'ai rapportées, nous donne trois sortes de Piétistes allemands. J'ai parlé de la première; la seconde est, ou était, une espèce de *Weigeliens*, qui furent ainsi nommés d'un certain Weigelius, lequel, long-temps avant le Piétisme, avait dogmatisé en Misnie. Ce Weigelius enseignait qu'il y a comme un germe divin dans tous les hommes; que Dieu et J. C. se répandent tellement en eux, qu'ils ne font, pour ainsi dire, qu'une même essence; que chacun doit servir et adorer Dieu et J. C. en soi, etc. Tout cela revient assez aux idées des Quiétistes, etc.; mais, pour le comprendre, il faut être un Mystique consommé. Les Piétistes, qui donnaient dans cette Mysticité outrée, étaient en même temps Millénaires; et, comme une vision en appelle une autre, leur règne de mille ans, d'abord tout spirituel, devenait charnel, par la force des idées charnelles qu'ils y mêlaient.

Selon le même auteur, ceux qui suivaient la doctrine de Bohm faisaient la troisième sorte de Piétistes. Ce Bohm, ou Behme, avait été en même temps cordonnier et auteur en Silésie. Après avoir rêvé à son atelier sur la religion, d'une manière qui se ressentait de quelque lecture de livres de cabale et de chimie, il mettait par écrit ses rêves, et les ornait d'un galimatias mystique et cabalistique. Cet homme, quoique simple artisan, avait, nous dit-on, un esprit tout-à-fait tourné à l'enthousiasme et au fanatisme: il vantait beaucoup ses songes et ses visions. Il en étala de toutes les sortes dans les matières théologiques et philosophiques qu'il s'avisa de vouloir éclaircir, et sur-tout dans l'ouvrage qu'il intitula le Grand Mystère, qui est un commentaire théologique et chimique en allemand sur la Genèse; tout cela fut imprimé en langue allemande et forma d'autres visionnaires. Il y a grande apparence que le cordonnier, malgré le génie supérieur que ses sectateurs et ses admirateurs lui attribuent, ne s'entendait pas trop lui-même; aussi ne parlait-il que d'une manière obscure, ambiguë et embarrassée, digne d'un homme qui, conformément à ses chimères et à son demi-savoir, n'avait que des principes confus des choses qu'il voulait expliquer. D'autres Mystiques essayèrent de l'éclaircir, ou plutôt travaillèrent sur ses

faux principes, et y ajoutèrent, de leur propre fond, des choses étranges et pernicieuses. Voici un échantillon de cette doctrine. Ils admettaient en Dieu une parfaite unité comme son essence ; mais, en même temps, ils se figuraient dans cette unité un triple principe de toutes choses, qu'ils tâchaient d'expliquer de la manière suivante : Le feu est Dieu; la lumière du feu, c'est l'intelligence et la sagesse de Dieu, c'est le fils de Dieu. Le Saint-Esprit est l'unité par le moyen de laquelle la lumière éclaire. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que les sectateurs et commentateurs de Bohm, qualifiés Piétistes, mériteraient beaucoup mieux d'être mis entre ceux qu'on appelle *Spinosistes*, puisque le sentiment que je viens de rapporter ne fait qu'un même être de Dieu et du monde. Ces prétendus Piétistes assaisonnaient ces explications de la nature divine d'un jargon chimique qu'il n'est pas facile de pénétrer ; à quoi ils ajoutaient que Dieu avait créé l'univers par nombre, poids et mesure ; que Dieu s'était créé lui-même dans les créatures raisonnables ; que l'homme rétabli jouit seul de cette lumière, qu'ils appellent J. C., etc. Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'on peut reconnaître des traits de Pythagore et de Platon dans une partie de cette doctrine ; mais, d'autre côté, il est fort possible d'être par soi-même auteur de certaines idées, qui ressemblent à celles de ces philosophes, et plus encore de l'être de certaines extravagances, qui ne demandent d'autre maître qu'une imagination échauffée au plus haut degré. Passons de ces Mystiques vrais ou faux au Labadisme.

LES LABADISTES.

Labadie, apôtre de la secte des Labadistes, était fils d'un soldat de la citadelle de Bourg, en Guyenne ; il naquit le 13 février 1610. Après avoir été quelque temps Jésuite, il fut chassé, ou se retira volontairement de la société. Il se fit suivre d'un assez grand nombre de dévotes dans le diocèse d'Amiens, où il avait fait sa retraite sous la protection de l'évêque de cette ville ; mais les intrigues amoureuses de Labadie ayant été découvertes, il fut contraint de chercher fortune ailleurs. D'abord il se retira à *Port-Royal*, où il resta fort peu de temps. A Toulouse, l'archevêque lui ayant confié la direction d'un couvent de religieuses, il leur enseigna la manière de répéter deux ou trois fois par semaine l'*État d'innocence* : et, pour cet effet, elles se mettaient toutes nues devant lui, et écoutaient en cet état les sermons

de l'*Apôtre Adamite*. A la vérité, cela se faisait à petit bruit et avec beaucoup de précaution. Cette manière de dévotion, qui, comme on l'a vu dans la *Dissertation sur les Adamites*, n'était pas nouvelle, éclata bientôt; mais on ne nous dit pas précisément comment cet Adamisme de Labadie fut découvert. Il se fit Carme, et avec les mêmes airs de dévotion par où il avait imposé jusques-là aux bonnes âmes, il prêcha pour l'habit de l'ordre dans lequel il était entré. Son hypocrisie fut telle, dit-on, que les Carmes regardèrent ce nouveau-venu comme un homme envoyé du Ciel, un saint qui donnait le Saint-Esprit, qui l'inspirait en soufflant sur ces dévots. Mais enfin les nouvelles fourberies du saint, qui, chez les Carmes, avait pris le nom de Saint *Jean de Christ*, étant encore découvertes, il quitta le masque de Catholique dont il n'osait plus faire usage, et prit celui de la réforme. On le vit ministre à Montauban, et ministre approuvé, goûté, soutenu, jusqu'à ce qu'il eût divisé cette Église, y fût devenu chef d'une faction, et que, conformément à sa doctrine de la spiritualité de l'âme, qui, dans l'état de contemplation, ne doit point s'embarrasser des mouvemens du corps, il eût mis à l'épreuve la quiétude d'une de ses dévotes Protestantes, dont la vertu ne fut pas la dupe du recueillement que ces tartuffes exigeaient d'elle. De Montauban il passa à Orange, d'Orange à Genève, de là en Hollande; et toujours avec le même caractère d'esprit: séditieux, hypocrite, et libertin.

Il fut ministre à Middelbourg, en Zélande. Cet homme, nous dit-on, était éloquent, mais médiocrement savant. En récompense, il avait l'esprit subtil et adroit; outre cela il s'exprimait bien et avec beaucoup de facilité. La querelle qu'il fit à Wolsogue, alors ministre à Utrecht, sur son traité de l'interprétation de l'Écriture, marquait un esprit hargneux et même séditieux; à quoi il faut ajouter qu'il paraissait de la chicane et de la mauvaise foi dans cette querelle: ainsi ses ennemis n'ont pas eu absolument tort, en le traitant d'orgueilleux, de hautain et d'opiniâtre, et d'ajouter qu'il n'était rien moins qu'humble et modeste, comme ses partisans le publiaient; qu'en un mot c'était un vrai hypocrite. Sa manière d'agir donnait de fortes présomptions contre lui; et cependant il trouva des défenseurs si zélés, si admirateurs des projets de réformation qu'il prétendait établir à la face de la grande réforme Calviniste des Provinces-Unies, que peu s'en fallut qu'il ne fît un schisme dans l'Église de Middelbourg; mais il échoua dans ses desseins, malgré le secours de ses amis, et il fut déposé de son ministère par le synode tenu à Dordrecht en 1669, au mois de mars, après avoir été suspendu par celui de Narde. L'acte de déposition portait « qu'il » était tombé dans le crime de schisme, qu'il prétextait être fondé sur la

» corruption en la foi et en la doctrine, sur la corruption ès sociétés et » assemblées, et sur la corruption en la conduite et au gouvernement du » synode Wallon, etc. » Le même acte rapporte aussi que, dès son entrée en Hollande, il avait minuté une réformation de l'Église, et soutenu qu'elle devait se faire par séparation. Conformément à cette idée, il résolut de former une Église composée de personnes élues; et cette Église, il la commença dans Middelbourg et ailleurs, dit le même acte, par divers conventicules, au préjudice des défenses des magistrats. Le Quakerisme était fort mêlé dans la prétendue réformation de cet ex-Jésuite, feint ou véritable fanatique; car il enseignait, c'est toujours l'acte qui parle, que tous ceux qui le voudraient, ou le pourraient, auraient la liberté de parler sur les textes proposés dans les assemblées. Ayant commis quelques excès dans son église, il lui fut fait défense de tenir des assemblées clandestines. Il prononça le discours suivant :

« Enfin il a plu à Dieu d'exaucer les cris des petits, gémissant jour et » nuit à lui, et d'écouter les vœux des captifs et prisonniers entre les » hommes. Il a tellement disposé toutes choses, qu'après avoir cherché à » établir, autant que nous avons pu, sagement et fortement, quoiqu'un » peu occultement, et toutefois assez ouvertement, les vérités que vous » verrez dans mes livres, tant de la réformation de l'Église, que du dis» cernement d'une vraie Église, comme aussi de l'exercice prophétique et » familier, et de la puissance ecclésiastique bornée à l'Écriture et autres » que vous pourrez voir en assez bon nombre...., le Seigneur a donné e » moyen à séparation heureuse par les affaires qu'il a fait venir.... L'une de » ces affaires est que le synode Wallon est tombé en erreur de doctrine, » approuvant le livre d'un ministre errant; la seconde est ma suspension, » celle d'un autre pasteur élu, mien disciple, et de deux autres théologiens, » dont l'un est bon prédicateur, et la suspension et déposition de notre con» sistoire, composé d'anciens considérables, gens de savoir et de piété..... » anciens et conducteurs, tant pour n'avoir pas voulu approuver ledit » livre errant et impie, que pour n'avoir pas voulu condamner les miens, » et sur-tout ces trois : le Héraut du Grand Roi Jésus, la Puissance Ecclé» siastique et l'Exercice Prophétique, et enfin pour ne m'avoir pas voulu » quitter, mais avoir mieux aimé adhérer à moi et aux miens qu'aux synodes » et à leur parti; si bien que, n'ayant pas voulu céder à rien, nous avons » été comme séparés, ce qui nous a tourné, et tourne à grand bien, vu » que nous faisons notre assemblée d'environ trois cents bons membres » triés, gens vraiment élus et respirant le véritable esprit chrétien.

» Nous en bénissons Dieu, qui nous a choisis........, séparés et mis à

» part, tout d'un commun cœur et âme, et doués de vocation vraiment » chrétienne, où se disent franchement toutes les vérités, se taxent, se » décrient tous les abus touchant la doctrine, touchant la pratique des » sacremens et touchant les mœurs, ne nous proposant rien (de) moins » que de nous réformer sur le modèle de la primitive Église....... Notre » assemblée se fait deux fois chaque jour, matin et soir; les dimanches » trois. Nous n'administrons point la parole en haute chaire, mais nous » sommes tous sur les mêmes bancs, tous mêlés et assis sans aucune diffé» rence, pauvres et riches, excepté que nous qui parlons, tant pasteurs » qu'anciens (car qui veut et peut parler sur les textes proposés, est écouté » en simplicité et humilité, comme le Traité de l'Exercice Prophétique le » porte), sommes sur un banc fait comme les autres, un peu plus haut, » pour être mieux ouïs et vus......... Il y a parmi nous une si grande mo» destie, union, humilité, zèle, piété, etc., que nous ne pouvons assez » louer Dieu de nous faire voir une telle Église naissante.....; nous y avons » même plusieurs docteurs et autres personnes remarquables, tous humbles, » fervens et pieux.... Nous ne souffrons aucun abus, ni aucun excès, soit » en parures, ou en ornemens et autres vanités, ni même en métiers qui » y servent. Nous réglons tout à l'Évangile et Apostolique, et avons tous » pris la résolution de ramener, autant que nous pourrons, l'image vive » de l'Église primitive, et sa pratique, aussi bien que sa pure doctrine : » ce qui étonne bien du monde, et en attire pourtant beaucoup..... des » autres lieux; car Dieu a dejà fait une union presque partout à nous et à » notre air et esprit; de sorte que nous espérons que le Seigneur déploiera » bientôt sa vertu et sa puissance en sa grâce, et c'est ce que nous appelons » *la venue de roi*, comme le livre du Héraut le fait voir.

» Aujourd'hui encore, avant jour, nous nous sommes assemblés sur l'ex» plication des versets 6, 7, etc., du chap. 5 de la 1re épître aux Corinth., » et avons tous pris la ferme résolution de quitter le vieux levain de nos » personnes et de notre congrégation, et d'être une nouvelle pâte. Nous » sommes si fermes en cela, que nous ne craignons rien du tout, et ne » relâcherons rien; je ne vous le saurais assez dire.........

» *L'œuvre de Dieu se commence,*
» *Et qui plus est, elle s'avance:*
» *Jésus est prêt, il va venir;*
» *Il est temps de nous bien unir.*

» *De Middelb., ce 1 de l'ann.* 1669.
» *Qui vous soit bon et heureux,*
» *Selon vos vœux et mes vœux.* »

Il est bon de remarquer que la conversion des filles et des femmes aux dogmes de Labadie était une des choses qui rendaient sa société la plus redoutable aux mères et aux maris. On prétendait que Labadie et ses disciples enseignaient une si haute spiritualité au beau sexe, que, dans l'amortissement total des sens, les dévotes se trouvaient en état de souffrir sans émotion les attouchemens des dévots. On raconte aussi que l'Apôtre, voulant éprouver si l'âme d'une jeune dévote était véritablement concentrée dans l'oraison mentale et les exercices spirituels qu'il enseignait aux régénérés, s'avisa de renouveler la galanterie spirituelle des Mamillaires, et porta la main au sein de sa petite dévote, qui ne fut nullement édifiée de l'action de cet Apôtre, non plus que l'Apôtre du peu de spiritualité qu'il trouvait en elle. On a reproché aux Quiétistes d'Italie et de France, qu'en affectant d'établir une union intime et immédiate de l'âme avec Dieu, en mettant sa plus haute perfection dans une contemplation passive et inanimée, ils autorisaient tous les désordres du corps, dont l'âme, suivant ce principe, n'était nullement obligée de s'embarrasser dans sa haute *quiétude*. En voilà autant qu'il en faut pour caractériser un Quiétisme charnel ; mais il est cependant bien permis d'en séparer un autre plus spirituel, pour l'amour des honnêtes gens que les belles apparences de sa mysticité ont éblouis, sans prétendre justifier les mauvaises conséquences de leur *quiétude*. Pour revenir à Labadie, il y avait bien d'autres choses aussi pernicieuses sur son compte que celles que j'ai rapportées. Par exemple, on dit qu'il ne craignait pas de débiter à ses sectateurs que Dieu peut et veut tromper les hommes ; mais supposons, malgré cela, qu'il ne fût entré que de la bonne foi dans sa conduite, ses maximes auraient toujours eu le défaut de la plupart de celles des autres Mystiques : elles n'auraient que changé la nature de la corruption et substitué un mal à un autre. S'agissait-il cependant de crier contre la corruption de toutes les Églises chrétiennes ? Labadie criait plus haut qu'aucun Quaker.

« Mademoiselle de Schurman, dit Basnage, se rangea sous la direction » de Labadie.... et devint un des chefs les plus ardens de la secte.... Ce » fut elle qui y entraîna la princesse Palatine Elizabeth, qui reçut les dis- » ciples errans et fugitifs de Labadie. Cette princesse regardait comme un » grand honneur de recueillir la véritable Église, et se trouvait heureuse » de s'être détrompée d'un Christianisme masqué. » C'est ainsi que s'exprimait la princesse, en faisant opposition de la perfection de son Labadisme à la corruption du Christianisme ordinaire.

La Bourignon ne trouva pas Labadie assez Mystique pour en faire son collègue, ni assez souple pour le mettre au nombre de ses disciples.

Labadie se fit un petit établissement entre Utrecht et Amsterdam ; il y avait une imprimerie, où il fit imprimer quelques ouvrages.

Ce Mystique mourut en 1674, à Altona, entre les bras de sa chère mademoiselle de Schurman, et laissa pour successeur à l'apostolat Pierre Yvon, qui rassembla l'Église des Labadistes à Wiwert, en Frise, seigneurie appartenant à la maison de Sommelsdyk.

Le nombre des Labadistes fut d'abord si considérable, que les églises et les consistoires des Réformés, effrayés de la désertion, pensaient sérieusement aux moyens de l'arrêter, lorsque des Labadistes transfuges décelèrent tout-à-coup, et peut-être quand on s'y attendait le moins, la dévotion déréglée de leur Apôtre, et sa *spiritualité domestique*. Un certain Antoine de la Marque donna presque le coup mortel à ce Labadisme, en publiant, en 1670, les motifs de sa désertion de la secte. Ce fut donc là le commencement de sa décadence ; cependant la *secte des Labadistes* n'est pas absolument éteinte : il s'en trouve encore en Frise et dans la province de Groningue.

MARÉCHALISTES OU PHILISTINS.

Cette secte, dont M. Maréchal est le fondateur, est une des dernières qui viennent de s'établir dans les États-Unis d'Amérique. Elle paraît n'être qu'une branche de ces Méthodistes énergumènes nommés *nouvelle lumière*, dont nous avons fait mention dans cet ouvrage. Si l'on s'en rapporte à la renommée, ils font des extravagances semblables à celles des Idolâtres dans les fêtes de Bacchus. Urbain Guillet, trapiste, qui a voyagé en Amérique, annonce avoir vu ce Maréchal, au milieu des bois, dans une espèce de chaire de prédicateur, environné d'un peuple nombreux, commencer son sermon en criant de toutes ses forces, et débiter beaucoup d'impertinences mêlées de quelques bonnes réflexions et d'un grand nombre d'imprécations contre ceux qui ne le suivent pas.

JUMPERS ou SAUTEURS, MÉTHODISTES GALLOIS.

Vers 1760, de la tige du Méthodisme sortit, dans le pays de Galles et le comté de Cornouailles, les *Jumpers* ou *Sauteurs*, sectateurs de Harris Rowland et de William-Williams, surnommé le *poète Gallois*. Leur dévotion, assez singulière, consiste à sauter, grogner, hurler, réitérer trente ou quarante fois la même stance et la même prière ; et comme il est dans l'esprit humain d'adopter les extravagances les plus absurdes, cette secte fit des prosélytes.

Les prédicans voyageurs du pays de Galles recommandent de répéter fréquemment les mots *Amen* et *Gorgoniant* : ce dernier signifie gloire en langue Celtique, qui est celle du pays, et dans laquelle on prêche ; ils conseillent sur-tout de s'exciter aux transports, et de sauter jusqu'au point de tomber par terre. Ils imitent en cela l'usage des derviches de l'Islamisme. Ces prédicans sont presque tous ignorans, mais rusés et hypocrites. Ces Méthodistes Calvinistes ont, en plein air, outre les réunions hebdomadaires, une ou deux assemblées générales annuelles à Pulheli, à Caernawon, etc.

Les *Ischours* ou *Écumeurs* du Caire, selon Volney, du ton le plus bas s'élèvent graduellement aux cris les plus aigus, auxquels ils associent des extravagances inouies. Les *Jumpers*, qui se croient mus par une inspiration divine, tantôt poussent des cris sourds, puis des beuglemens, des sanglots, des exclamations, le tout accompagné de gestes de maniaques. Les uns tombent en extase, les autres sautent de toutes leurs forces, et entrecoupent leurs bonds par quelques mots, dont le plus usité est *Gorgoniant* (gloire) ; celui-ci tire de son gosier des cris qui imitent ceux de l'instrument d'un scieur de pierre ; celui-là grogne comme les chats à qui on chatouille le dos. Le désordre se communique ; hommes, femmes, enfans, crient, chantent, battent des pieds, des mains, et sautent comme des maniaques.

En 1804, les *Jumpers* avaient beaucoup de chapelles sur la côte nord du pays de Galles, quoiqu'ils s'assemblassent souvent en plein air dans les villages ou dans les champs. Le droit d'y prêcher par inspiration appartient à tout âge, à tout sexe.

BROWNISTES.

Robert Brown, de Northampton, fut, vers l'an 1581, chef de la secte qui porte son nom. Quoique Puritain par la doctrine, il voulait que les Chrétiens fussent distribués en petites sociétés indépendantes les unes des autres, n'exerçant d'autre empire entre elles que celui des conseils, chaque membre ayant le droit de discuter les points dogmatiques comme ceux de discipline. La pluralité des voix devait décider de tout. Malgré l'admission des ministres dans cette secte, chacun avait la liberté de prophétiser dans l'assemblée. Brown se vantait d'avoir été dans trente-deux prisons. Inquiété en Angleterre, il passa en Hollande, où il fonda quelques églises, qui s'incorporèrent à l'Église Calviniste du pays. De retour en Angleterre, il abandonna sa propre secte, et devint ministre dans l'Église Anglicane, qu'il scandalisa par ses dérèglemens.

Cette secte, qui se fondit en d'autres sectes, est presque morte en Europe. Elle subsiste encore dans le Massachusset, où elle fonda la Nouvelle Plimouth. Persécutée en Europe, elle passa en Amérique.

JACOBITES ou NON JURORS.

La cause qui donna naissance à la secte Politico-Ecclésiastique des *Jacobites* ou *non Jurors*, est à-peu-près la même que celle qui divisa le clergé de France sur le serment exigé en 1791.

Sarcroft, archevêque de Cantorbéry, et sept autres prélats, croyant que leur conscience leur défendait de se soustraire à l'obéissance de Jacques II, banni de ses états, en 1688, par son gendre, refusèrent de prêter le serment d'allégeance à Guillaume III. Considérés comme démissionnaires, ils prétendirent qu'ils ne pouvaient l'être que par un jugement ecclésiastique, et traitèrent d'*intrus* leurs successeurs, qui étaient les Jurors qui avaient reconnu la légitimité de Guillaume. Leur exemple fut suivi par un grand nombre d'ecclésiastiques. Plusieurs écrivains de cette secte qui avaient refusé le serment, nièrent la validité de l'ordination et du baptême conférés par les évêques substitués aux réfractaires, et prétendirent qu'on ne

pouvait, en conscience, assister au service divin célébré par des évêques ou des prêtres soumis ou *Jureurs*. Ces derniers ne gardèrent pas le silence, et l'on combattit avec la plume de part et d'autre, ne pouvant le faire avec le glaive. Le roi Guillaume avait offert aux prélats Écossais de les protéger s'ils voulaient se déclarer pour lui ; sur leur refus, le Presbytérianisme fut déclaré l'Église dominante d'Écosse. Les évêques opposés au serment se dirent seuls orthodoxes, taxèrent les autres d'hérésie, de schisme, et firent une communion séparée. Ils voulaient que l'Église ne dépendît aucunement du magistrat, mais de Dieu seul, sur-tout dans les affaires entièrement religieuses. On les nomma *non Jurors*, à cause du refus de serment, et *Jacobites*, à raison de leur attachement à Jacques II. Ce parti, qui figurait avec distinction en Écosse, déclina sensiblement après la défaite de Charles Edouard, en 1745. Ce prince étant mort à Rome, en 1788, une assemblée de leurs évêques reconnut enfin la maison de Brunswick, et statua qu'on prierait pour Georges III et sa famille. Cette secte est maintenant réduite à un petit nombre de membres disséminés dans les divers cantons de l'Écosse.

PHILADELPHIENS.

Cette secte doit sa naissance à Jeanne Leade, veuve d'un riche négociant Anglais, née en 1633, morte en 1704. Cette veuve, qui s'était occupée une partie de sa vie à se pénétrer des *rêveries* de Jacques Boehm, y ajouta les siennes, qui furent imprimées en 8 volumes. Comme son but, pour étendre sa secte, était de recruter partout, elle voulut que ses sectateurs évitassent le schisme et restassent attachés extérieurement à leur société religieuse. Elle eut des admirateurs, qui écrivirent en faveur de sa secte et lui firent des prosélytes, en Hollande, en Allemagne, et beaucoup en Angleterre.

Selon les sectateurs de Jeanne Leade, il y a au Ciel une sagesse du sexe féminin, éternelle comme Dieu, qui a donné des lois à la société *Philadelphienne*, qui travaillera à susciter une nouvelle Église, aussi pure que sainte, qui sera le vrai royaume de J. C., la seule où résidera l'Esprit-Saint. Toutes les dissensions entre les Chrétiens cesseront pour faire place au règne du Rédempteur, si ceux qui croient en J. C., sans s'embarrasser des différences de formes, de discipline, s'abandonnent au guide intérieur et suivent ses impulsions.

Jeanne Leade, enseignant la restauration totale des êtres intelligens pour être admis à la perfection et au bonheur, il s'ensuit qu'elle rejette l'éternité des peines et la prédestination des Calvinistes. Il paraît que la société Philadelphienne n'a jamais eu un culte séparé.

JACQUES BROTHERS.

Ce prophète de nouvelle fabrique, jadis officier dans la marine anglaise, annonça, en 1774, qu'il avait le don des prophéties, par un ouvrage intitulé: *Prophéties de Jacques Brothers, ou connaissance révélée des prophéties et des temps, pour servir d'avertissement aux Nations, etc.* (1)

Selon les rêveries de Brothers, qui se prétend descendant de David, ainsi que la comtesse de Buckingham, il y a deux Babylones spirituelles, Rome et Londres. La bête à sept têtes et à dix cornes est le Pape. Non content de ces prédictions, il n'hésite pas d'annoncer la perte des colonies anglaises et françaises, et la chute des empires de Turquie, d'Allemagne et de Russie. Il assure aussi qu'on le verra, lui Brothers, à la tête de la plus grande nation du monde; qu'il a la mission pour convoquer les Juifs, dont le retour à Jérusalem est fixé à l'an 1798, sous sa conduite, etc. etc.

Comme partout il y a des têtes creuses et des cerveaux brûlés, il s'est trouvé en Angleterre des écrivains qui ont soutenu sa mission. Quoi qu'il en soit, pour terminer cette farce ridicule, le gouvernement anglais jugea à propos d'enfermer comme fou l'officier de marine prophète; et les prisons de Londres virent la fin de la vie et des prophéties de Brothers.

QUINTO-MONARCHISTES.

Cette secte prit naissance sous le protectorat de Cromwel. Les sectateurs furent appelés *Quinto*-Monarchistes, parce qu'ils prétendaient que les quatre grandes monarchies des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains étant détruites, il leur succéderait bientôt une cinquième monar-

(1) Cet ouvrage, qui fut traduit en français, et qui parut à Paris en l'an IV (1795), eut un débit prodigieux. Il existe encore dans cette capitale des sectateurs de cette espèce de fou.

chie spirituelle, celle de J. C. sur la terre. Pour accélérer ce grand événement, ils ne voulaient rien moins que de renverser tous les gouvernemens ; à cet effet, ils excitèrent une révolte en 1660. Ces *Quinto-Monarchistes* se perpétuèrent jusque dans le dix-huitième siècle.

BUCHANISTES.

Ce fut à Irwin, en Écosse, que la secte des Buchanistes a pris naissance et s'y est éteinte.

Une dame, nommée Buchan, femme d'un faïencier de Glascow, ayant entendu prêcher, en 1779, un nommé White, ministre, à Irwin, d'une église de la secte du *Relief*, fut séduite par l'éloquence de ce ministre, lui demanda la permission de l'aller voir pour achever l'ouvrage de sa conversion. Cette femme fut d'abord accueillie par les sectaires du *Relief*, parce qu'ils la virent sans cesse occupée d'exercices religieux ; elle annonçait comme prochaine la fin du monde, et voulait que tous les Chrétiens abandonnassent les affaires temporelles pour se disposer à recevoir J. C.

Les liaisons intimes du ministre White avec la dame Buchan, dont il avait adopté les rêveries, finirent par scandaliser les sectaires du *Relief*, qui le déposèrent.

Les assemblées religieuses de White et de la prophétesse se tenaient communément la nuit. La dame Buchan y débitait ses rêveries. Elle était la femme mentionnée au chap. XII de l'Apocalypse, et le ministre White était sa progéniture. Ce discours indigna la majorité des habitans d'Irwin. La prophétesse fut chassée de la ville, et se retira avec le ministre White et quelques-uns de leurs sectateurs dans le voisinage de Kilmaurs. Pendant quelque temps ils parcoururent divers cantons de l'Europe. En entrant dans les villes et les villages, ils chantaient et s'annonçaient pour des voyageurs qui allaient à la nouvelle Jérusalem. La prophétesse mourut, et sa petite secte fut dispersée et presque anéantie.

TUNKERS, ou DUNKERS, ou DUMPLERS.

Les *Tunkers* sont aussi nommés *Tumblers*, du mot anglais *tumble*, qui signifie jeter, renverser, et fait allusion à la manière dont ils administrent le baptême par trois immersions, en plongeant sous l'eau la tête de la personne agenouillée ; ils ne baptisent que les adultes.

Les *Tunkers*, établis en 1709, eurent pour fondateur Conrad Peyssel, Allemand, qui en forma une congrégation à 60 milles de Philadelphie, dans une contrée riante du comté de Lancastre, qu'il appela *Ephrata*, nom emprunté de l'Ancien Testament. Au milieu de leurs habitations est un grand verger qui appartient à la communauté. Chaque sexe a des habitations, un réfectoire et une église à part. Il y a trois églises : *Béthanie* pour les hommes, *Sharon* pour les femmes, et *Sion* où se réunissent les deux sexes une fois la semaine.

Les Tunkers portent la barbe et affectent une grande simplicité dans leur langage et leurs vêtemens. Ils ont une longue robe de drap gris en hiver, de toile blanche en été, liée par une sangle de cuir au milieu du corps. Celui des sœurs en diffère peu. Ils couchaient autrefois sur un banc ; un morceau de bois leur servait d'oreiller : aujourd'hui ils ont des lits. Ils ne mangent point de viande : on ne déroge à cette règle que dans les *Fêtes d'Amour*, où ils mangent en commun du mouton et rien autre chose. Se laver les pieds, s'embrasser, se serrer la main, font partie du cérémonial qui précède et accompagne ces fêtes. Ils font la Cène et observent le sabbat et le dimanche ; ils nient l'imputation du péché d'Adam à sa postérité et l'éternité des peines ; ils font des onctions aux infirmes pour obtenir leur guérison.

Le régime ecclésiastique de la secte est à-peu-près celui des *Baptistes*. Pour la distribution des aumônes, ils ont des diacres et des diaconesses. Chaque frère peut prêcher, et celui qui s'en acquitte le mieux est communément choisi pour ministre. Ils ont pour maxime de ne point se défendre, de ne pas faire la guerre, ni plaider, ni jurer, ni prêter à intérêt. La communauté de biens est établie chez eux. La culture des arts mécaniques, les ouvrages domestiques sont les objets auxquels s'occupent les deux sexes. Quoique voués au célibat, rien ne les empêche de se marier ; ceux qui

qui prennent ce parti vont s'établir dans le voisinage de la congrégation.

Il paraît aujourd'hui que la colonie d'*Ephrata* est dispersée ou abandonnée.

SECTE DE JEMIMAH,

OU

GEMAIMA WILKINSON.

Jemimah Wilkinson, Quakeresse, née en Rhode-Island, vint, en 1782, à Philadelphie avec deux compagnes et quatre hommes devenus ses prosélytes. Ayant obtenu l'usage libre d'une Église méthodiste, elle pria et prêcha avec tant de componction qu'elle fit pleurer ses auditeurs. Elle quitta ensuite Philadelphie, où revinrent, en 1787, quelques-uns de ses disciples, entre autres un James Parker et une Sarah Richards pour y préparer sa doctrine. « Jemimah Wilkinson, dit l'*American-Museum*, est J. C. » incarné une seconde fois, dont le trône reste vacant au Ciel, jusqu'à » ce qu'il aille l'occuper. Elle est l'*ami* universel, l'*ami* de tout le genre » humain. Comme l'idée d'un Messie femelle est une incongruité, ses » sectateurs ne veulent plus qu'on la nomme Jemimah Wilkinson, car la » femme qui portait ce nom est morte. Son âme est allée au Ciel ; alors » l'Esprit divin, J. C., est venu animer le corps de la défunte, qui est » ressuscité ; et comme la dénomination des personnes appartient proprement à la substance spirituelle, son premier nom est abrogé. Telle est, » sans doute, la raison pour laquelle l'*ami* universel affecte un habillement dont les formes sont mélangées du costume des deux sexes. Cette » femme illettrée, mais douée d'une mémoire très-heureuse, est adroite, » et ses impostures ont fait un certain nombre de dupes. »

Cette Quakeresse, qui ne gardait aucuns ménagemens, prêcha à Friedland l'abolition des assemblées de censure, la réforme du gouvernement de l'Église, et la liberté pour chacun de prêter à sa volonté, sans s'astreindre à en demander la permission ; elle eut des prosélytes, mais aussi des ennemis dans tout ce qui était réellement Quaker.

Il serait trop long de rapporter toutes les folies et les extravagances de Jemimah Wilkinson, qui cependant prêchait la pauvreté et le renoncement aux biens de ce monde. C'était une hypocrisie ; car elle ne se refusait rien, même aux dépens de ses fidèles, de ce qui peut rendre la vie agréable.

Sa secte a eu le sort de presque toutes celles qui ne sont étayées que sur un zèle mal entendu et un enthousiasme puéril. Elle s'est éteinte paisiblement.

LES SHAKERS ou SECOUEURS,

OU

SAKING-QUAKERS.

Les Shakers (*Secoueurs*) ou Saking-Quakers (*Quakers-Secoueurs*) sont une secte qui approche de celles des Jumpers et des Quakers. Cette religion fut portée d'Europe en Amérique, en 1774, par Anne Leese, maîtresse d'un officier anglais.

Selon ses adhérens, Anne Leese est la *Dame élue*, celle qui est désignée au chap. XII de l'Apocalypse; elle est l'épouse de l'agneau; elle sait tout, comme Dieu, et on lui doit la même obéissance; elle parle soixante-douze langues : ces langues, inintelligibles aux vivans, sont comprises par les morts, avec lesquels elle converse. Mère des élus, elle travaille pour le monde entier : aucune bénédiction ne descend sur les humains que par son intermédiaire; personne n'est entré au Ciel avant l'an 1776 de J.C. Alors furent accomplis les temps prédits, et cette année commence une nouvelle dispensation sous la direction de la *Dame élue*. Elle a pour adjoints sept *Elders* ou anciens.

La *Dame élue*, qui ne devait pas mourir, décéda cependant, malgré ses prédictions, en 1784. A Leese succéda Jean Whitacker, mort en 1787, et dont les pouvoirs furent dévolus à Joseph Meachan, qui vivait encore en 1801 avec la réputation d'un prophète.

Les Shakers n'admettent, dit-on, qu'une personne en Dieu; les mots *Christ* et *Saint-Esprit* ne signifient que des attributs de la Divinité.

Sans nous arrêter à leurs dogmes, nous dirons cependant qu'ils prétendent que le péché d'Adam n'est point imputable à sa postérité; ainsi, selon eux, on doit rejeter le dogme de la prédestination. Le Baptême et la Cène sont abolis; il est défendu de jouer, de jurer, de faire des complimens.

Liancourt, dans son Voyage en Amérique, a consigné sur cette secte des détails très-étendus auxquels on peut recourir, si l'on veut avoir des renseignemens précis sur la morale et le culte de ces Shakers.

Cette secte, malgré l'extravagance de ses cérémonies, se fait remarquer par l'intégrité des mœurs, le travail et l'industrie.

SKEVI-KARE,

ET

LA NOUVELLE SECTE SUÉDOISE.

En 1734, une petite société de Piétistes, affligée des désordres qui règnent sur la terre, cherchant vers le Nord une île où ils pourraient être à l'abri de cette contagion morale, s'embarquèrent sur la Baltique, se hâtant d'atteindre la petite île de Wermdoc, près Stockholm.

Le mépris qu'ils affectaient pour les sacremens, le culte public et les ministres, leur attirèrent des désagrémens. En 1746, on leur permit de former un établissement fixe dans cette île, où leurs descendans existent. Ils avaient acheté le domaine de Skevic; de là ils furent nommés *Skevi-Kare*. Malgré la bizarrerie de leurs dogmes, dont on n'a aucun détail, on loue en eux des mœurs exemplaires, un caractère paisible, et un esprit d'ordre et de propreté.

En 1784, un compagnon fourbisseur, nommé *Collius*, homme illettré, prêcha une doctrine pleine d'absurdités; il serait difficile d'en rendre compte, parce que cette doctrine n'était ni fixe, ni déterminée; ce qui n'empêcha pas un grand nombre de prosélytes de se réunir autour de lui. Ces prosélytes, de Stockholm et des environs, étaient des artisans, des domestiques, des femmes du peuple. Quiconque se croyait inspiré, pouvait prêcher. La secte se répandit bientôt dans les provinces, où elle portait une dévotion outrée et fanatique. L'un des sectateurs ayant injurié un ministre qui catéchisait, le consistoire en porta plainte au gouverneur de Stockholm, qui en parla à Gustave III, qui défendit de continuer les poursuites. On fit alors une comédie intitulée la *Nouvelle Secte*, où on ridiculisa toutes leurs momeries; le ridicule éloigna les disciples, et cette nouvelle secte disparut entièrement.

SWEDENBORGISTES.

Emmanuel Swedenborg, fils d'un évêque Luthérien de Skara, en Westrogothie, naquit à Stockholm en 1688. Après avoir brillé dans le cours de ses études, il visita l'Italie, la France, la Hollande, l'Angleterre, et mourut à Londres en 1772

Cet homme, qui avait des connaissances très-étendues, passa de l'étude du monde matériel à celle du monde intellectuel, se fit théosophe, prétendit avoir une communication fréquente avec les êtres spirituels, et des révélations sans nombre concernant le culte de la Divinité, le sens de l'Écriture, l'état des hommes après leur mort, le Ciel, l'enfer, les autres mondes et leurs habitans. Ce sont les sujets de plus de vingt ouvrages sortis de sa plume féconde, et traduits presque tous en anglais et quelques-uns en français (1). L'un des plus fameux est intitulé : *Merveilles du Ciel, de l'enfer, des terres planétaires et australes, d'après le témoignage de ses yeux et de ses oreilles.*

Swedenborg eut aussi des visions, qui lui décèlent que Dieu l'a choisi pour expliquer les livres sacrés.

Selon lui, il y a trois articles essentiels à croire : la divinité de J. C., la sainteté des écritures, la vie qui est charité. Quelles que soient les erreurs auxquelles un homme se soit livré, s'il évite le mal et fait le bien, non par des motifs d'intérêt, d'ambition, de vanité, mais par haine pour le mal et par amour pour le bien, il pourra être régénéré, sauvé, et arriver à la lumière.

Les trois personnes de la Sainte Trinité ont été mal comprises ; elles sont concentrées en J. C.

Tout, dans la Bible, renferme un sens caché qui correspond au sens naturel et littéral.

Il serait trop long de faire l'énumération de toutes les rêveries de Swedenborg : nous dirons cependant qu'il rejette la doctrine d'expiation, de prédestination et de justification par la foi seule, car il n'y a pas de salut sans repentance ; qu'il admet au Ciel les Païens, s'ils ont bien vécu, ainsi que tous les enfans morts sans baptême.

(1) *Voy.* pour la nomenclature de ses ouvrages, *Dictionnaire des Grands Hommes*, par M. Prudhomme, 20 vol. in-8°.

Swedenborg donne une statistique détaillée du Ciel, de l'enfer et des planètes, dont il décrit les habitans et les mœurs. Dieu les a créés, non du néant, mais de lui-même.

Qui croirait que ce visionnaire a été cru sur sa parole, même par des gens lettrés !

On a ridiculisé les Swedenborgistes dans des pamphlets. Le piquant de la raillerie, joint à celui de la raison, les a réduits, en Suède, à un très-petit nombre.

Cette secte a encore beaucoup de partisans en Allemagne et en Angleterre.

VISIONNAIRES,

FIGURISTES, PIÉTISTES.

Presque tous les siècles, tous les pays, ont eu des visionnaires et des fourbes, les uns de bonne foi, les autres de mauvaise foi, qui ont prétendu communiquer directement avec les êtres intellectuels, avoir des révélations immédiates de la Divinité, et même participer à sa nature.

Les Roses-Croix, et les philosophes hermétiques, firent un mélange bizarre de la religion et de l'alchimie.

Les théosophes, ou théosophistes, déclamant contre la raison, n'admettaient que l'inspiration divine, et cherchaient à établir des analogies entre les forces de la nature et les dogmes de la religion. Tel fut Robert Flud, dont Jacques Boehm emprunta le système.

Vers l'an 1540, Henri Nicolas de Munster, chef des *Familistes* ou de *la Famille d'amour*, se vantait d'être plus que J. C., qui n'avait été que son image; il eut un grand nombre d'adhérens. Sa secte reparut en Angleterre en 1604.

David Georges ou Loris, Anabaptiste, mort à Bâle en 1556, s'annonça comme fils de Dieu, nia l'existence des anges, du Ciel, de l'enfer; rejeta le culte extérieur, et réduisit la religion à une contemplation silencieuse. Il eut un grand nombre de disciples dans le Holstein et la Frise.

En 1614 parut, en Thuringe, Ezéchiel Meden, qui se disait le *Verbe Éternel*; quelquefois cependant il se réduisit à n'être que l'archange Saint-Michel. Parmi ceux qui eurent les mêmes prétentions, on distingue le frère Vincent, Augustin déchaussé, brûlé à Palerme en 1621; François

Borri, brûlé en effigie, à Rome, en 1661. Selon lui, la Sainte Vierge était une déesse dans le sein de laquelle s'était incarné le Saint-Esprit. La même année fut pendu, à Londres, Vénérius, tonnelier, qui avait arboré un étendard avec l'inscription *vive Jésus!* et qui voulait détruire toutes les monarchies. A Paris, en 1662, on brûla *Simon Morin*; il annonçait la venue glorieuse très-prochaine du Messie, qui lui était corporellement uni. Quirin-Kulman, professeur à Leyde, se disait aussi fils de Dieu, destiné à rétablir le règne de mille ans, qui devait commencer en 1624; la même année il fut brûlé à Moscow.

Beaucoup de femmes ont joué le rôle de prophétesses, de devineresses, enchanteresses.

Teunhart, perruquier de Nuremberg, né en 1662, prétendait que Dieu lui avait offert la place de son secrétaire.

Une multitude d'autres individus continuèrent cette succession de visionnaires ou fanatiques; mais le plus fameux d'entre eux fut Jacques Boehm, cordonnier de Gorlitz, en Silésie. Voici à-peu-près ses principales rêveries: « Il y a des erreurs dans la Bible. Dieu est triple en essence. Les anges ont » un corps. Lucifer a concouru avec Dieu à créer le monde. L'homme en » cette vie a deux corps, un élémentaire et un spirituel. Le corps de J. C. » n'a pas été formé dans le corps de sa mère; il l'avait apporté du Ciel: » il occupe dans le Ciel le trône d'où Lucifer a été chassé. Les Juifs, les » Turcs, les Païens, peuvent être sauvés sans connaître J. C. Dans la Cène, » les Justes reçoivent sa chair, les pécheurs ne mangent que du pain et » du vin. »

FIGURISTES.

Sous le nom de *Figuristes* furent désignés des théologiens qui, dans l'Ancien Testament, ne voyant guères que des figures du Messie et de son Église, regardent ce livre comme l'histoire anticipée du Nouveau.

PIÉTISTES.

Le nom de Piétistes fut généralement appliqué à des hommes véritablement pieux, dont les uns voulaient refondre les dogmes de l'Eglise luthé-

rienne, qu'ils traitaient de Babylone, et dont les autres, sans toucher aux dogmes, aspiraient à réformer les mœurs.

La secte du Piétisme est antérieure au dix-huitième siècle, et a une espèce de consanguinité morale avec celle de Jacques Boehm.

Le Piétisme n'eut jamais que des assemblées particulières.

Il a des adhérens dans les diverses sectes, et particulièrement dans celle des Hernhutes.

Les Piétistes composent la majeure partie des sociétés de Bâle et de Stutgard, établies pour propager l'Evangile.

Ils ont une propension décidée 1°. pour des ouvrages affectueux, tels que ceux de Thomas A-Kempis, Saint François de Sales, Scupoli, Segneri; 2°. pour les ouvrages mystiques, comme la Vie de Marie Alacoque, Marie d'Agreda; les Lettres d'Ollier, fondateur de Saint-Sulpice; les ouvrages de mademoiselle Brohon; ceux de Bernières de Louvigny, etc., etc.

Des Piétistes modernes vantent également les ouvrages de Sainte Thérèse, du frère Carme Laurent, de la Résurrection, et ceux de Grégoire de Lopez, etc., etc.

GASSNER.

Gassner naquit à Braz, diocèse de Coire, en 1727. Devenu curé catholique de Klostern, il se déclara tout-à-coup thaumaturge. Voici à-peu-près le fond de sa doctrine :

Dieu, après avoir créé le monde, en confia le gouvernement aux êtres célestes exécuteurs de ses lois. Les anges prévaricateurs conservent depuis leur chute quelques prérogatives de leur ancien état; ils ont une influence active sur les êtres matériels, sur les organes de l'homme, et par leur entremise sur ses facultés morales.

Les maladies qui affligent l'espèce humaine, viennent les unes du dérangement de l'économie animale; d'autres sont exclusivement l'effet du pouvoir que le démon exerce sur les corps; d'autres enfin sont mixtes, et produites à-la-fois par des causes naturelles, et par un agent surnaturel, mais malfaisant.

La guérison des premières est du ressort de la médecine; les secondes sont soumises au droit d'exorciser, dont les prêtres sont revêtus par l'ordination. La guérison des troisièmes exige le concours de la médecine et de l'exorcisme. Toute l'efficacité du dernier moyen dépend du degré de foi

du malade : sans la foi son mal lui reste ; son incrédulité neutralise les pouvoirs de l'exorciste.

Gassner commençait par un exorcisme d'épreuve pour s'assurer si l'esprit de ténèbres était en tout ou en partie l'auteur du mal ; après quoi il opérait suivant sa doctrine.

La réputation de ce thaumaturge se répandit en Allemagne et dans les pays voisins, où il eut des hommes puissans pour admirateurs et protecteurs. On voyait affluer journellement à son presbytère une foule de malades. Il quitta bientôt sa paroisse, visita divers cantons du pays, et se rendit à Ratisbonne, où l'on prétendit qu'il fit des merveilles.

Les guérisons qu'on attribuait à Gassner n'empêchèrent pas les gazettes et les pamphlets de tomber de toutes parts sur le thaumaturge. Mais bientôt l'illusion cessa avec l'enthousiasme, et Gassner fut regardé comme un visionnaire.

Une chose presque inconcevable, c'est que Lavater écrivit à ce thaumaturge pour obtenir qu'il lui communiquât le pouvoir de guérir, dont il le supposait revêtu.

SECTE DE PETERSEN.

Une comtesse d'Assebourg, en Allemagne, tombée en démence, annonça qu'elle avait des visions béatifiques de Dieu, qui l'avait chargée de manifester ses volontés sur la terre. Comme il n'y a pas de folies, ou d'extravagances, qui n'aient des partisans ou des prôneurs, un nommé Jean Guillaume Petersen, surintendant de Lunebourg, se constitua le panégyriste de cette visionnaire, et se donna lui-même pour inspiré, ainsi que sa femme.

Petersen composait J. C. de deux natures humaines : l'une qu'il avait prise au Ciel avant la création, l'autre qu'il avait reçue de la Sainte Vierge. Il y aura une double résurrection avant la fin du monde. Jérusalem sera rebâtie. Le Sauveur régnera mille ans sur la terre. Ensuite l'enfer sera fermé, et tous les êtres intelligens, même les démons, seront appelés à la félicité éternelle.

En 1691 les opinions de Petersen excitèrent une grande rumeur, et se firent un grand nombre de prosélytes de tout âge et de tout sexe. Quoique déposé, il continua à dogmatiser et à écrire. Entre autres ouvrages qu'il publia dans sa retraite, depuis 1706 à 1718, on distingue *La clé de l'Apocalypse,* dans lequel il développe sa doctrine. Sa secte ne lui survécut point.

RONSDORFIENS ou ELLÉRIENS.

La secte des Ronsdorfiens prit naissance vers l'an 1730, dans le duché de Berg, et s'étendit dans le voisinage. Le fondateur, ayant quitté Elberfeld où il résidait, alla s'établir à *Ronsdorf.* Ses sectateurs furent appelés *Ronsdorfiens*, du nom du lieu où la plupart d'entre eux s'étaient réunis en assez grand nombre, et *Ellériens*, du nom du fondateur, *Elie Eller*, qui voulut s'appeler *le père de Sion*, et sa femme *la mère de Sion.* Il se disait envoyé de Dieu pour former une Eglise nouvelle : il consigna ses rêveries dans un écrit.

Il gouvernait sa petite secte en despote, et ne confiait qu'aux adeptes sa doctrine, dont un des articles était de nier tout en cas de besoin.

La mort d'*Elie Eller*, en 1750, en refroidissant le zèle et l'enthousiasme de ses sectateurs, éteignit peu à peu cette secte, qui ne subsiste plus aujourd'hui que de nom.

BRUGGLERIENS.

Deux paysans, qui étaient frères, *Christian* et *Jérôme Rohler*, de Brugglen, canton de Berne, furent les fondateurs, en 1746, de la secte des *Bruggleriens*, ainsi nommée du village où cette secte prit naissance.

Ces deux hommes se disaient les deux témoins mentionnés dans l'Apocalypse ; une fille qu'ils indiquaient était la femme qui devait avoir la lune sous ses pieds. J. C. devait venir juger le monde en 1748, et c'était au village de Brugglen que commencerait le royaume des Cieux.

Ces discours extravagans et absurdes s'emparèrent de toutes les têtes ; les hommes et les femmes abandonnèrent les champs et les ateliers, et de toutes parts se formèrent des assemblées fanatiques qui attendaient la fin du monde. Le délire et le fanatisme furent poussés à un tel point, que Christian Rohler promettant de s'élever au Ciel, des personnes qui veulent l'y suivre se cramponnent à ses pieds, à ses bras, à ses habits, et en si grand nombre qu'il ne jugea pas à propos de partir. Prédicans d'une morale dépravée et d'un libertinage grossier, ils enseignaient que les actions de la chair ne sont pas des péchés, parce que tout est pur aux cœurs purs, et

que quand un homme était inscrit au livre de vie, il pouvait faire tout ce qu'il voulait, parce qu'il n'en serait plus effacé.

Ces deux frères, condamnés à mort en 1755, subirent leur supplice, et peu de temps après la secte fut entièrement éteinte.

JEAN DE ROSENFELD, *prétendu Messie.*

Un garde-chasse allemand, nommé Jean de Rosenfeld, vers 1763 se mit à prêcher à la populace qu'il était le Messie; que J. C. avait usurpé cette qualité; que tous les prédicans et missionnaires étaient des fous; que le roi de Prusse était le diable; ajoutant que lui Rosenfeld, après avoir réuni les vingt-quatre vieillards, reprendrait le glaive et qu'il gouvernerait le monde. Il détermina quelques-uns de ses sectateurs à lui livrer sept filles vierges pour ouvrir les sept sceaux; il s'en forma un sérail. Il vint prêcher à Charlottembourg, et parvint à se faire un grand nombre de prosélytes dans le Brandebourg, la Saxe et le Mecklenbourg. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que cet imposteur joua son rôle pendant vingt ans avec plus ou moins de succès, car il fut emprisonné plusieurs fois.

Il fut traduit devant Frédéric II, qui le livra à la justice. Il fut jugé et condamné à être fustigé pour toujours à Spandau. Le roi, qui revit le procès, confirma la sentence du tribunal. Cette secte existait encore en 1788; mais enfin elle fut éteinte quelque temps après.

SÉPARATISTES DE WURTEMBERG.

Le *Piétisme*, né vers la fin du dix-septième siècle, fut dans le dix-huitième le père du *Séparatisme*. Le Wurtemberg est une des contrées de l'Allemagne où la secte des *Séparatistes* est la plus marquée. Elle y fut établie vers le commencement du dix-huitième siècle, par un nommé Leiningen; elle y prit successivement des accroissemens, sur-tout vers 1790. Elle admet, dit-on, le baptême et la Cène; mais elle refuse le service militaire comme anti-chrétien. L'objet que ces sectaires se proposent, est l'imitation du fondateur de la religion chrétienne. Ils n'ont ni prêtres ni clergé parmi eux:

c'est aux prêtres qu'ils attribuent tous les maux qui affligent l'Eglise chrétienne. Leur gouvernement intérieur est fondé sur l'égalité ; ils ne tournent leur zèle que contre eux-mêmes, contre les vices du cœur et les erreurs de l'esprit. Ils prêchent une entière soumission aux magistrats qui tiennent leur pouvoir de Dieu ; ils exercent l'hospitalité, et gardent la charité fraternelle ; leur langage est, en grande partie, celui de Jacques Boehm. Ils lient le physique au spirituel, parce que l'homme est corps et esprit ; ils ont quelques notions de chimie, et embrassent dans leur doctrine tous les temps, depuis la création des anges, la chute de Satan, la création de la terre et de l'homme, etc., etc. Ils sont très-laborieux, remplissent avec fidélité tous les devoirs de citoyen, et s'entr'aident dans toutes les occasions, s'aimant comme frères, mais n'admettant dans leur société que des hommes dont ils ont éprouvé la droiture et la bonne foi. Ce sont presque tous des gens pauvres, illettrés, paysans, cultivateurs, gens de métier. La Bible est pour eux la parole de Dieu ; ils ont pour elle le plus profond respect, etc.

Il y a plusieurs sociétés particulières de *Séparatistes*, que l'on distingue entre elles par quelques diversités dans le dogme et la morale.

Les nombreuses classes de *Séparatistes*, quoique venant dans le dogme, se réunissent, pour ainsi dire, dans une seule classe, relativement à la pureté de la morale, et l'on ne peut qu'approuver des sectes où l'amour de Dieu, du prochain, sont les principaux points qui les dirigent.

SIONITES (*citoyens de Sion*).

FRÈRES DE SION.

Des Norwégiens, auxquels s'étaient unis quelques Danois et Suédois, sous le titre d'assemblée de *pélerins* et d'*étrangers*, ayant été exilés de Bragernes, leur principale habitation, en 1743, pour avoir troublé l'Eglise nationale, vinrent, en 1744, sous le nom de *Sionites*, former un établissement dans le Holstein. Altona fut la ville qu'ils choisirent pour s'y fixer. Ces individus, au nombre de quarante-huit, affectaient une sainteté extraordinaire, portaient de longues barbes, une ceinture de lin, un bandeau blanc au bras, sur lequel était brodé en rouge le mot *Sion* et un autre caractère mystique.

L'un d'entre eux, Georges Kleinow, se disait prophète et inspiré ; ce que les autres croyaient de bonne foi.

Un nommé Joren Bolle, qui avait étudié la théologie à Copenhague, était leur ministre; il célébrait leurs mariages.

Le but de cette société était de représenter le règne du roi de Sion, dont ils se prétendaient les enfans; ils assuraient que leur roi considérait tout le bien ou le mal qu'on leur faisait comme fait à lui-même; ils distribuaient des passeports à des émissaires chargés d'établir le règne universel du Christ. Ils désapprouvaient la Cène, condamnaient le baptême des enfans, et changeaient les noms de ceux qu'ils rebaptisaient. Le séjour de ces Sionites, quoique honnêtes gens, ayant paru dangereux, parce qu'ils refusaient de se soumettre aux lois, principalement en ce qui concerne les mariages, le 14 août de la même année on leur ordonna de se retirer sans bruit. Quelques-uns choisirent l'émigration; d'autres, quittant leurs barbes et leurs ceintures, s'accommodèrent aux mœurs et aux réglemens du pays.

En 1787, dans le comté de Rziozorz, quelques familles formèrent une nouvelle secte de *Sionites*, du nom du coteau où ils résidaient, et qu'ils regardaient comme aussi sacré que la montagne de ce nom près de Jérusalem: ils se disaient chrétiens, et cependant ils rejetaient le baptême. On s'occupa à les convertir, les uns par l'instruction et les autres à coups de bâton. Ce dernier moyen est toujours celui qu'emploie la tyrannie, comme le plus expéditif et le moins coûteux.

SOCIÉTÉ DE CHRISTO SACRUM.

Cette société fut fondée, en 1801, à Delft, par Onder de Wingaard, ancien bourgmestre de cette ville, homme d'esprit, incité secrètement par des Mennonites, ennemis des Réformés. Quoiqu'on trouve dans cette société des disciples de Calvin et de Luther, les Mennonites sont cependant les plus nombreux.

Les membres de cette aggrégation répètent qu'ils ne sont pas une *secte*, mais une société dont le but est de rapprocher toutes les religions.

Ils admettent quiconque croit à la divinité de J. C., à la rédemption du genre humain, opérée par les mérites de la passion du Sauveur.

Cette société commença par quatre membres, et s'éleva ensuite à deux ou trois mille. Jusqu'à présent ils n'ont de culte public qu'à Delft.

Le culte est divisé en culte d'adoration et en culte d'instruction. Le premier a lieu tous les dimanches vers le soir. On y expose sur-tout le

grandeurs de Dieu manifestées dans les merveilles de la création. Le culte d'instruction a lieu tous les quinze jours, aussi vers le soir; on y développe les principes de la religion révélée. La Cène se célèbre six fois par an.

Cette société est presqu'à coup sûr la plus récente de toutes les aggrégations religieuses multipliées à l'infini dans le sein du Protestantisme, et qui en partagent les métamorphoses.

Quoi qu'il en soit, cette société n'était pas encore éteinte en 1809, mais elle n'était pas augmentée, quoique reconnue par le gouvernement d'alors. Elle a peu de prosélytes, et ne fait aucun effort pour s'en procurer. Ses prédicateurs ne sont point salariés.

ROSKOLNIKS.

Les tentatives de quelques prélats russes, à diverses époques, pour rectifier quelques fautes qui s'étaient glissées dans le texte esclavon de la Bible, donnèrent naissance à la secte des Roskolniks, qui, regardant comme un sacrilége de toucher aux livres anciens et aux anciennes pratiques, prétendirent avoir seuls conservé pure et inaltérable la foi transmise par leurs pères. Ils effectuèrent leur séparation d'une manière éclatante vers 1660, lorsque le patriarche Nicon réforma les livres liturgiques, et entraînèrent dans leur parti presque la moitié de la Russie. Ils prirent le nom de *Starotverzy*, ou *anciens Croyans*; le parti opposé leur donna le nom de *Roskolniks*, ou *rebelles*, *séditieux*, *apostats*, sous lequel ils sont généralement connus.

Leurs griefs contre Nicon et l'Église russe étaient les suivans :

1°. Ils avaient introduit l'usage de faire le signe de la croix avec le pouce, l'index et le doigt *medius*, au lieu de le faire avec le pouce, l'annulaire et l'auriculaire.

2°. Les Russes du parti de Nicon employaient sept pains pour la consécration eucharistique, au lieu de cinq.

3°. Du mot *Jésus* ils faisaient trois syllabes, au lieu de l'écrire avec deux.

4°. Nicon avait réglé que les processions autour de l'église commenceraient à gauche au lieu de la droite, et qu'aux inhumations le clergé précéderait le cadavre au lieu de le suivre.

Les Roskolniks ont conservé quelques fêtes supprimées; ils se refusent

de manger et de boire avec les Grecs de l'Église dominante. Ils croient que quand J. C. censure les plaisirs charnels, cela doit s'entendre du tabac, dont l'usage leur paraît criminel, comme celui du thé, du café.

Ils sont disséminés dans toutes les provinces de la Russie ; les Cosaques sont presque tous de leur secte. Leurs églises ne sont pas reconnues, mais tolérées. Leurs prêtres sont pour la plupart des déserteurs de l'Église russe. Vers les montagnes de l'Oural, lorsqu'ils manquent de prêtres, ils sont suppléés par des femmes qui font la prière, lisent, prêchent, célèbrent la liturgie, à l'exception de la messe.

Ils se subdivisent en sectes secondaires, dont quelques-unes sont accusées de coutumes abominables et qui outragent la nature.

Comme la plupart des Russes, les Roskolniks tiennent tellement à leur barbe, que beaucoup d'entre eux préféreraient à cette perte celle de la vie.

Ils ont des préjugés contre les pommes de terre, parce que leurs pères, qui ne connaissaient pas cette racine, n'en ont pas mangé.

Mais, en général, leurs préjugés contre les pommes de terre, le café, le sucre, le thé et le tabac, s'affaiblissent de jour en jour.

JUIFS NÈGRES DE COCHIN; *disciples d'ANAN;*

CARAÏTES, sectateurs de ZABBATAI-ZEVI.

Suivant le récit de Mosseh-Pereira, Juif portugais d'Amsterdam, qui, en 1686, visita Cochin, l'an 4130 de la création du monde, après la destruction du second temple par Titus, soixante-dix ou quatre-vingt mille Israélites pénétrèrent jusqu'à la côte du Malabar. Le roi Cheram-Iberimal leur donna la ville de Cranganor, avec une certaine étendue de territoire et diverses prérogatives qui furent gravées sur des tables de cuivre. Cranganor leur ayant été enlevé dans la suite des temps, ils se réfugièrent à Cochin.

Quoique le climat ait basané ces Juifs nègres de Cochin au point qu'ils sont presque mulâtres, ils se croiraient déshonorés s'ils priaient, mangeaient ou s'alliaient avec les Juifs nègres du Malabar, parce que ceux-ci descendent d'esclaves au service des Juifs de Cranganor, qui ensuite les émancipèrent.

Les Juifs nègres ont neuf synagogues, dont trois à Cochin et les autres dans le voisinage.

Suivant un ancien écrivain juif, il y a quatre sectes parmi les enfans de Moïse : les Rabbanites, les Caraïtes, les Samaritains, et les disciples d'Anan. Ces derniers paraissent tenir le milieu entre les Caraïtes et les Talmudistes.

Les Caraïtes rejettent les traditions talmudiques, et par cette raison ils sont détestés de ceux qui les admettent. On trouve quelques Caraïtes dans la Turquie d'Europe, dans la Pologne, sur-tout en Ukraine, où ils sont cultivateurs.

On nomme Zabbathaïtes les sectateurs d'un Zabbathaï-Zevi qui, au dix-septième siècle, en Turquie, se donna pour le Messie. Obligé d'opter entre être empalé ou se faire Musulman, il prit ce dernier parti ; mais sa secte survécut à son apostasie, et actuellement encore on prétend qu'il y a à Salonique des partisans de cet imposteur, qui, professant extérieurement l'Islamisme, observent en particulier les rites judaïques, ne se marient qu'entre eux, et habitent tous dans le même quartier de la ville, sans communiquer avec les Musulmans, si ce n'est pour leur commerce et dans les mosquées. Ils n'entrent jamais dans les synagogues, et n'avouent point leur schisme.

Zabbathaï-Zevi avait eu parmi les Juifs anglais, hollandais et polonais, beaucoup d'adhérens, qui se sont perpétués en petit nombre jusqu'à nos jours.

CHASIDIM.

Un rabbin, nommé *Israël*, se rendit très-fameux à Miedzyvortz, en Ukraine, entre les années 1760 et 1765. Cet homme, rempli d'ambition, mais dépourvu de connaissances talmudiques, et ne pouvant se faire un nom par son savoir, chercha d'autres moyens pour acquérir de l'influence : il se fit exorciste.

Pour réaliser ses desseins, *Israël* prit le masque d'une piété exemplaire, et ajouta à son nom celui de *Balschem*, ou *possesseur du nom de Dieu*. En moins de dix ans il eut plus de dix mille sectateurs qu'il appela *Chasidim*. Ce nom désigne des hommes qui, non contens de suivre les lois rituelles de Moïse, travaillent à s'unir plus intimement à Dieu par leur sainteté. Mais bientôt on découvrit que ces hommes, sous le manteau de l'hypocrisie, cachaient une profonde immoralité.

Israël Balschem, pour soutenir sa doctrine, qu'on attaquait de toutes parts par des écrits dans lesquels on prouvait que sa secte était nuisible à

la religion judaïque et à l'État, s'efforce de gagner les plus riches, en publiant un écrit qui est le code de sa doctrine : il défend à ses adhérens, sous les peines spirituelles les plus sévères, de cultiver leur esprit. Ceux qui ont des lumières doivent chercher à les étouffer; car il est dangereux, dit-il, de faire intervenir la raison dans les matières de religion. Il ne veut pas qu'en priant Dieu on verse des larmes, parce qu'un père voit avec plus de plaisir ses enfans joyeux que mécontens et tristes.

Voici maintenant une des principales maximes de la secte :

» Si quelqu'un a commis ou veut commettre des péchés, il peut se promettre l'absolution de la part de son chef, sans s'astreindre à changer de
» conduite, à mener une vie réglée.

Ce principe détestable, sur-tout pour les gens qui n'ont pas ou qui ont très-peu d'instruction, accrut le nombre des partisans de Balschem à tel point qu'on en comptait quarante mille lors de sa mort, arrivée quinze ans après la fondation de sa secte.

Les sectateurs de *Balschem* firent imprimer deux ouvrages posthumes de leur fondateur. Dans le premier, intitulé : *Kesser Schemtow*, Balschem leur donne une absolution générale de leurs péchés, commis ou à commettre, sous la condition qu'ils feront de leurs fils des Talmudistes. Son âme ayant été ravie en extase dans le Ciel, l'archange Michaël, le protecteur des Juifs, lui a déclaré qu'à cette condition tout pécheur pouvait non-seulement obtenir la rémission, mais même une récompense de ses crimes.....

Dans le second ouvrage posthume sous le titre de *Likute Amomir*, Balschem y enseigne que pour s'unir à la Divinité, il faut commettre péchés sur péchés; plus ils sont horribles, plus on lui est agréable; car Dieu étant le premier sur l'échelle des êtres, et le plus grand pécheur étant au dernier échelon, entre eux il y a une espèce de contiguité, en se figurant que l'échelle est d'une forme circulaire.

Un des directeurs de la secte a commenté les principes du fondateur dans un écrit dans lequel il proscrit tout exercice des vertus. Mais le livre le plus abominable, intitulé : *Noam Hamelech*, a pour auteur Melech, un autre des directeurs. Balschem avait accordé l'absolution générale sous des conditions que l'on ne pouvait pas toujours remplir; Melech va plus loin : il enseigne que chacun des directeurs peut absoudre des plus grands forfaits passés et futurs, si lui directeur a la volonté de les commettre; il excite même à s'y livrer, en promettant aux coupables que n'ayant à redouter aucune puissance terrestre, ils maîtriseront la nature par leurs prières, pourvu toutefois que la secte reste fidèle à ses engagemens....,

JACOBEOS ou SIGILLISTES.

Un confesseur peut obliger un pénitent voleur, assassin, incendiaire, etc., à révéler ses complices au magistrat chargé de prévenir et de punir les délits qui intéressent la société; mais un pénitent ne doit pas déclarer nominativement ses complices à un confesseur, à moins que cette déclaration ne soit indispensable pour l'intégrité de sa confession.

Cependant, en Portugal, on vit pendant quelque temps d'autres maximes prévaloir dans certaines communautés religieuses, où le despotisme monacal des supérieurs imposait aux subordonnés l'obligation de dévoiler non-seulement leurs fautes, mais encore celles de leurs frères, de leurs complices, et pliait tous les membres des communautés régulières sous le joug d'une obéissance aveugle.

Cette doctrine abominable, qui prit naissance en Portugal, fut soutenue par des exercices publics, désignés sous le nom de *Theses*, *Maximas*, *Exercicios e Observancias da Jacobea.* Les partisans y ajoutaient une piété outrée et mystique. On les nomme *Sigillistes*, comme donnant atteinte au secret de la confession; et *Jacobeos*, parce que dans la salle où ils avaient commencé leurs complots, il y avait un tableau présentant l'échelle de Jacob.

Deux cardinaux publièrent, en 1745, des lettres pastorales et des édits contre cette doctrine, qui avait pour défenseurs trois évêques portugais. Benoît XIV donna la même année un bref contre le zèle indiscret qui voulait assujétir les pénitens à nommer leurs complices et les lieux de leur résidence. Il publia successivement à ce sujet quatre bulles, dont la dernière est de 1749. Vingt ans après, en 1769, l'Inquisition rendit un édit contre les *Jacobeos* : c'est peut-être la seule fois qu'on ait eu à louer ce tribunal. La même année, le roi Joseph donna son placet à la bulle du Pape, et fit imprimer, en un vol. in-fol., tous les documens relatifs à la secte des *Jacobeos*, qu'on traite d'infâmes. L'auteur de ce Mémoire s'élève avec force contre les sectateurs de cette doctrine, qu'il n'hésite pas d'appeler abominables, schismatiques, séditieux, dont les principes, comme ceux de Wiclef, conduisent à la *Monarchomachie.*

A la fin du pontificat de Rezzonico, tous les *Jacobeos* avaient été mis en réquisition par le parti jésuitique, qui gouvernait Rome, pour cabaler et

complotter contre le gouvernement portugais. Le pape Clément XIV (Ganganelli), en les abandonnant au ressentiment du roi, exigea que pour l'honneur de Rome on se tût sur beaucoup de choses. Il est prouvé que les *Jacobeos* entravaient les réformes utiles qu'on exécutait à cette époque en Portugal; ils firent même une levée de boucliers contre le tribunal de la censure, par le moyen de l'évêque de Coïmbre, que l'on fut obligé de renfermer pendant quelques années.

Quelque temps après cette secte s'éteignit d'elle-même. Quelques écrivains prétendent qu'on a grossi les torts de *Jacobeos*, et que c'est un procès, comme beaucoup d'autres, sujet à révision.

JEZID ou YESIDIS.

De toutes les sectes nées en Mésopotamie parmi les Musulmans, après la mort de leur prophète, la plus remarquable, et la plus odieuse selon quelques-uns, est celle des *Jezides*, ainsi appelés de leur fondateur Cheick-Jezid, ennemi juré de la famille d'Ali. Ces Jezides, répandus dans diverses contrées de l'Orient, habitent sur-tout les montagnes de Singiar, situées au milieu du désert qui est au sud de Nisibe. Leur doctrine est un mélange des erreurs des Manichéens, des Mahométans et des anciens Perses. Elle se conserve par la tradition orale, car ils n'ont aucun livre; il leur est même défendu d'apprendre à lire et à écrire.

Le point fondamental de la croyance des Jezides est d'avoir le diable pour ami, de prendre les armes pour le défendre, quoique par respect ils ne prononcent pas son nom; ils évitent l'emploi des termes qui en approchent par leur consonnance. Quiconque les fréquente doit veiller sur sa langue; car s'il lui arrivait de prononcer les mots *diable maudit!* et sur-tout *maudit soit le diable!* il courrait risque d'être tué.

Le diable est mentionné parmi eux sous le nom de *Schiek Mazen, le grand chef.*

Ils vénèrent tous les prophètes et les saints du Christianisme qui ont donné leurs noms aux divers monastères situés dans leur pays, et qui se sont plus ou moins distingués dans le monde, selon que le diable était plus ou moins avec eux; mais aucun de ces prophètes n'en a reçu de si grandes faveurs que Moïse, J. C. et Mahomet. Dieu est le maître suprême; mais c'est au diable qu'il a confié l'exécution de ses volontés.

Dès que le soleil paraît sur l'horizon, les Jezides se tournent vers l'orient, les pieds nus et le front contre terre, en adorant les astres; pour lui rendre ce culte, ils se retirent à l'écart, afin de n'être vus de personne.

Ils n'ont ni jeûnes, ni prières. Leur fondateur a satisfait pour tous ses disciples jusqu'à la fin du monde; ils en sont assurés par ses révélations.

N'ayant ni prières, ni jeûnes, ni sacrifices, ils ont cependant quelques fêtes. Le dixième jour de la lune d'août, ils s'assemblent de Cheick-Adi; leurs frères des contrées éloignées accourent à cette réunion, qui dure un jour et une nuit toute entière. A cette assemblée se rendent aussi les femmes, mais non les filles, des villages voisins; et après qu'on a bien mangé, bien bu pendant cette nuit, on éteint les lumières, et le silence dure jusqu'à l'aurore; on ignore ce qui se passe dans cet intervalle.

La laitue et les courges sont les seuls alimens dont ils s'abstiennent; leur pain est d'orge, jamais de froment.

Pour chef de la religion, ils reconnaissent le cheick qui gouverne la tribu à laquelle est confié le tombeau du Cheick-Adi, restaurateur de leur secte. Le cheick de cette tribu doit toujours être un descendant du Cheick-Jezid. De tout le butin que leur procurent les assassinats, ils envoient une partie à ce cheick, pour l'aider à exercer l'hospitalité.

Les Jezides ne doivent pas couper leurs moustaches; quelques-uns les ont si touffues, qu'à peine on leur voit la bouche.

Ils croient que les âmes des défunts vont dans un lieu de repos, où elles sont heureuses proportionnément à leurs mérites, et qu'elles apparaissent quelquefois en songe à leurs parens, à leurs amis, pour leur donner des conseils. Au jour du jugement universel, les Jezides iront au paradis terrestre avec leurs armes à la main.

La nation jezide se compose de beaucoup de tribus indépendantes les unes des autres. Plusieurs de ces tribus sont dispersées dans les terres du prince Giulamerk, du prince de Jezira, dans les montagnes soumises au gouvernement de Diarbekir. Parmi celles qui habitent les domaines du prince d'Amadie, est la plus noble tribu de la nation jezide, celle qu'on nomme *Cheikan*, dont le chef civil, appelé *Mir* ou prince, est le chef spirituel de la secte, et gardien du tombeau du Cheick-Adi. Mais la partie la plus puissante, la plus terrible de la nation jezide, est celle qui occupe les monts Sangiar, entre Mossul et le fleuve Kabal : peu d'années se passent sans qu'ils dévalisent quelque forte caravane. Ils croient faire une œuvre méritoire, lorsqu'ils immolent un descendant de Mahomet, ou un docteur de sa loi.

Le Grand-Seigneur tolère les Jezides, parce que quiconque admet les

dogmes fondamentaux de sa croyance, c'est-à-dire, quiconque confesse que Dieu seul est Dieu, et que Mahomet est son prophète, doit, suivant les docteurs, être considéré comme fidèle, dût-il manquer de tout le reste.

FIN DU TOME IV.

Nota. Les Sectes Mystiques anciennes et modernes qui concernent la religion catholique sont à la fin du Tome V, qui termine la *Religion Catholique*.

Nous avons suivi le même ordre pour les Sectes à la suite des diverses religions.

TABLE

DES MATIÈRES ET DES GRAVURES

CONTENUES DANS CE TOME QUATRIÈME.

Religion, mœurs et idolâtries des Musulmans. . . . . Pag. 1

Pl. 1re. Généalogie de Mahomet, depuis Ismaël, fils du patriarche Abraham. . . *ibid.*

Pl. 2. Dgi-Guerdi albanois, qui porte au bezestein des foies de mouton pour nourrir les chats. 10

Pl. 3. Le temple de la Mecque 15

Pl. 4, 5. Enfant turc que l'on mène à la circoncision; amant turc qui se cicatrise les bras devant sa maîtresse, pour preuve de son amour 16

Pl. 6, 7. Tchingui, ou danseur turc; Tchingui, ou danseuse turque. 18

Pl. 8. Le carnaval des Turcs . . . . *ibid.*

Pl. 9. Le Bairam, ou la Pâque des Mahométans. 19

Pl. 10. Le Grand-Seigneur en habit de cérémonie le jour du bairam . . . . . *ibid.*

Pl. 11. Cavalcade du Grand-Seigneur 20

Pl. 12. La fête du poids au Mogol 21

Pl. 13. La fête d'Hussein, fils d'Ali 22

Pl. 14. Le Muphti, ou chef de la loi. 24

Pl. 15, 16. Le Kadislesker, chef des lois: il y en a un d'Europe et un d'Asie; Emir, homme de loi, de la race de Mahomet . . . . *ibid.*

Pl. 17, 18. Effendi, homme de loi dans son étude; Iman, ministre d'une mosquée. 25

Pl. 19. Emir, chef des descendans de Mahomet 26

Pl. 20, 21, 22, 23. Prieur d'un couvent de Dervis; Déli, espèce de brave qui suit le grand-visir; Différens habillemens des Dervis; Santon, autrement Calender et Abdal 27

Pl. 24, 25, 26, 27. Dervis, ou moine turc qui tourne par dévotion; Saka, charitable Dervis, qui porte de l'eau par la ville et la donne par charité; Turc qui fait sa prière; Dervis des Indes 28

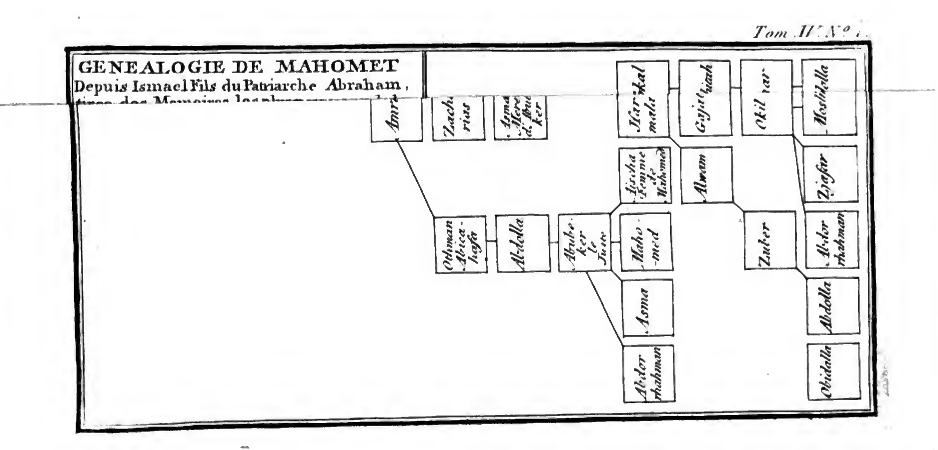
Pl. 28. La danse des Dervis . . . . *ibid.*

Pl. 29, 30. Le grand Emir des Arabes du désert; criminel gardé en Perse au carcan . . . . Pag. 29
Pl. 31, 32. Dervis qui voyage; Religieux de l'ordre des Edhemites . . . . . . *ibid.*
Pl. 33. Mariage des Turcs. 31
Pl. 34. La sultane Asseki, ou la sultane reine 33
Pl. 35. Enterrement des Turcs de Constantinople 35
Pl. 36, 37, 38, 39. Selictaraga; L'ibrie dar aga; Solak; Peik, ou valet de pied. 39
Pl. 40. La tente du grand-visir . . . . *ibid.*
Pl. 41. Drapeau, ou oriflamme des Turcs 40
Pl. 42, 43, 44, 45. Persan; femme persanne; habillement des principaux barbaresques; Arabe du désert. *ibid.*
Pl. 46, 47, 48, 49. Africaine en habit de cérémonie; Africaine en déshabiller; femme moresque; femme d'Afrique, allant par les rues. . . . . *ibid.*
Sectes répandues dans le Mahométisme 41
Ces sectes, ou partis, sont : Al-Kelam; les Aschariens, les Keramiens, les Mogiassemiens, les Motazalites, les Kalhariens, les Nadhariens et les Giabariens. *ibid.*
Les Hannifiens, les Malekiens, les Schaféites, les Hanbaliens 43
Les Sephatiens, les Kharejites, les Schijtes, les Hodhailiens, les Jobbaiens ou Jobbaïtes, les Haschemiens 44
Les Nadhamiens, les Hajectiens ou Hajectites, les Giadhedhites, les Mozdariens, les Baschariens, les Thamamiens, etc. 45
Les Pythagoriciens, les Sabéens, les Athées, les demi-Stoïciens et Pharisiens, les Pyrrhoniens, etc. 47
Sectes modernes du Mahométisme 51
Les Zéidites, les Malumigistes, les Mezzachuliens, les Jabajahistes, les Kadezadelites, les Chupmessahites 57
La secte d'athées, connue sous le titre de Muserrins 58
Les Cadizalelites 59
Les Bectaschistes, ou Zeratites, ou Mum-Sconduren 60
La secte des Eschrakites, ou Illuminés; les Hairetites ou Etonnés 61
La secte des Indifférens 64
Religion des Sabéens 65
Religion des Anglicans ou Episcopaux 74
Liturgie des Anglicans ou Episcopaux 115
Pl. 50. La communion des Anglicans à Saint-Paul 116
Pl. 51. Le mariage clandestin. 120
Pl. 52. Le serment de la fille qui se trouve enceinte . . . . *ibid.*
Pl. 53. Le baptême domestique 122

Pl. 54. Cérémonies funèbres domestiques chez les Anglais . . . . Pag. 123
Pl 55. Convoi funèbre des Anglais 125
Abrégé de la discipline des Puritains 127
La religion des Quakers 132
Pl. 56. Assemblée des Quakers à Londres. 140
Pl. 57. Assemblée des Quakers à Amsterdam . . . . *ibid.*
Religion des Anabaptistes 149
Pl. 58. Monnaies et médailles frappées par les premiers Anabaptistes 153
Les Mennonites ou Anabaptistes rectifiés 154
Pl. 59, 60. Anabaptistes de Oost-Frise ; Quakeresse qui prêche 156
Pl. 61, 62. Quaker d'Amsterdam ; Anabaptiste d'Amsterdam. 157
Pl. 63. Le baptême des Mennonites 158
Pl. 64. La bénédiction qui suit le baptême des Mennonites. 159
Pl. 65, 66. La cène des Anabaptistes. 160
Religion des Adamites. 161
Pl. 67. Assemblées nocturnes des Adamites. 163
Pl. 68. Adamites d'Amsterdam 164
Pl. 69. Procession des Flagellans 166
Religion des Hernhutes 167
Religion des Collégiens et Rhinsbourgeois 173
Pl. 70. Assemblée de ceux qu'on appelle Collégiens à Amsterdam. 177
Pl. 71. Cène des Collégiens à Rhinsbourg 178
Pl. 72. Le Baptême de Rhinsbourg 180
Religion des Déistes, et dogmes d'une secte accusée de libertinage, etc. . . . 181
Religion des Préadamites 191
Sectes mystiques modernes 197
Les Labadistes 203
Les Maréchalistes ou Philistins 208
Les Jumpers ou Sauteurs, méthodistes Gallois 209
Les Brownistes. 210
Les Jacobites ou non Jurors. . . . . *ibid.*
Les Philadelphiens 211
Les prophéties de Jacques Brothers 212
Secte des Quinto-Monarchistes. . . . . *ibid.*
Secte des Buchanistes 213
Les Tunkers, ou Dunkers, ou Dumplers 214
Secte de Jemimah, ou Jemaima Wilkinson 215
Les Sakers ou Secoueurs, ou Saking-Quakers. 216

Skevi-Karc, et la nouvelle secte suédoise. 217
Swedenborgistes 218
Visionnaires, Figuristes, Piétistes 219, 220
Gassner 221
Secte de Petersen 222
Ronsdorfiens ou Ellériens 223
Bruggleriens . . . . *ibid.*
Jean de Rosenfeld, prétendu Messie 225
Séparatistes de Wurtemberg. . . . . *ibid.*
Sionites (citoyens de Sion.) Frères de Sion. 225
Société de Christo Sacrum 226
Roskolnicks 227
Juifs nègres de Cochin; disciples d'Anan; Caraïtes, sectateurs de Zabbatai-Zevi. 228
Chasidim 229
Jacobeos ou Sigillistes. 231
Jezid ou Yesidis 232

FIN DE LA TABLE.


GENEALOGIE DE MAHOMET
Depuis Ismael Fils du Patriarche Abraham,
Amru
Zacharias
Asma Mere d'Abuker
Othman Abicahafa
Abdolla
Abubeker le Juste
Aischa Femme de Mahomed
Mahomed
Asma
Abdorrhahman
Harkal malik
Gajistiiah
Alwam
Zuker
Okil var
Moslidolla
Zjaffar
Abdorrhahman
Abdolla
Obidalla

DGI-GUERDGI ALBANOIS *qui porte au Bezestein des Foyes de Mouton pour nourrir les Chats.* N° 2

Tom IV. N° 3

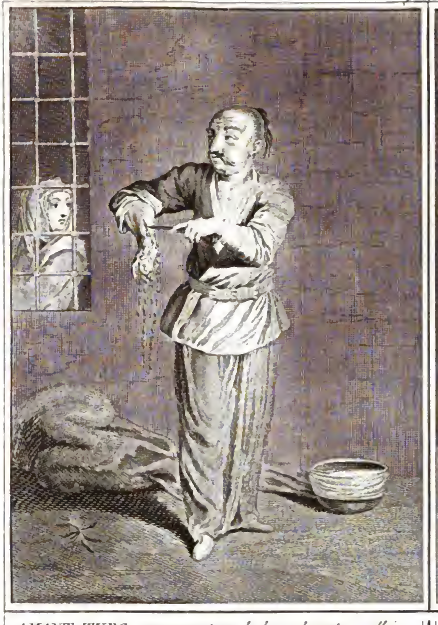
E DE LA







ne le puits de Zdroit où l'on donne de l'eau du puits de Zemzem aux Pelerins.
a pie







AMANT TURC qui se cicatrise le bras devant sa Maitresse pour preuve de son Amour.

ENFANT TURC que l'on mene à la Circoncision.



TCHINGUI Danceur Turc.



TCHINGUIS ou Danseuse Turque.

6

Tome II. N.° 7.

Tom II. N. 8.



Tom. IV. N° 19

123



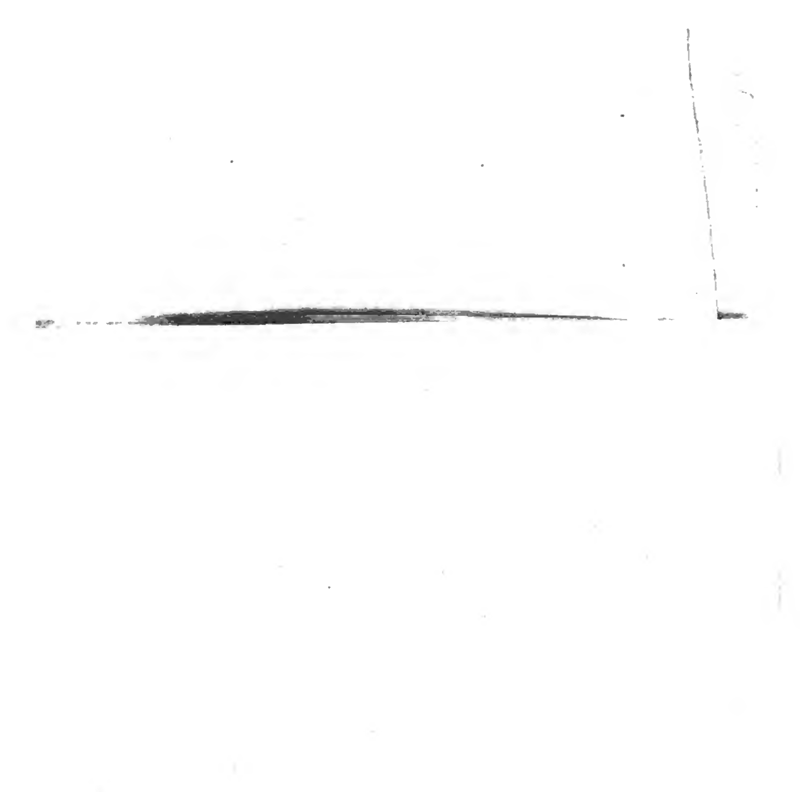
Le BAIRAM ou la Pâque des MAHOMETANS.

Tom. IV. N.º 16.

LE GRAND SEIGNEUR *en habit de Ceremonie le jour de Beiram.*



GNEUR.



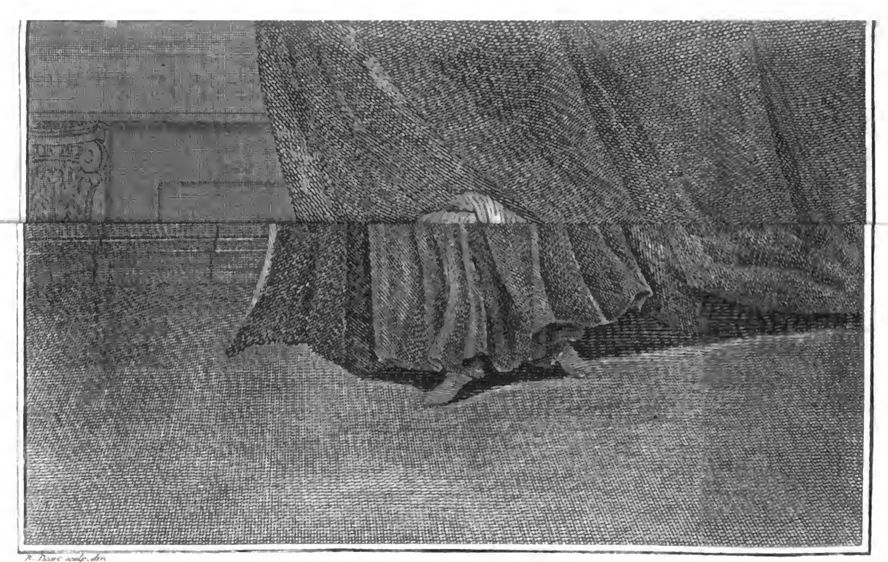


Dubourg inv. Cl. Duflos sculp.

Tome. IV. N.° 12.



Tome.IV. N° 13



LE MOUFTI, ou Chef de la Loy.



LE CADI-LESKIER. Chef des Loix. Il y en a un d'Europe et un d'Asie.

EMIR. Homme de Loy de la Race de Mahomet.



EFFENDI Homme de Loy dans son Etude.
17.

IMAM Ministre d'une Mosquée.
Tome II. N.° 18



EMIR Chef des descendans de MAHOMET.


PRIEUR d'un COUVENT de DERVIS


DELI espece de BRAVE qui suit le GRAND VIZIR



Diferens habillemens des DERVIS

22.



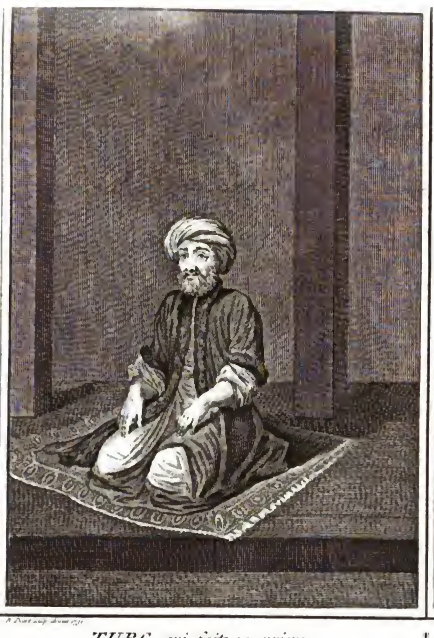
SANTON autrement CALENDER et ABDAL

Tome. IV. N.° 23.



DERVICH ou Moine Turc qui tourne par devotion.

SAKA Charitable Derviche qui porte de l'eau par la ville et la donne par charité.



26. *TURC qui fait sa priere.*





DERVICH des Indes.

Tome IV. N.° 27

Tom II. N° 26.



J. Folkema sculp.

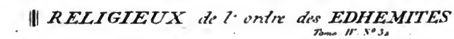
des

le grand EMIR des ARABES du DESERT

CRIMINEL gardé en Perse au CAR[illegible]







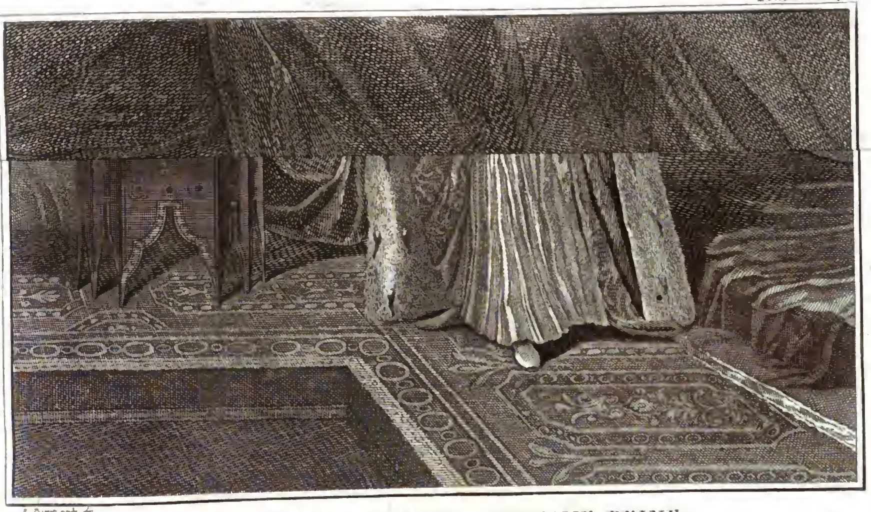
Folkema sculp.

31. *Espece de* **DERVIS** *qui voiage* || **RELIGIEUX** *de l'ordre des* **EDHEMITES**

Tome IV. N° 32



TURC.



LA SULTANE ASSEKI, ou SULTANE REINE.



s de c



SELICTAR AGA

L'IBRIE-DAR AGA



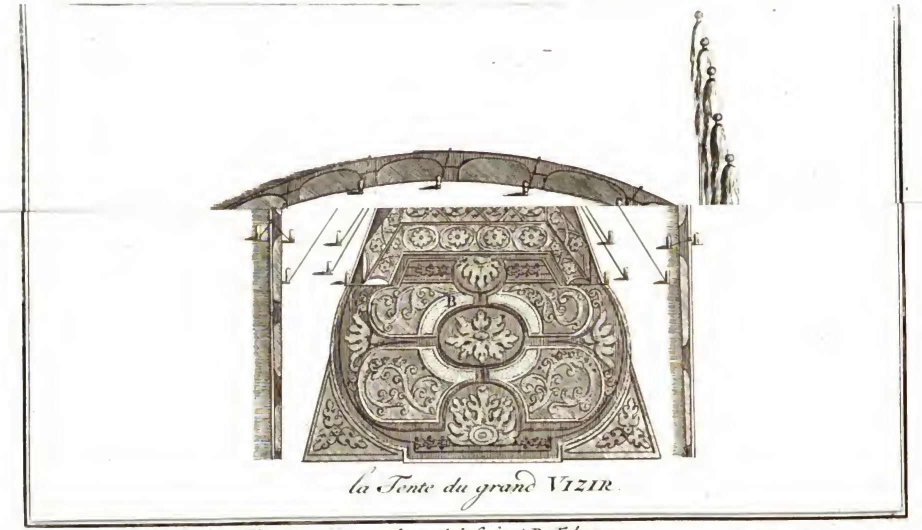


SOLAK



PEIK ou VALET de pied

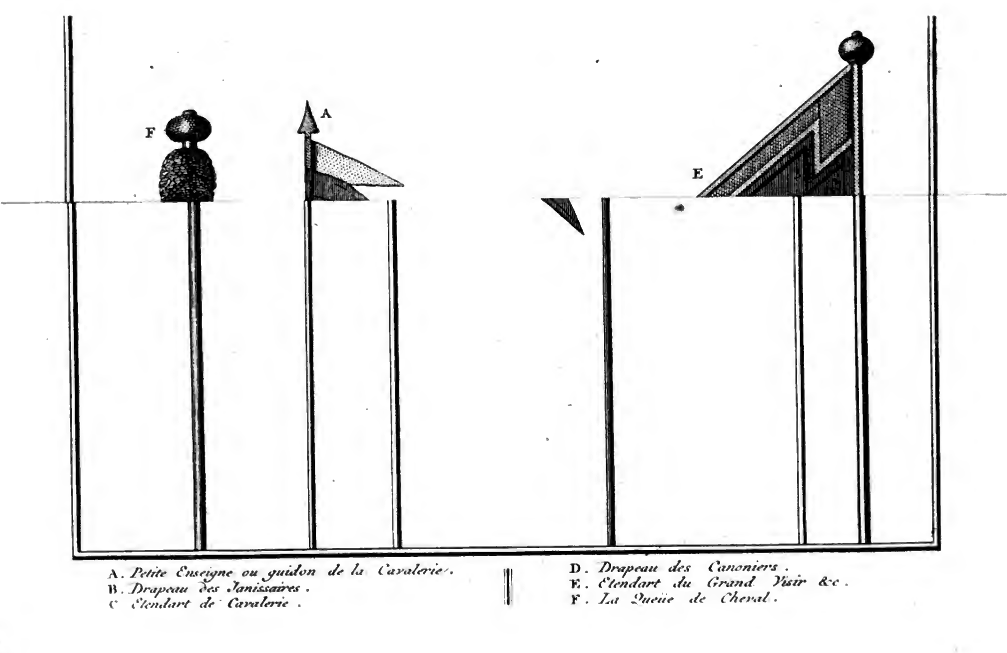
F. M. La Cave Sculp.



la Tente du grand VIZIR

A. Endroit où etoit attaché un billet superstitieuse au dessus de la fenêtre.
1 la Tente du Divan où se donne l'audiance
2 Tente de retraite pour le grand Vizir.

B. Talisman.
3 autre Tente de retraite
4. Retranchement pour certains besoins.



A. *Petite Enseigne ou guidon de la Cavalerie.*
B. *Drapeau des Janissaires.*
C *Etendart de Cavalerie.*

D. *Drapeau des Canoniers.*
E. *Etendart du Grand Visir &c.*
F. *La Queüe de Cheval.*



PERSAN.



FEMME PERSIENNE.



HABILLEMENT des principaux Barbaresques.

44.

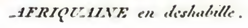
ARABE du Desert.

Tome II. N° 43



AFRIQUAINE en habit de Cérémonie.





AFRIQUAINE en deshabille.



FEMME MORESQUE.



FEMME d'AFRIQUE allant par les ruës.

48.

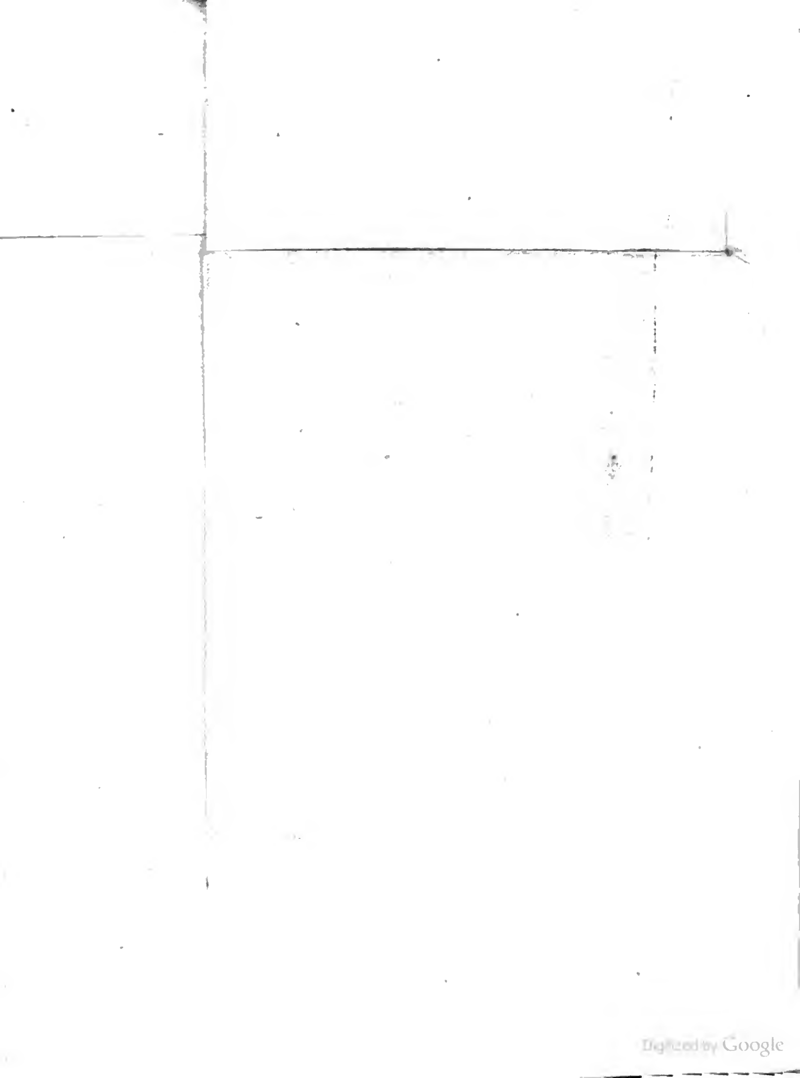
Tom IV. N.° 49.

Tom. IV. N.° 31.

Tom. IV. N.° 30.



IGLIC





Le MARIAGE CLANDESTIN.



Le SERMENT de la FILLE qui se trouve enceinte.

Tom. IV. N.° 33



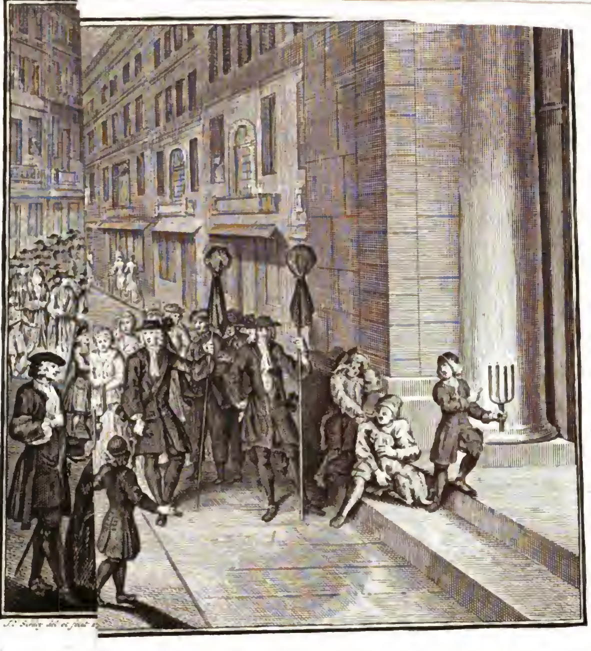
Le BAPTÊME domestique.



Du Bourg delin.

Ceremonies FUNEBRES DOMESTIQUES *chez les* ANGLOIS.

Tome. IV. N°. 54.



Tome. II. N° 35.

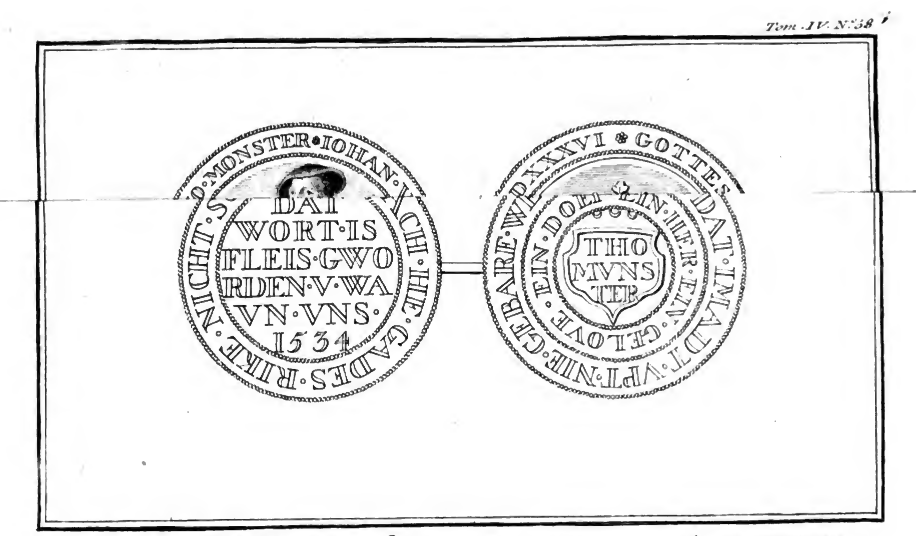


ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Londres
A. Quaquerosse qui prêche

P. Tanjé Sculp.

ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Amsterdam
A. Quaquer qui prêche

Tom. II. N° 57.



MONNOIES et MEDAILLES frapées par les premiers ANABAPTISTES



ANABAPTISTE.
de l'Oost frise.

QUAQUERESSE qui preche.



QUAQUER D'AMSTERDAM.

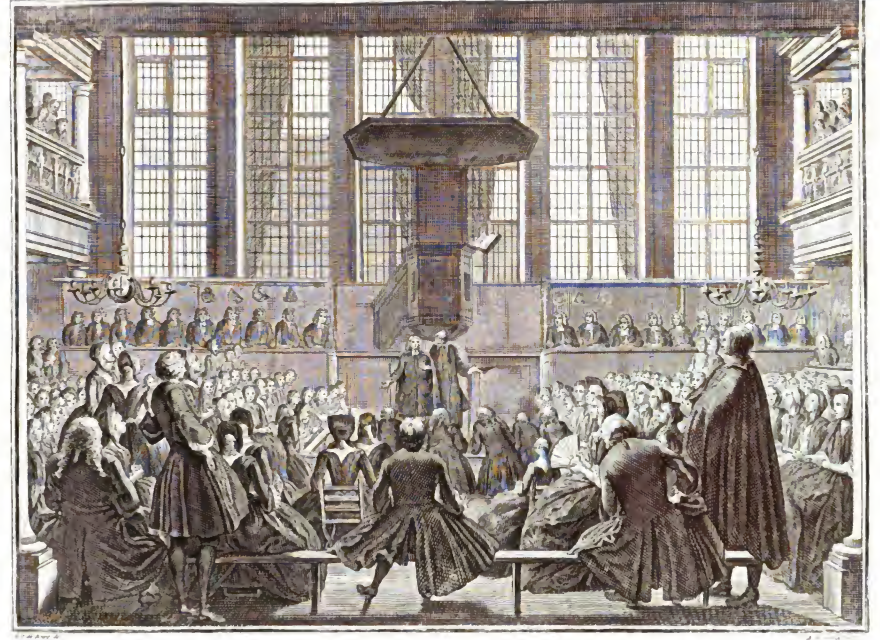
61.



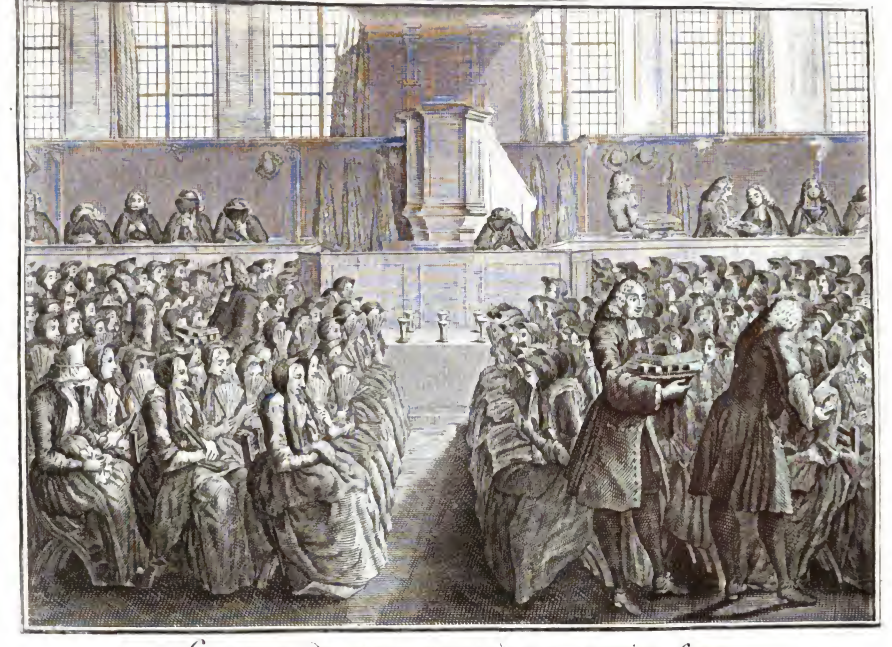
ANABAPTISTE D'AMSTERDAM.

Tome. II. N° 62

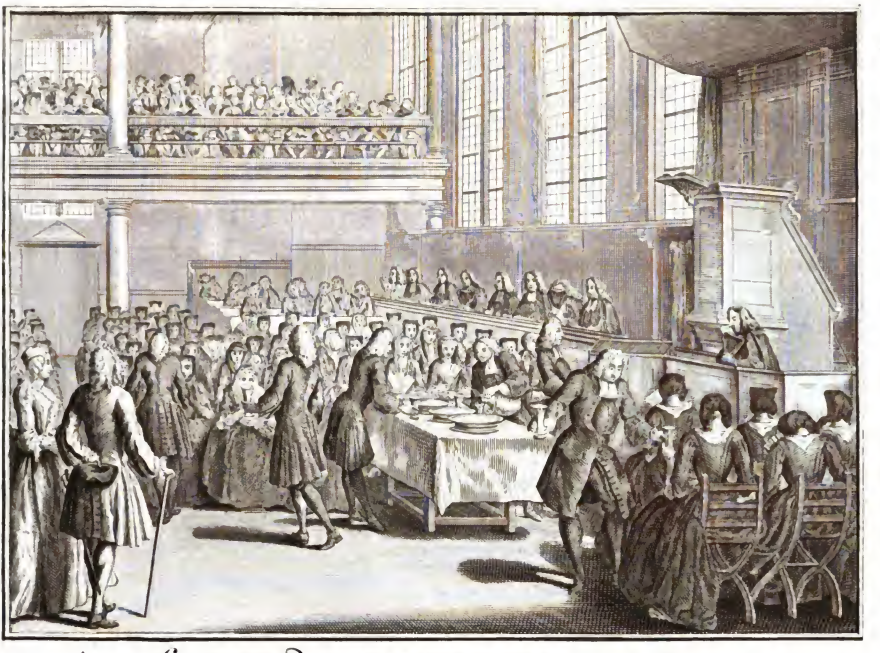
Le BAPTEME *des* MENNONITES.



La BENEDICTION *qui suit le* BAPTEME. *Tome II. N° 64*



La CENE des ANABAPTISTES premiere figure. Tome. IV. N° 65.



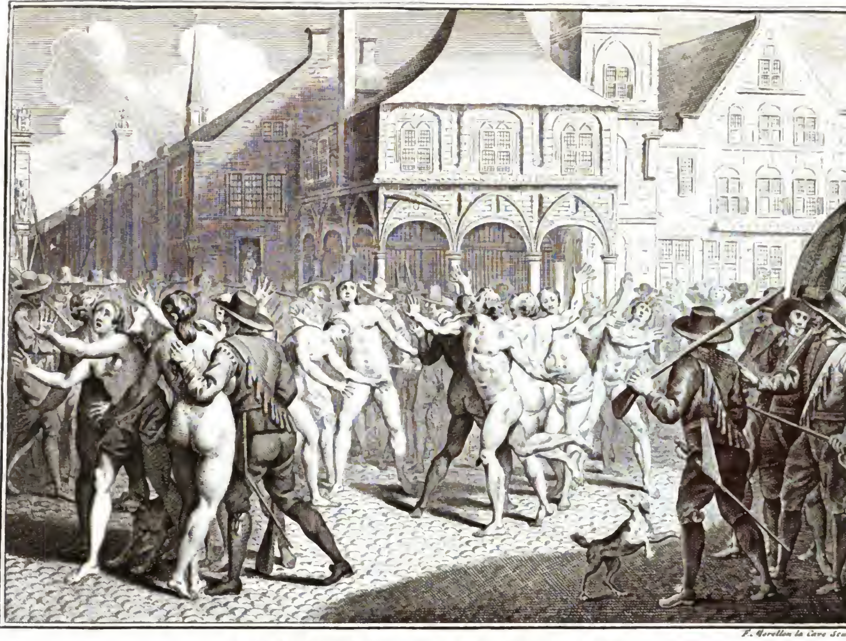
La CENE *des* ANABAPTISTES *seconde figure*

Tom. II. N.° 66.



F. Morellon la Cave Sculp

ASSEMBLÉES nocturnes des ADAMITES.



F. Morellon la Cave Sculp.

ADAMITES d' AMSTERDAM.

Tome. II. N.° 68.



flagella.

Tom. IV. N.° 69.

ASSEMBLÉE *de ceux qu'on appelle* **COLLEGIANS** *a Amsterdam.*

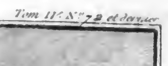


L. F. D. B. del.

Leur CENE *a Rynsburg.*

Tome. IV. N.° 71

Tom II. N.° 72 et dernier



IINSBOUI

